

# Panorama de l'enseignement agricole

2011



## Abréviations usuelles et signes conventionnels

<b>App.</b>	Apprentis	<b>Horti.</b>	Horticulture
<b>Aqua.</b>	Aquaculture	<b>Nb</b>	Nombre
<b>Asso.</b>	Association	<b>nc</b>	Non concerné
<b>Cl.</b>	Classe	<b>nd</b>	Non disponible
<b>Div.</b>	Divers	<b>Niv.</b>	Niveau
<b>Eff.</b>	Effectifs	<b>ns</b>	Non significatif
<b>Ens.</b>	Enseignement	<b>Prélic.</b>	Prélicence
<b>Établ.</b>	Établissement	<b>Prépa.</b>	Classe préparatoire
<b>Évol.</b>	Évolution	<b>Sup.</b>	Supérieur
<b>Flori.</b>	Floriculture	<b>Term.</b>	Terminale
<b>Form.</b>	Formation	<b>Viti.</b>	Viticulture
<b>Form. référence</b>	Formation de référence	—	Aucun résultat ne peut être inscrit

# Panorama de l'enseignement agricole

Édition 2011

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

## Directrice de la publication

Marion Zalay

## Directeur de la publication délégué

Jean-Pascal Fayolle

## Rédacteur en chef

Filipe Santos

## Coordination et rédaction

Marie-Noëlle Patry

## Édition [Eduter - Educagri éditions]

Françoise Batit-Crocy

## Infographie [Eduter CNPR]

Alzira Ferreira

Yves Gaudu

Valérie Lenoire

Mylène Mialon

## Cartographie [Eduter Ingénierie]

Fabien Guerreiro

## Secrétariat

Lydia Darcy

## Auteurs

Sabrina Bondoux

Aurélie Boukaka

Patrice Chazal

Christian Daoulas

Jean-Michel Drouet

Eric Eliard

Philippe Joly

Jérôme Lerbourg

Marie-Noëlle Patry

Christine Rousseau

Filipe Santos

Anne-Michèle Vachier

Le panorama de l'enseignement agricole est l'ouvrage de la DGER avec l'appui d'AgroSup Dijon (Eduter).

ISBN : 978-2-84444-874-3

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document. Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; il veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.



# L'enseignement agricole en quelques mots...

*L'enseignement agricole, dont l'identité s'est affirmée autour de la complexité du vivant, constitue un système éducatif complet qui accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4e jusqu'au doctorat. Ses établissements sont autant de lieux d'éducation et de formation mais aussi de développement des territoires.*

## *L'enseignement technique et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires*

*Deuxième composante du système éducatif national, l'enseignement technique agricole s'est progressivement structuré autour d'un ensemble de missions : mission de formation initiale et continue, mission d'animation et de développement des territoires, mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (sociale et professionnelle des adultes), mission de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agro-alimentaires, mission de coopération internationale.*

*L'enseignement technique agricole propose les voies de formation générale, technologique et professionnelle. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a compétence sur les familles de métiers auxquels préparent les diplômes nationaux de niveau V, IV et III des secteurs de la production, de l'aménagement, de la transformation et des services en milieu rural.*

*Ce système de formation s'inscrit pleinement dans les réformes du système éducatif. La rénovation de la voie professionnelle a été mise en œuvre à la rentrée 2009 avec un parcours en trois ans pour l'obtention du baccalauréat professionnel, visant ainsi à augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV, tout en limitant les sorties sans qualification. La rénovation de la voie professionnelle est un enjeu fort pour*

la mise en œuvre d'expériences innovantes sur le plan pédagogique et/ou organisationnel au sens où il s'agit d'impulser une dynamique de changement par rapport aux pratiques habituelles pour l'ensemble des établissements de l'enseignement technique agricole publics et privés.

La rentrée 2011 est marquée par la poursuite de la dynamique impulsée par les Assises de l'enseignement agricole : le comité national de l'innovation pédagogique, la nouvelle charte de pilotage, le premier internat d'excellence rural sont des vecteurs forts de l'actualité de l'enseignement agricole.

Le pacte établi entre l'enseignement agricole et la Nation porte une ambition renouvelée. Ce pacte place au cœur de l'enseignement agricole les nouveaux enjeux de l'agriculture et des territoires, en privilégiant le développement des formations liées au développement durable et à la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires, en invoquant la construction de véritables synergies entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur et la recherche afin de promouvoir les parcours de réussite pour les jeunes et relever les défis de demain.

## *L'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager*

L'enseignement supérieur agricole, fort des 20 établissements dont un institut à vocation internationale, propose aujourd'hui un ensemble de formations de niveau bac+3 à bac+8 : ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, licences professionnelles, masters, doctorats. Cette large offre de formations de haut niveau est en lien étroit avec la recherche pour en garantir l'excellence et l'adaptation aux nouveaux enjeux. Au sein des pôles de compétences en sciences et technologies du vivant, les liens entre la formation et la recherche sont ainsi consolidés et renforcent la visibilité du tryptique formation-recherche-développement.

Il est au service des enjeux de société dans le domaine de l'agriculture, l'alimentation, le développement durable, la médecine vétérinaire ou encore la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

L'enseignement supérieur s'appuie sur des mises en situation professionnelles tout au long des formations pour garantir à ses diplômés une très bonne insertion professionnelle de qualité.

## *La direction générale de l'enseignement et de la recherche*

*Le service de l'enseignement technique définit et met en œuvre les politiques de l'enseignement technique agricole en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat et veille à leur implication dans l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement agricole.*

*Le service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargé de définir les politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement. Il veille à favoriser les liens, au travers de ces politiques, avec l'enseignement technique, notamment dans l'exercice de la mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée et des missions d'animation et de développement des territoires et de coopération internationale.*

*Regroupements en pôles d'excellence régionaux sous le statut de « grands établissements », diversification des recrutements, ouverture sociale, développement de mobilités internationales... ce sont autant d'impulsions dont le but est de faire progresser l'enseignement supérieur agricole dans sa vocation d'excellence scientifique et technique.*

*Sur la base d'orientations nouvelles, la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche définit des perspectives singulières dans un objectif de développement durable des territoires à travers une politique globale de l'enseignement agricole.*

# Les clés du Panorama de l'enseignement agricole

Le numéro et le titre du chapitre

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAPRAT. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

#### LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

#### LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

#### LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

#### LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

#### Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

#### UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage. L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

#### UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire. L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Les définitions propres à la double page

Numéro de la page

26 Panorama de l'enseignement agricole - édition 2011

### SOURCES

- Application Génome - MAAPRAT
- DécIEA Élèves

Les sources des données

En début de chaque chapitre se trouvent des commentaires synthétiques et une page transversale avec les définitions communes au chapitre et la bibliographie des sources complémentaires.



Le numéro du chapitre    Le numéro du thème

## 2.1

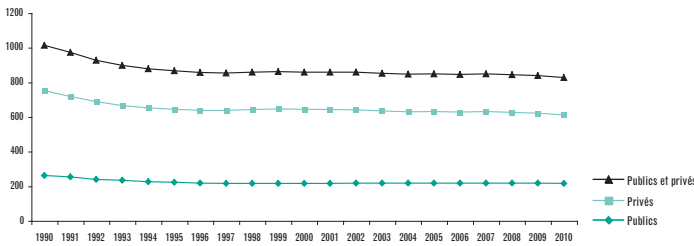
### Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court

1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

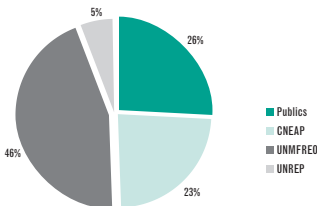
Établissements	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Établissements publics</b>													
LEGTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141	140
LPA <sup>(1)</sup>	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74	74
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2
<b>Total publics<sup>(2)</sup></b>	<b>257</b>	<b>223</b>	<b>215</b>	<b>216</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>218</b>	<b>218</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>216</b>
<b>Établissements privés</b>													
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199	193
UNMFRED	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374	372
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45	45
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3	2
<b>Total privés</b>	<b>752</b>	<b>644</b>	<b>644</b>	<b>642</b>	<b>641</b>	<b>635</b>	<b>630</b>	<b>631</b>	<b>628</b>	<b>631</b>	<b>626</b>	<b>621</b>	<b>612</b>
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222	215
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399	387
<b>Total publics et privés</b>	<b>1 009</b>	<b>867</b>	<b>859</b>	<b>858</b>	<b>858</b>	<b>852</b>	<b>847</b>	<b>848</b>	<b>846</b>	<b>849</b>	<b>843</b>	<b>838</b>	<b>828</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 612 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2010<sup>(3)</sup> *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFPJA et en 1995, 2 CFPJA.

(2) L'ENTIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

Des titres définissant le champ des figures

Des données statistiques précises

Une aide à la lecture

Différents graphiques illustrant les données chiffrées

Numéro de la page

Les notes de bas de page

Un rappel du numéro et du nom du chapitre

## 1 Le système éducatif

	Présentation du chapitre .....	2
1.0	Les définitions transversales .....	6
1.1	Les filières de formation .....	10
1.2	Les parcours de formation .....	12
1.3	La formation professionnelle continue .....	14
1.4	Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	16
1.5	La répartition régionale des élèves, des étudiants et des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	18
1.6	Les élèves, les étudiants et les apprentis selon le niveau de formation et le statut d'enseignement dans le second degré et l'enseignement supérieur .....	20
1.7	Les élèves, les étudiants et les apprentis par secteur de formation et niveau de formation dans l'enseignement technique .....	22

## 2 Les structures de formation agricoles

	Présentation du chapitre .....	26
2.0	Les définitions transversales .....	30
2.1	Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court .....	34
2.2	La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court .....	36
2.3	La localisation des lieux de formation .....	38
2.4	Les classes de premier cycle .....	68
2.5	Les classes de second cycle professionnel .....	70
2.6	Les classes de second cycle général et technologique .....	74
2.7	Les classes de BTSA et de CPGE .....	76
2.8	La taille des établissements .....	78
2.9	L'hébergement dans les établissements .....	82
2.10	Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics .....	88
2.11	Les activités des exploitations agricoles publiques .....	90
2.12	Les établissements partenaires de licences professionnelles .....	98
2.13	Les pôles de compétences .....	102
2.14	La cartographie des pôles de compétences .....	106

# 3 L'enseignement technique

## Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court

Présentation du chapitre .....	110
3.0 Les définitions transversales .....	112
3.1 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court .....	114
3.2 Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région .....	116
3.3 La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région .....	120
3.4 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court .....	122
3.6 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation .....	128

# 4 Les élèves du second degré

Présentation du chapitre .....	136
4.0 Les définitions transversales .....	138
4.1 Les effectifs d'élèves du second degré .....	140
4.2 Les élèves du second degré par département et région .....	142
4.3 La cartographie des élèves du second degré par région .....	144
4.4 L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré .....	146
4.5 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré .....	150
4.6 Les élèves du second degré selon l'âge .....	156
4.7 Les élèves du premier cycle .....	158
4.8 Les élèves du second cycle général et technologique .....	160
4.9 Les élèves du second cycle professionnel .....	162
4.10 Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation .....	166
4.11 Les élèves de CAPA par spécialité de formation .....	172
4.12 Les élèves de BEPA par spécialité de formation .....	174
4.13 Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation .....	176
4.14 Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation .....	180
4.15 Les élèves de bac techno par spécialité de formation .....	182
4.16 Les élèves du second degré selon les langues vivantes .....	184

## 5 Les étudiants

Présentation du chapitre .....	190
5.0 Les définitions transversales .....	192
5.1 Les étudiants de l'enseignement supérieur court .....	194
5.2 Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région .....	196
5.3 La cartographie des étudiants de BTSA par région .....	198
5.4 Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation .....	200
5.5 Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court .....	202
5.6 Les étudiants de licence professionnelle .....	206
5.7 L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	208
5.8 Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	210
5.9 La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	216

## 6 L'outre-mer

### Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court

Présentation du chapitre .....	220
6.0 Les définitions transversales .....	224
6.1 La répartition régionale des élèves du second degré de l'outre-mer .....	226
6.2 Les élèves du premier cycle de l'outre-mer .....	228
6.3 Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer .....	232
6.4 Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer .....	234
6.5 Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation .....	238
6.6 Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation .....	244
6.7 Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge .....	250
6.8 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer .....	254
6.9 La répartition régionale des étudiants de BTSA de l'outre-mer .....	256
6.10 Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer .....	258

## 7 Les apprentis

	Présentation du chapitre .....	262
7.0	Les définitions transversales .....	264
7.1	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	268
7.2	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement .....	270
7.3	La répartition régionale des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	276
7.4	La cartographie des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par région .....	280
7.5	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre .....	282
7.6	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation .....	288
7.7	Les origines socioprofessionnelles des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	298

## 8 La formation professionnelle continue

	Présentation du chapitre .....	310
8.0	Les définitions transversales .....	312
8.1	Les stagiaires de la formation professionnelle continue .....	316
8.2	La formation professionnelle continue selon le statut du centre de formation .....	318
8.3	La formation professionnelle continue par niveau de formation .....	320
8.4	La formation professionnelle continue par secteur de formation .....	322
8.5	Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur public .....	324
8.6	La formation professionnelle continue par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur public .....	328
8.7	La formation professionnelle continue par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public .....	330

## 9 Les résultats

	Présentation du chapitre .....	334
9.0	Les définitions transversales .....	338
9.1	Les diplômés de l'enseignement agricole .....	342
9.2	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole .....	344
9.3	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région .....	348
9.4	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés .....	350
9.5	Les diplômés par examen du CAPA .....	352
9.6	Les diplômés par examen du BEPA .....	354
9.7	Les diplômés par examen du bac pro et du BTA .....	356
9.8	Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole .....	358
9.9	Les diplômés par examen du BTSA .....	360
9.10	Les diplômés par examen du BTSA par région .....	362
9.11	Les diplômés par examen du BTSA par spécialité de formation .....	364
9.12	Les candidats diplômés par la VAE .....	366

## 10 L'insertion

	Présentation du chapitre .....	372
10.0	Les définitions transversales .....	376
10.1	La situation des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	380
10.2	Les poursuites d'études des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	382
10.3	L'insertion professionnelle des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	384
10.4	Les poursuites d'études des diplômés du CAPA .....	386
10.5	La situation des diplômés « CAPA unique » .....	388
10.6	Les emplois et les secteurs d'activité des diplômés « CAPA unique » .....	390
10.7	Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA .....	392
10.8	La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique » .....	394
10.9	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique » .....	396
10.10	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno .....	398

10.11	Les poursuites d'études des diplômés du bac S	400
10.12	Les poursuites d'études des diplômés du BTSA	402
10.13	La situation des sortants diplômés du BTSA	404
10.14	La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA	406
10.15	La primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage	408
10.16	Les secteurs d'activité des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage	410
10.17	La primo-insertion des docteurs vétérinaires	412
10.18	Les fonctions des docteurs vétérinaires	414
10.19	Les trajectoires des ingénieurs	416
10.20	La situation des ingénieurs	418

## 11 Les personnels

	Présentation du chapitre	422
11.0	Les définitions transversales	424
11.1	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	426
11.2	Le temps de travail des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	430

	Table des sigles	433
--	------------------	-----





	Présentation du chapitre .....	2
<b>1.0</b>	Les définitions transversales .....	6
<b>1.1</b>	Les filières de formation .....	10
<b>1.2</b>	Les parcours de formation .....	12
<b>1.3</b>	La formation professionnelle continue .....	14
<b>1.4</b>	Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	16
<b>1.5</b>	La répartition régionale des élèves, des étudiants et des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	18
<b>1.6</b>	Les élèves, les étudiants et les apprentis selon le niveau de formation et le statut d'enseignement dans le second degré et l'enseignement supérieur .....	20
<b>1.7</b>	Les élèves, les étudiants et les apprentis par secteur de formation et niveau de formation dans l'enseignement technique .....	22

## Le système éducatif du MAAPRAT

Composante du système éducatif national, le système éducatif sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) propose les voies de formation initiale scolaire et par apprentissage et la voie de la formation professionnelle continue. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplôme.

## Le second degré et la formation initiale par la voie scolaire (1.1, 1.2)

Le 1<sup>er</sup> cycle peut être intégré soit en classe de 4<sup>e</sup> de l'EA (2<sup>e</sup> année du cycle central), soit en classe de 3<sup>e</sup> de l'EA (cycle d'orientation).

En classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'EA, les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet (série technologique ou professionnelle). L'orientation se fait en fin de 3<sup>e</sup>, le plus souvent, vers la voie professionnelle pour préparer un CAPA ou un baccalauréat professionnel agricole. L'élève peut également s'orienter vers la voie technologique en intégrant une 2<sup>nd</sup>e GT.

Les classes de DIMA accueillent des élèves volontaires de collègue de l'Éducation nationale ou de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole, qui sont en dernière année de la scolarité obligatoire et qui ont un projet d'orientation affirmé vers la voie professionnelle pour préparer un CAPA ou un CAP par l'apprentissage. L'élève reste sous statut scolaire.

Le CAPA, diplôme de niveau V vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles en bac pro. Le BEPA rénové, diplôme de niveau V, devient une certification intermédiaire obtenue au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Les 15 spécialités du BEPA rénové sont en cohérence avec les spécialités des baccalauréats professionnels. L'obtention du BEPA rénové n'est pas obligatoire pour se présenter aux épreuves du bac pro. Le BEPA rénové permet l'insertion professionnelle.

Le cycle de préparation en 3 ans du bac pro, diplôme de niveau IV, est mis en œuvre depuis la rentrée 2009. Ce cycle est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), ouvertes depuis

la rentrée 2009, première professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) ouvertes depuis la rentrée 2010 et terminale professionnelle (ou term pro) ouvertes à la rentrée 2011.

Les classes de 2<sup>nd</sup>e pro, regroupées en 5 champs professionnels correspondant à 17 spécialités du bac pro, sont accessibles aux élèves issus d'une classe de 3<sup>e</sup>.

À l'issue de la 2<sup>nd</sup>e pro, l'élève poursuit en classe de 1<sup>re</sup> pro. Il peut, sous certaines conditions, intégrer une classe de 1<sup>re</sup> d'une série d'un baccalauréat technologique. L'élève qui poursuit en classe de 1<sup>re</sup> pro accède à une des spécialités du bac pro du champ professionnel correspondant à son choix initial d'orientation. Des passerelles sont toutefois possibles.

Peuvent être admis en 1<sup>re</sup> pro, les titulaires de diplômes professionnels de niveau V dans une spécialité en cohérence avec leur diplôme, et par dérogation, les élèves qui auront suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou une classe de 1<sup>re</sup> ou de terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique.

Le bac pro atteste d'une qualification professionnelle. La poursuite d'études est possible, notamment en BTSA.

La classe de 2<sup>nd</sup>e GT est une formation de l'Éducation nationale mise en place dans certains établissements du MAAPRAT avec deux enseignements d'exploration dont obligatoirement « écologie, agronomie, territoire et développement durable (EATDD), auxquels peut s'ajouter le choix d'un ou deux enseignement(s) facultatif(s). À la fin de la 2<sup>nd</sup>e GT, les élèves choisissent de s'orienter soit vers :

- la voie générale, en 1<sup>re</sup> générale série S « Écologie, agronomie et territoires » en établissements du MAAPRAT, ou en 1<sup>re</sup> générale des séries L, ou ES ou S, à l'Éducation nationale ;
- la voie technologique, en 1<sup>re</sup> techno de la série STAV, en établissements du MAAPRAT, ou en 1<sup>re</sup> technologique à l'Éducation nationale ;
- la voie professionnelle en 1<sup>re</sup> pro du cycle baccalauréat professionnel.

Le bac général série S « Écologie, agronomie et territoires » préparé dans les établissements relevant du MAAPRAT permet une poursuite d'études scientifiques tout particulièrement vers les sciences et technologies du vivant : BTSA, université (Licence, DUT), CPGE.

La réforme du lycée est entrée en vigueur à la rentrée 2011 pour la classe de 1<sup>re</sup> S et entrera en vigueur à la rentrée 2012 pour la classe de terminale S.

Le baccalauréat technologique de la série STAV est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures courtes (en BTSA, BTS, DUT, ou en CPGE).

Une série unique STAV a été élaborée se déclinant en 4 domaines technologiques principaux du champ de compétences du MAAPRAT : agronomie, alimentation, environnement, territoires.

L'admission peut se faire après une 2<sup>nde</sup> GT, une 2<sup>nde</sup> pro ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe. Des sections européennes de la série STAV offrent une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques enseignée en langue étrangère.

Dans le cadre de la réforme du lycée, la classe de 1<sup>re</sup> STAV sera rénovée à la rentrée 2012 et la classe de terminale STAV à la rentrée 2013.

## La formation initiale par la voie de l'apprentissage

Les formations par la voie de l'apprentissage s'adressent aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (et par dérogation pour les plus de 26 ans) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. La formation de l'apprenti se déroule par alternance dans l'entreprise et dans le centre de formation d'apprentis, le rythme de l'alternance varie selon le métier et le diplôme ou titre préparés.

La durée d'un contrat d'apprentissage est en principe de :

- 2 ans pour l'acquisition d'un CAPA, CAP, BPA ou BP ;
- 3 ans pour l'acquisition d'un baccalauréat professionnel ;
- 2 ans pour l'acquisition d'un BTSA ou d'un BTS ;
- 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou d'un titre d'ingénieur.

Des réductions de durée de ces parcours peuvent être accordées pour tenir compte du niveau initial de

compétence ou des acquis professionnels de l'apprenti, et après autorisation du service de l'inspection de l'apprentissage compétent.

L'employeur verse un salaire à l'apprenti dont le minimum est de 25 à 78 % du SMIC selon l'âge et l'ancienneté dans le contrat. Si l'apprenti échoue à l'examen, le contrat d'apprentissage peut être prolongé d'un an. D'autre part, il est possible après la réussite à un premier examen de préparer un autre diplôme par la voie de l'apprentissage, à condition de répondre aux conditions d'inscription.

Toutes les formations professionnelles diplômantes sont accessibles par la voie de l'apprentissage.

À l'issue d'une classe de DIMA, l'élève peut poursuivre sa formation en CAPA ou en CAP, sous contrat d'apprentissage. L'enseignement en CAPA s'appuie sur l'expérience professionnelle vécue en entreprise, certains CAPA peuvent être obtenus par la modalité d'acquisition des UC mise en place dans des CFA habilités par le MAAPRAT.

Le BPA, diplôme de niveau V, est accessible par la voie de l'apprentissage à l'issue soit, d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup>, soit aux titulaires d'un CAPA ou d'un CAP, soit aux titulaires d'une attestation du suivi d'un cycle complet ayant conduit au BEPA ou BEP. Il se prépare par UC. La durée et le parcours de formation peuvent être adaptés en fonction des acquis antérieurs et du projet professionnel du candidat. Le BPA à finalité professionnelle prépare l'accès à la vie active. Il permet éventuellement l'entrée dans une formation de brevet professionnel (BP), de niveau IV, dans la même spécialité.

Le BP, diplôme de niveau IV, se prépare également par UC. Le candidat à un BP doit justifier d'une part de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la date d'évaluation de la dernière UC ou de la première épreuve terminale permettant de délivrer le BP, d'autre part, lors de l'entrée en formation, soit de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP de niveau V ou d'un niveau supérieur, soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au BEPA ou une scolarité complète de classe de 2<sup>nde</sup>. Ce diplôme, à

# Présentation du chapitre (suite)

finalité professionnelle, permet un accès à la vie active, mais il n'exclut pas la poursuite d'études.

Le bac pro est accessible par la voie de l'apprentissage aux élèves issus d'une classe de 3<sup>e</sup> ou aux jeunes titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau V. En règle générale, la durée du contrat d'apprentissage pour préparer un bac pro est de 3 ans. Toutefois, la durée du contrat d'apprentissage est fixée à 2 ans pour les titulaires d'un diplôme de niveau V relevant d'une spécialité en cohérence avec celle du bac pro préparé et pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e pro admis en classe de 1<sup>re</sup> pro dans une spécialité relevant du champ professionnel de leur 2<sup>nd</sup>e.

Le BTSA peut être préparé par la voie de l'apprentissage. La formation s'appuie sur l'expérience vécue par l'alternance en entreprise. La poursuite d'études est recherchée par un nombre croissant d'apprentis : licence professionnelle, master à finalité professionnelle ou école de l'enseignement supérieur, mais aussi CS et titre enregistré au RNCP du niveau III au niveau I.

## L'enseignement supérieur (1.1, 1.2)

L'enseignement supérieur court comprend les classes de BTSA, les CPGE BCPST - TB - post-BTSA - BTS - DUT.

Le BTSA, diplôme de niveau III (bac + 2), se décline en options, ces dernières pouvant également se décliner en champs professionnels ou spécialités.

Le titulaire du BTSA obtient 120 ECTS, ce qui lui permet de poursuivre des études soit :

- en licence professionnelle ;
- dans une CPGE post BTSA – BTS – DUT en 1 an ;
- dans le système universitaire en 3<sup>e</sup> année de licence générale (Licence, Master, Doctorat).

Les CPGE post-bac en 2 ans de la filière BCPST, (accessibles aux titulaires d'un bac S) et de la filière TB (accessibles aux titulaires d'un bac techno), préparent au concours A d'admission dans les grandes écoles publiques de l'ESAV.

Les CPGE post BTSA – BTS – DUT préparent en 1 an au concours C d'admission dans les grandes écoles publiques et permettent d'accéder aux écoles

d'ingénieurs privées relevant également du MAAPRAT et à certaines écoles d'ingénieurs relevant du MESR, suivant des modalités de recrutement propres à chaque école.

L'enseignement supérieur long est réparti principalement en 3 grandes familles :

- les écoles d'ingénieurs conduisent au diplôme d'ingénieur selon un cursus en 3 ou 5 ans en fonction du processus d'admission choisi. Ces écoles forment des ingénieurs qui exercent dans les domaines de l'agronomie, de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de la forêt et du bois, de l'environnement, de l'horticulture, du paysage... ;
- les écoles vétérinaires forment des docteurs vétérinaires au terme de 5 années d'études post-CPGE ou sur concours après l'obtention d'un BTSA. Le docteur vétérinaire peut se spécialiser dans des diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire CEAV (1 an) et DESV (3 ans) ;
- l'école nationale supérieure de paysage de Versailles qui délivre le diplôme de paysagiste DPLG (Diplômé par le gouvernement) au terme d'un cursus de 4 années d'études sur concours organisé à bac + 2.

La formation des cadres et cadres supérieurs techniques du MAAPRAT est assurée dans certains de ces établissements.

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur participent aux formations en licence professionnelle (bac + 3) et proposent également d'autres cursus : le master (bac + 5), le doctorat (bac + 8) et les masters spécialisés (bac + 6).

Enfin, des passerelles existent entre les enseignements supérieurs court et long qui permettent à certains étudiants issus des BTS et IUT de continuer à bac + 5 et d'accéder au diplôme d'ingénieur.

## La formation professionnelle continue (1.3)

La FPC s'adresse majoritairement à un public exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et aux primo-demandeurs d'emploi. Elle donne lieu à un éventail de validations et de formations qui vont de l'attestation de stage à l'obtention d'un diplôme du niveau V au niveau I. Les diplômes sont délivrés selon la modalité de l'examen final ou des UC.

La FOAD/FAD est une modalité de formation proposée par un grand nombre de centres publics et privés ainsi que par le CNPR (unité d'AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur) pour l'enseignement public, par le CERCA (du groupe ESA d'Angers) pour l'enseignement privé.

Des parcours de formation individualisés (durée, modalités, contenu) prenant en compte les acquis des candidats (compétences professionnelles, titres, diplômes...) peuvent être conçus dans le cadre de plans de formation, de contrats de professionnalisation, de DIF...

Le positionnement et la VAE permettent également à des candidats à l'installation en l'agriculture non titulaires d'un diplôme ou titre ou certificat conférant la capacité professionnelle agricole mais néanmoins titulaires d'un autre diplôme ou ayant une expérience professionnelle, de les valoriser et d'obtenir un diplôme conférant la capacité professionnelle.

Les établissements de l'enseignement supérieur proposent également une offre d'actions de formation non diplômantes. La formation continue permet à des professionnels, sur une courte période, d'actualiser des connaissances ou d'en acquérir de nouvelles sur des thématiques spécifiques.

De plus certains diplômes d'ingénieurs sont accessibles par la voie de la formation continue, destinée à des professionnels en activité.

La VAE permet aussi d'obtenir les diplômes de l'enseignement supérieur agricole.

## Les effectifs de l'enseignement technique et supérieur (1.4, 1.5, 1.6, 1.7)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement technique et supérieur agricole accueille 221 944 élèves, étudiants et apprentis en France métropolitaine et en outre-mer. Le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, général et technologique rassemble 66,9% des effectifs, suivi par le 1<sup>er</sup> cycle avec 14,3%.

3 régions regroupent le 1/3 des effectifs : Rhône-Alpes (25 211 élèves, étudiants et apprentis), Pays de la Loire (23 980 élèves, étudiants et apprentis) et Bretagne (20 129 élèves, étudiants et apprentis). À l'inverse et à l'exception de la Corse (341 élèves, étudiants et apprentis), l'Alsace et le Limousin se distinguent par les effectifs les plus faibles de France métropolitaine avec 2 840 et 3 693 élèves, étudiants et apprentis.

123 607 jeunes (soit 55,7% des effectifs) poursuivent leur scolarité dans l'enseignement privé. Dans l'enseignement public, les effectifs sont les plus importants dans le niveau IV et dans l'enseignement supérieur.

Les filles sont proportionnellement les plus représentées dans le niveau V (63,6%). La parité filles-garçons est presque atteinte dans les niveaux II (48,9%) et III (48,3%). Le poids des effectifs féminins s'établit à 37,9% dans les niveaux VI et Vbis.

Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans l'enseignement technique varient selon le secteur de formation. Ainsi, le secteur des services est dominant avec 36,4% des effectifs, suivi par le secteur de la production avec 35,9% des effectifs. Le secteur de la transformation est sous-représenté (4,1%). Les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (86,6%), elles ne rassemblent que 12,5% des effectifs dans le secteur de l'aménagement.

# 1 Le système éducatif

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire - citoyeneté.

*Remarque : la réforme du lycée entrera en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

## Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

## BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MENJVA. Le BEPA est son équivalent au MAAPRAT.

## BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles renouvelé (BEPA renouvelé). Ce BEPA renouvelé est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

## BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

## Les définitions transversales

### BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup> ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA, et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

### BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

### BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

### CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MENJVA.

Le CAPA est son équivalent au MAAPRAT.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'EA

Les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3<sup>e</sup> : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2<sup>nd</sup>e GT, ou poursuivre une formation du MENJVA.

### CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

# 1 Le système éducatif

## CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTS-A-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTS-A, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

## CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

## DCESF

Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (ou DCESF) est un diplôme de niveau III du MENJVA à finalité professionnelle. Il se prépare en 1 an après le BTS économie sociale et familiale.

## DCG

Le diplôme de comptabilité et gestion (ou DCG) est un diplôme de niveau II du MESR. Il correspond à une licence d'État pour laquelle la formation est répartie sur 3 ans. Ce diplôme possède une finalité professionnelle, mais il permet également une poursuite d'études longues. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme préparatoire aux études comptables et financières.

## DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA), créé par le décret du 31 décembre 2010, concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

## DSCG

Le diplôme supérieur de comptabilité et gestion (ou DSCG) est un diplôme d'État de niveau master. Il sanctionne 2 années d'études supplémentaires après le DCG et peut se préparer par la voie de l'alternance. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme d'études supérieures comptables et financières.

## Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAPRAT regroupe les BTS-A, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTS-A.

## Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAPRAT regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.



## Les définitions transversales

### Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

### MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

### Prélicence

La prélicence permettait une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprenait une mise à niveau et permettait d'accéder à une licence générale en 1 an.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSA et CPGE.

### Titre enregistré au RNCP / TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

### 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

### 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

### 2<sup>nd</sup>e GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2<sup>nd</sup>e GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peuvent s'ajouter 1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

## NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MENJVA présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont incluses.

## SAVOIR PLUS



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

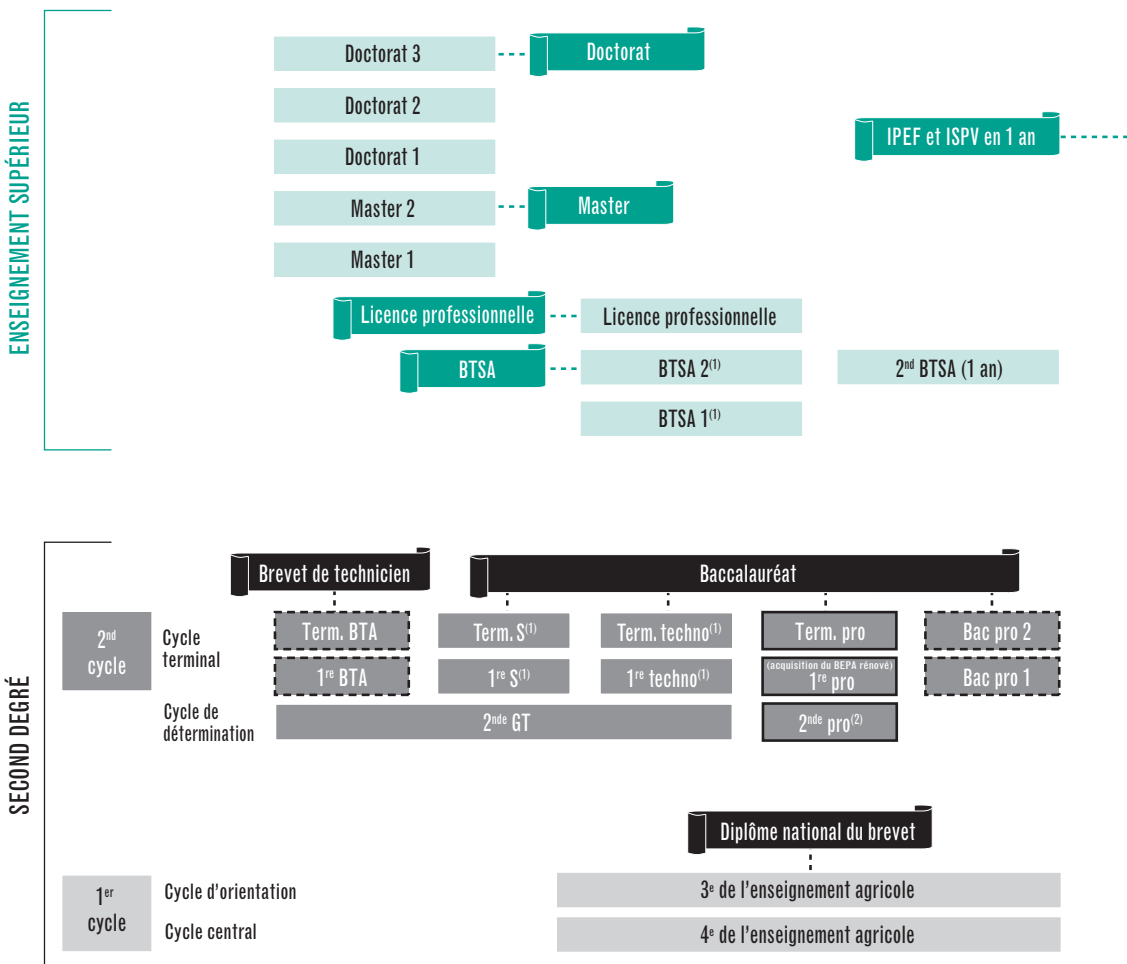
# 1 Le système éducatif

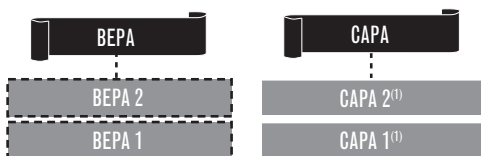
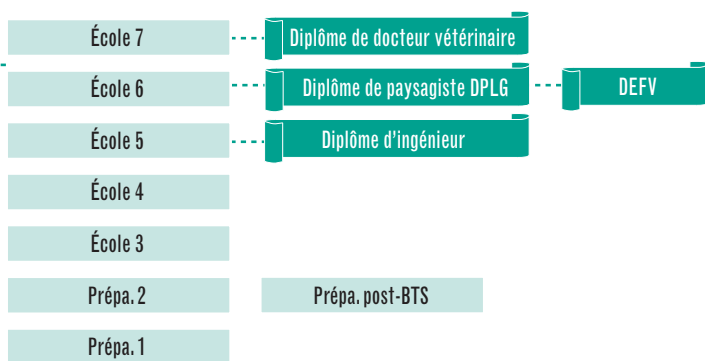
## 1- Les filières de formation initiale scolaire du second degré et de l'enseignement supérieur à la rentrée 2010

Source DGER - MAAPRAT

Après la classe de troisième, accès à toutes les formations professionnelles par la voie de l'apprentissage.

Des formations peuvent être suivies à distance (formations diplômantes du niveau V au niveau I, formations qualifiantes, préparation aux concours de la fonction publique, remise à niveau, validation des acquis d'expérience, langues étrangères).





- Rénovation de la voie professionnelle
- En voie d'extinction

(1) Quelques établissements assurent des formations relevant du MENJVA (CAP, bac techno STL, bac S, bac pro maintenance des matériels...).

(2) 5 champs professionnels. À compter de la rentrée 2011, ouverture de 2 classes de 2<sup>de</sup> pro hors ces 5 champs professionnels.

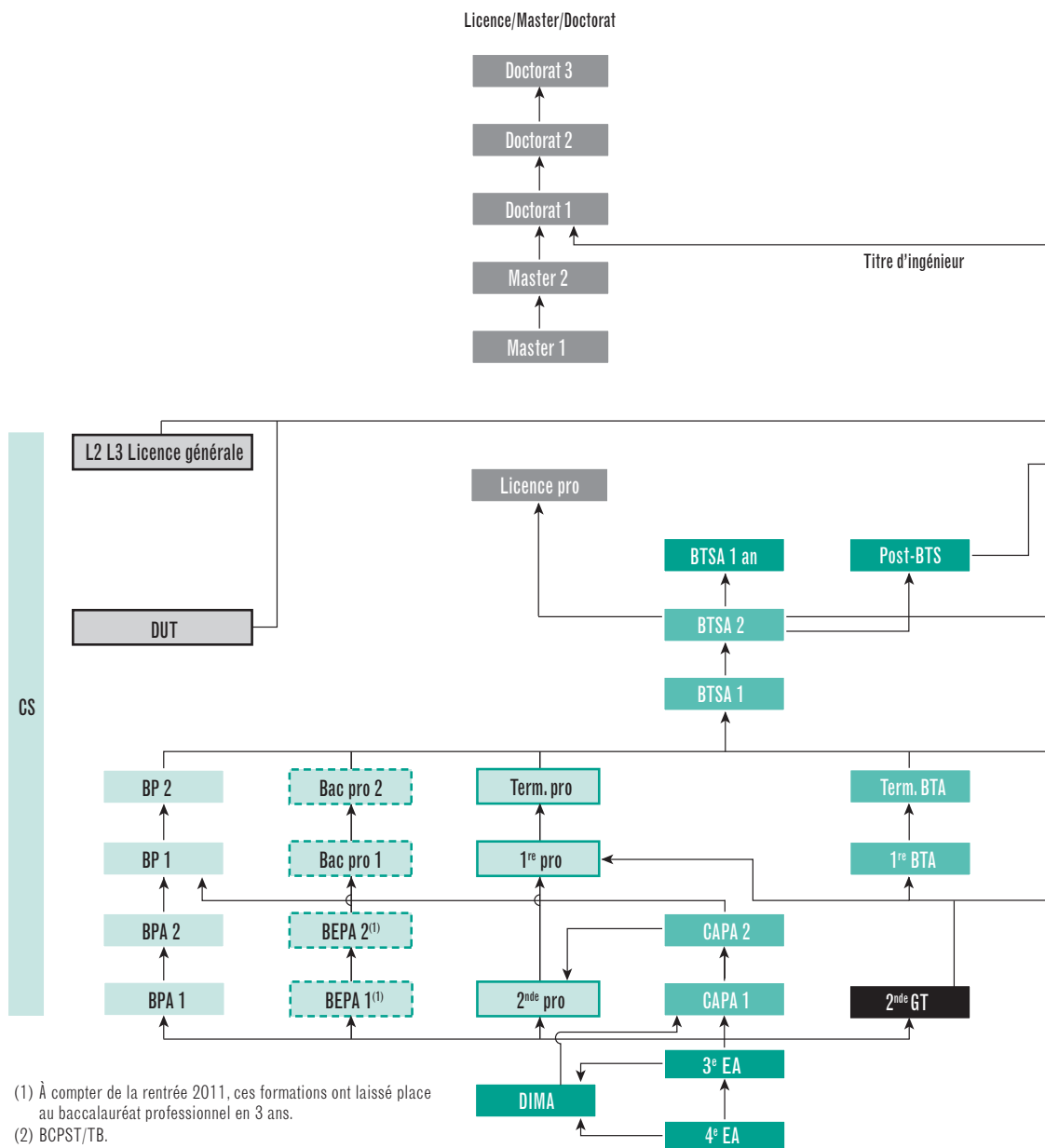
# 1 Le système éducatif

## 1- Les principaux parcours de formation initiale dans le second degré et l'enseignement supérieur à la rentrée 2010

Source DGER - MAAPRAT

L'enseignement agricole accueille des élèves, des apprentis et des étudiants en provenance de formations mises en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative ou le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

À l'issue d'un parcours dans l'enseignement agricole, les élèves, les apprentis et les étudiants peuvent poursuivre une formation mise en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative ou le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

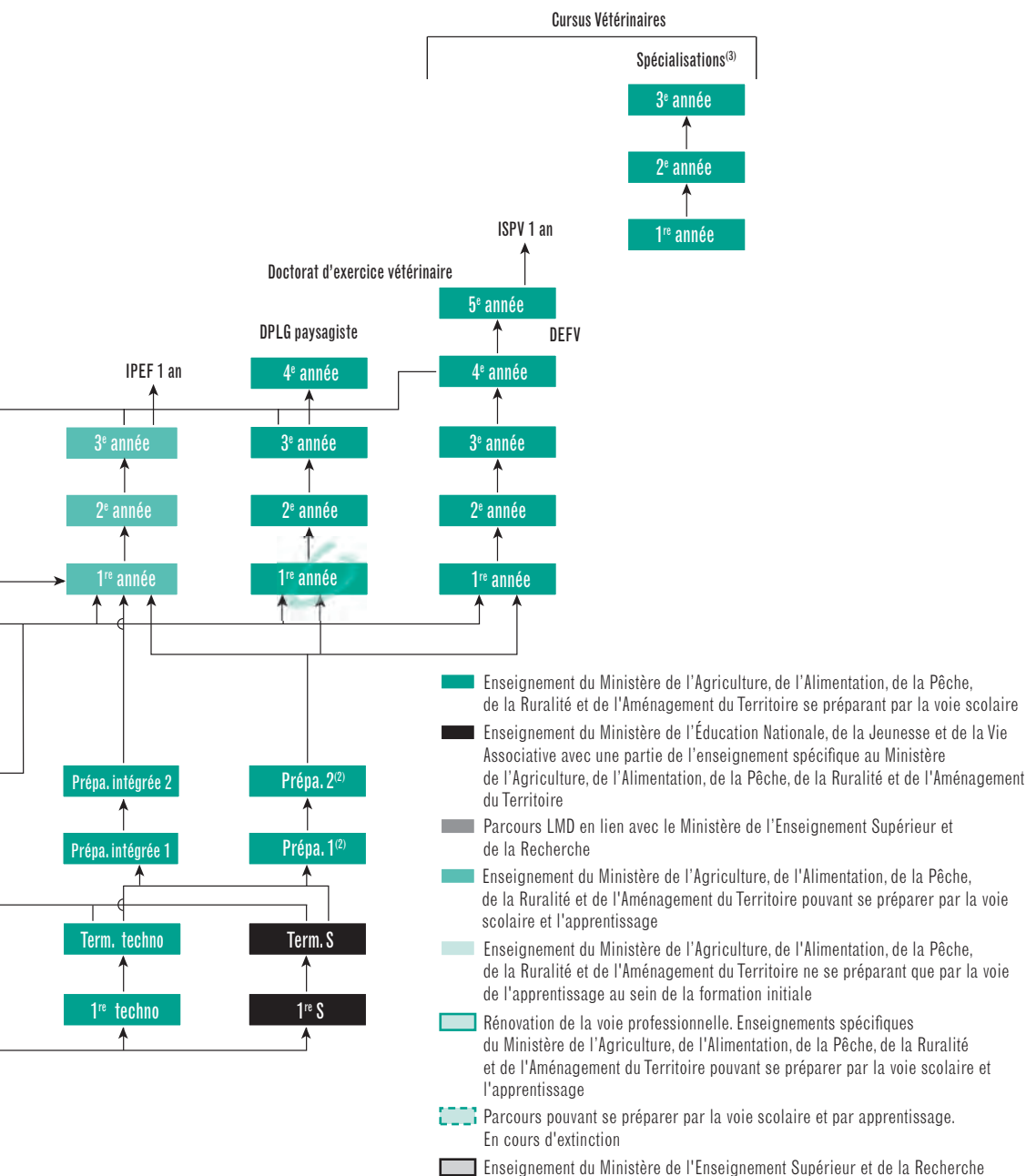


(1) À compter de la rentrée 2011, ces formations ont laissé place au baccalauréat professionnel en 3 ans.

(2) BCPST/TB.

(3) CEAV : Certificats d'études approfondies vétérinaires (1 an).

DESV : Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (3 ans).



**Lecture :** l'admission en 1<sup>re</sup> année de préparation au DPLG paysagiste est possible par la voie des concours soit à l'issue d'une CPGE, d'un BTS ou d'une classe préparatoire post-BTS.

# 1 Le système éducatif

## DÉFINITIONS

### Capacité professionnelle agricole

L'obtention de certains diplômes de niveau IV ou III (liste définie par arrêté du MAAPRAT) confère la capacité professionnelle agricole. Celle-ci est une des conditions nécessaires à l'octroi des aides financières publiques à l'installation des jeunes agriculteurs.

### Formation diplômante

La formation diplômante permet l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre enregistré au RNCP.

### Formations personnalisées

Dans le domaine de la FPC, les formations personnalisées sont mises en place à la demande des particuliers ou des entreprises. Elles répondent à des besoins de qualification ou d'acquisition de compétences spécifiques. Ces formations sont généralement construites selon un parcours individualisé qui tient compte des acquis et de la situation professionnelle du demandeur.

### Formation qualifiante

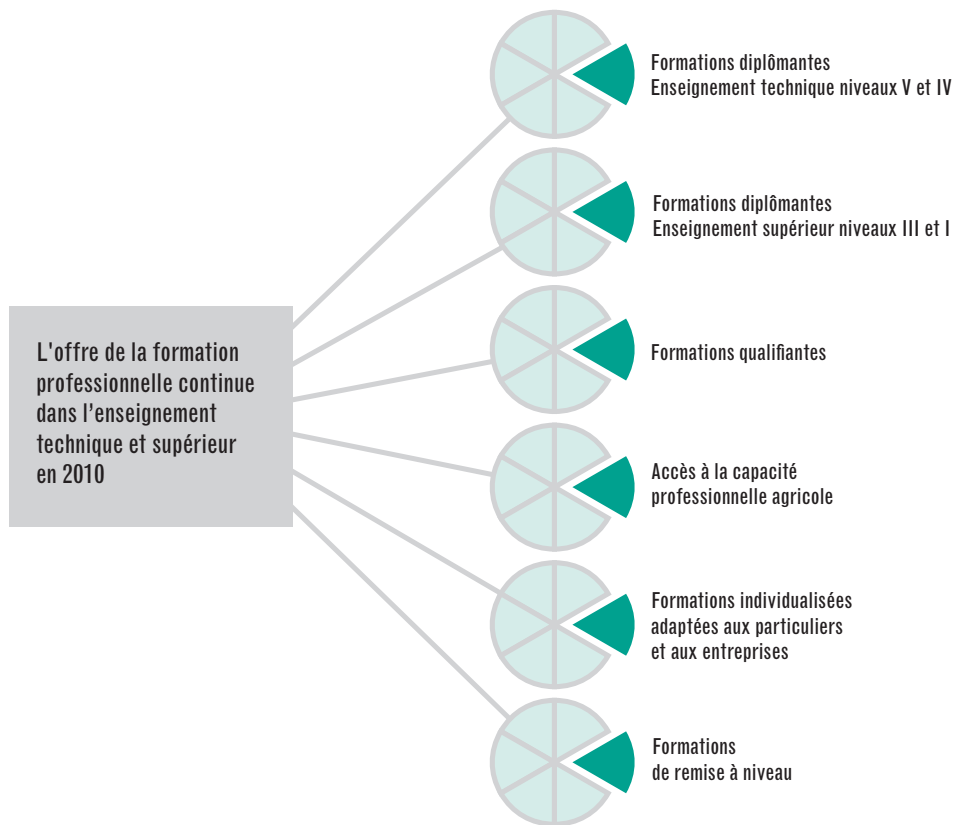
La formation qualifiante est une formation non validée par un diplôme. Elle a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle déterminée et attestée. Généralement de courte durée, elle facilite l'accès à l'emploi.

### Remise à niveau

Les formations de remise à niveau sont proposées aux adultes qui souhaitent actualiser leurs connaissances de base dans des disciplines de formation générale ou technique.

## 1- L'offre de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur en 2010

Source DGER - MAAPRAT



# 1 Le système éducatif

## DÉFINITIONS

### Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

## SOURCES

- DéciEA Élèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA
- Enquête SISE 2010 - MESR



## 1- Les effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2009				2010			
	Élèves	Étudiants	Apprentis	Total	Élèves	Étudiants	Apprentis	Total
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>								
CPA/DIMA	819	—	—	819	819	—	—	819
4 <sup>e</sup>	12 644	—	—	12 644	12 257	—	—	12 257
3 <sup>e</sup>	18 547	—	—	18 547	18 771	—	—	18 771
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>32 010</b>	—	—	<b>32 010</b>	<b>31 847</b>	—	—	<b>31 847</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>								
CAPA, CAP	9 611	—	9 964	19 575	10 410	—	10 251	20 661
BEPA, BEP	39 684	—	3 317	43 001	24 066	—	929	24 995
BTA	1 383	—	58	1 441	684	—	55	739
Bac pro 2 ans	28 761	—	7 544	36 305	20 103	—	3 783	23 886
Bac pro 3 ans	17 218	—	1 334	18 552	40 788	—	5 562	46 350
BP, BPA	—	—	4 893	4 893	—	—	5 830	5 830
Autres <sup>(1)</sup>	—	—	1 464	1 464	—	—	1 519	1 519
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>96 657</b>	—	<b>27 240</b>	<b>123 897</b>	<b>96 051</b>	—	<b>27 929</b>	<b>123 980</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>								
2 <sup>nd</sup> e GT	8 259	—	—	8 259	8 226	—	—	8 226
Bac S	3 812	—	—	3 812	3 746	—	—	3 746
Bac techno	13 155	—	—	13 155	12 638	—	—	12 638
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>25 226</b>	—	—	<b>25 226</b>	<b>24 610</b>	—	—	<b>24 610</b>
<b>Ens. sup. court</b>								
CPGE	—	584	—	584	—	625	—	625
BTS, BTS	—	18 365	6 061	24 426	—	18 545	6 659	25 504
Prélicence	—	11	—	11	—	8	—	8
Autres <sup>(1)</sup>	—	3 616	180	3 796	—	—	175	175
<b>Total ens. sup. court</b>	—	<b>22 576</b>	<b>6 241</b>	<b>28 817</b>	—	<b>19 178</b>	<b>6 834</b>	<b>26 012</b>
<b>Ens. sup. long</b>								
Ingénieur/Vétérinaire/DPLG	—	nd	174	174	—	14 746	268	15 495
Autres <sup>(1)</sup>	—	nd	331	331	—	—	481	—
<b>Total ens. sup. long</b>	<b>0</b>	<b>nd</b>	<b>505</b>	<b>505</b>	<b>0</b>	<b>14 746</b>	<b>749</b>	<b>15 495</b>
<b>Total</b>	<b>153 893</b>	<b>22 576</b>	<b>33 986</b>	<b>210 455</b>	<b>152 508</b>	<b>33 924</b>	<b>35 512</b>	<b>221 944</b>

(1) Titres enregistrés au RNCP (TH, CS, MC du niveau V au niveau I), auxiliaire de vie sociale, aide-soignant... (niveau V), DCESF (niveau III), licence pro, DCG... (niveau II), DSCG (niveau I).

# 1 Le système éducatif

## DÉFINITIONS

### Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

## SOURCES

- DéciaEA Élèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SISE 2010 - MESR

## 1- La répartition régionale des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis du second degré de l'enseignement supérieur à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2010						Total
	Élèves	% Filles	Étudiants	% Filles	Apprentis	% Filles	
Alsace	1 361	49,4	621	nd	858	19,2	2 840
Aquitaine	9 257	55,8	1 779	nd	2 017	22,2	13 053
Auvergne	4 523	49,2	1 018	nd	1 049	29,7	6 590
Basse-Normandie	6 427	50,9	659	nd	1 355	42,0	8 441
Bourgogne	5 834	55,0	1 271	nd	1 532	32,8	8 637
Bretagne	15 320	54,6	3 171	nd	1 638	25,3	20 129
Centre	7 282	55,9	831	nd	1 770	29,9	9 883
Champagne-Ardenne	3 849	44,0	625	nd	800	19,4	5 274
Corse	197	27,9	37	nd	107	24,4	341
Franche-Comté	4 679	56,3	792	nd	1 517	24,6	6 988
Haute-Normandie	3 094	51,7	785	nd	1 260	60,4	5 139
Île-de-France	3 213	42,8	3 258	nd	2 003	51,6	8 474
Languedoc-Roussillon	7 106	54,3	1 622	nd	1 245	30,3	9 973
Limousin	2 427	51,8	706	nd	560	32,5	3 693
Lorraine	3 348	46,9	628	nd	1 443	23,7	5 419
Midi-Pyrénées	8 957	53,4	3 035	nd	1 510	29,7	13 502
Nord-Pas-de-Calais	7 233	41,5	1 703	nd	2 069	25,6	11 005
Pays de la Loire	16 938	54,5	4 355	nd	2 687	23,4	23 980
Picardie	4 880	55,6	1 920	nd	1 559	25,3	8 359
Poitou-Charentes	7 122	54,5	827	nd	1 655	37,2	9 604
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 211	54,8	543	nd	2 902	24,2	9 656
Rhône-Alpes	18 468	53,6	3 423	nd	3 320	30,9	25 211
<b>France métropolitaine</b>	<b>147 726</b>	<b>52,8</b>	<b>33 609</b>	<b>nd</b>	<b>34 856</b>	<b>29,5</b>	<b>216 191</b>
Guadeloupe	940	44,3	47	nd	138	49,3	1 125
Guyane	353	38,2	38	nd	24	12,5	415
Martinique	642	39,6	39	nd	125	16,0	806
Mayotte <sup>(1)</sup>	278	45,4	0	nc	nc	nc	278
Réunion	1 312	54,2	122	nd	369	7,3	1 803
<b>DOM</b>	<b>3 525</b>	<b>45,5</b>	<b>246</b>	<b>nd</b>	<b>656</b>	<b>18,0</b>	<b>4 427</b>
Polynésie française	704	36,8	47	nd	nc	nc	751
Wallis et Futuna	76	51,3	0	nc	nc	nc	76
Nouvelle-Calédonie	477	51,4	22	nd	nc	nc	499
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 257</b>	<b>43,2</b>	<b>69</b>	<b>nd</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>1 326</b>
<b>DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>4 782</b>	<b>55,1</b>	<b>315</b>	<b>nd</b>	<b>656</b>	<b>18,0</b>	<b>5 753</b>
<b>France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>152 508</b>	<b>52,5</b>	<b>33 924</b>	<b>nd</b>	<b>35 512</b>	<b>29,3</b>	<b>221 944</b>
	%	68,7	15,3		16,0		100,0

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

# 1 Le système éducatif

## DÉFINITIONS

### Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSa, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- DécIÉA Élèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SISE 2010 - MESR

1- La répartition des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis<sup>(1)</sup> de l'enseignement technique et supérieur par niveau de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2010 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

		Élèves et étudiants	% Filles	Apprentis	% Filles	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> degré	<b>Niv. VI et Vbis</b>						
	Public	3 524	27,2	—	—	3 524	27,2
	Privé	28 323	39,3	—	—	28 323	39,3
	<b>Total Niv. VI et Vbis</b>	<b>31 847</b>	<b>37,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31 847</b>	<b>37,9</b>
	<b>Niv. V</b>						
	Public	5 376	80,4	10 131	19,7	15 507	41,2
	Privé	29 100	81,9	3 776	15,9	32 876	74,2
	<b>Total Niv. V</b>	<b>34 476</b>	<b>81,7</b>	<b>13 907</b>	<b>18,7</b>	<b>48 383</b>	<b>63,6</b>
	<b>Niv. IV</b>						
	Public	41 966	41,6	10 345	21,7	52 311	38,0
	Privé	44 219	50,7	3 677	21,5	47 896	48,4
	<b>Total Niv. IV</b>	<b>86 185</b>	<b>46,2</b>	<b>14 022</b>	<b>21,7</b>	<b>100 207</b>	<b>43,0</b>
	<b>Total Public</b>	<b>50 866</b>	<b>44,7</b>	<b>20 476</b>	<b>22,0</b>	<b>71 342</b>	<b>38,2</b>
	<b>Total Privé</b>	<b>101 642</b>	<b>56,4</b>	<b>7 453</b>	<b>18,6</b>	<b>109 095</b>	<b>53,8</b>
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>152 508</b>	<b>52,5</b>	<b>27 929</b>	<b>21,1</b>	<b>180 437</b>	<b>47,7</b>
Ens. supérieur	<b>Niv. III<sup>(2)</sup></b>						
	Public	12 296	44,2	5 304	30,7	17 600	39,2
	Privé	6 882	41,3	1 530	30,0	8 412	39,8
	<b>Total Niv. III</b>	<b>19 178</b>	<b>43,2</b>	<b>6 834</b>	<b>30,5</b>	<b>26 012</b>	<b>48,3</b>
	<b>Niv. II</b>						
	Public	nd	nd	248	54,0	248	54,0
	Privé	nd	nd	160	36,7	160	36,7
	<b>Total Niv. II</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>408</b>	<b>48,9</b>	<b>408</b>	<b>48,9</b>
	<b>Niv. I<sup>(3)</sup></b>						
	Public	8 874	nd	273	44,9	9 147	nd
	Privé	5 872	nd	68	51,5	5 940	nd
	<b>Total Niv. I</b>	<b>14 746</b>	<b>nd</b>	<b>341</b>	<b>46,3</b>	<b>15 087</b>	<b>nd</b>
	<b>Total Public</b>	<b>21 170</b>	<b>nd</b>	<b>5 825</b>	<b>32,2</b>	<b>26 995</b>	<b>nd</b>
<b>Total Privé</b>	<b>12 754</b>	<b>nd</b>	<b>1 758</b>	<b>32,1</b>	<b>14 512</b>	<b>nd</b>	
	<b>Total ens. supérieur</b>	<b>33 924</b>	<b>nd</b>	<b>7 583</b>	<b>32,2</b>	<b>41 507</b>	<b>nd</b>
<b>Total Public</b>	<b>72 036</b>	<b>nd</b>	<b>26 301</b>	<b>24,3</b>	<b>98 337</b>	<b>nd</b>	
<b>Total Privé</b>	<b>114 396</b>	<b>nd</b>	<b>9 211</b>	<b>21,1</b>	<b>123 607</b>	<b>nd</b>	
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et ens. supérieur</b>	<b>186 432</b>	<b>nd</b>	<b>35 512</b>	<b>23,5</b>	<b>221 944</b>	<b>nd</b>

(1) France métropolitaine et DOM.

(2) BTSa/BTS, CPGE et prélicence.

(3) Formations de référence et formations hors référence.

# 1 Le système éducatif

## DÉFINITIONS

### Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Étudiant

Un étudiant est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire post-bac dans un établissement d'enseignement technique ou en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement supérieur long.

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

## SOURCES

- DécieA Élèves
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

1- La répartition des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis<sup>(1)</sup> du second degré et de l'enseignement supérieur court par secteur de formation et niveau de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Élèves et étudiants		Apprentis		Total	
	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles	Eff.	% Filles
<b>Production</b>						
Niv. V	4 855	30,2	5 343	20,8	10 198	25,2
Niv. IV	26 410	35,6	6 641	24,6	33 051	33,4
Niv. III	7 725	37,4	2 671	27,9	10 396	35,0
<b>Total production</b>	<b>38 990</b>	<b>35,3</b>	<b>14 655</b>	<b>23,8</b>	<b>53 645</b>	<b>32,1</b>
<b>Aménagement</b>						
Niv. V	1 951	6,0	6 648	2,6	8 599	3,4
Niv. IV	13 346	11,9	5 454	5,6	18 800	10,1
Niv. III	5 652	34,2	2 177	13,0	7 829	28,3
<b>Total aménagement</b>	<b>20 949</b>	<b>17,4</b>	<b>14 279</b>	<b>5,3</b>	<b>35 228</b>	<b>12,5</b>
<b>Transformation</b>						
Niv. V	0	nc	258	27,1	258	27,1
Niv. IV	2 315	55,4	243	30,5	2 558	53,0
Niv. III	2 510	63,1	762	54,3	3 272	61,0
<b>Total transformation</b>	<b>4 825</b>	<b>59,4</b>	<b>1 263</b>	<b>44,2</b>	<b>6 088</b>	<b>56,2</b>
<b>Services</b>						
Niv. V	27 670	96,1	1 658	80,1	29 328	95,2
Niv. IV	19 504	81,5	1 684	71,6	21 188	80,7
Niv. III	2 658	54,0	1 224	53,0	3 882	53,7
<b>Total services</b>	<b>49 832</b>	<b>8,1</b>	<b>4 566</b>	<b>69,7</b>	<b>54 398</b>	<b>86,6</b>
<b>Total</b>	<b>114 596</b>	<b>56,0</b>	<b>34 763</b>	<b>23,2</b>	<b>149 359</b>	<b>48,4</b>

(1) France métropolitaine et DOM.





	Présentation du chapitre .....	26
<b>2.0</b>	Les définitions transversales .....	30
<b>2.1</b>	Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court .....	34
<b>2.2</b>	La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court .....	36
<b>2.3</b>	La localisation des lieux de formation .....	38
<b>2.4</b>	Les classes de premier cycle .....	68
<b>2.5</b>	Les classes de second cycle professionnel .....	70
<b>2.6</b>	Les classes de second cycle général et technologique .....	74
<b>2.7</b>	Les classes de BTSA et de CPGE .....	76
<b>2.8</b>	La taille des établissements .....	78
<b>2.9</b>	L'hébergement dans les établissements .....	82
<b>2.10</b>	Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics .....	88
<b>2.11</b>	Les activités des exploitations agricoles publiques .....	90
<b>2.12</b>	Les établissements partenaires de licences professionnelles .....	98
<b>2.13</b>	Les pôles de compétences .....	102
<b>2.14</b>	La cartographie des pôles de compétences .....	106

## L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.1)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement technique agricole compte 828 établissements publics et privés, ce qui correspond à une baisse de 17,9 % par rapport à 1990. L'évolution des effectifs d'établissements est différente selon les statuts d'enseignement : public (-15,6 %), privé TP (-21,2 %), privé RA (-17,1 %). Ils se répartissent inégalement selon les statuts : presque la moitié des établissements d'enseignement relève de l'UNMFREO (46 %), 23 % du CNEAP, 5 % de l'UNREP et 26 % de l'enseignement public. Entre les rentrées 2009 et 2010, l'enseignement public n'enregistre qu'une légère diminution de -0,5 %, le privé TP poursuit sa décroissance à hauteur de -3,2 %, alors que le privé RA ne décroît que de 0,5 %.

## Les particularités régionales (2.2)

2 régions métropolitaines se distinguent par le nombre élevé d'établissements d'enseignement publics et privés : Pays de la Loire (99) et Rhône-Alpes (94) ; elles regroupent 24,6 % de l'ensemble national. Les 3 régions Bretagne (64), Aquitaine (55) et Poitou-Charentes (51) présentent également un maillage relativement dense. À l'inverse, la Corse (2), l'Alsace (5) et le Limousin (9) se caractérisent par la plus faible densité de France métropolitaine. En outre-mer, c'est en Polynésie française (10) que les établissements sont les plus nombreux.

La répartition régionale des établissements selon le statut est inégale. La Corse et Wallis et Futuna sont les seuls territoires qui n'offrent pas de formations dans l'enseignement privé. Au sein du privé, la répartition entre le privé TP et le privé RA n'est équilibrée qu'en Bretagne (27 établissements). Les établissements relevant du privé TP sont plus nombreux que dans le privé RA en Languedoc-Roussillon (+9), dans le Nord-Pas-de-Calais (+2). Le privé RA est dominant en outre-mer. Toutes les régions dis-

pensent des formations dans l'enseignement public, atteignant un chiffre maximal en Rhône-Alpes (20 LEGTA/LPA/LP). Les structures d'enseignement public sont plus nombreuses que celles du privé en Limousin et en Martinique. Elles sont 8 fois plus nombreuses dans le privé dans les Pays de la Loire (88 établissements relevant d'associations ou d'organismes de gestion).

## La capacité d'accueil des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court (2.4, 2.5, 2.6, 2.7)

De 1990 à 2010, la capacité d'accueil (ou nombre de classes en fonctionnement) des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court a augmenté de 1 083 classes (+15,7 %). L'évolution du nombre de classes est différente selon les statuts d'enseignement : public (+36,3 %), privé RA (+18,3 %) privé TP (-3,5 %). Cette évolution est aussi contrastée entre les cycles de formation. Alors que le 1<sup>er</sup> cycle enregistre une diminution de 24,8 %, le 2<sup>nd</sup> cycle GT marque une très forte croissance du nombre de classes (+147 %) en lien essentiellement avec l'ouverture de la filière bac technologique ; l'augmentation du nombre de classes concerne également l'enseignement supérieur court (+60,9 %) et, de façon plus modérée, le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (+13 %).

La répartition du nombre de classes est aussi inégale entre les cycles de formation. En 2010, la part du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel s'élève à 58,5 %, celle du 1<sup>er</sup> cycle, à 16,8 %, du 2<sup>nd</sup> cycle GT à 13,9 % et de l'enseignement supérieur court à 10,8 %. Le nombre de classes a augmenté en CAPA et, en lien avec la RVP, en baccalauréat professionnel en 3 ans. Compte tenu de la RVP, il diminue simultanément en BEPA et en bac pro en 2 ans. Entre 2009 et 2010, 106 classes supplémentaires ont été créées : au bénéfice du privé TP (+138 classes, soit une augmentation de 8,8 %) et de l'enseignement public

(+121 classes, soit une augmentation de 7,8 %) tandis que le privé RA a connu la fermeture de 153 formations, soit une diminution de 4,9 % de sa capacité d'accueil.

Au cours de la période 2009-2010, on constate une relative stabilité dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT. Néanmoins, si le nombre de classes s'est maintenu dans la filière S (196 classes), celui-ci croît légèrement en 2<sup>nd</sup>e GT (+8 classes) et diminue d'autant en filière technologique.

Les classes de BTSA représentent 97,2 % des classes de l'enseignement supérieur court (843 classes). La capacité d'accueil en cycle BTSA diminue de 0,5 %. Proportionnellement, la baisse est plus accentuée dans le privé RA (-2,1 %) que dans l'enseignement public (-1 %) tandis que le privé TP augmente son nombre de classes de 1,3 %.

### La taille des établissements (2.8)

À la rentrée 2010, les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et privés accueillent en moyenne 207,3 élèves et étudiants. Sur une longue période, ce nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement s'est fortement accru puisqu'il est de 131 en 1990, en liaison avec la réduction du nombre d'établissements.

En 2010, l'effectif moyen des établissements du secteur public s'élève à 292,2 élèves et étudiants et à 177,3 dans le secteur privé. Le secteur privé présente majoritairement de petites unités d'enseignement : 88,5 % des établissements de moins de 200 élèves relèvent du privé.

Les établissements dont la taille est supérieure à 600 élèves et étudiants ne représentent que 1,4 % de l'ensemble. Les 2/3 d'entre eux relèvent du privé TP.

### L'hébergement (2.9)

De 1990 à 2010, la part de l'internat est passée de 68,9 % à 56,3 %. La diminution de celle-ci est plus marquée au cours de la décennie 1990-2000 (-9,8 points) qu'au cours de la décennie suivante (-2,8 points). L'internat est le plus fréquent dans le cycle professionnel concernant 56 559 élèves (soit 58,6 %), ce qui correspond notamment à une aire de recrutement plus étendue compte tenu de l'offre de formation. L'internat est très peu répandu dans l'enseignement supérieur court.

Les établissements privés RA se distinguent par un accueil plus important (44,9 % des internes) que les établissements publics (33,5 % des internes). La part des internes dans les établissements publics est prépondérante seulement dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT (72,5 %) et dans l'enseignement supérieur court (58,4 %).

### Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publics (2.10, 2.11)

En 2010, les EPLEFPA disposent pour une grande majorité d'entre eux d'au moins une exploitation agricole (189) ou, en fonction des formations présentes, d'un atelier technologique agroalimentaire (15), hippique (9), aquacole (1), horticole/floricole (1) ou orienté vers d'autres spécialités (6). En France métropolitaine, plus d'une trentaine d'EPLEFPA éclatés sur plusieurs sites bénéficient de la présence de 2, voire exceptionnellement 3 exploitations et/ou ateliers technologiques. Les 3/4 environ (147) sont agricoles, 1/5 (39) sont horticoles/viticoles/arboricoles et 1,6% (3) sont aquacoles.

Les exploitations et les ateliers technologiques de métropole disposent de 17 761,5 ha de SAU, avec une moyenne par exploitation de 95 ha environ. La surface moyenne des exploitations agricoles d'outre-mer (Wallis et Futuna exclus) est 2,5 fois plus petite (38,1 ha) que la SAU moyenne métropolitaine.

Les productions sont diverses et plusieurs activités de production peuvent être développées dans une même exploitation.

# Présentation du chapitre (suite)

Nombreux sont les EPLEFPA qui veulent faire de ces unités pédagogiques des modèles de développement durable. En 2010, sur les 461 activités conduites dans le domaine des qualifications et des certifications, 28 % recourent aux pratiques de l'agriculture biologique. Les signes de qualité tels que le label rouge, les AOC, AOP, VDQS... représentent en 2010 le quart des activités. La prise en compte de productions dans des milieux de qualité se traduit par 9 certifications haute valeur environnementale.

156 exploitations ont répondu en 2010 aux appels à projet des « nouveaux » dispositifs de recherche et de développement RMT et UMT mis en place par la DGER.

## Les établissements partenaires de licences professionnelles (2.12)

Dans la France métropolitaine et les DOM, en 2010, 191 licences professionnelles sont préparées en partenariat avec des établissements sous tutelle du MAAPRAT. Un établissement peut être partenaire de plusieurs licences professionnelles au sein de l'académie dont il « relève », mais il peut aussi être partenaire d'une licence professionnelle relevant d'une autre académie. Les Pays de la Loire (24 licences pro) et la région Midi-Pyrénées (16 licences pro) enregistrent la plus forte implication dans les partenariats entre un établissement relevant du MAAPRAT et l'université. La région Midi-Pyrénées (14 licences pro), la Bretagne (13 licences pro), ainsi que les Pays de la Loire (12 licences pro) concentrent le plus grand nombre d'établissements du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court agricole partenaires des licences professionnelles. En région Midi-Pyrénées, les partenariats entre l'université et les établissements publics représentent 92,9 % de l'ensemble des partenariats. En Bretagne et en Pays de la Loire, ce sont les partenariats entre l'université et les établissements

du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court privés qui sont les plus répandus, représentant respectivement 61,5 % et 58,3 % de l'ensemble des partenariats dans ces 2 régions.

Le nombre d'écoles de l'enseignement supérieur long relevant du MAAPRAT, partenaires de licences professionnelles, est le plus élevé en Midi-Pyrénées (4 écoles) et en Pays de la Loire (3 écoles). À noter que la Corse, la Guyane, la Martinique et Mayotte ne sont pas concernées par ces formations.

Depuis leur mise en œuvre en 2000, le nombre de licences professionnelles en partenariat avec les établissements d'enseignement agricole a considérablement augmenté, pour atteindre 191 en 2010. Les partenariats se sont particulièrement développés entre 2004 et 2008 au rythme annuel d'une vingtaine et plus (le maximum étant atteint en 2008 avec 28 nouveaux partenariats). À un rythme moins soutenu, la progression s'est poursuivie en 2009 (+ 13 partenariats) et 2010 (+ 11 partenariats).

## Les pôles de compétences (2.13, 2.14)

Les pôles de compétences du MAAPRAT sont définis comme des rassemblements territoriaux d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche et d'organismes de développement dans les domaines des sciences et technologies du vivant et de l'environnement fondés sur un potentiel humain et intellectuel d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'étudiants et selon une triple logique : pluridisciplinarité, renforcement du lien recherche-formation, territorialité. Ces 7 pôles de compétences ont été créés à partir de 2006 et sont organisés sous la forme de Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) ou d'association pour l'un d'entre eux.

En complément de ces approches, 2 établissements ont engagé une démarche d'insertion dans les politiques de sites locales, selon des modalités spécifiques :

- Bordeaux Sciences Agro (ex-école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, ex-ENITAB) avec ses spécificités vigne et vin et forêt au sein d'un site bordelais biologie appliquée ;
- ENGEES, école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg caractérisée par la thématique gestion de l'eau et de l'environnement au sein d'un site strasbourgeois et transfrontalier.

En plus d'être des « creusets à projets » et de favoriser le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche, les pôles de compétences ont accompagné et favorisé les réorganisations structurelles de leurs établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, 6 Grands Établissements ont été créés, par fusion d'écoles, entre 2007 et 2010 :

- Agrocampus Ouest, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage ;
- AgroParisTech, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement ;
- AgroSup Dijon, Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement ;
- Montpellier SupAgro, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques ;
- ONIRIS, École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique ;
- VetAgro Sup, Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et environnement.

En 2011, après cette phase de restructuration de l'enseignement supérieur agricole et dans le cadre de l'apparition des PRES, de la dynamique de l'opération Campus puis celle des Investissements d'Avenir, de nouvelles orientations ont été définies pour les pôles de compétences, tout en tenant compte de la diversité des stratégies locales de chacun d'entre eux. Afin de formaliser ces nouvelles orientations, une lettre de mission pour la période 2011-2015 a été

signée pour chacun des 7 pôles, dont le socle commun vise à :

- renforcer la présence et la lisibilité des pôles et des politiques publiques du MAAPRAT dans la restructuration des paysages régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (PRES, INP...) en y affirmant la spécificité des enjeux scientifiques liés aux missions du ministère ;
- améliorer encore le fonctionnement du lien formation-recherche en insérant dans cette dynamique l'enseignement technique agricole, notamment dans le cadre des Assises de l'enseignement agricole ;
- faire monter en puissance les liens recherche-formation-développement afin de stimuler toutes les dynamiques d'innovation pertinentes au service de la compétitivité de l'agriculture et des entreprises agroalimentaires françaises s'inscrivant pleinement dans le cadre du développement durable.

## 2 Les structures de formation agricoles

### Accréditation

L'accréditation est une reconnaissance par un organisme tiers de la compétence d'une organisation dans un domaine donné. L'accréditation s'appuie sur un référentiel normatif définissant des exigences en termes de système qualité et de compétence technique. L'accréditation est accordée pour des domaines ou des opérations bien définis.

### Agrément BIO

L'agrément BIO est un processus de certification pour les producteurs d'aliments biologiques et autres produits agricoles biologiques. En général, toute activité directement impliquée dans la production alimentaire peut être certifiée.

### Agrément CE

L'agrément conformité européenne (ou CE) est une marque de conformité obligatoire pour les produits mis sur le marché dans l'espace économique européen. Le marquage CE sur un produit assure la conformité du produit aux exigences essentielles des directives applicables.

### Agriculture de conservation

L'agriculture de conservation (ou AC) vise des systèmes agricoles durables et rentables, et tend à améliorer les conditions de vie des exploitants au travers de la mise en œuvre simultanée de 3 principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol, les associations et les rotations culturales, et la couverture permanente du sol. L'agriculture de conservation présente un grand potentiel pour tous les types d'exploitations agricoles et d'environnements agroécologiques. C'est un moyen de concilier production agricole, amélioration des conditions de vie et protection de l'environnement.

### Agriculture de haute valeur environnementale

L'agriculture de haute valeur environnementale (ou HVE) est fondée sur des objectifs de résultats en matière d'environnement. Une exploitation agricole de haute valeur environnementale consacre plus de 10% de sa surface à la nature (haies, mares, bandes enherbées...) et moins de 30% de son chiffre d'affaires aux intrants (achats d'engrais, pesticides, semences, énergies...). Le référentiel de certification comporte 3 niveaux de certification.

### Agriculture de précision

L'agriculture de précision est un concept de gestion des parcelles agricoles. Elle a pour but d'optimiser la gestion d'une parcelle d'un point de vue agronomique (ajustement des pratiques culturales au plus près des besoins de la plante), environnemental (réduction de l'empreinte de l'activité agricole), économique (augmentation de la compétitivité par une plus grande efficacité des pratiques).

### Agriculture intégrée

L'agriculture intégrée est caractérisée par des pratiques agricoles conduisant à des aliments de qualité en utilisant des moyens naturels et des mécanismes régulateurs pour remplacer les apports polluants et pour assurer une agriculture durable. La préservation de la fertilité des sols et d'un environnement diversifié est un aspect essentiel.

### Agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée correspond à une démarche globale de gestion des exploitations qui vise, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à réduire les effets négatifs sans remettre en cause la rentabilité économique. Le référentiel destiné à l'ensemble des exploitations agricoles couvre des préoccupations liées à l'environnement, à la maîtrise des risques sanitaires, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'au bien-être des animaux. Il comporte un certain nombre d'exigences nationales concernant la gestion de l'exploitation et les modes de productions végétales et animales, mais aussi des exigences territoriales propres à des zones géographiques définies en fonction de leurs enjeux environnementaux.

### Agroforesterie

L'agroforesterie est un mode d'utilisation du sol qui introduit des arbres dans les systèmes de culture et qui permet la production d'arbres et de cultures de vente, ou de bétail sur la même parcelle. Elle contribue à la biodiversité. Elle augmente la capacité d'un milieu à absorber et à conserver du carbone, c'est pourquoi elle prend un intérêt supplémentaire dans la lutte contre le changement climatique.

### Agrotourisme

L'agrotourisme correspond à l'intégration d'une activité d'accueil touristique dans une exploitation agricole.

### Appellation d'origine contrôlée

L'appellation d'origine contrôlée (ou AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes. Le champ d'application de cette protection, conçue au départ pour garantir l'origine du vin, a été élargi à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires, puis aux produits forestiers et aux produits de la mer. La production est soumise à des procédures d'agrément, comportant notamment un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

### Appellation d'origine protégée

L'appellation d'origine protégée (ou AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.

### Biodiversité fonctionnelle

La biodiversité fonctionnelle (ou « diversité biologique ») s'intéresse aux pratiques agricoles ayant un impact positif sur le développement durable sur les plans écologique, économique et social des exploitations, des filières et des territoires. Il s'agit de mettre en place des aménagements agroécologiques (haies, bandes florales...) et d'installer des zones de régulation écologique.

### Biomasse

La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Les matières organiques qui proviennent des plantes sont une forme de stockage de l'énergie solaire, captée et utilisée par les plantes grâce à la chlorophylle. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie), soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

### Certification

La certification est une attestation réalisée par une tierce partie, relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes, grâce à des audits, des essais, et toute autre activité de surveillance. La certification répond à des exigences établies par des normes qui sont reconnues, par exemple, par l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) pour les certifications de signes d'identification de la qualité et de l'origine.

### Certification de conformité de produit

La certification de conformité de produit atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole non alimentaire et non transformé sont conformes à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées, qui le distinguent du produit courant et qui portent, selon les cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement. Les caractéristiques spécifiques du produit reposent sur des critères objectifs, mesurables, contrôlables et significatifs pour le consommateur, consignés dans un cahier des charges, qui peut être élaboré par une structure collective ou un opérateur individuel.

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### COM

Les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

*Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.*

## 2 Les structures de formation agricoles

### DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 5 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis le 31 mars 2011).

### Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAPRAT regroupe les BTSA, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSA.

### Indication géographique protégée

L'indication géographique protégée (ou IGP) désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liées à une zone géographique, dans laquelle se déroulent au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration. Comme pour l'appellation d'origine protégée, l'IGP relève d'une réglementation européenne.

### Institut national de l'origine et de la qualité

L'institut national de l'origine et de la qualité (ou INAO) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du MAAPRAT. Il est chargé de la mise en œuvre des signes d'identification de la qualité et de l'origine pour les produits qui sont fabriqués en France et accompagne les producteurs qui s'engagent dans une démarche qualité.

### ISO 14001

L'International Organization for Standardization (ou ISO) a été réalisée par l'organisation internationale de la normalisation qui a, dans une démarche écologique, établi les normes 14000 relatives au management environnemental. L'ISO 14001 repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale dans le fonctionnement d'une entité.

### Label rouge

Le label rouge est un signe de qualité officiel délivré par le MAAPRAT. Il atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure à celle d'un produit courant similaire. À toutes les étapes de la production et de l'élaboration, le produit doit répondre à des critères et à des exigences de contrôle précisés dans un cahier des charges. Les produits pouvant bénéficier d'un label rouge sont des denrées alimentaires dont les produits de la mer, et les produits agricoles non alimentaires et non transformés, par exemple les fleurs.

### Méthode HACCP

La méthode d'analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise, ou Hazard Analysis Critical Control Point (ou méthode HACCP) est un système de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dont l'objectif est la prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique, chimique et physique. Pour ce faire, la démarche consiste en une analyse des dangers permettant la mise en place de points critiques où il est possible de les maîtriser.

### Parc naturel régional

Un parc naturel régional (ou PNR) est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

### Qualenvi

La démarche QUALité ENvironnement Vigneron Indépendant (ou Qualenvi) est une démarche qualité regroupée autour d'un référentiel. Elle se décline à travers trois thèmes : la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, l'organisation de l'entreprise et de son travail.



### Qualification

La qualification est une attestation de conformité.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSA et CPGE.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

### Terra Vitis

La démarche Terra Vitis est une démarche de production viticole raisonnée selon le cahier des charges Terra Vitis. Celui-ci défend une production économiquement viable de raisins de haute qualité, minimisant l'utilisation de produits phytosanitaires en vue de préserver l'environnement et la santé humaine. La traçabilité des pratiques viticoles est obligatoire ; elle est assurée par un système d'enregistrements et de suivi des opérations effectuées ainsi que des produits utilisés.

### Vente en circuit court

La vente en circuit court, selon la définition officielle du MAAPRAT, est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Il existe différents types de circuits courts. En vente directe : vente à la ferme, ferme auberge, marchés, vente en tournées, vente dans les foires et salons... En vente indirecte : à la restauration, à un commerçant... Les produits les plus vendus en circuits courts sont les fruits et légumes, la viande et la charcuterie, le vin.

### NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MENVA présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont incluses.

### SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 09-02 - La rentrée scolaire en 2008
- [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Établissements/textes officiels



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAPRAT. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

#### LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

#### LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

#### LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

#### LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

#### Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

#### UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage. L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

#### UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire. L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

### SOURCES

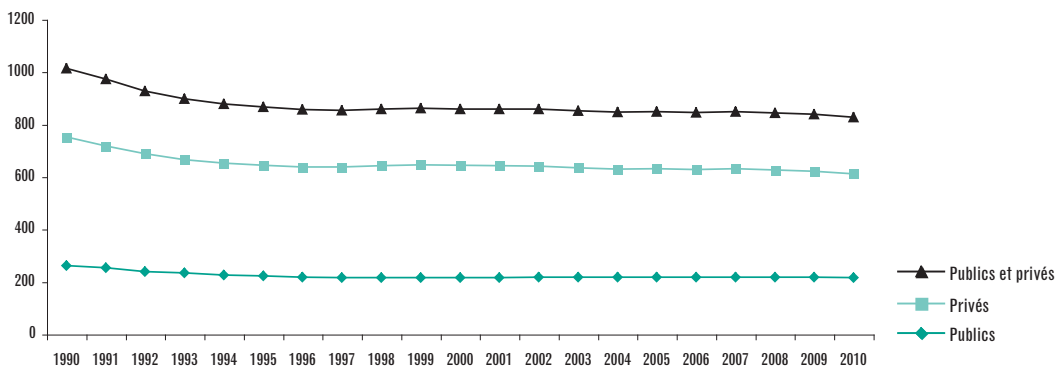
- Application Génome - MAAPRAT
- DéciaEA Élèves

## 1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

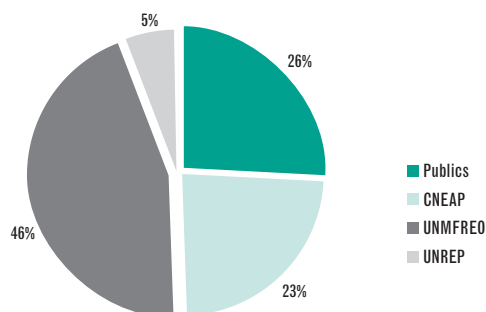
Établissements	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Établissements publics</b>													
LEGTA/LEGTPA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	141	140
LPA <sup>(1)</sup>	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	74	74
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2
<b>Total publics<sup>(2)</sup></b>	<b>257</b>	<b>223</b>	<b>215</b>	<b>216</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>218</b>	<b>218</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>216</b>
<b>Établissements privés</b>													
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	199	193
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	374	372
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	45	45
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	3	2
<b>Total privés</b>	<b>752</b>	<b>644</b>	<b>644</b>	<b>642</b>	<b>641</b>	<b>635</b>	<b>630</b>	<b>631</b>	<b>628</b>	<b>631</b>	<b>626</b>	<b>621</b>	<b>612</b>
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	222	215
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	399	397
<b>Total publics et privés</b>	<b>1009</b>	<b>867</b>	<b>859</b>	<b>858</b>	<b>858</b>	<b>852</b>	<b>847</b>	<b>848</b>	<b>846</b>	<b>849</b>	<b>843</b>	<b>838</b>	<b>828</b>

Lecture : à la rentrée 2010, 612 établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court relèvent du secteur privé.

## 2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



## 3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2010<sup>(3)</sup> *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Dont en 1990, 29 CFPJA et en 1995, 2 CFPJA.

(2) L'ENITIAA de Nantes n'est pas comptabilisée.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Association ou OG

L'association ou l'organisme de gestion (ou OG) responsable de l'établissement de l'enseignement agricole privé passe un contrat avec l'État et participe ainsi au service public d'éducation et de formation.

#### EPLEFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLEFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA ;
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA ;
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

#### LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTSA.

#### LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

#### LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

#### LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

#### Site

Pour un lycée ou une MFR, le site représente la localisation géographique aussi bien du siège que des annexes dans lesquelles sont dispensées des formations.

### SOURCES

- Application Génome - MAAPRAT
- DéciEA Élèves

## 1- La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

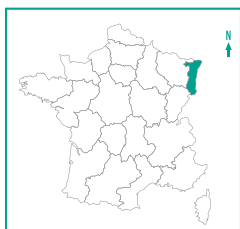
Régions	Public			Asso. ou OG	Privé			Total établ.	
	EPLFPA	LEGTA/LEGTPA/LPA/LP	Dont multisites		RA	Dont multisites	TP		
		Établ.			Établ.		Établ.		
Alsace	2	4	0	1	0	0	1	0	5
Aquitaine	8	15	0	40	24	1	16	0	55
Auvergne	9	9	3	19	11	0	8	0	28
Basse-Normandie	6	7	0	36	28	0	8	0	43
Bourgogne	10	14	2	21	13	0	8	0	35
Bretagne	10	10	2	54	27	0	27	4	64
Centre	8	9	2	28	18	0	10	2	37
Champagne-Ardenne	7	8	0	15	9	0	6	0	23
Corse	2	2	0	0	0	0	0	0	2
Franche-Comté	7	7	0	18	12	0	6	0	25
Haute-Normandie	3	6	1	11	9	0	2	0	17
Île-de-France	3	3	0	18	10	0	8	0	21
Languedoc-Roussillon	7	10	1	23	7	0	16	1	33
Limousin	8	8	0	1	1	0	0	0	9
Lorraine	5	5	2	13	11	0	2	1	18
Midi-Pyrénées	15	18	2	23	12	0	11	2	41
Nord-Pas-de-Calais	5	5	2	24	11	0	13	0	29
Pays de la Loire	11	11	0	88	62	0	26	5	99
Picardie	7	8	2	22	15	0	7	0	30
Poitou-Charentes	11	15	0	36	30	1	6	0	51
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	12	0	16	12	0	4	0	28
Rhône-Alpes	19	20	2	74	47	0	27	4	94
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>172</b>	<b>206</b>	<b>21</b>	<b>581</b>	<b>369</b>	<b>2</b>	<b>212</b>	<b>19</b>	<b>787</b>
Guadeloupe	1	1	0	5	5	0	0	0	6
Guyane	1	1	0	2	2	0	0	0	3
Martinique	2	2	0	1	1	0	0	0	3
Mayotte <sup>(1)</sup>	1	1	0	1	1	0	0	0	2
Réunion	2	2	0	6	5	0	1	0	8
<b>Total DOM</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
Nouvelle-Calédonie	1	1	0	7	6	0	1	0	8
Polynésie française	1	1	0	9	8	0	1	0	10
Wallis et Futuna	1	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>216</b>	<b>21</b>	<b>612</b>	<b>397</b>	<b>2</b>	<b>215</b>	<b>19</b>	<b>828</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, la région Pays de la Loire compte 26 établissements privés temps plein dont 5 sont composés de plusieurs sites de formation.

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## 2 Les structures de formation agricoles

Alsace, rentrée 2010

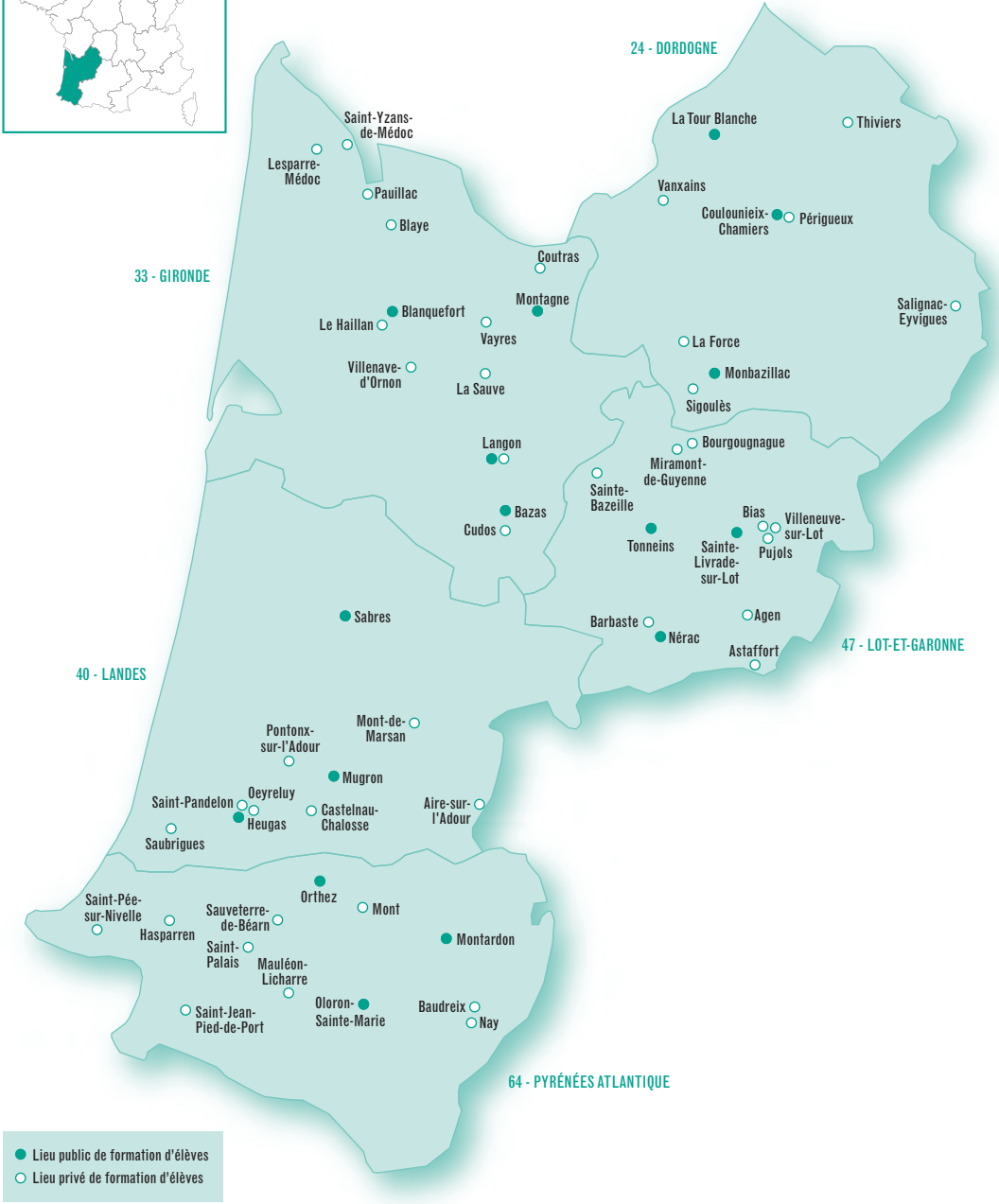
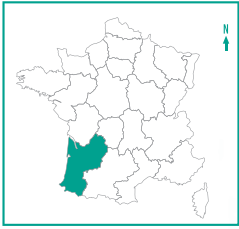


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

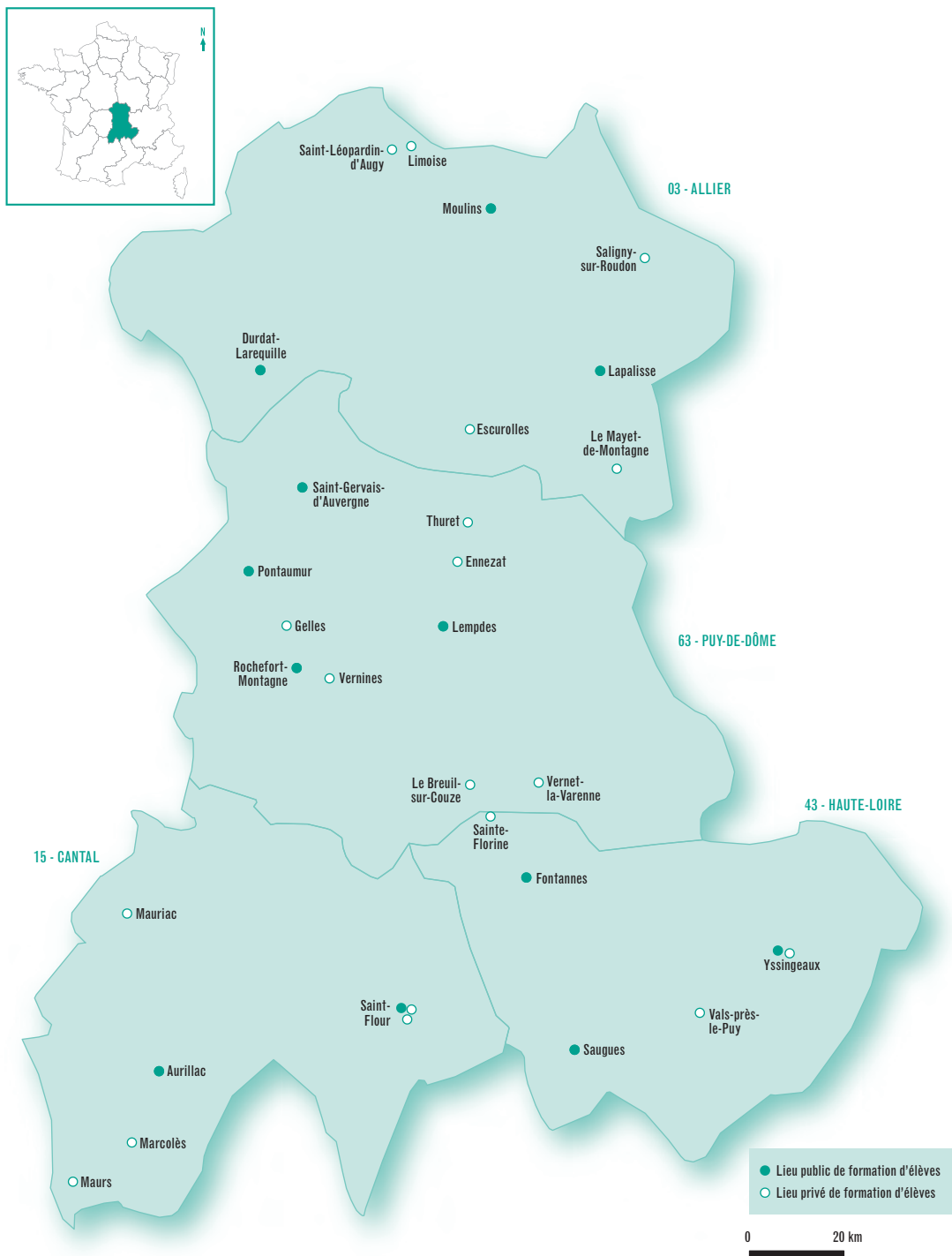
La localisation des lieux de formation

Aquitaine, rentrée 2010



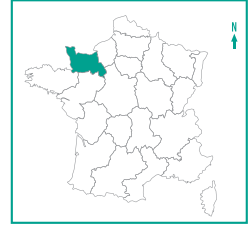
## 2 Les structures de formation agricoles

Auvergne, rentrée 2010





Basse-Normandie, rentrée 2010



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

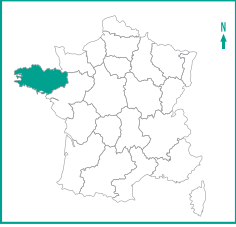
# 2 Les structures de formation agricoles

Bourgogne, rentrée 2010



La localisation des lieux de formation (suite)

Bretagne, rentrée 2010

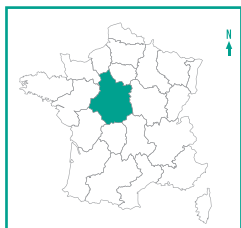


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

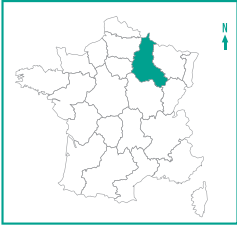
# 2 Les structures de formation agricoles

Centre, rentrée 2010



La localisation des lieux de formation (suite)

Champagne-Ardenne, rentrée 2010



## 2 Les structures de formation agricoles

Corse, rentrée 2010

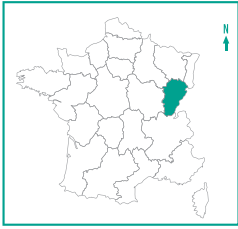


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

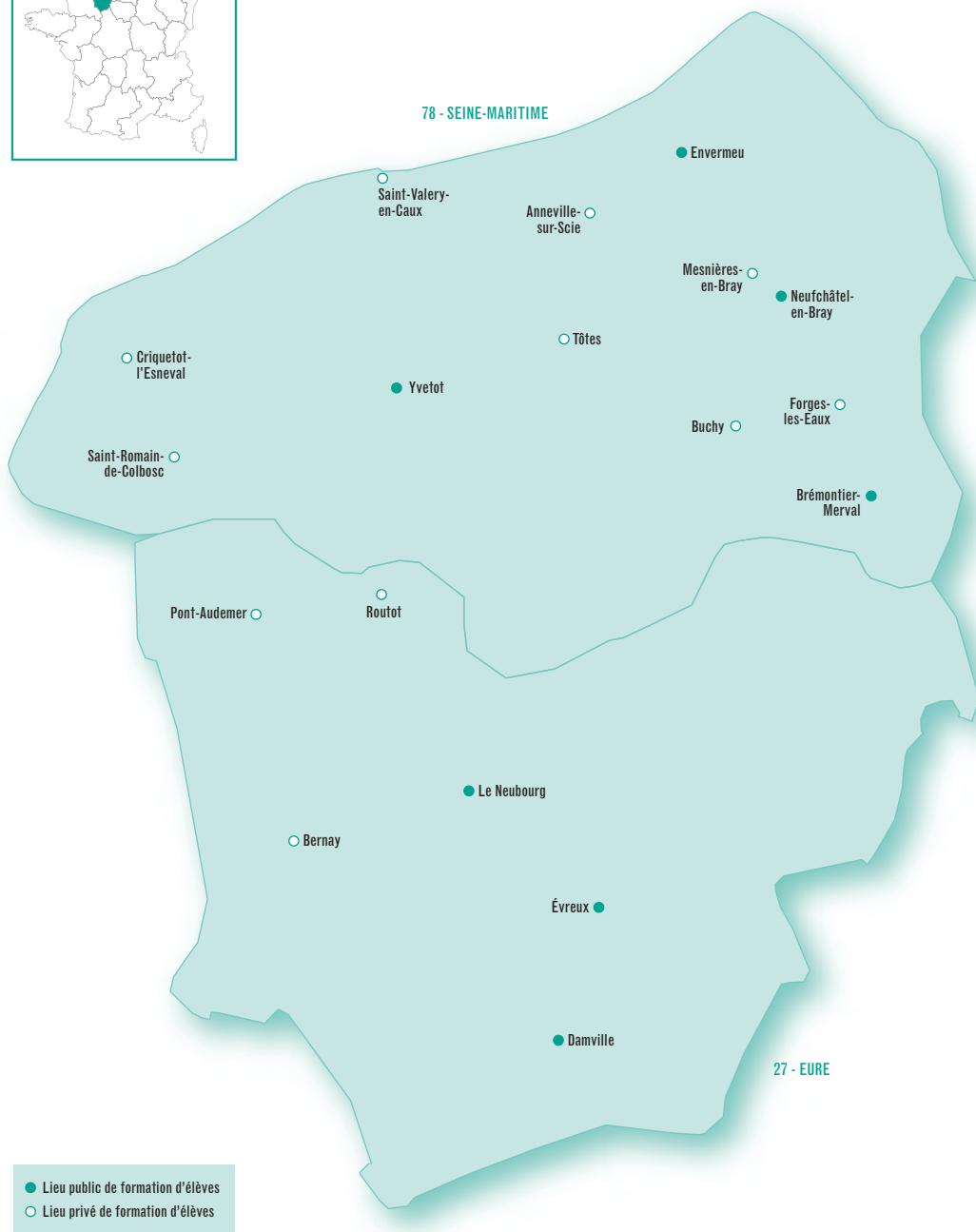
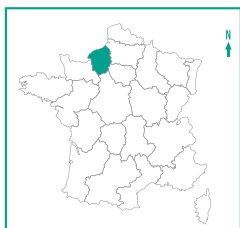


Franche-Comté, rentrée 2010



# 2 Les structures de formation agricoles

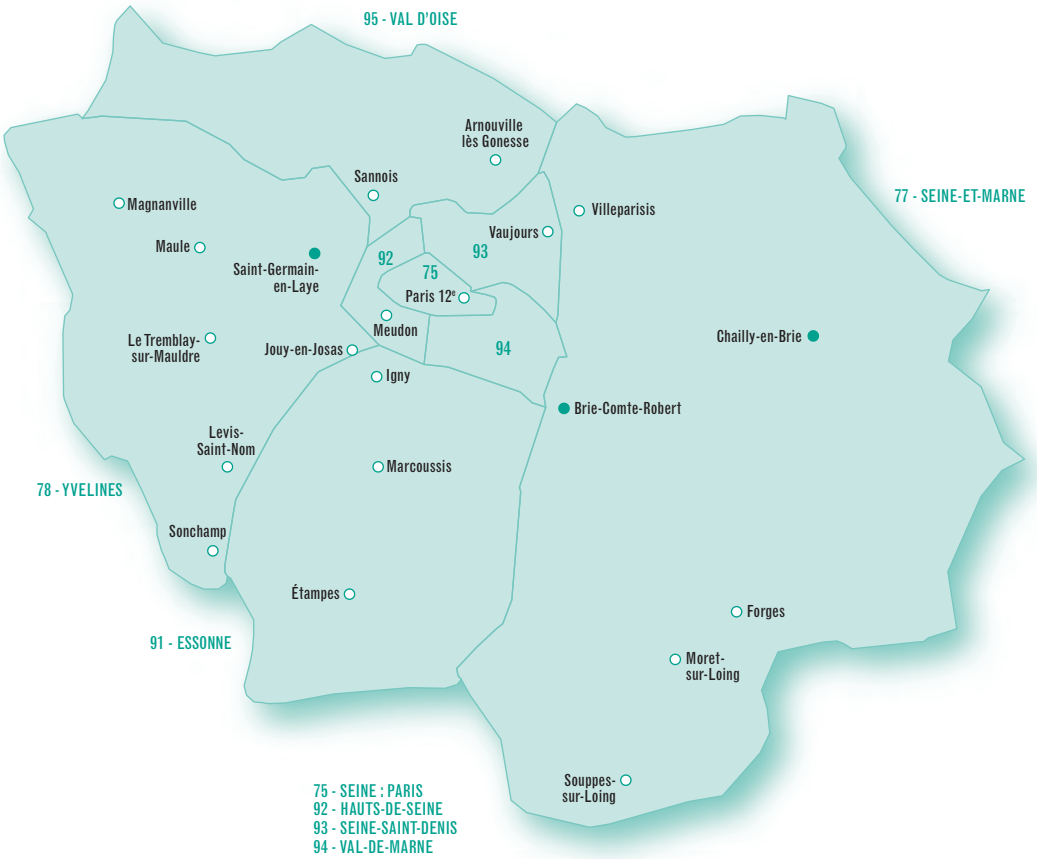
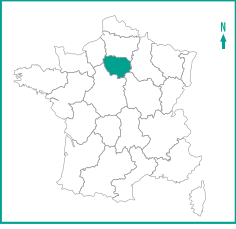
Haute-Normandie, rentrée 2010





La localisation des lieux de formation (suite)

Ile-de-France, rentrée 2010

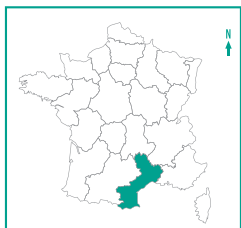


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

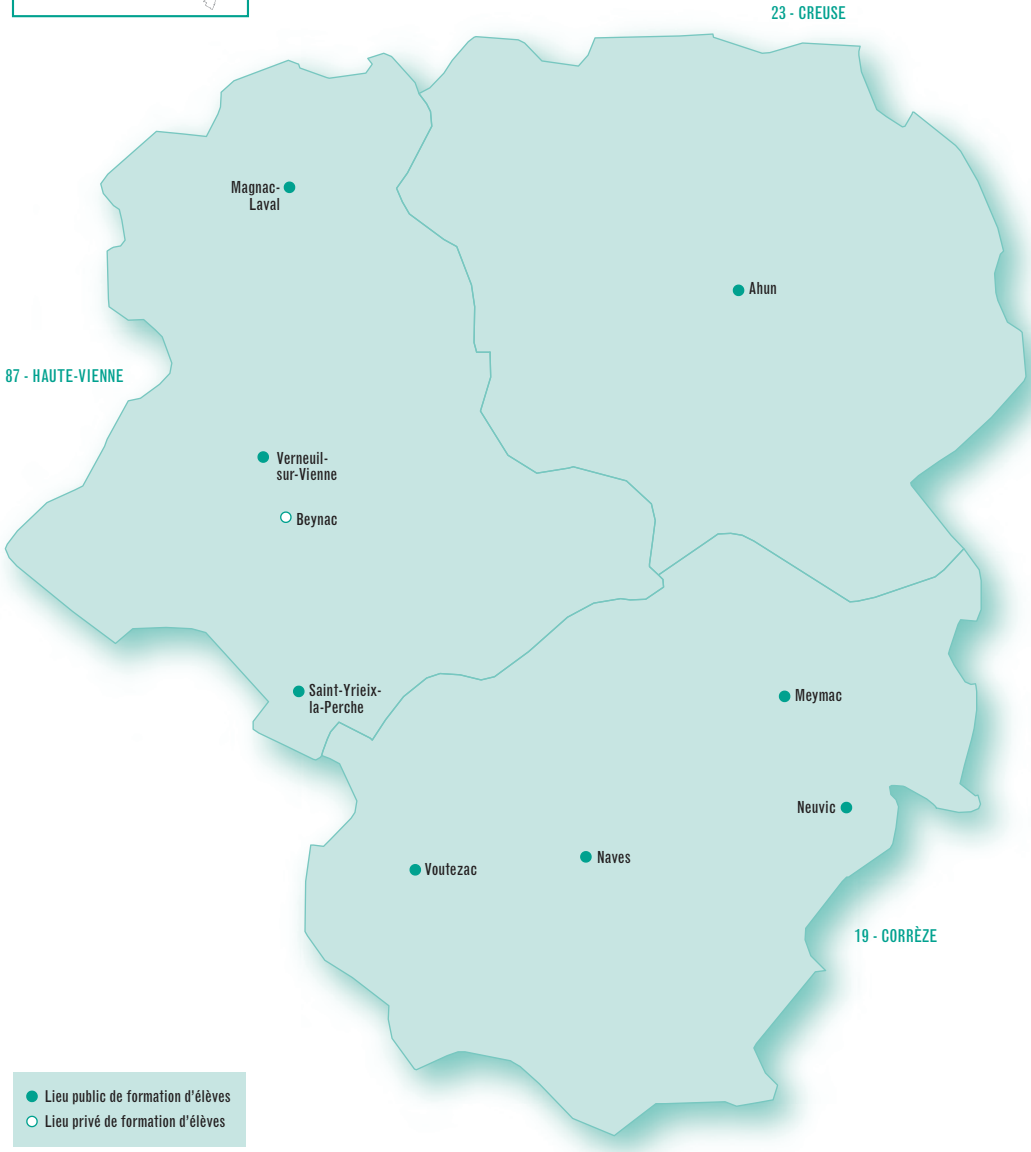
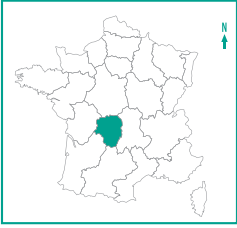
## 2 Les structures de formation agricoles

Languedoc-Roussillon, rentrée 2010



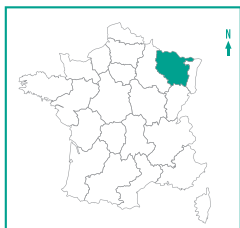
La localisation des lieux de formation (suite)

Limousin, rentrée 2010

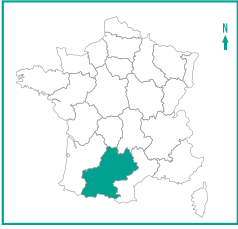


## 2 Les structures de formation agricoles

Lorraine, rentrée 2010



Midi-Pyrénées, rentrée 2010

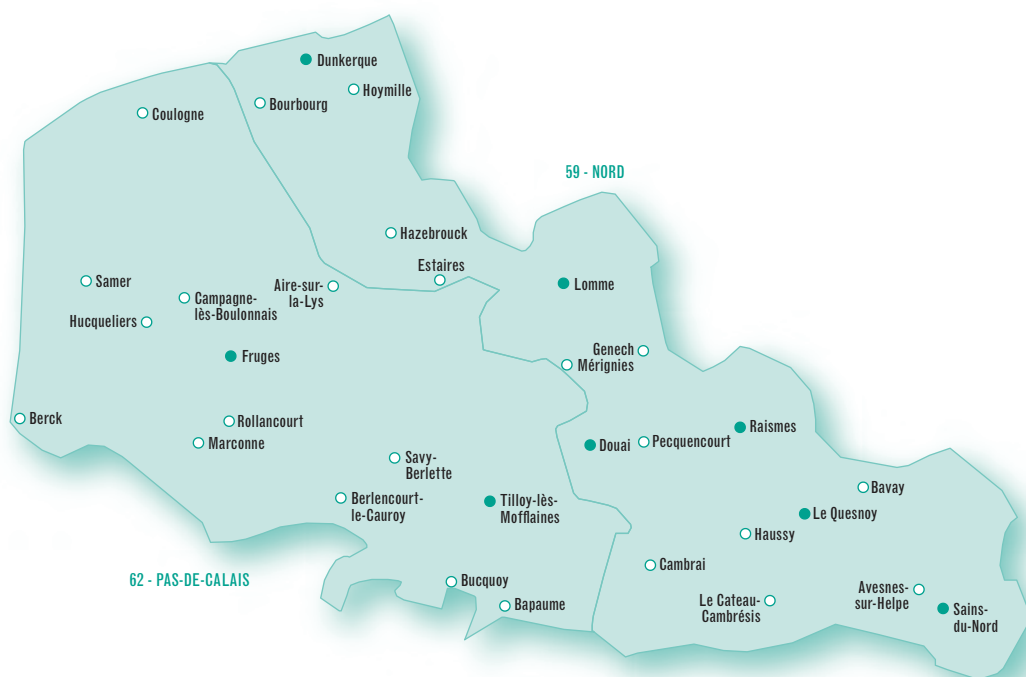
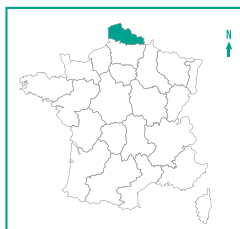


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



## 2 Les structures de formation agricoles

Nord-Pas-de-Calais, rentrée 2010

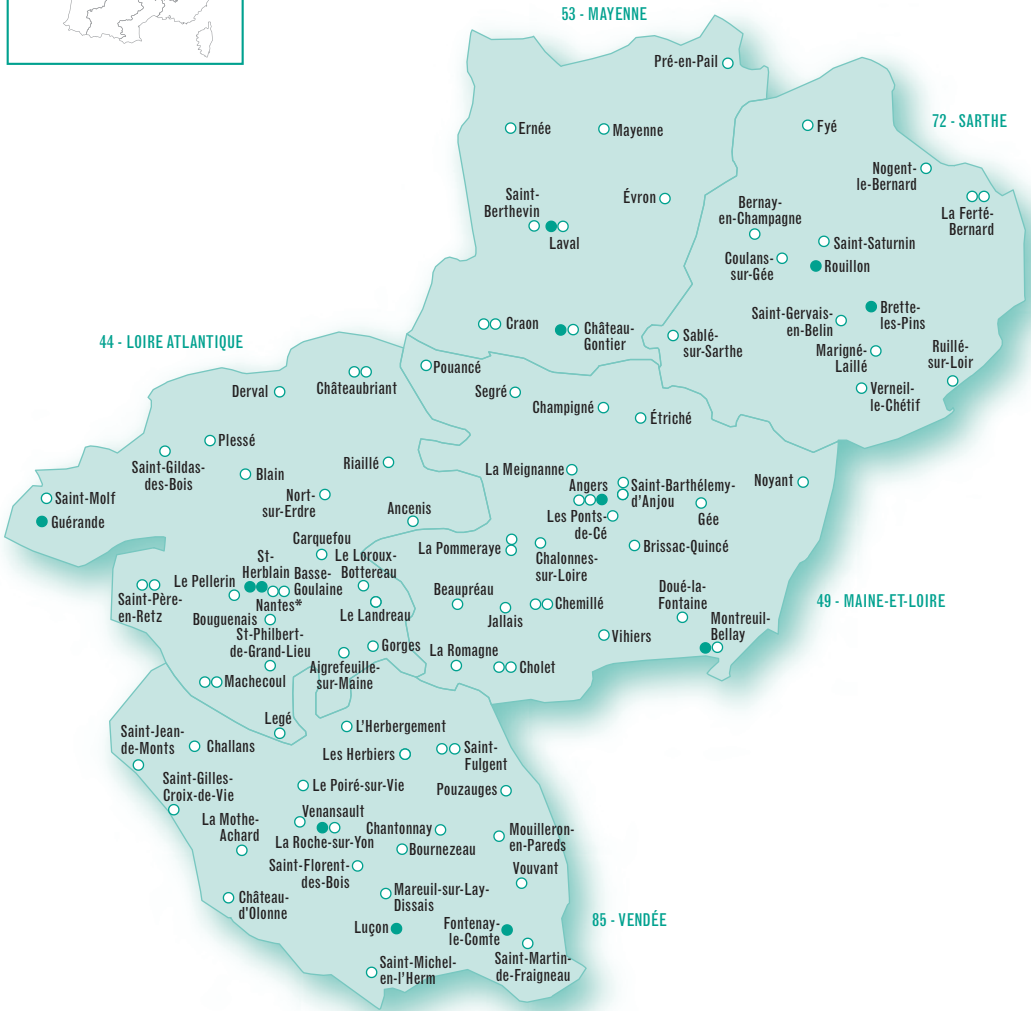
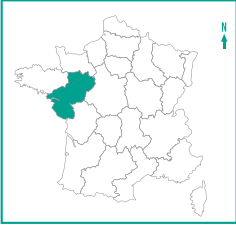


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

## La localisation des lieux de formation (suite)

### Pays de la Loire, rentrée 2010



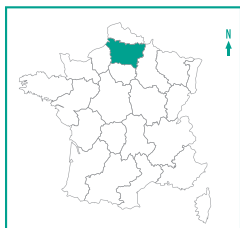
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

\*Formation BTSa à l'ENTITIAA, l'ENTITIAA et l'ENV de Nantes ont fusionné pour créer l'ONIRIS au 1<sup>er</sup> janvier 2010.



## 2 Les structures de formation agricoles

Picardie, rentrée 2010



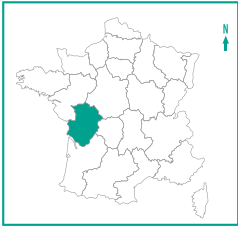
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km



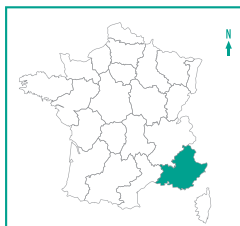
La localisation des lieux de formation (suite)

Poitou-Charentes, rentrée 2010



# 2 Les structures de formation agricoles

Provence-Alpes-Côte d'Azur, rentrée 2010

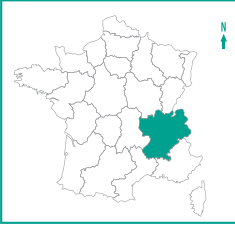


● Lieu public de formation d'élèves  
○ Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

## La localisation des lieux de formation (suite)

### Rhône-Alpes, rentrée 2010

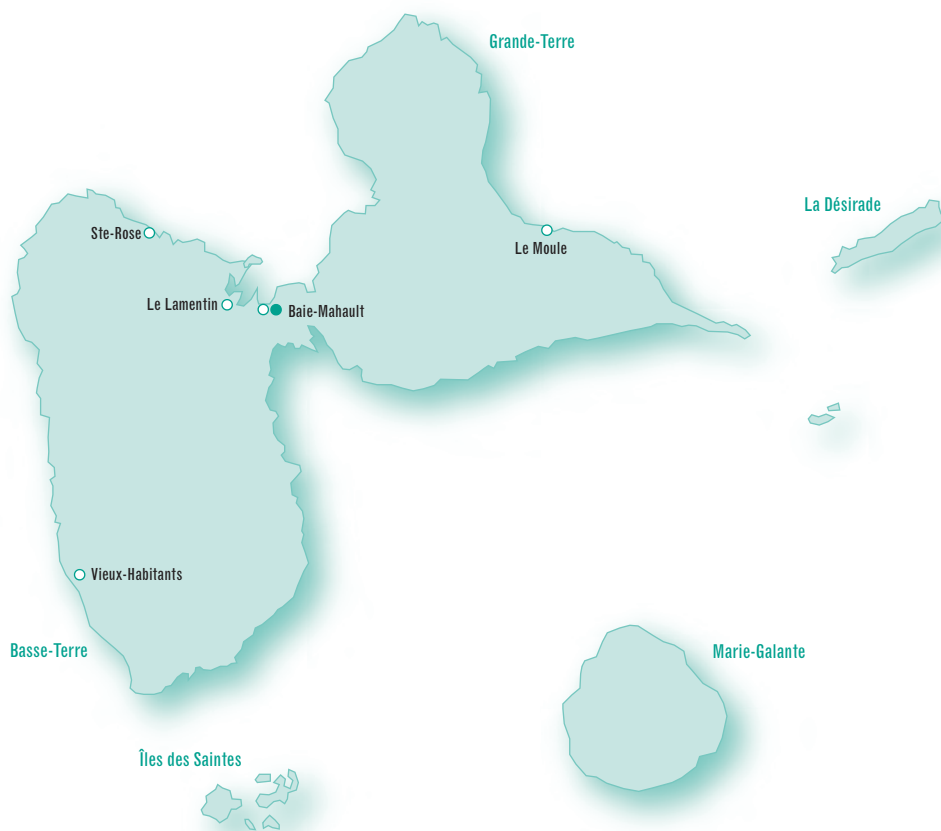


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 20 km

# 2 Les structures de formation agricoles

DOM : Guadeloupe, rentrée 2010

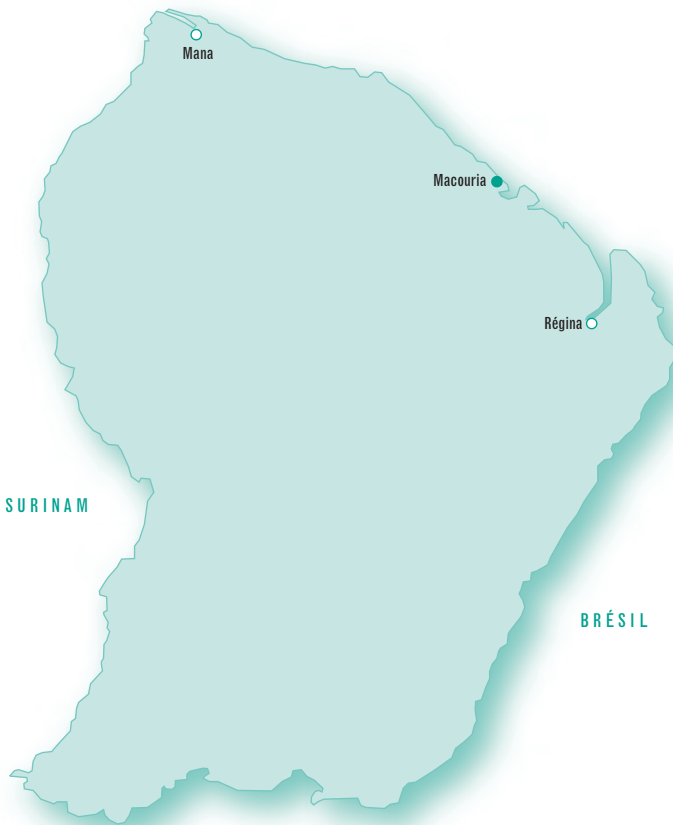


- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : Guyane, rentrée 2010



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

## 2 Les structures de formation agricoles

DOM : Martinique, rentrée 2010



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : Mayotte (1), rentrée 2010



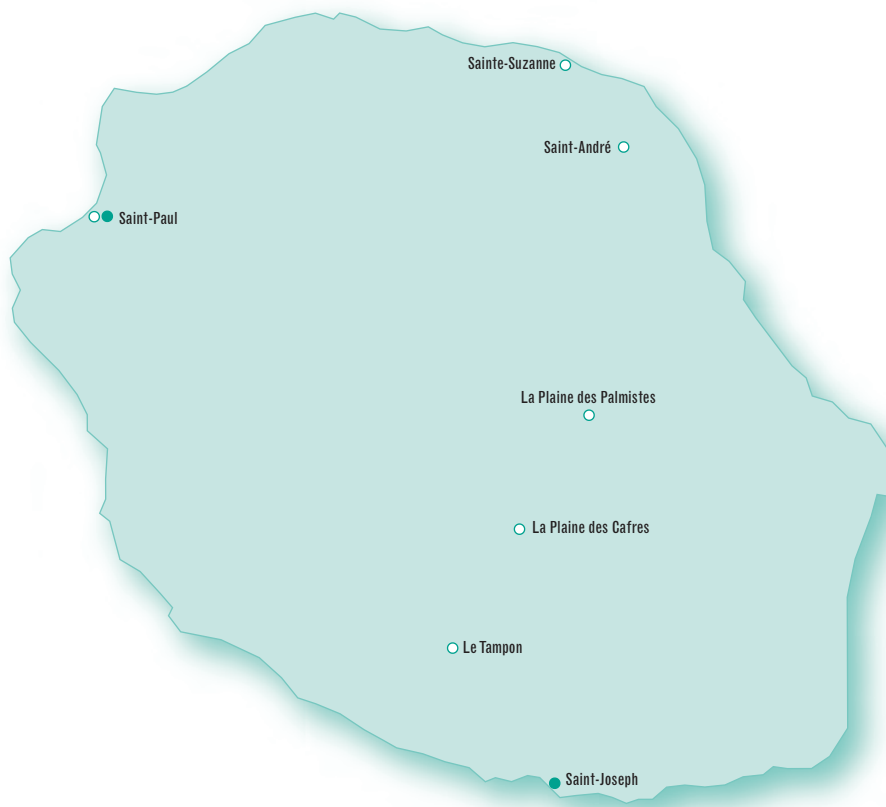
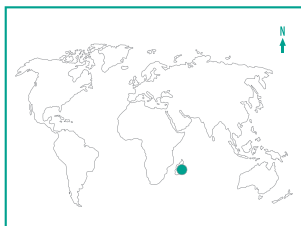
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## 2 Les structures de formation agricoles

DOM : La Réunion, rentrée 2010



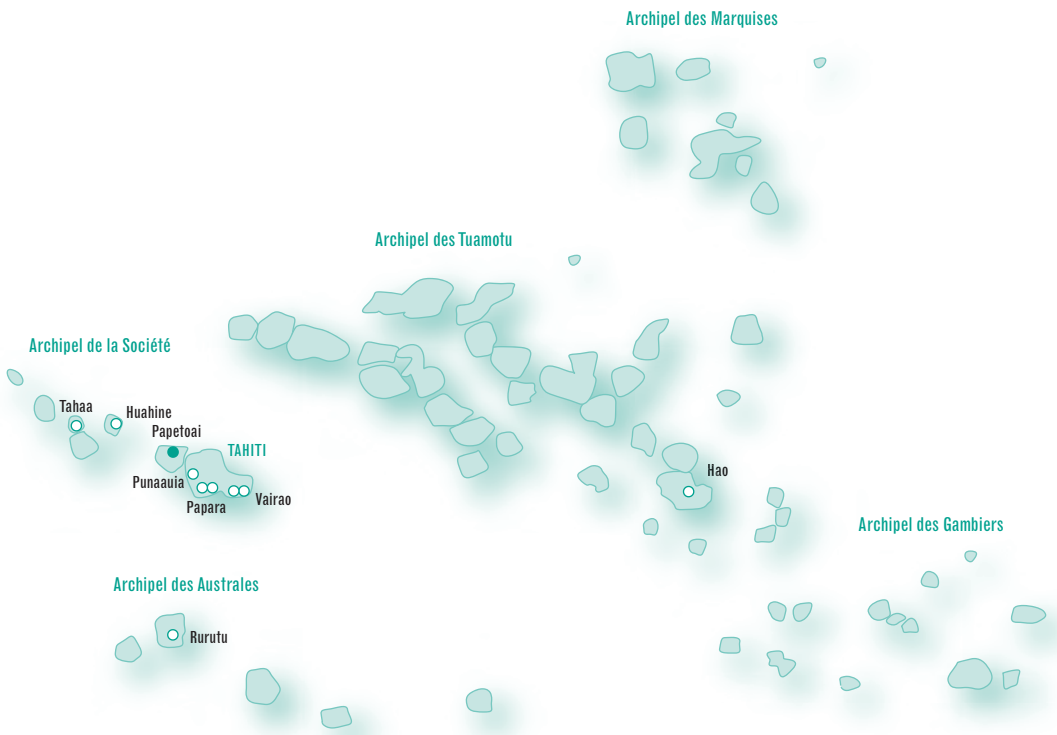
- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 10 km



La localisation des lieux de formation (suite)

COM : Polynésie française, rentrée 2010



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves



## 2 Les structures de formation agricoles

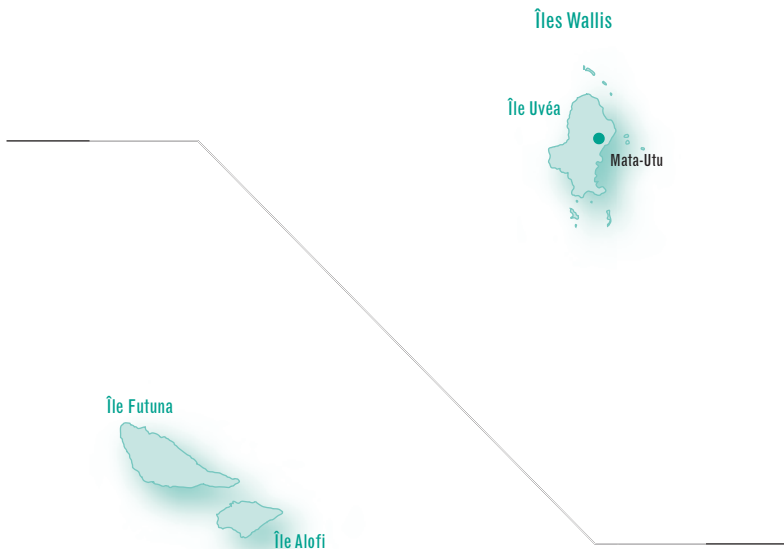
Nouvelle-Calédonie, rentrée 2010



- Lieu public de formation d'élèves
- Lieu privé de formation d'élèves

0 100 km

Wallis et Futuna, rentrée 2010



## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'EA

Les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3<sup>e</sup> : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2<sup>nd</sup>e GT, ou poursuivre une formation du MENJVA.

#### CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillaient des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

#### CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillaient des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

#### DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA), créé par le décret du 31 décembre 2010, concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

#### 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

### SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- Application Scolagri - MAAPRAT
- DécieA Élèves

## Les classes de premier cycle

### 1- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010

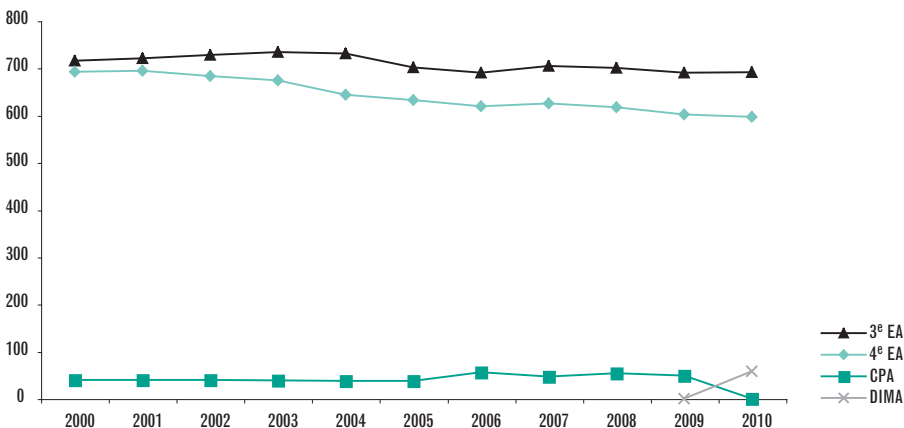
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>CPA/CLIPA</b>													
Public	77	42	33	33	33	31	30	30	41	39	45	41	0
TP	0	0	4	4	4	5	5	5	11	6	6	5	0
RA	0	1	3	3	3	3	3	3	4	2	3	3	0
Total privé	0	1	7	7	7	8	8	8	15	8	9	8	0
<b>Total CPA/CLIPA</b>	<b>77</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>0</b>
<b>DIMA</b>													
Public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
TP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
RA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Total privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
<b>Total DIMA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58</b>
<b>4<sup>e</sup> EA</b>													
Public	128	122	87	88	86	79	77	77	73	69	62	52	48
TP	700	255	245	246	239	235	228	223	221	220	220	213	211
RA		361	360	360	358	360	338	332	325	336	335	337	338
Total privé	700	616	605	606	597	595	566	555	546	556	555	550	549
<b>Total 4<sup>e</sup> EA</b>	<b>828</b>	<b>738</b>	<b>692</b>	<b>694</b>	<b>683</b>	<b>674</b>	<b>643</b>	<b>632</b>	<b>619</b>	<b>625</b>	<b>617</b>	<b>602</b>	<b>597</b>
<b>3<sup>e</sup> EA</b>													
Public	138	127	104	104	112	121	119	121	114	116	113	103	101
TP	327	263	250	254	254	253	251	242	241	243	244	243	246
RA	497	383	362	363	362	360	361	338	335	345	343	344	344
Total privé	824	646	612	617	616	613	612	580	576	588	587	587	590
<b>Total 3<sup>e</sup> EA</b>	<b>962</b>	<b>773</b>	<b>716</b>	<b>721</b>	<b>728</b>	<b>734</b>	<b>731</b>	<b>701</b>	<b>690</b>	<b>704</b>	<b>700</b>	<b>690</b>	<b>691</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>													
Public	343	291	224	225	231	231	226	228	228	224	220	196	199
TP	1 027	518	499	504	497	493	484	470	473	469	470	461	461
RA	497	745	725	726	723	723	702	673	664	683	681	684	686
Total privé	1 524	1 263	1 224	1 230	1 220	1 216	1 186	1 143	1 137	1 152	1 151	1 145	1 147
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>1 867</b>	<b>1 554</b>	<b>1 448</b>	<b>1 455</b>	<b>1 451</b>	<b>1 447</b>	<b>1 412</b>	<b>1 371</b>	<b>1 365</b>	<b>1 376</b>	<b>1 371</b>	<b>1 341</b>	<b>1 346</b>

Lecture : à la rentrée 2010, 691 classes de 3<sup>e</sup> de l'EA sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 590 dans des établissements privés et 101 dans des établissements publics.

### 2- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

### BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

### BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- Application Scolagri - MAAPRAT
- DécieA Élèves

## Les classes de second cycle professionnel

## 1- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>CAPA</b>													
Public	26	12	28	34	39	43	50	56	61	63	69	76	107
TP	203	104	142	167	177	209	216	215	212	217	218	228	287
RA	195	126	200	220	236	238	239	234	245	263	273	292	320
Total privé	398	230	342	387	413	447	455	449	457	480	491	520	607
<b>Total CAPA</b>	<b>424</b>	<b>242</b>	<b>370</b>	<b>421</b>	<b>452</b>	<b>490</b>	<b>505</b>	<b>505</b>	<b>518</b>	<b>543</b>	<b>560</b>	<b>596</b>	<b>714</b>
<b>BEPA</b>													
Public	667	661	750	765	779	799	798	798	795	792	793	471	167
TP	802	778	801	795	794	788	772	756	743	743	736	560	405
RA	955	998	1005	1008	1014	1010	989	994	1009	1012	1004	679	376
Total privé	1757	1776	1806	1803	1808	1798	1761	1750	1752	1755	1740	1239	781
<b>Total BEPA</b>	<b>2424</b>	<b>2437</b>	<b>2556</b>	<b>2568</b>	<b>2587</b>	<b>2597</b>	<b>2559</b>	<b>2548</b>	<b>2547</b>	<b>2547</b>	<b>2533</b>	<b>1710</b>	<b>948</b>
<b>BTB</b>													
Public	655	510	176	173	154	129	122	82	40	39	40	39	20
TP	379	412	275	271	263	243	229	132	28	20	22	24	12
RA	236	341	169	167	152	137	128	76	16	4	4	4	2
Total privé	615	753	444	438	415	380	357	208	44	24	26	28	14
<b>Total BTB</b>	<b>1270</b>	<b>1263</b>	<b>620</b>	<b>611</b>	<b>569</b>	<b>509</b>	<b>479</b>	<b>290</b>	<b>84</b>	<b>63</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>34</b>
<b>Bac pro 2 ans</b>													
Public	13	44	431	443	457	478	473	507	543	539	539	526	388
TP	2	11	201	206	224	244	255	347	432	431	433	433	375
RA	2	21	270	281	305	325	322	375	441	450	448	452	276
Total privé	4	32	471	487	529	569	577	722	873	881	881	885	661
<b>Total bac pro 2 ans</b>	<b>17</b>	<b>76</b>	<b>902</b>	<b>930</b>	<b>986</b>	<b>1047</b>	<b>1050</b>	<b>1229</b>	<b>1416</b>	<b>1420</b>	<b>1420</b>	<b>1411</b>	<b>1039</b>
<b>Bac pro 3 ans</b>													
Public	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	309	860
TP	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	186	490
RA	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	289	589
Total privé	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	475	1079
<b>Total bac pro 3 ans</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>784</b>	<b>1939</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>													
Public	1361	1227	1385	1415	1429	1449	1443	1443	1439	1433	1441	1421	1542
TP	1386	1305	1419	1439	1458	1484	1472	1450	1415	1411	1409	1431	1569
RA	1388	1486	1644	1676	1707	1710	1678	1679	1711	1729	1729	1716	1563
Total privé	2774	2791	3063	3115	3165	3194	3150	3129	3126	3140	3138	3147	3132
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>4135</b>	<b>4018</b>	<b>4448</b>	<b>4530</b>	<b>4594</b>	<b>4643</b>	<b>4593</b>	<b>4572</b>	<b>4565</b>	<b>4573</b>	<b>4579</b>	<b>4568</b>	<b>4674</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 4 674 classes de 2<sup>nd</sup> cycle professionnel sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de l'enseignement agricole dont 3 132 dans des établissements privés et 1 542 dans des établissements publics.

# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

### BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

### BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

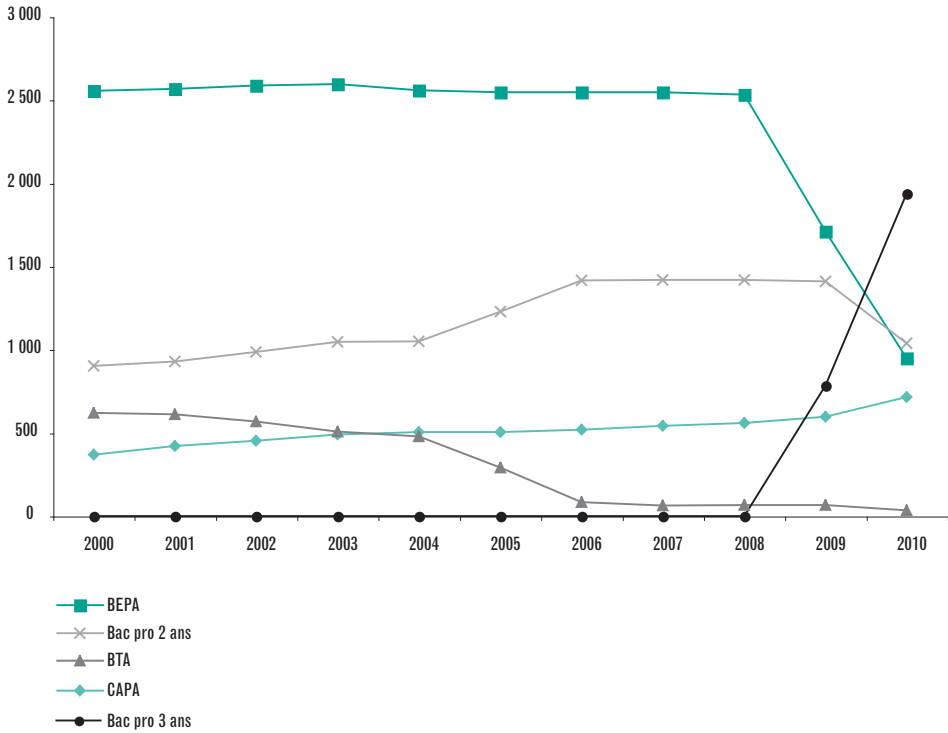
## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- Application Scolagri - MAAPRAT
- DécieA Élèves



## Les classes de second cycle professionnel (suite)

2- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nde</sup> GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire - citoyenneté.

*Remarque : la réforme du lycée entrera en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

### Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nde</sup> GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTS, DUT et en CPGE.

### 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

### 2<sup>nde</sup> GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2<sup>nde</sup> GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peuvent s'ajouter 1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2<sup>nde</sup> GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- Application Scolagri - MAAPRAT
- DéciEA Élèves

## Les classes de second cycle général et technologique

### 1- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010

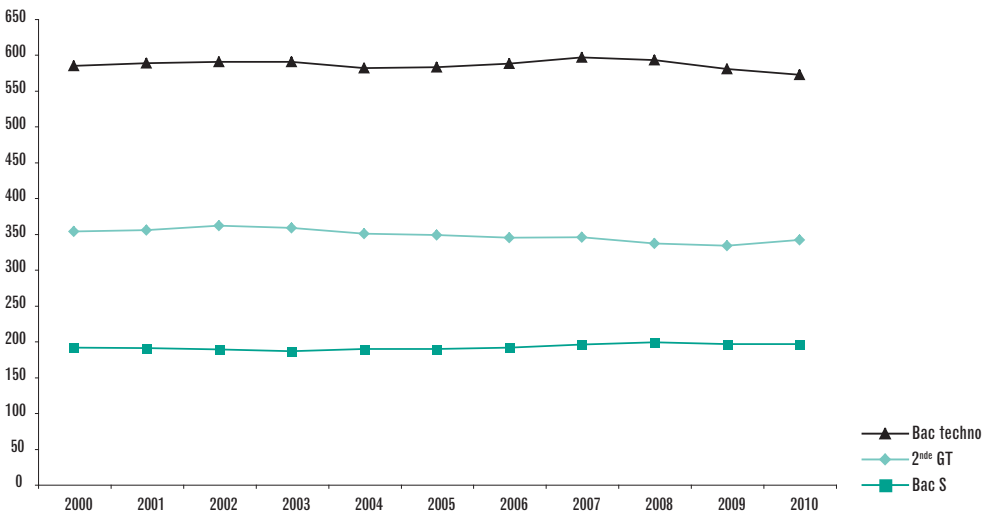
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>2<sup>nd</sup> GT</b>													
Public	251	237	244	250	254	250	244	243	238	239	230	229	235
TP	98	100	96	92	94	95	94	93	94	93	93	92	94
RA	98	10	13	13	13	13	12	12	12	13	13	12	12
Total privé	196	110	109	105	107	108	106	105	106	106	106	104	106
<b>Total 2<sup>nd</sup> GT</b>	<b>447</b>	<b>347</b>	<b>353</b>	<b>355</b>	<b>361</b>	<b>358</b>	<b>350</b>	<b>348</b>	<b>344</b>	<b>345</b>	<b>336</b>	<b>333</b>	<b>341</b>
<b>Bac S</b>													
Public	2	152	143	142	140	140	143	143	145	148	150	149	150
TP	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47	46
Total privé	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48	47	46
<b>Total bac S</b>	<b>2</b>	<b>211</b>	<b>191</b>	<b>190</b>	<b>188</b>	<b>186</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>191</b>	<b>195</b>	<b>198</b>	<b>196</b>	<b>196</b>
<b>Bac techno</b>													
Public	0	274	408	413	421	423	413	409	404	399	394	383	375
TP	0	108	160	159	155	153	155	159	163	169	168	168	168
RA	0	8	16	16	14	14	13	14	20	28	30	29	29
Total privé	0	116	176	175	169	167	168	173	183	197	198	197	197
<b>Total bac techno</b>	<b>0</b>	<b>390</b>	<b>584</b>	<b>588</b>	<b>590</b>	<b>590</b>	<b>581</b>	<b>582</b>	<b>587</b>	<b>596</b>	<b>592</b>	<b>580</b>	<b>572</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>													
Public	253	663	795	805	815	813	800	795	787	786	774	761	760
TP	98	267	304	299	297	294	295	298	303	309	309	307	308
RA	98	18	29	29	27	27	25	26	32	41	43	41	41
Total privé	196	285	333	328	324	321	320	324	335	350	352	348	349
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>449</b>	<b>948</b>	<b>1128</b>	<b>1133</b>	<b>1139</b>	<b>1134</b>	<b>1120</b>	<b>1119</b>	<b>1122</b>	<b>1136</b>	<b>1126</b>	<b>1109</b>	<b>1109</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 572 classes de 1<sup>re</sup> et terminale bac techno sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 375 dans des établissements publics et 197 dans des établissements privés.

### 2- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

### CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

### Prélicence

La prélicence permettait une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprenait une mise à niveau et permettait d'accéder à une licence générale en 1 an.

## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- Application Scolagri - MAAPRAT
- Décia Éléves

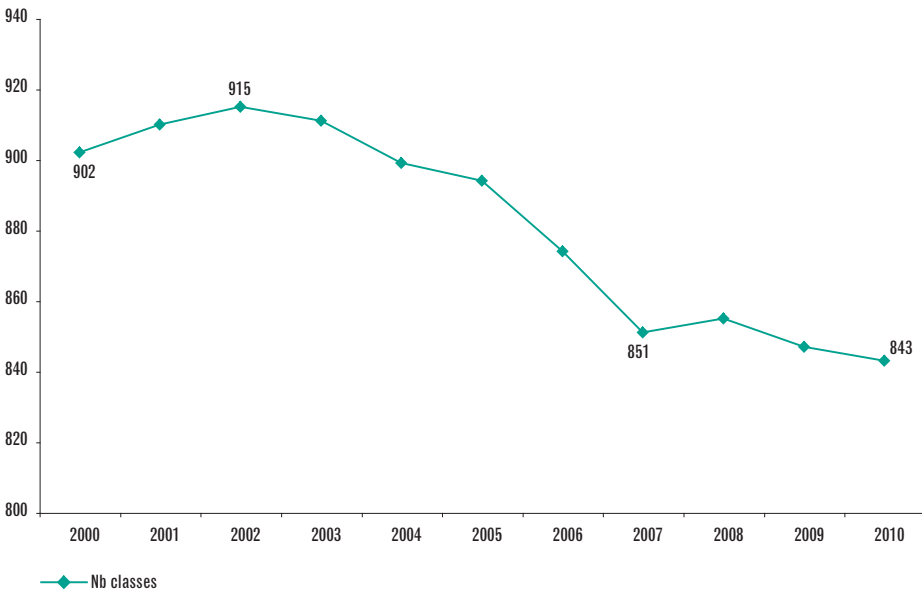
## Les classes de BTSA et de CPGE

### 1- L'évolution du nombre de classes de BTSA et CPGE dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>BTSA</b>													
Public	329	491	556	566	567	559	551	542	536	522	524	513	508
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237	240
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97	95
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334	335
<b>Total BTSA</b>	<b>523</b>	<b>790</b>	<b>902</b>	<b>910</b>	<b>915</b>	<b>911</b>	<b>899</b>	<b>894</b>	<b>874</b>	<b>851</b>	<b>855</b>	<b>847</b>	<b>843</b>
<b>CPGE<sup>(1)</sup> et prélicence<sup>(2)</sup></b>													
CPGE Post-BTSA	4	9	11	11	11	11	12	12	12	11	11	11	11
CPGE BCPST	12	10	8	7	6	7	8	8	8	8	8	8	8
CPGE TB										1	2	3	4
Prélicence			3	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1
<b>Total CPGE et prélicence</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
<b>Ens. sup. court</b>													
Public	345	510	581	590	590	583	574	564	558	544	546	536	532
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236	237	240
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95	97	95
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331	334	335
<b>Total ens. sup. court</b>	<b>539</b>	<b>809</b>	<b>924</b>	<b>931</b>	<b>935</b>	<b>932</b>	<b>922</b>	<b>916</b>	<b>896</b>	<b>873</b>	<b>877</b>	<b>870</b>	<b>867</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, 843 classes de BTSA sont ouvertes dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court dont 508 dans des établissements publics et 335 dans des établissements privés.

### 2- L'évolution du nombre de classes de BTSA dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court de 2000 à 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Les CPGE n'existent que dans le secteur public.

(2) La prélicence n'existait que dans le secteur public.

# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAPRAT. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

### LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

### LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

### LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

### Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

### Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

### UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage. L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

### UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire. L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- DéciEA Élèves

## La taille des établissements

### 1- L'évolution du nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Établissements publics</b>													
LEGTA/LEGTPA	345,9	404,0	415,6	407,0	394,2	381,3	375,6	369,6	367,7	361,0	352,1	348,2	350,3
LPA	152,8	179,8	194,6	189,0	187,3	189,8	189,7	192,5	192,4	186,6	190,3	187,0	186,6
LP	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	117,7	123,7	94,3	148,0	146,0	136,0
<b>Total publics</b>	<b>219,6</b>	<b>297,4</b>	<b>326,1</b>	<b>320,2</b>	<b>313,2</b>	<b>308,9</b>	<b>307,9</b>	<b>304,1</b>	<b>302,4</b>	<b>294,9</b>	<b>292,8</b>	<b>291,4</b>	<b>292,2</b>
<b>Établissements privés</b>													
CNEAP	158,7	217,2	240,4	238,0	238,8	243,3	248,3	248,7	253,4	253,1	251,4	254,0	259,1
UNMFREO	67,2	107,1	125,5	124,5	126,2	129,5	131,5	130,8	134,2	134,3	133,1	138,4	138,2
UNREP	99,4	122,9	128,5	130,6	126,9	135,2	143,3	143,3	151,1	153,2	149,1	152,0	150,0
Non affiliés	31,7	87,8	111,8	106,8	123,0	121,7	117,0	119,7	115,3	65,5	96,7	131,0	181,5
<b>Total privés</b>	<b>100,8</b>	<b>145,3</b>	<b>163,3</b>	<b>161,6</b>	<b>162,4</b>	<b>166,5</b>	<b>169,9</b>	<b>169,6</b>	<b>173,7</b>	<b>173,1</b>	<b>171,9</b>	<b>176,4</b>	<b>177,3</b>
dont TP	159,4	213,6	236,5	235,5	236,0	240,2	244,1	246,2	250,6	248,6	247,5	250,7	255,8
dont RA	67,4	105,0	121,2	120,1	121,6	125,4	128,4	126,9	130,8	130,8	129,6	135,2	134,8
<b>Total publics et privés</b>	<b>131,0</b>	<b>184,4</b>	<b>204,0</b>	<b>201,6</b>	<b>200,6</b>	<b>202,7</b>	<b>205,3</b>	<b>204,0</b>	<b>206,9</b>	<b>204,4</b>	<b>203,0</b>	<b>206,1</b>	<b>207,3</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les établissements privés du second degré et de l'enseignement supérieur court affiliés au CNEAP comptent en moyenne 177,3 élèves et étudiants par établissement.

### 2- La taille des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Taille (Nb d'élèves et d'étudiants)														Total			
	<100		100 - 200		200 - 300		300 - 400		400 - 500		500 - 600		600 - 800		>800		Nb	%
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
<b>Établissements publics</b>																		
LEGTA/LEGTPA	1	0,8	10	2,7	42	25,0	47	58,8	24	55,8	12	63,2	3	30,0	1	50,0	140	16,9
LPA	6	4,5	39	10,5	28	16,7	1	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	74	8,9
LP	0	0,0	2	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
<b>Total publics</b>	<b>7</b>	<b>5,3</b>	<b>51</b>	<b>13,7</b>	<b>70</b>	<b>41,7</b>	<b>48</b>	<b>60,0</b>	<b>24</b>	<b>55,8</b>	<b>12</b>	<b>63,2</b>	<b>3</b>	<b>30,0</b>	<b>1</b>	<b>50,0</b>	<b>216</b>	<b>26,1</b>
<b>Établissements privés</b>																		
CNEAP	17	12,8	67	18,0	51	30,4	27	33,8	17	39,5	7	36,8	6	60,0	1	50,0	193	23,3
UNMFREO	90	67,7	238	63,8	42	25,0	2	2,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	372	44,9
UNREP	19	14,3	16	4,3	4	2,4	3	3,8	2	4,7	0	0,0	1	10,0	0	0,0	45	5,4
Non affiliés	0	0,0	1	0,3	1	0,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
<b>Total privés</b>	<b>126</b>	<b>94,7</b>	<b>322</b>	<b>86,3</b>	<b>98</b>	<b>58,3</b>	<b>32</b>	<b>40,0</b>	<b>19</b>	<b>44,2</b>	<b>7</b>	<b>36,8</b>	<b>7</b>	<b>70,0</b>	<b>1</b>	<b>50,0</b>	<b>612</b>	<b>73,9</b>
Dont TP	20	15,0	76	20,4	56	33,3	29	36,3	19	44,2	7	36,8	7	70,0	1	50,0	215	26,0
Dont RA	106	79,7	246	66,0	42	25,0	3	3,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	397	47,9
<b>Total publics et privés</b>	<b>133</b>	<b>100,0</b>	<b>373</b>	<b>100,0</b>	<b>168</b>	<b>100,0</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>	<b>43</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>	<b>828</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 60,0% des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court comptant entre 300 et 400 élèves et étudiants sont des établissements de l'enseignement public.

# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAPRAT. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux baccalauréats, BTA ou BTS.

### LEGTPA

Le lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (ou LEGTPA) est créé par la loi 99-574 du 9 juillet 1999 pour se substituer aux LEGTA et LPA.

### LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

### LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

### Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

### Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

### UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage. L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

### UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire. L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

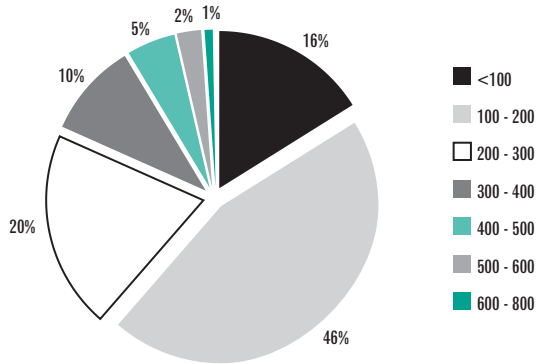
## SOURCES

- Application Géode - MAAPRAT
- DéciEA Élèves



## La taille des établissements (suite)

3- La répartition du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon la taille à la rentrée 2010<sup>(1)</sup> France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Les établissements qui ont plus de 800 élèves et étudiants ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

### 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

### 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## L'hébergement dans les établissements

## 1- L'évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants internes dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation / statuts d'enseignement	Rentrées												
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>(1)</sup>	2008 <sup>(2)</sup>	2009 <sup>(3)</sup>	2010
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>													
Public	4 230	3 697	2 505	2 446	2 560	2 470	2 267	2 260	2 205	2 168	2 046	1 768	1 719
TP		2 590	4 096	4 064	4 199	4 289	4 204	3 984	3 965	4 022	3 978	3 855	3 810
RA	14 985	8 149	14 657	14 977	15 349	15 920	15 304	15 375	15 526	15 417	14 933	15 154	15 467
Total privé	14 985	10 739	18 753	19 041	19 548	20 209	19 508	19 359	19 491	19 439	18 911	15 154	19 277
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>19 215</b>	<b>14 436</b>	<b>21 258</b>	<b>21 487</b>	<b>22 108</b>	<b>22 679</b>	<b>21 775</b>	<b>21 619</b>	<b>21 696</b>	<b>21 607</b>	<b>20 957</b>	<b>20 777</b>	<b>20 996</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>													
Public	22 730	19 585	19 214	18 766	18 377	18 180	17 534	17 526	17 814	17 462	17 165	17 164	17 417
TP		12 694	13 130	12 408	12 123	12 145	12 089	12 183	12 664	12 657	12 248	12 197	12 063
RA	31 403	22 373	26 262	25 533	25 329	25 790	25 785	25 983	26 895	26 995	26 672	27 558	27 079
Total privé	31 403	35 067	39 392	37 941	37 452	37 935	37 874	38 166	39 559	39 652	38 920	39 755	39 142
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>54 133</b>	<b>54 652</b>	<b>58 606</b>	<b>56 707</b>	<b>55 829</b>	<b>56 115</b>	<b>55 408</b>	<b>55 692</b>	<b>57 373</b>	<b>57 114</b>	<b>56 085</b>	<b>56 919</b>	<b>56 559</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>													
Public	6 900	11 539	12 706	12 446	12 179	12 127	11 696	11 681	11 447	11 166	11 135	11 111	10 812
TP		3 454	4 207	3 998	3 870	3 909	3 827	3 768	3 779	3 709	3 812	3 784	3 742
RA	2 439	142	246	267	242	287	298	313	383	459	459	412	357
Total privé	2 439	3 596	4 453	4 265	4 112	4 196	4 125	4 081	4 162	4 168	4 271	4 196	4 099
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>9 339</b>	<b>15 135</b>	<b>17 159</b>	<b>16 711</b>	<b>16 291</b>	<b>16 323</b>	<b>15 821</b>	<b>15 762</b>	<b>15 609</b>	<b>15 334</b>	<b>15 406</b>	<b>15 307</b>	<b>14 911</b>
<b>Sup. court</b>													
Public	5 215	4 552	4 073	3 852	3 436	3 350	3 225	2 349	2 380	2 403	2 331	2 343	2 418
TP		2 012	1 851	1 741	1 844	1 760	1 650	1 261	1 275	1 252	1 283	1 382	1 243
RA	2 769	478	643	643	659	584	503	438	461	502	368	476	480
Total privé	2 769	2 490	2 494	2 384	2 503	2 344	2 153	1 699	1 736	1 754	1 651	1 858	1 723
<b>Total sup. court</b>	<b>7 984</b>	<b>7 042</b>	<b>6 567</b>	<b>6 236</b>	<b>5 939</b>	<b>5 694</b>	<b>5 378</b>	<b>4 048</b>	<b>4 116</b>	<b>4 157</b>	<b>3 982</b>	<b>4 201</b>	<b>4 141</b>
<b>Total</b>													
Public	39 075	39 373	38 498	37 510	36 552	36 127	34 722	33 816	33 846	33 199	32 677	32 386	32 366
TP		20 750	23 284	22 211	22 036	22 103	21 770	21 196	21 683	21 640	21 321	21 218	20 858
RA	51 596	31 142	41 808	41 420	41 579	42 581	41 890	42 109	43 265	43 373	42 432	43 600	43 383
Total privé	51 596	51 892	65 092	63 631	63 615	64 684	63 660	63 305	64 948	65 013	63 753	64 818	64 241
<b>Total public et privé</b>	<b>90 671</b>	<b>91 265</b>	<b>103 590</b>	<b>101 141</b>	<b>100 167</b>	<b>100 811</b>	<b>98 382</b>	<b>97 121</b>	<b>98 794</b>	<b>98 212</b>	<b>96 430</b>	<b>97 204</b>	<b>96 607</b>

Lecture : à la rentrée 2010, parmi les 56 559 élèves internes scolarisés en 2<sup>nd</sup> cycle pro, 17 417 le sont dans un établissement de l'enseignement agricole public.

(1) En 2007, les élèves internes de Mayotte et de Wallis et Futuna ne sont comptabilisés.

(2) En 2008, les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

(3) En 2009, les élèves internes de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

### 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

### 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

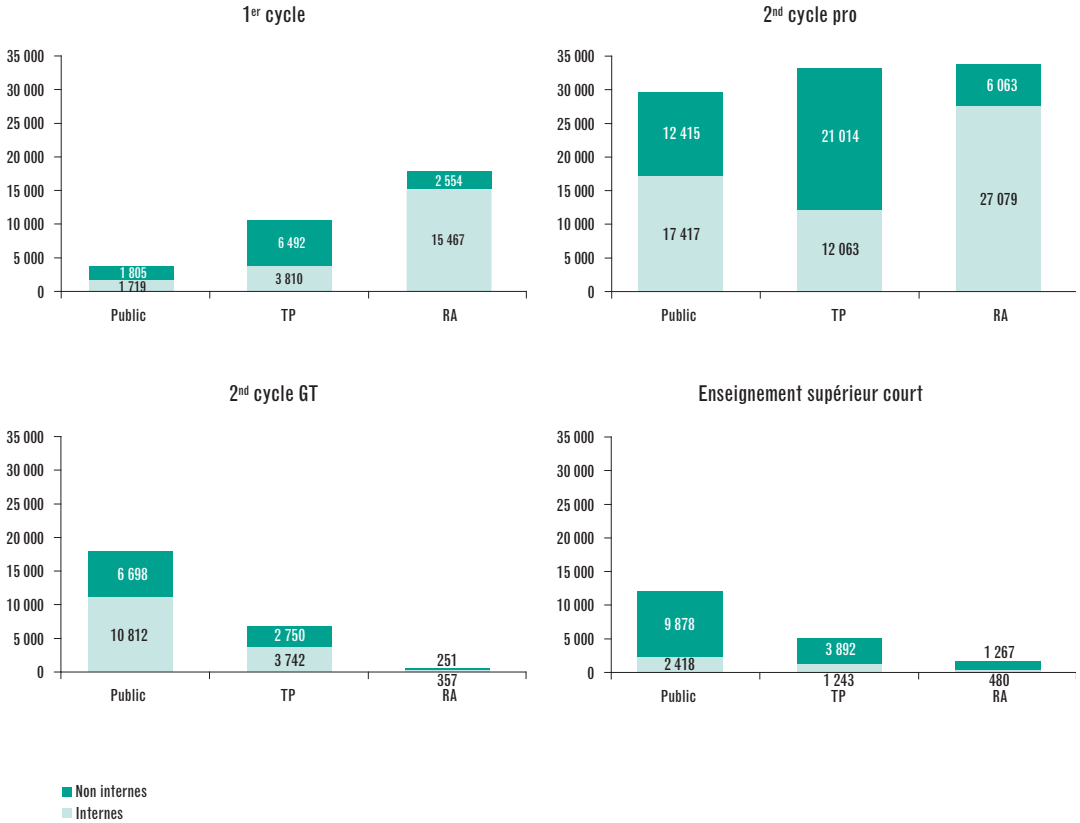
## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## L'hébergement dans les établissements (suite)

## 2- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

### 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

### 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

### 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

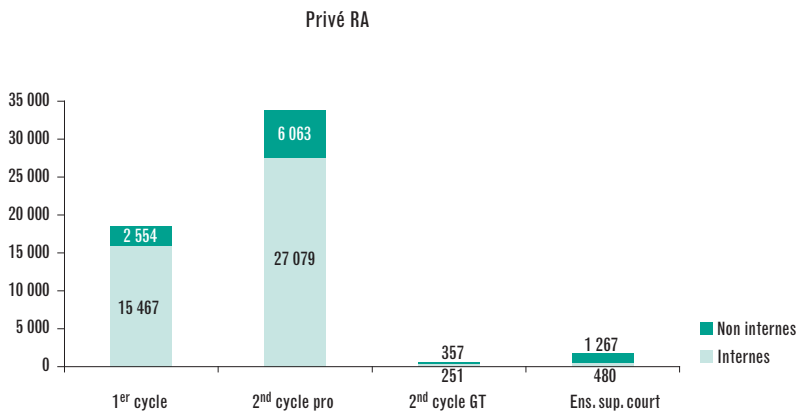
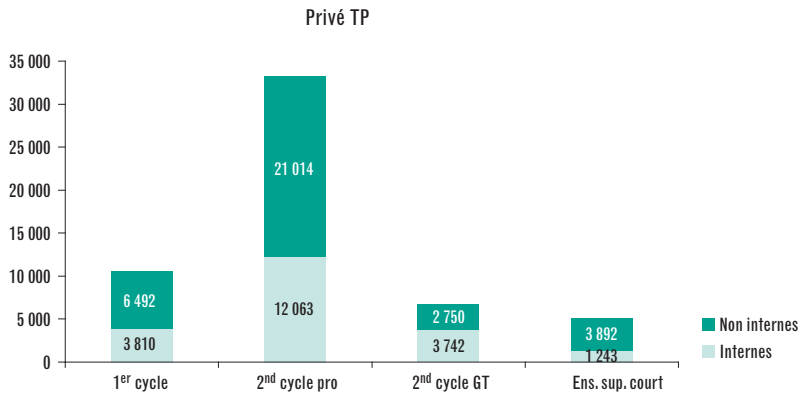
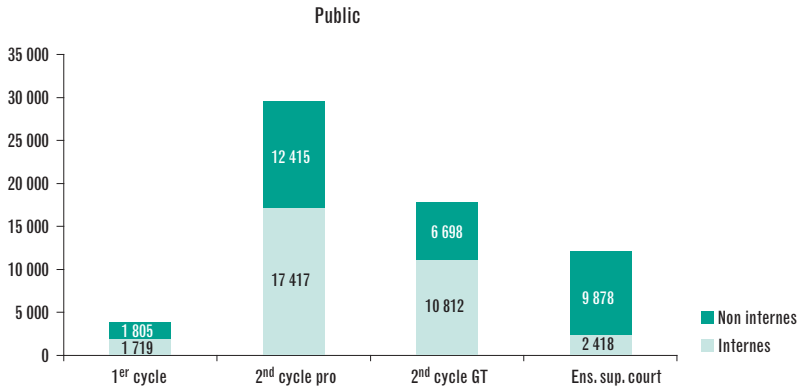
## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## L'hébergement dans les établissements (suite)

## 3- La part d'élèves et d'étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement et le cycle de formation à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



# 2 Les structures de formation agricoles

## DÉFINITIONS

### Aquaculture

L'aquaculture désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. Elle concerne les activités de poissons (pisciculture), de coquillages, de crustacés ou encore d'algues.

### Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

### Floriculture

La floriculture, ou culture des fleurs, est une branche de l'agriculture. Elle produit par le jardinage ou la culture industrielle des fleurs coupées, des plantes fleuries en pots ou jardinières, des graines et propagules (bulbes, tubercules, rhizomes...).

### Horticulture

L'horticulture désigne la branche de l'agriculture consacrée à la culture des plantes potagères ou ornementales.

### SAU

La surface agricole utilisée (ou SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

### Viticulture

La viticulture correspond à la culture de la vigne.

## SOURCES

- Application ALEXIA - MAAPRAT



## 1- Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics par collectivité territoriale à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Ateliers technologiques					Total	Exploitations					SAU (ha)
	Hippisme	Agro-alimentaire	Aqua.	Horti./flori.	Autres <sup>(1)</sup>		Agriculture	Viti.	Horti.	Aqua.	Total	
Alsace	—	—	—	—	—	0	2	1	1	—	4	155,7
Aquitaine	—	1	—	—	—	1	10	3	1	—	14	1105,0
Auvergne	1	2	—	—	—	3	10	—	1	—	11	1396,9
Basse-Normandie	2	1	—	—	—	3	6	—	1	—	7	506,4
Bourgogne	—	1	—	—	—	1	7	2	2	1	12	931,3
Bretagne	—	—	—	1	—	1	7	—	2	—	9	410,0
Centre	—	—	—	—	—	0	8	1	—	—	9	1216,0
Champagne-Ardenne	—	—	—	—	—	0	5	1	1	—	7	733,0
Corse	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	73,2
Franche-Comté	1	2	—	—	—	3	3	—	1	—	4	574,2
Haute-Normandie	—	—	—	—	2	2	4	—	—	—	4	599,6
Île-de-France	1	—	—	—	—	1	4	—	—	—	4	452,4
Languedoc-Roussillon	1	—	—	—	—	1	4	2	1	1	8	231,7
Limousin	1	1	—	—	1	3	6	—	1	—	7	1208,4
Lorraine	—	1	—	—	—	1	5	—	—	—	5	1172,1
Midi-Pyrénées	—	2	—	—	—	2	15	1	1	—	17	1544,3
Nord-Pas-de-Calais	—	—	—	—	—	0	6	—	1	—	7	325,0
Pays de la Loire	1	—	1	—	—	2	6	1	2	—	9	752,3
Picardie	—	—	—	—	—	0	4	—	1	—	5	592,7
Poitou-Charentes	—	1	—	—	1	2	9	—	2	1	12	1110,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	—	—	—	—	—	0	5	1	2	—	8	1519,1
Rhône-Alpes	1	3	—	—	2	6	10	1	4	—	15	1151,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>138</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>180</b>	<b>17761,5</b>
Guadeloupe	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	30,8
Guyane	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	83,8
Martinique	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	32,2
Mayotte <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	22,0
Réunion	—	—	—	—	—	0	2	—	—	—	2	29,7
<b>DOM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>198,5</b>
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	145,0
Polynésie française	—	—	—	—	—	0	1	—	—	—	1	0,0
Wallis et Futuna	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>145,0</b>
<b>France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>147</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>189</b>	<b>18105,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, en région Poitou-Charentes, 2 établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics disposent d'un atelier technologique dont un en agroalimentaire. 12 d'entre eux ont une exploitation dont 9 sont des exploitations agricoles. Les 12 exploitations représentent 1 110,6 ha de SAU.

(1) Services, production d'énergie

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Apiculture

L'apiculture consiste en l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche : miel, pollen, gelée royale...

#### Conchyliculture

La conchyliculture correspond à l'élevage des coquillages comestibles.

#### Cuniculture

La cuniculture correspond à l'élevage des lapins domestiques.

#### Héliciculture

L'héliciculture correspond à l'élevage des escargots destinés à l'alimentation.

#### Ovin

L'élevage ovin correspond à l'élevage des agneaux, des béliers et des brebis.

#### Sylviculture

La sylviculture correspond à l'exploitation rationnelle des arbres forestiers (conservation, entretien, régénération, reboisement...).

#### Viniculture

La viniculture désigne l'ensemble des activités qui ont trait à la production et au commerce du vin.

### SOURCES

- Application ALEXIA - MAAPRAT

## Les activités des exploitations agricoles publiques

### 1- Les activités des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2010<sup>(1)</sup> France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Activités	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
<b>Agriculture</b>	
Animalerie/élevage canin	4
Apiculture	12
Aquaculture	7
Arboriculture forestière	3
Atelier équin	24
Bovins lait	64
Bovins viande	67
Caprins	7
Céréales et assimilés (sorgho, triticale, sarrasin...)	103
Conchyliculture	1
Cultures énergétiques	3
Cultures herbacées fourragères	27
Cultures médicinales, à parfum, aromatiques, à épices et condimentaires	9
Cultures oléagineuses, protéagineuses et à fibres	62
Cultures pour boissons	2
Cultures sucrières	19
Cuniculture	1
Floriculture, horticulture d'ornement	48
Fruits et noix	35
Gibiers	4
Grandes cultures diverses (tabac)	1
Héliciculture	2
Légumes, melons et fraises	43
Ovins lait	2
Ovins viande	52
Plantes de cultures pérennes non fruitières ou sylvoicoles	2
Porcins	28
Production d'énergie	6
Racines ou tubercules à haute teneur en amidon ou inuline	13
Services (travaux agricoles, compostage...)	7
Viniculture	22
Viticulture	30
Volailles	33
<b>Total</b>	<b>743</b>
<b>Aménagement</b>	
Services (travaux paysagers, forestiers, entretien de l'espace...)	22
<b>Total</b>	<b>22</b>
<b>Transformation</b>	
Activités de transformation	50
<b>Total</b>	<b>50</b>
<b>Services</b>	
Accueil/tourisme rural	23
Activités hippiques/chevaux et poneys en pension	13
Activités hippiques/débourrage-dressage-attelage	7
Activités hippiques/équitation hors cours prévus dans les référentiels	8
Activités hippiques/organisation de concours et animation	7
Activités hippiques/organisation de stages d'équitation hors périodes scolaires	8
Services (prestations d'animation et développement des territoires dont vente, location de locaux...)	26
<b>Total</b>	<b>92</b>
<b>Total activités</b>	<b>907</b>

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

### SOURCES

- Application ALEXIA - MAAPRAT

## 2- Les orientations de conduite des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2010<sup>(1)</sup> France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Orientations de conduite	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
Agriculture de haute valeur environnementale	18
Agriculture biologique	78
Agriculture de précision	10
Agriculture de conservation	4
Agriculture de services	5
Agriculture en production intégrée	36
Agriculture écologiquement intensive	1
Agriculture et/ou élevage en production extensive	28
Agriculture péri-urbaine et urbaine	39
Agriculture durable (productions agricoles, aquaculture...)	54
Agriculture raisonnée	60
Agriculture vivrière	1
Agroforesterie et forêt	11
Agrotourisme	12
Alimentation	16
Autres	16
Biodiversité domestique (races à faible effectif)	26
Biodiversité fonctionnelle (haies, sol...)	58
Biodiversité remarquable (gestion conventionnée de milieux remarquables)	18
Gestion de l'eau	34
Gestion écologique de sites naturels	14
Itinéraires bas-intrants (eau, énergies, engrais, pesticides...)	54
Production d'énergie renouvelable	21
Production dans le cadre d'un cahier des charges territorialisé (produits PNR...)	23
Systèmes fourragers autonomes et économes	54
Tourisme rural, accueil à la ferme	33
Transformation des produits	52
Vente en circuit court (tout au plus un intermédiaire)	116
Vitrine santé sécurité au travail	1
<b>Total</b>	<b>893</b>

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Agriculture biologique

L'agriculture biologique (ou AB) constitue un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte tout particulièrement le bien-être des animaux. Le logo français AB certifie la production d'aliments en mode bio.

#### Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

### SOURCES

- Application ALEXIA - MAAPRAT

### 3- Les qualifications et les certifications des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique à la rentrée 2010<sup>(1)</sup> France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Qualifications et certifications	Nb exploitations agricoles et ateliers technologiques
Accréditation	1
Agrément BIO	10
Agrément CE	20
Agriculture raisonnée	28
Appellation d'origine contrôlée	41
Appellation d'origine protégée	18
Autres	35
Bio partiel	75
Certification de conformité produit	17
Fermier, produits de la ferme, produits à la ferme	25
Haute valeur environnementale	9
Indication géographique protégée	27
ISO 14001	15
Label rouge	45
Méthode HACCP	24
Montagne	3
Production biologique intégrée (si contrôle officiel)	5
Qualenvi	2
Reconversion bio partiel	36
Reconversion bio total	5
Terra Vitis	5
Vin délimité de qualité supérieure (VDQS)	1
Vin de pays	11
Vin de qualité produit dans une région déterminée	3
<b>Total</b>	<b>461</b>

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités. Une exploitation peut conduire plusieurs ateliers.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Agriculture biologique

L'agriculture biologique (ou AB) constitue un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte tout particulièrement le bien-être des animaux. Le logo français AB certifie la production d'aliments en mode bio.

#### Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

#### Réseau mixte technologique

Un réseau mixte technologique (ou RMT) est un dispositif de partenariat créé pour favoriser le rapprochement entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement. Un RMT comprend au moins cinq organismes de recherche - formation - développement :

- trois instituts techniques qualifiés ou chambre d'agriculture ;
- un établissement d'enseignement technique agricole ;
- un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche publique.

Les RMT ont pour objet la mise en commun de ressources humaines par les membres du réseau pour la réalisation de travaux collaboratifs sur des thématiques prioritaires pour le développement des secteurs agricoles et agroalimentaires.

### SOURCES

- Application ALEXIA - MAAPRAT



### 4- Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements publics de l'enseignement technique membres de réseaux mixtes technologiques à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Réseaux mixtes technologiques	Nb exploitations et ateliers technologiques
AERIAL : expertise pour la détermination de la durée de vie microbiologique des aliments	3
Filières fromagères	8
Agroéquipement et énergie	3
Sols et territoires	28
Systèmes de culture innovants	15
Bâtiments d'élevage du futur	5
Bien-être animal	10
Développement de l'agriculture biologique	22
Systèmes de production animale et environnement	2
Biodiversité fonctionnelle	8
Biomasse, énergie, environnement et territoire	5
Fertilisation et environnement	6
ECOVAL : ECOception et VALorisation	2
CHLEAN : Conception hygiénique des lignes et équipements et amélioration de la nettoyabilité	2
Evaluation sensorielle	3
Gestion durable des fluides : énergie, froid, eau	3
Produits fermentés et distillés	1
LISTRAL : lipides structurés d'origine alimentaire	1
Nutrialis : qualité nutritionnelle des aliments	2
Prairie	13
Propack Food	2
QUASAPROVE : QUALité SAnitaire des PROductions VEGétales de grande culture	6
Travail en élevage	6
<b>Total</b>	<b>156</b>

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MENJVA : elle décline en régions la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

#### Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

#### Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

### SOURCES

- Portail étudiant - MESR

## Les établissements partenaires de licences professionnelles

1- Les établissements de l'enseignement agricole partenaires de licences professionnelles par académie d'inscription des étudiants à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Académie d'inscription des étudiants	Licences pro en lien avec un établ. du MAAPRAT	Universités délivrant le diplôme	Établ. du 2 <sup>nd</sup> degré et l'ens. sup. court agricoles partenaires			Écoles de l'ens. sup. du MAAPRAT partenaires
				Publics	Privés	Total	
Alsace	Strasbourg	4	2	2	0	2	1
Aquitaine	Bordeaux	10	5	5	3	8	1
Auvergne	Clermont-Ferrand	7	2	<sup>(1)3</sup>	1	4	1
Basse-Normandie	Caen	8	1	3	0	3	0
Bourgogne	Dijon	8	1	<sup>(1)6</sup>	1	7	1
Bretagne	Rennes	13	4	5	<sup>(1)8</sup>	13	1
Centre	Orléans-Tours	7	2	<sup>(1)6</sup>	1	7	1
Champagne-Ardenne	Reims	4	1	2	1	3	0
Corse	Corse	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Franche-Comté	Besançon	4	1	3	1	4	0
Haute-Normandie	Rouen	3	1	1	0	1	0
Île-de-France	Créteil	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Île-de-France	Paris	2	1	0	2	2	0
Île-de-France	Versailles	2	1	1	1	2	0
Languedoc-Roussillon	Montpellier	11	5	<sup>(1)7</sup>	0	7	1
Limousin	Limoges	4	1	3	0	3	1
Lorraine	Nancy-Metz	12	1	4	2	6	2
Midi-Pyrénées	Toulouse	16	4	13	1	14	4
Nord-Pas-de-Calais	Lille	13	4	2	6	8	0
Pays de la Loire	Nantes	24	3	5	<sup>(1)7</sup>	12	3
Picardie	Amiens	4	1	1	1	2	0
Poitou-Charentes	Poitiers	5	2	5	0	5	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	4	2	3	0	3	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	2	2	2	<sup>(1)1</sup>	3	0
Rhône-Alpes	Grenoble	9	3	5	2	7	0
Rhône-Alpes	Lyon	12	4	5	5	10	2
<b>France métropolitaine</b>		<b>188</b>	<b>54</b>	<b>92</b>	<b>44</b>	<b>136</b>	<b>21</b>
Guadeloupe	Guadeloupe	1	1	0	0	0	0
Guyane	Guyane	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Martinique	Martinique	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Mayotte <sup>(2)</sup>	Mayotte	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Réunion	Réunion	2	1	2	0	2	0
<b>DOM</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>		<b>191</b>	<b>56</b>	<b>94</b>	<b>44</b>	<b>138</b>	<b>21</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans l'académie de Bordeaux, 5 universités sont engagées dans un partenariat avec au moins un établissement de l'enseignement supérieur sous tutelle du MAAPRAT pour délivrer 10 licences professionnelles. Parmi les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court public d'Aquitaine, 5 sont partenaires d'une université pour la mise en œuvre d'au moins une licence professionnelle. Parmi les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court privé d'Aquitaine, 3 sont partenaires d'une université pour la mise en œuvre d'au moins une licence professionnelle. Une école de l'enseignement supérieur du MAAPRAT est partenaire d'au moins une université pour la mise en œuvre d'une licence professionnelle.

(1) Dont au moins un établissement hors de l'académie.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MENJVA : elle décline en régions la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

#### Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

#### Licence pro

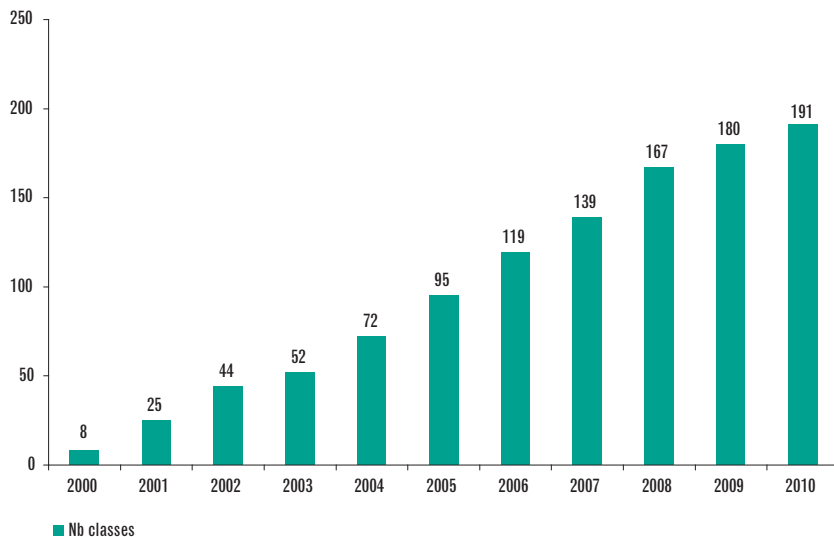
La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

### SOURCES

- Portail étudiant - MESR

### 2- L'évolution du nombre de classes de licence professionnelle en partenariat avec les établissements de l'enseignement agricole des rentrées 2000 à 2010 *France métropolitaine et DOM*



## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur a une double mission d'enseignement et de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole. Il participe à l'élaboration, par sa recherche, et à la transmission, par son enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Il assure la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des élèves. Il organise ses enseignements au sein d'équipes pédagogiques et en liaison avec le monde professionnel. Il contribue également à la valorisation de la recherche ainsi qu'à la coopération internationale.

#### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

### SOURCES

- Bureau des formations de l'enseignement supérieur (BFS) DGER - MAAPRAT

## 1- La description des pôles de compétences à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

	AGRALE	Agropolis International	ESTIVE	FABELOR
<b>Membres fondateurs</b> (signataires de la convention)	AgroSup Dijon (fusion ENESAD-ENSBANA en janvier 2009)	AgroParisTech-ENGREF Montpellier Sup Agro (fusion ENSAM,CNEARC, ENSIA - SIARC, CEP Florac en janvier 2007)	AgroParisTech-ENGREF VetAgroSup (fusion ENVL-ENITAC en janvier 2010) ISARA Lyon	AgroParisTech-ENGREF INPL-ENSAIA
	Université de Bourgogne	Universités Montpellier I, II, III, Nîmes, Perpignan		Universités Pointcaré et Metz
	INRA	IRSTEA CIRAD CIHEAM-IAMM IFREMER INRA IRD CNRS CEA BRGM ISTOM ICRA ESCAIA Sup de Co BIO internat, CSIRO, Embrapa, USDA	IRSTEA INRA	ANSES INRA INRIA
<b>Membres associés</b>	CNRS INSERM ISBA Welience AE/2ABI Vitabora	ACTA ACTIA ARIA-LR Transferts LR CEA Valrho ...		
<b>Thématiques</b>	Biogéosciences et agro-environnement  Qualité des aliments et sensorialités  Territoires et développement	Biologie intégrative  Biodiversité et environnement  Fonctionnement et ingénierie des écosystèmes naturels et cultivés  Écosystèmes aquatiques  Eau et environnement  Développement durable et sociétés  Sciences et techniques intégrées des aliments  Sciences et technologies de l'information  Écotecnologies  Vigne et vin	Dynamique des territoires  Système d'élevage extensif  Aliments, nutrition humaine  Végétal et céréales	Fonctionnement des écosystèmes forestiers : ressources et produits  Ingénierie et sécurité des aliments  Territoires : sol, eau et biodiversité
<b>Total étudiants</b>	2 000	3 900	1 600	1 100
<b>Total chercheurs/ enseignants-chercheurs</b>	400	2 300	650	680

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur a une double mission d'enseignement et de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole. Il participe à l'élaboration, par sa recherche, et à la transmission, par son enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Il assure la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des élèves. Il organise ses enseignements au sein d'équipes pédagogiques et en liaison avec le monde professionnel. Il contribue également à la valorisation de la recherche ainsi qu'à la coopération internationale.

#### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

### SOURCES

- Bureau des formations de l'enseignement supérieur (BFS)  
DGER - MAAPRAT



## 1- La description des pôles de compétences à la rentrée 2010 (suite) *France métropolitaine et DOM*

	Pôle ouest ASAA <sup>(1)</sup>	STVE	Toulouse Agri Campus
<b>Membres fondateurs</b> (signataires de la convention)	AgroCampus Ouest (fusion AgroCampus Rennes-INH en juillet 2008) ONIRIS (fusion ENITIAA-ENVN en janvier 2010)	AgroParisTech (fusion INA P-G-ENSIA-ENGREF en janvier 2007) ENVA ENSP	EI Purpan ENFA ENVT  INP ENSAT  INRA
<b>Membres associés</b>	ESA Angers ESB		CNRS EMAC INP-ENSIATEC INSA Universités Mirail, Sabatier, Sciences Sociales
<b>Thématiques</b>	Végétal-Semence et horticulture Alimentation santé Mer et littoral Environnement-Paysage Science et production animale Bio-industries	Espaces, ressources, milieux sous influence urbaine  Aliments, alimentation, nutrition, santé  Connaissance et fonctionnement des organismes vivants  Sciences du complexe et de l'action	Génome et amélioration des productions  Sécurité sanitaire des aliments  Transformation des produits  Environnement, territoire et société  Économie de l'environnement et des marchés
<b>Total étudiants</b>	<b>5 400</b>	<b>2 300</b>	<b>2 830</b>
<b>Total chercheurs/ enseignants-chercheurs</b>	<b>1 200</b>	<b>1 154</b>	<b>800</b>

(1) Alimentation et Systèmes Agricoles et Agroalimentaires.

## 2 Les structures de formation agricoles

### DÉFINITIONS

#### Pôle de compétences

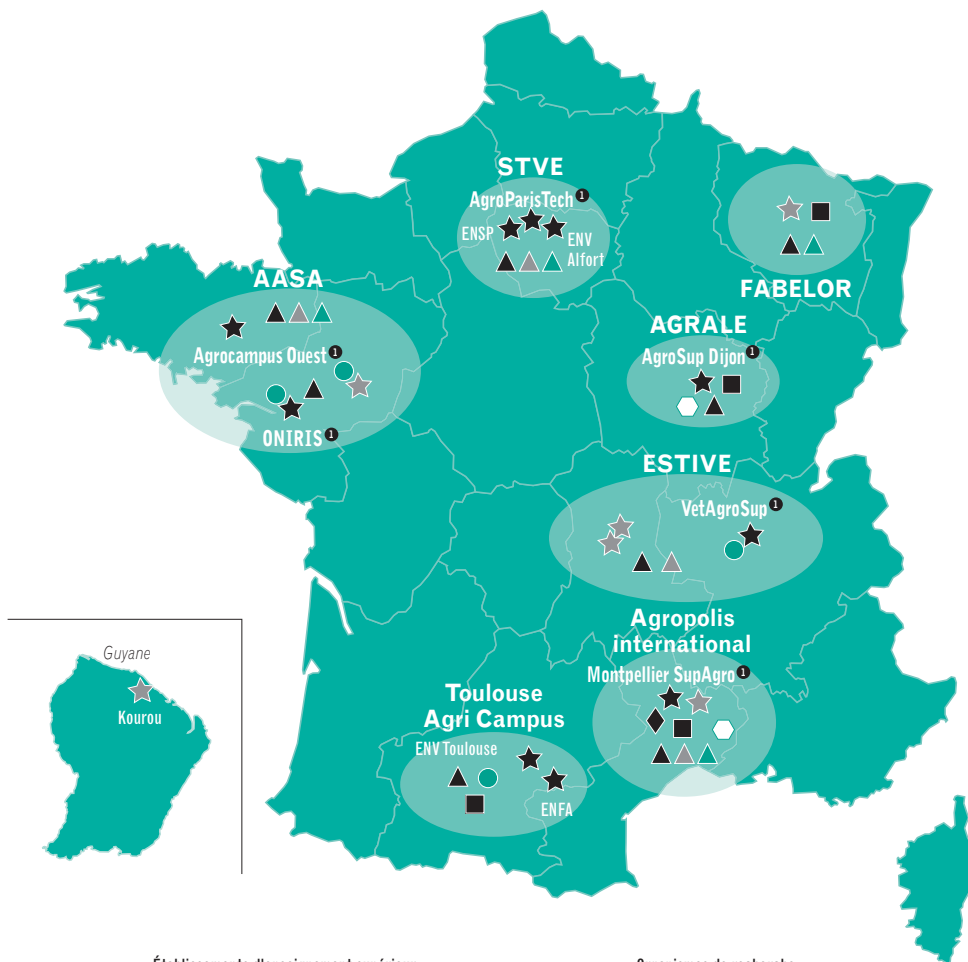
La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

### SOURCES

- Bureau des pôles de compétences et de la recherche (BPC)  
DGER - MAAPRAT

## 1- La cartographie des pôles de compétences à la rentrée 2010 France métropolitaine et DOM



### Établissements d'enseignement supérieur

- ★ Établissements d'enseignement supérieur agricoles publics dont 6 Grands Établissements<sup>1</sup>
- ☆ Site de Grands Établissements (antennes différentes du siège social)
- Établissements d'enseignement supérieur agricoles privés
- ◆ IAM de Montpellier
- Universités ou établissements d'enseignement supérieur relevant du MESR

### Organismes de recherche

- ▲ Centre INRA
- ▲ IRSTEA
- ▲ Autres : ANSES, IFREMER, CIRAD...

### Acteurs du développement

- Acteurs du développement

○ Pôles de compétences



# 3

	Présentation du chapitre .....	110
<b>3.0</b>	Les définitions transversales .....	112
<b>3.1</b>	Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court .....	114
<b>3.2</b>	Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et par région	116
<b>3.3</b>	La cartographie des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court par région .....	120
<b>3.4</b>	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court .....	122
<b>3.5</b>	Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par secteur de formation .....	128

## Les effectifs en 2010 (3.1, 3.2)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement technique agricole accueille 171 686 élèves du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur court. Ils se répartissent de manière presque équivalente dans les 3 statuts/types de contrat : public (36,8%), privé TP (32%) et privé RA (31,2%).

Les effectifs sont majoritaires dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (55,9%). Ils se répartissent plus régulièrement dans les autres cycles de formation avec 18,5% d'inscrits dans le 1<sup>er</sup> cycle, 14,3% dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT et 11,1% dans le supérieur court. Dans chaque cycle, la répartition entre le statut public et privé varie. Ainsi, dans le 1<sup>er</sup> cycle, le poids des effectifs s'établit à 11,1% dans le public, 32,3% dans le privé TP et 56,6% dans le privé RA. Dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT, l'enseignement public représente 71,1%, le privé TP 26,4% et le privé RA 2,5% des effectifs ; dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, les proportions varient entre 31% des effectifs dans le public, 34,4% dans le privé TP et 34,5% dans le privé RA.

La répartition des effectifs selon la filière et le statut montre que les BTSA constituent 96,7% des effectifs du supérieur court. Les classes préparatoires relèvent exclusivement de l'enseignement public. Environ 2 étudiants de BTSA sur 3 sont inscrits dans l'enseignement public. Au sein du privé, la proportion du privé TP s'établit à 74,6%. Il faut noter que la formation en prélicence ne concerne que 8 étudiants et qu'elle n'existera plus à la rentrée 2011.

## Les particularités régionales (3.2, 3.3)

Les 3 régions, Rhône-Alpes (20 356), Pays de la Loire (18 825) et Bretagne (17 234) regroupent 32,9% des effectifs. 81,9% des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en Pays de la Loire suivent leur scolarité dans un établissement privé, 81,1% en Bretagne, 77,7% à la Martinique et 70,6% en Rhône-Alpes. À l'inverse, l'enseignement public est largement prépondérant en Alsace (88,2%) et en Limousin (87,4%). Il est exclusif (100%) en Corse ainsi qu'à Wallis et Futuna.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles est inégale. La Corse n'offre pas de formations en 1<sup>er</sup> cycle. Plus d'un élève sur 2 est scolarisé en 2<sup>nd</sup> cycle professionnel dans toutes les régions métropolitaines, voire même 2 sur 3 en Corse (70,5%). 2 régions font cependant exception : l'Alsace (47,9%) et l'Île-de-France (48,1%). 5 régions scolarisent plus de 20% de leurs effectifs dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT : l'Alsace (31,8%), l'Île-de-France (21,8%), le Nord-Pas-de-Calais (21,6%), la Haute-Normandie (21,1%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (20,9%). Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur court représentent 11,3% de l'effectif total métropolitain, avec une sur-représentation dans le Limousin (22,5%) et, à l'inverse, une faible place en Picardie (7,7%) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (8%).

### Les origines socioprofessionnelles (3.4)

En 2010, les CSP les plus représentées sont celles des ouvriers (22,7%) et des employés (21,3%). Si les enfants originaires du milieu agricole représentent 13,5% de l'ensemble des CSP, ils sont plus nombreux dans les établissements publics (16,8%) que privés TP (12,4%) ou privés RA (10,6%). Les enfants d'employés dépassent en nombre toutes les autres CSP dans le public alors que ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus nombreux dans le privé TP ou RA.

Les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1<sup>er</sup> cycle (6,8%), ils le sont davantage dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (11,2%), le 2<sup>nd</sup> cycle GT (17,5%) et le cycle supérieur court (19,4%).

### Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (3.5)

Sur l'ensemble des formations de l'enseignement technique, les secteurs de la production (22,7%) et de l'aménagement (29%) forment plus de 1 jeune sur 2. Au sein des 4 secteurs de formation professionnelle, le secteur de la production représente plus d'1/3 des effectifs. 45,2% des effectifs de ceux-ci relèvent de l'enseignement public. Le secteur des services reste dominant, concernant 43,5% des effectifs du cycle professionnel du 2<sup>nd</sup> degré et des BTSA réunis. Les établissements privés forment 4 jeunes sur 5 dans ce secteur de formation.

# 3 L'enseignement technique

## Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

## PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).



## Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

## Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009
- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

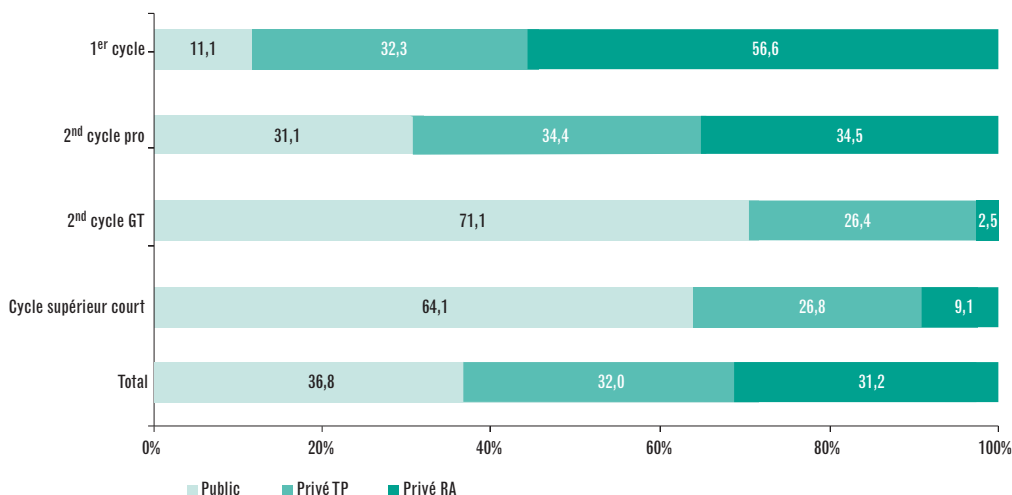
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total public et privé	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>						
DIMA	749	31	39	70	819	
4 <sup>e</sup>	847	4 056	7 354	11 410	12 257	
3 <sup>e</sup>	1 928	6 215	10 628	16 843	18 771	
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>3 524</b>	<b>10 302</b>	<b>18 021</b>	<b>28 323</b>	<b>31 847</b>	
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>						
CAPA	1 509	4 702	4 199	8 901	10 410	
BEPA	3 867	9 874	10 325	20 199	24 066	
BTA	425	196	63	259	684	
Bac pro 2 ans	6 041	7 786	6 276	14 062	20 103	
Bac pro 3 ans	17 990	10 519	12 279	22 798	40 788	
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>29 832</b>	<b>33 077</b>	<b>33 142</b>	<b>66 219</b>	<b>96 051</b>	
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>						
2 <sup>nd</sup> e GT	5 926	2 127	173	2 300	8 226	
Bac S	2 873	873	0	873	3 746	
Bac techno	8 711	3 492	435	3 927	12 638	
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>17 510</b>	<b>6 492</b>	<b>608</b>	<b>7 100</b>	<b>24 610</b>	
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>50 866</b>	<b>49 871</b>	<b>51 771</b>	<b>101 642</b>	<b>152 508</b>	
BTSA 1/1	78	63	7	70	148	
BTSA 1/2	6 217	2 655	883	3 538	9 755	
BTSA 2/2	5 368	2 417	857	3 274	8 642	
<b>Total BTSA</b>	<b>11 663</b>	<b>5 135</b>	<b>1 747</b>	<b>6 882</b>	<b>18 545</b>	
CPGE post BTSA-BTS-DUT	308	0	0	0	308	
CPGE 1/2	167	0	0	0	167	
CPGE 2/2	150	0	0	0	150	
<b>Total CPGE</b>	<b>625</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625</b>	
Précilicence	8	0	0	0	8	
<b>Total ens. sup. court</b>	<b>12 296</b>	<b>5 135</b>	<b>1 747</b>	<b>6 882</b>	<b>19 178</b>	
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et ens.sup. court</b>	<b>63 162</b>	<b>55 006</b>	<b>53 518</b>	<b>108 524</b>	<b>171 686</b>	
	%	36,8	32,0	31,2	63,2	100,0

Lecture : à la rentrée 2010, 36,8% des effectifs élèves du 2<sup>nd</sup> degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans des établissements publics.

## 2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

# Les effectifs d'élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région

# 3.2

## 1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Bas-Rhin	621	191	812	8,5	76,5
Haut-Rhin	803	0	803	7,4	100,0
<b>Total Alsace</b>	<b>1 424</b>	<b>191</b>	<b>1 615</b>	<b>15,9</b>	<b>88,2</b>
Dordogne	550	1 049	1 599	7,3	34,4
Gironde	1 085	1 682	2 767	21,4	39,2
Landes	591	998	1 589	6,3	37,2
Lot-et-Garonne	721	1 342	2 063	6,9	34,9
Pyrénées-Atlantiques	836	1 759	2 595	15,6	32,2
<b>Total Aquitaine</b>	<b>3 783</b>	<b>6 830</b>	<b>10 613</b>	<b>12,8</b>	<b>35,6</b>
Allier	637	549	1 186	6,6	53,7
Cantal	537	519	1 056	11,7	50,9
Haute-Loire	866	479	1 345	15,8	64,4
Puy-de-Dôme	1 081	518	1 599	15,5	67,6
<b>Total Auvergne</b>	<b>3 121</b>	<b>2 065</b>	<b>5 186</b>	<b>12,8</b>	<b>60,2</b>
Calvados	596	1 429	2 025	8,0	29,4
Manche	937	1 720	2 657	9,5	35,3
Orne	513	1 891	2 404	10,2	21,3
<b>Total Basse-Normandie</b>	<b>2 046</b>	<b>5 040</b>	<b>7 086</b>	<b>9,3</b>	<b>28,9</b>
Côte-d'Or	1 001	1 123	2 124	14,8	47,1
Nièvre	861	402	1 263	14,4	68,2
Saône-et-Loire	994	1 061	2 055	5,7	48,4
Yonne	584	560	1 144	12,0	51,0
<b>Total Bourgogne</b>	<b>3 440</b>	<b>3 146</b>	<b>6 586</b>	<b>11,4</b>	<b>52,2</b>
Côtes-d'Armor	911	2 777	3 688	10,7	24,7
Finistère	950	3 231	4 181	11,9	22,7
Ille-et-Vilaine	740	4 686	5 426	10,7	13,6
Morbihan	663	3 276	3 939	11,1	16,8
<b>Total Bretagne</b>	<b>3 264</b>	<b>13 970</b>	<b>17 234</b>	<b>11,1</b>	<b>18,9</b>
Cher	471	287	758	9,9	62,1
Eure-et-Loir	250	1 481	1 731	2,8	14,4
Indre	475	339	814	10,3	58,4
Indre-et-Loire	662	1 151	1 813	7,1	36,5
Loir-et-Cher	834	406	1 240	12,0	67,3
Loiret	782	975	1 757	19,7	44,5
<b>Total Centre</b>	<b>3 474</b>	<b>4 639</b>	<b>8 113</b>	<b>10,2</b>	<b>42,8</b>
Ardennes	614	245	859	12,3	71,5
Aube	406	646	1 052	14,9	38,6
Marne	738	984	1 722	18,5	42,9
Haute-Marne	446	395	841	5,1	53,0
<b>Total Champagne-Ardenne</b>	<b>2 204</b>	<b>2 270</b>	<b>4 474</b>	<b>14,0</b>	<b>49,3</b>
Corse du Sud	108	0	108	34,3	100,0
Haute-Corse	126	0	126	0,0	100,0
<b>Total Corse</b>	<b>234</b>	<b>0</b>	<b>234</b>	<b>15,8</b>	<b>100,0</b>
Doubs	656	1 680	2 336	17,0	28,1
Jura	949	399	1 348	21,1	70,4
Haute-Saône	336	1 132	1 468	4,3	22,9
Territoire de Belfort	319	0	319	14,7	100,0
<b>Total Franche-Comté</b>	<b>2 260</b>	<b>3 211</b>	<b>5 471</b>	<b>14,5</b>	<b>41,3</b>
Eure	717	618	1 335	12,4	53,7
Seine-Maritime	832	1 236	2 068	6,9	40,2
<b>Total Haute-Normandie</b>	<b>1 549</b>	<b>1 854</b>	<b>3 403</b>	<b>9,1</b>	<b>45,5</b>
Yvelines	484	974	1 458	19,0	33,2
Essonne	0	492	492	0,0	0,0
Hauts-de-Seine	0	83	83	0,0	0,0
Val-d'Oise	0	146	146	0,0	0,0
Ville de Paris	0	182	182	29,7	0,0
Seine-et-Marne	777	332	1 109	11,3	70,1
Seine-Saint-Denis	0	240	240	17,1	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	nc	nc
<b>Total Île-de-France</b>	<b>1 261</b>	<b>2 449</b>	<b>3 710</b>	<b>13,4</b>	<b>34,0</b>

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Aude	772	1 085	1 857	18,4	41,6
Gard	540	1 200	1 740	11,7	31,0
Hérault	910	2 126	3 036	6,3	30,0
Lozère	402	360	762	24,9	52,8
Pyrénées-Orientales	461	239	700	9,1	65,9
<b>Total Languedoc-Roussillon</b>	<b>3 085</b>	<b>5 010</b>	<b>8 095</b>	<b>12,2</b>	<b>38,1</b>
Corrèze	1 266	0	1 266	36,3	100,0
Creuse	530	0	530	21,3	100,0
Haute-Vienne	941	396	1 337	10,0	70,4
<b>Total Limousin</b>	<b>2 737</b>	<b>396</b>	<b>3 133</b>	<b>22,5</b>	<b>87,4</b>
Meurthe-et-Moselle	434	70	504	39,3	86,1
Meuse	322	641	963	6,4	33,4
Moselle	690	0	690	14,6	100,0
Vosges	368	1 329	1 697	8,5	21,7
<b>Total Lorraine</b>	<b>1 814</b>	<b>2 040</b>	<b>3 854</b>	<b>13,1</b>	<b>47,1</b>
Ariège	275	0	275	12,4	100,0
Aveyron	1 049	1 219	2 268	17,7	46,3
Haute-Garonne	1 206	842	2 048	16,4	58,9
Gers	846	549	1 395	13,5	60,6
Lot	473	234	707	5,7	66,9
Hautes-Pyrénées	507	0	507	12,0	100,0
Tarn	805	1 203	2 008	14,5	40,1
Tarn-et-Garonne	471	687	1 158	4,9	40,7
<b>Total Midi-Pyrénées</b>	<b>5 632</b>	<b>4 734</b>	<b>10 366</b>	<b>13,6</b>	<b>54,3</b>
Nord	1 210	4 006	5 216	12,6	23,2
Pas-de-Calais	446	2 585	3 031	11,8	14,7
<b>Total Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>1 656</b>	<b>6 591</b>	<b>8 247</b>	<b>12,3</b>	<b>20,1</b>
Loire-Atlantique	466	5 097	5 563	8,3	8,4
Maine-et-Loire	733	3 936	4 669	10,0	15,7
Mayenne	735	1 685	2 420	9,8	30,4
Sarthe	607	2 089	2 696	10,0	22,5
Vendée	874	2 603	3 477	13,0	25,1
<b>Total Pays de la Loire</b>	<b>3 415</b>	<b>15 410</b>	<b>18 825</b>	<b>10,0</b>	<b>18,1</b>
Aisne	651	898	1 549	7,6	42,0
Oise	442	1 409	1 851	2,7	23,9
Somme	815	1 070	1 885	12,6	43,2
<b>Total Picardie</b>	<b>1 908</b>	<b>3 377</b>	<b>5 285</b>	<b>7,7</b>	<b>36,1</b>
Charente	474	1 241	1 715	9,7	27,6
Charente-Maritime	981	1 175	2 156	13,3	45,5
Deux-Sèvres	764	1 446	2 210	11,8	34,6
Vienne	930	938	1 868	6,0	49,8
<b>Total Poitou-Charentes</b>	<b>3 149</b>	<b>4 800</b>	<b>7 949</b>	<b>10,4</b>	<b>39,6</b>
Alpes-de-Haute-Provence	213	0	213	14,1	100,0
Hautes-Alpes	251	132	383	0,0	65,5
Bouches-du-Rhône	751	1 367	2 118	8,6	35,5
Vaucluse	917	1 372	2 289	6,6	40,1
Alpes-Maritimes	541	0	541	23,1	100,0
Var	756	454	1 210	4,5	62,5
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 429</b>	<b>3 325</b>	<b>6 754</b>	<b>8,8</b>	<b>50,8</b>
Ain	659	1 443	2 102	5,4	31,4
Loire	1 105	2 319	3 424	4,1	32,3
Rhône	759	2 022	2 781	13,4	27,3
Ardèche	395	674	1 069	9,9	37,0
Drôme	705	1 719	2 424	15,8	29,1
Isère	1 252	2 835	4 087	7,9	30,6
Savoie	601	346	947	10,9	63,5
Haute-Savoie	508	3 014	3 522	9,8	14,4
<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>5 984</b>	<b>14 372</b>	<b>20 356</b>	<b>9,3</b>	<b>29,4</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>60 869</b>	<b>105 720</b>	<b>166 589</b>	<b>11,4</b>	<b>36,5</b>

# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 2- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département ou collectivité et statut d'enseignement à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Départements/Collectivités	Public	Privé	Total	% Ens. sup court	% Public
Guadeloupe	350	637	987	4,8	35,5
Guyane	189	202	391	9,7	48,3
Martinique	170	108	278	0,0	61,2
Mayotte <sup>(1)</sup>	479	955	1 434	8,5	33,4
Réunion	529	152	681	5,7	77,7
<b>Total DOM</b>	<b>1 717</b>	<b>2 054</b>	<b>3 771</b>	<b>6,5</b>	<b>45,5</b>
Nouvelle-Calédonie	266	233	499	4,4	53,3
Polynésie française	234	517	751	6,3	31,2
Wallis et Futuna	76	0	76	0,0	100,0
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>576</b>	<b>750</b>	<b>1 326</b>	<b>1,7</b>	<b>43,4</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>2 293</b>	<b>2 804</b>	<b>5 097</b>	<b>5,3</b>	<b>45,0</b>

**Lecture** : dans les DOM, l'enseignement public accueille 45,5% des effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court. 6,5% des effectifs des DOM sont des étudiants de l'enseignement supérieur court.

(1) Par la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

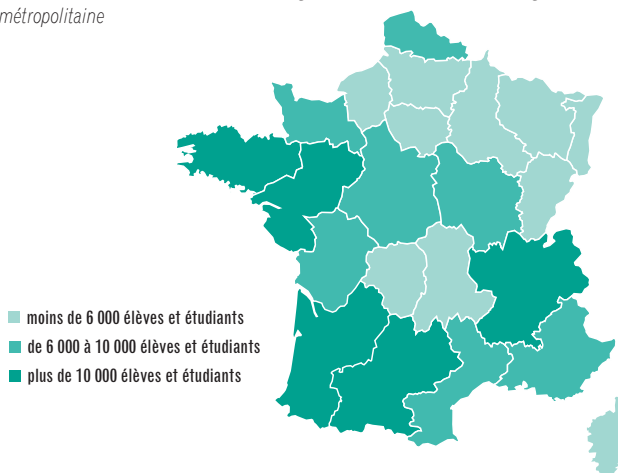
### SOURCES

---

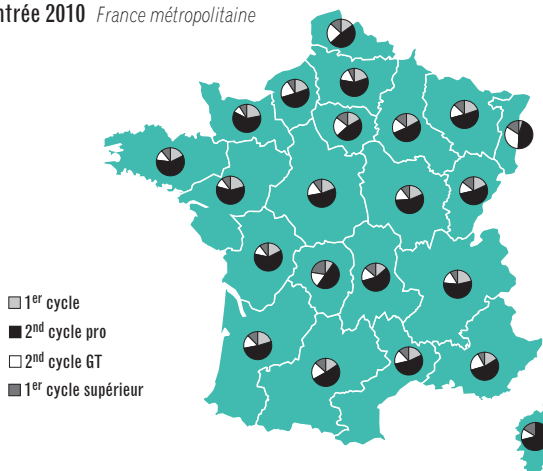
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves



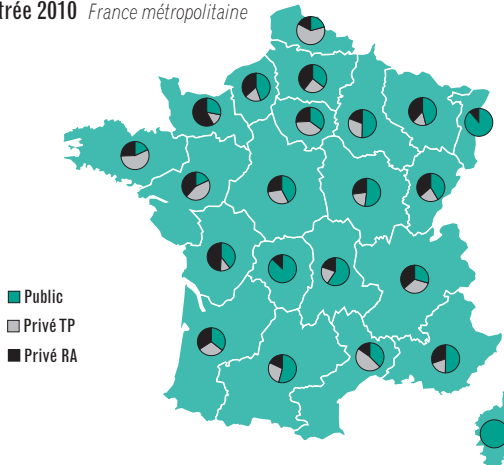
1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par cycle de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

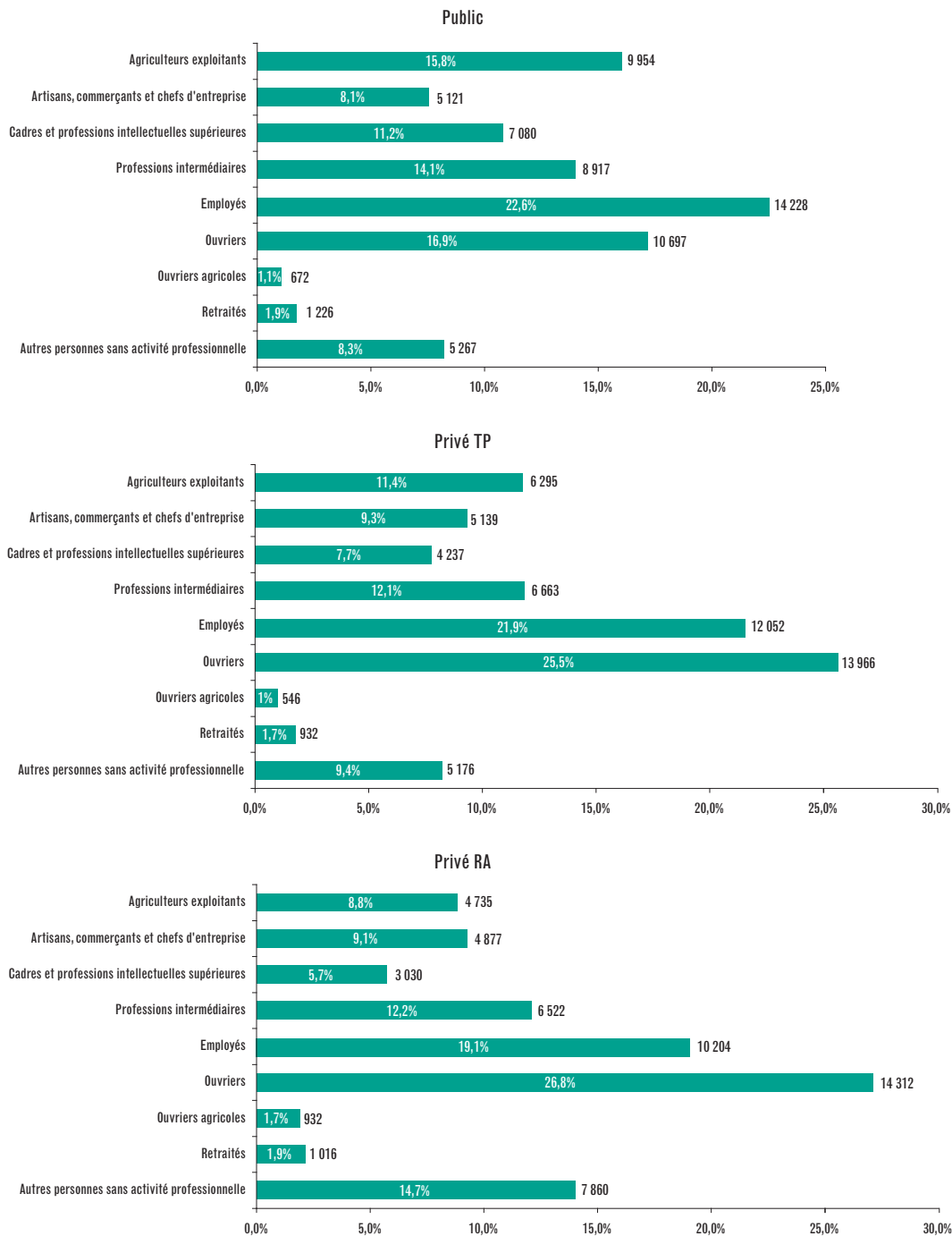
### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## 1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

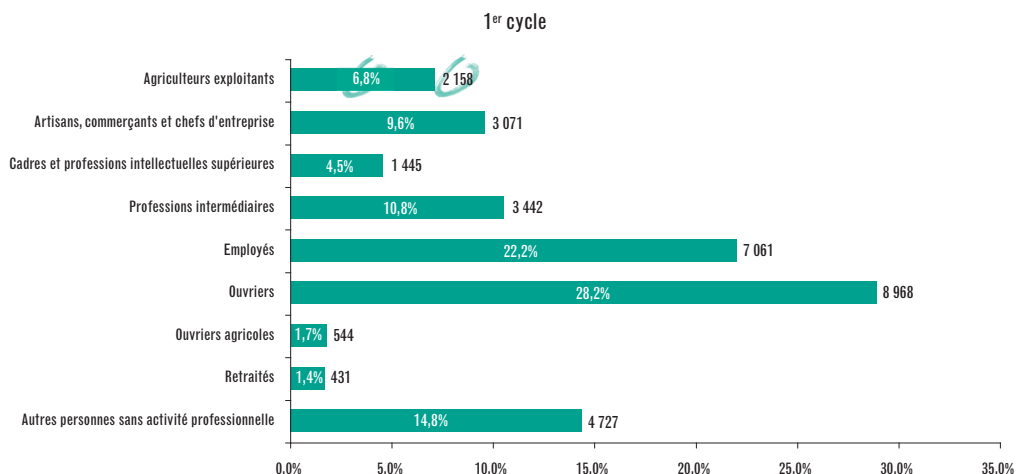
### SOURCES

---

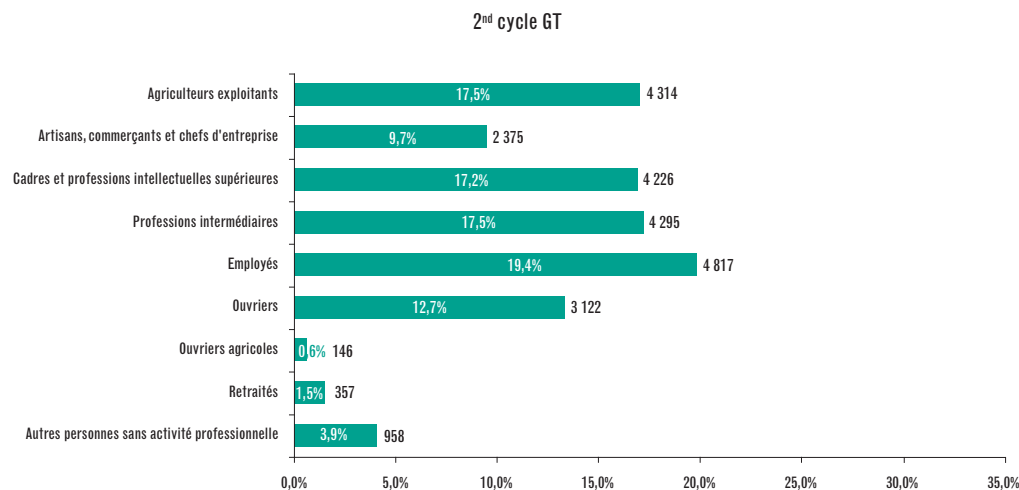
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



**Lecture :** dans l'enseignement agricole public, 6,8% des élèves du 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court ont leur représentant légal qui appartient à la PCS agriculteurs exploitants, soit 2 158 élèves.



# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

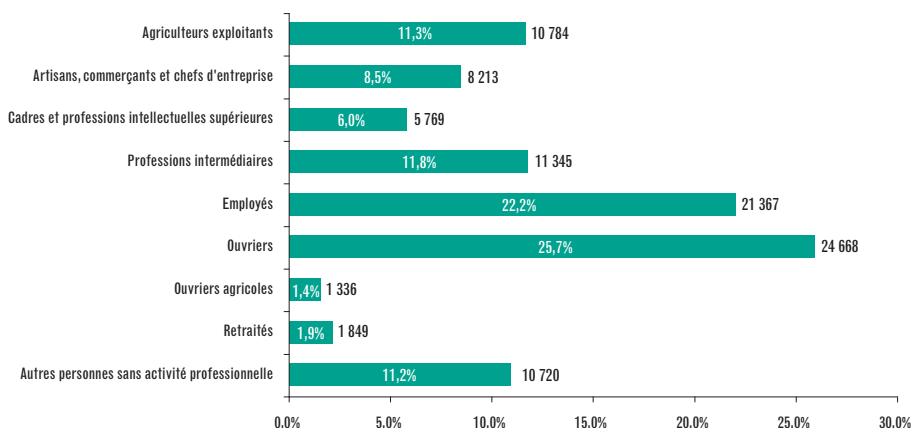
---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

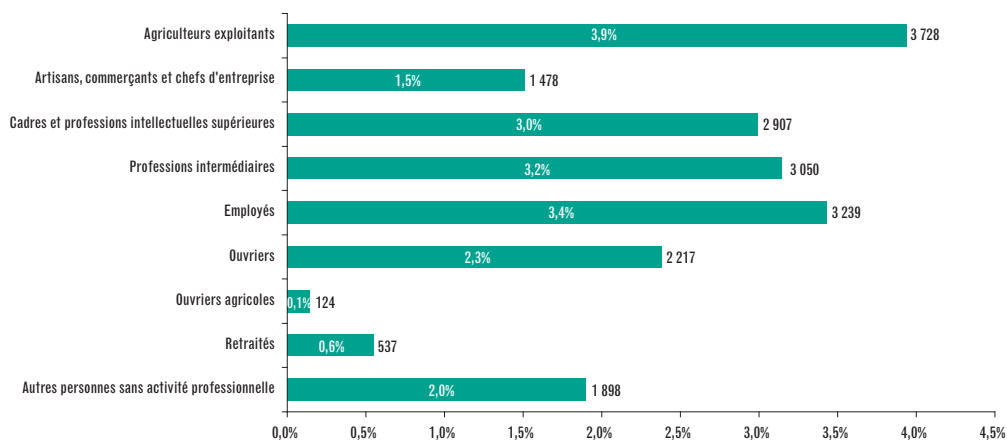
## 3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation à la rentrée 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

### 2<sup>nd</sup> cycle pro



### 1<sup>er</sup> cycle supérieur



# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves



1- Les effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le secteur de formation, le statut d'enseignement et la classe ou le diplôme à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Secteurs de formation					Général <sup>(1)</sup>	Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services			
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>							
<b>DIMA</b>							
Public	0	0	0	0	749	749	
Privé	0	0	0	0	70	70	
<b>Total DIMA</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>819</b>	<b>819</b>	
<b>4<sup>e</sup></b>							
Public	0	0	0	0	847	847	
Privé	0	0	0	0	11 410	11 410	
<b>Total 4<sup>e</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 257</b>	<b>12 257</b>	
<b>3<sup>e</sup></b>							
Public	0	0	0	0	1 928	1 928	
Privé	0	0	0	0	16 843	16 843	
<b>Total 3<sup>e</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 771</b>	<b>18 771</b>	
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>							
<b>CAPA</b>							
Public	599	322	0	588	0	1 509	
Privé	2 270	1 629	0	5 002	0	8 901	
<b>Total CAPA</b>	<b>2 869</b>	<b>1 951</b>	<b>0</b>	<b>5 590</b>	<b>0</b>	<b>10 410</b>	
<b>BEPA</b>							
Public	746	0	0	3 121	0	3 867	
Privé	1 240	0	0	18 959	0	20 199	
<b>Total BEPA</b>	<b>1 986</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 080</b>	<b>0</b>	<b>24 066</b>	
<b>BTA</b>							
Public	48	269	108	0	0	425	
Privé	0	113	146	0	0	259	
<b>Total BTA</b>	<b>48</b>	<b>382</b>	<b>254</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>684</b>	
<b>Bac pro 2 ans</b>							
Public	2 223	966	147	2 705	0	6 041	
Privé	2 614	842	30	10 576	0	14 062	
<b>Total bac pro 2 ans</b>	<b>4 837</b>	<b>1 808</b>	<b>177</b>	<b>13 281</b>	<b>0</b>	<b>20 103</b>	
<b>Bac pro 3 ans</b>							
Public	9 149	5 668	1 148	2 025	0	17 990	
Privé	12 376	5 488	736	4 198	0	22 798	
<b>Total bac pro 3 ans</b>	<b>21 525</b>	<b>11 156</b>	<b>1 884</b>	<b>6 223</b>	<b>0</b>	<b>40 788</b>	
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>							
<b>2<sup>nd</sup> GT</b>							
Public	0	0	0	0	5 926	5 926	
Privé	0	0	0	0	2 300	2 300	
<b>Total 2<sup>nd</sup> GT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 226</b>	<b>8 226</b>	
<b>Bac S</b>							
Public	0	0	0	0	2 873	2 873	
Privé	0	0	0	0	873	873	
<b>Total bac S</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 746</b>	<b>3 746</b>	
<b>Bac techno</b>							
Public	0	0	0	0	8 711	8 711	
Privé	0	0	0	0	3 927	3 927	
<b>Total bac techno</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 638</b>	<b>12 638</b>	
<b>Cycle supérieur court</b>							
<b>BTSA</b>							
Public	4 862	3 637	1 843	1 321	0	11 663	
Privé	2 863	2 015	667	1 337	0	6 882	
<b>Total BTSA</b>	<b>7 725</b>	<b>5 652</b>	<b>2 510</b>	<b>2 658</b>	<b>0</b>	<b>18 545</b>	
<b>CPGE</b>							
Public	0	0	0	0	625	625	
Privé	0	0	0	0	0	0	
<b>Total CPGE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625</b>	<b>625</b>	
<b>Prélicence</b>							
Public	0	0	0	0	8	8	
Privé	0	0	0	0	0	0	
<b>Total prélicence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et ens.sup.court</b>	<b>38 990</b>	<b>20 949</b>	<b>4 825</b>	<b>49 832</b>	<b>57 090</b>	<b>171 686</b>	

**Lecture :** à la rentrée 2010, 4 862 étudiants de l'enseignement supérieur court sont dans l'enseignement agricole public et dans le secteur de la production.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAPRAT et formations professionnelles du MENJVA.

# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

2- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le secteur de formation au sein de chaque statut d'enseignement à la rentrée 2010 (%)  
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Secteurs de formation					Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services	Général <sup>(1)</sup>	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>						
<b>DIMA</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total DIMA</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>4<sup>e</sup></b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total 4<sup>e</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>3<sup>e</sup></b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total 3<sup>e</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>						
<b>CAPA</b>						
Public	39,7	21,3	0,0	39,0	0,0	100,0
Privé	25,5	18,3	0,0	56,2	0,0	100,0
<b>Total CAPA</b>	<b>27,6</b>	<b>18,7</b>	<b>0,0</b>	<b>53,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>BEPA</b>						
Public	19,3	0,0	0,0	80,7	0,0	100,0
Privé	6,1	0,0	0,0	93,9	0,0	100,0
<b>Total BEPA</b>	<b>8,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>91,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>BTA</b>						
Public	11,3	63,3	25,4	0,0	0,0	100,0
Privé	0,0	43,6	56,4	0,0	0,0	100,0
<b>Total BTA</b>	<b>7,0</b>	<b>55,8</b>	<b>37,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro 2 ans</b>						
Public	36,8	16,0	2,4	44,8	0,0	100,0
Privé	18,6	6,0	0,2	75,2	0,0	100,0
<b>Total bac pro 2 ans</b>	<b>24,1</b>	<b>9,0</b>	<b>0,9</b>	<b>66,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro 3 ans</b>						
Public	50,8	31,5	6,4	11,3	0,0	100,0
Privé	54,3	24,1	3,2	18,4	0,0	100,0
<b>Total bac pro 3 ans</b>	<b>52,8</b>	<b>27,4</b>	<b>4,6</b>	<b>15,3</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>						
<b>2<sup>nd</sup> GT</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total 2<sup>nd</sup> GT</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac S</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total bac S</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac techno</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
<b>Total bac techno</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Cycle supérieur court</b>						
<b>BTSA</b>						
Public	41,7	31,2	15,8	11,3	0,0	100,0
Privé	41,6	29,3	9,7	19,4	0,0	100,0
<b>Total BTSA</b>	<b>41,7</b>	<b>30,5</b>	<b>13,5</b>	<b>14,3</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>CPGE</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<b>Total CPGE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Prélice</b>						
Public	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<b>Total prélice</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et ens. sup. court</b>	<b>22,7</b>	<b>12,2</b>	<b>2,8</b>	<b>29,0</b>	<b>33,3</b>	<b>100,0</b>

(1) Formations générales ou technologiques du MAAPRAT et formations professionnelles du MENJVA.

# 3 L'enseignement technique

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

3- La part des effectifs d'élèves du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe ou diplôme selon le statut d'enseignement au sein de chaque secteur de formation à la rentrée 2010 (%)  
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Secteurs de formation					Général <sup>(1)</sup>	Total
	Production	Aménagement	Transformation	Services			
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>DIMA</b>						
Public	nc	nc	nc	nc	nc	91,5	91,5
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	8,5	8,5
<b>Total DIMA</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>4<sup>e</sup></b>	<b>4<sup>e</sup></b>						
Public	nc	nc	nc	nc	nc	6,9	6,9
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	93,1	93,1
<b>Total 4<sup>e</sup></b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>3<sup>e</sup></b>	<b>3<sup>e</sup></b>						
Public	nc	nc	nc	nc	nc	10,3	10,3
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	89,7	89,7
<b>Total 3<sup>e</sup></b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>CAPA</b>						
Public	20,9	16,5	nc	10,5	nc	nc	14,5
Privé	79,1	83,5	nc	89,5	nc	nc	85,5
<b>Total CAPA</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>BEPA</b>							
Public	37,6	nc	nc	14,1	nc	nc	16,1
Privé	62,4	nc	nc	85,9	nc	nc	83,9
<b>Total BEPA</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>BTA</b>							
Public	100,0	70,4	42,5	nc	nc	nc	62,1
Privé	0,0	29,6	57,5	nc	nc	nc	37,9
<b>Total BTA</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro 2 ans</b>							
Public	46,0	53,4	83,1	20,4	nc	nc	30,1
Privé	54,0	46,6	16,9	79,6	nc	nc	69,9
<b>Total bac pro 2 ans</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro 3 ans</b>							
Public	42,5	50,8	60,9	32,5	nc	nc	44,1
Privé	57,5	49,2	39,1	67,5	nc	nc	55,9
<b>Total bac pro 3 ans</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>2<sup>nd</sup> GT</b>						
Public	nc	nc	nc	nc	nc	72,0	72,0
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	28,0	28,0
<b>Total 2<sup>nd</sup> GT</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac S</b>							
Public	nc	nc	nc	nc	nc	76,7	76,7
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	23,3	23,3
<b>Total bac S</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac techno</b>							
Public	nc	nc	nc	nc	nc	68,9	68,9
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	31,1	31,1
<b>Total bac techno</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Cycle supérieur court</b>	<b>BTSA</b>						
Public	62,9	64,3	73,4	49,7	nc	nc	62,9
Privé	37,1	35,7	26,6	50,3	nc	nc	37,1
<b>Total BTSA</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>CPGE</b>							
Public	nc	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	0,0	0,0
<b>Total CPGE</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Prélicence</b>							
Public	nc	nc	nc	nc	nc	100,0	100,0
Privé	nc	nc	nc	nc	nc	0,0	0,0
<b>Total prélicence</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et ens. sup. court</b>	<b>22,7</b>	<b>12,2</b>	<b>2,8</b>	<b>29,0</b>	<b>33,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 20,9% des élèves de CAPA suivant une formation dans le secteur de la production sont scolarisés dans un établissement public.

(1) Formations générales ou technologiques du MAAPRAT et formations professionnelles du MENJVA.



	Présentation du chapitre .....	136
<b>4.0</b>	Les définitions transversales .....	138
<b>4.1</b>	Les effectifs d'élèves du second degré .....	140
<b>4.2</b>	Les élèves du second degré par département et région .....	142
<b>4.3</b>	La cartographie des élèves du second degré par région .....	144
<b>4.4</b>	L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré .....	146
<b>4.5</b>	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré .....	150
<b>4.6</b>	Les élèves du second degré selon l'âge .....	156
<b>4.7</b>	Les élèves du premier cycle .....	158
<b>4.8</b>	Les élèves du second cycle général et technologique .....	160
<b>4.9</b>	Les élèves du second cycle professionnel .....	162
<b>4.10</b>	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation .....	166
<b>4.11</b>	Les élèves de CAPA par spécialité de formation .....	172
<b>4.12</b>	Les élèves de BEPA par spécialité de formation .....	174
<b>4.13</b>	Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation .....	176
<b>4.14</b>	Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation .....	180
<b>4.15</b>	Les élèves de bac techno par spécialité de formation .....	182
<b>4.16</b>	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées .....	184

## L'évolution des effectifs d'élèves entre 2009 et 2010 (4.1)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement technique agricole accueille 147 726 élèves en France métropolitaine, ce qui correspond à une baisse de 0,9 % par rapport à 2009. L'évolution des effectifs est différente selon les statuts d'enseignement : public (-0,6 %), privé TP (-1,3 %), privé RA (-0,8 %). Ils se répartissent de manière presque équivalente dans les 3 statuts : public (33,1 %), privé TP (33,5 %) et privé RA (33,4 %). Entre les rentrées 2009 et 2010, le 1<sup>er</sup> cycle n'enregistre qu'une légère diminution de 0,3 %, le 2<sup>nd</sup> cycle GT poursuit sa décroissance à hauteur de 2,2 % alors que le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel ne décroît que de 0,7 %. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) se marque par une nouvelle diminution des effectifs de BEPA (-39,5 %), une diminution des effectifs de bac pro en 2 ans (-29,6 %) et une forte croissance des effectifs de bac pro en 3 ans, essentiellement constitués d'élèves de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>re</sup> professionnelles (+133 %).

## Les particularités régionales (4.2, 4.3)

3 régions regroupent 1/3 des effectifs : Rhône-Alpes (18 468 élèves), Pays de la Loire (16 938 élèves) et Bretagne (15 320 élèves). Ces 3 régions se distinguent également par une forte implantation des établissements privés : 85,1 % des élèves en Pays de la Loire suivent leur scolarité dans un établissement privé, 84,1 % en Bretagne et 72,5 % en Rhône-Alpes. À l'inverse, l'Alsace et le Limousin se distinguent par les taux les plus faibles de France métropolitaine avec 14 % et 16,3 % de scolarisation d'élèves dans l'enseignement privé. La Corse ne dispose d'aucun établissement d'enseignement privé.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles est inégale. La Corse est la seule région qui n'offre pas de formations en 1<sup>er</sup> cycle. Les effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel sont dominants dans toutes les régions. 5 régions scolarisent plus des 2/3 de leurs élèves en 2<sup>nd</sup> cycle professionnel : Corse (83,8 %), Limousin (70,7 %), Basse-Normandie (67,9 %), Poitou-Charentes (67,8 %) et Bretagne (67,5 %).

## Les origines socioprofessionnelles (4.4, 4.5)

Depuis 1990, les familles d'agriculteurs exploitants sont de moins en moins représentées : elles ne sont plus que 11 % en 2010 (35 % en 1990). Les enfants issus du milieu agricole (agriculteurs ou ouvriers agricoles) représentent 12,7 % des effectifs. Entre 2009 et 2010, les effectifs de familles sans activité professionnelle ont progressé sensiblement pour atteindre 9,7 %.

En 2010, les CSP les plus représentées sont celles des ouvriers (24,5 %) et des employés (21,8 %). Parmi les effectifs de filles, ces catégories représentent la moitié, quand celles issues du milieu agricole (7,5 %) restent peu représentées. Les CSP sont différemment représentées selon les statuts d'enseignement. Ainsi les enfants d'agriculteurs exploitants sont plus nombreux dans les établissements publics (15 %) que privés TP (10,7 %) ou privés RA (8,6 %). Les enfants d'employés dépassent en nombre toutes les autres CSP dans le public, alors que ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus nombreux dans le privé TP ou RA.

Si les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1<sup>er</sup> cycle (6,7 %), ils le sont davantage dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT (17,7 %) et le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (11,3 %). Ils dominent dans le secteur de la production agricole (26 %) alors qu'ils sont très peu représentés dans les secteurs de la transformation (5 %), de l'aménagement (4 %) et des services (4 %).

## L'âge (4.6)

Si dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT, plus d'un élève sur deux est « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique (62,7 %), ce n'est le cas que pour à peine un sur trois dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (30 %) et seulement 13,8 % dans le 1<sup>er</sup> cycle. Dans l'ensemble du 2<sup>nd</sup> degré, 31,1 % des élèves sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique et 68,1 % en « retard scolaire » par rapport à l'âge théorique. Ce dernier % est en hausse d'1 point par rapport à 2009, ce qui confirme la reconnaissance de l'enseignement agricole pour l'accueil de jeunes en difficultés scolaires.



### Les effectifs selon le genre (4.7, 4.8, 4.9)

Majoritaires dans le 2<sup>nd</sup> degré ( 52,8 %), les filles sont les plus représentées dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (59%). Elles constituent 38,2% des effectifs du 1<sup>er</sup> cycle et 47,4 % du 2<sup>nd</sup> cycle GT.

Au sein d'un même cycle, leur proportion varie aussi selon le statut public ou privé. Ainsi dans le 1<sup>er</sup> cycle, le poids des effectifs féminins s'établit à 27 % dans le public, 43,1 % dans le privé TP et 37,5 % dans le privé RA. Dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT, elles représentent respectivement 47,3 %, 46,5 % et 58,4 % des effectifs et dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, 45,5 % dans le public, 66,5 % dans le privé TP et 63,3 % dans le privé RA. La répartition des effectifs selon le genre et la classe dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel montre que les filles sont encore très présentes dans les filières CAPA et surtout BEPA, alors qu'elles ne constituent que 33,8 % des effectifs de 2<sup>nde</sup> pro.

### Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (4.10)

Les effectifs d'élèves et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut de l'établissement. Ainsi, le secteur de la production représente 32,3 % des effectifs du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, ce qui correspond à 42,1 % des effectifs du public, 22,3 % du privé TP et 33,8 % du privé RA. Ses effectifs augmentent de 972 élèves. Le secteur des services reste dominant avec 49,2 % des effectifs. Les effectifs dans les secteurs professionnels varient aussi selon les régions et le niveau de diplôme. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve en Auvergne (44,3 %), celle du secteur de l'aménagement en Corse (66,1 %), du secteur de la transformation en Alsace (15,5 %) et du secteur des services en Bretagne (58,1 %). Quel que soit le cycle de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (87,7 %), elles sont sous-représentées dans le secteur de l'aménagement (10,9 %).

### Les effectifs dans les spécialités de formation (4.11, 4.12, 4.13, 4.14)

Dans la filière CAPA, la seule spécialité services aux personnes accueille 51,9 % des effectifs, suivie par la spécialité travaux paysagers avec 17,9 %. Les 9 spécialités du secteur production rassemblent 25,9 % des élèves. La mise en œuvre progressive de la RVP donne à la présence d'effectifs dans les spécialités de BEPA un caractère transitoire. Elle concerne principalement les secteurs des services et de la production (activités hippiques). Pour les spécialités « rénovées », les effectifs des bac pro en 3 ans rassemblent les élèves de classes de 1<sup>re</sup> qui accueilleraient à la fois des jeunes issus de 2<sup>nde</sup> pro et des jeunes issus de terminales BEPA. Les élèves de terminale qui se sont présentés en 2011 à la dernière session du diplôme avant rénovation sont comptabilisés avec les bac pro en 2 ans. Dans la filière bac techno, la spécialité sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - agronomie-alimentation-environnement-territoires accueille la grande majorité des effectifs avec 97,6 %.

### Les langues vivantes (4.15)

98 % des élèves étudient une première langue vivante. 92,9 % d'entre eux choisissent l'anglais, 3,8 % l'espagnol et 1 % l'allemand. Les élèves de 2<sup>nde</sup> GT, 1<sup>re</sup> et terminale S étudient une deuxième langue vivante selon la répartition suivante : 70,7 % d'entre eux en espagnol, 19 % en allemand, 6,2 % en anglais et 4 % en italien.

L'effectif total progresse de 1,2 % par rapport à 2009, notamment dans les sections européennes des classes de bac techno. Dans ces sections, dont les 2/3 sont ouvertes dans les filières de l'enseignement général et technologique, l'anglais est la langue vivante la plus souvent choisie. 82,2 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré inscrits en section européenne relèvent de l'enseignement public.

# 4 Les élèves du second degré

## 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

## 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

## 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

## 2<sup>nd</sup>e GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2<sup>nd</sup>e GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements d'exploration au choix auxquels peuvent s'ajouter 1 ou 2 enseignement(s) facultatif(s). En général, à la fin d'une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

## 2<sup>nd</sup>e pro

Depuis la rentrée 2009, la classe de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La rénovation de la voie professionnelle se poursuit avec l'ouverture de 2 nouvelles secondes professionnelles.

La 2<sup>nd</sup>e pro est accessible après une classe de 3<sup>e</sup>.

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire-citoyenneté.

*Remarque : la réforme du lycée entera en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

## Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

## BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

## Les définitions transversales

### BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'EA

Les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3<sup>e</sup> : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2<sup>nd</sup>e GT, ou poursuivre une formation du MENJVA.

### CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillaient des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se faisait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise. Ces classes sont supprimées et remplacées par le DIMA.

### DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA), créé par le décret du 31 décembre 2010, concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSa et CPGE.

### NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro et bac techno sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro et bac techno du MENJVA présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole sont inclus.

### SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 10-02 - La rentrée scolaire en 2009
- StatEA 10-05 - La population scolaire en 2009



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

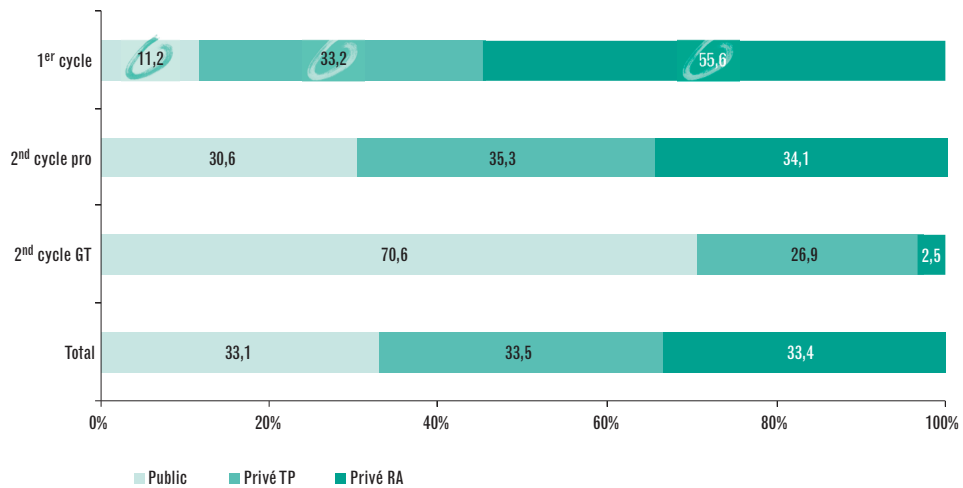
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## Les effectifs d'élèves du second degré

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation et statut d'enseignement entre les rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine*

Cycles de formation	Public			Privé TP			Privé RA			Total privé			Total		
	2009	2010	Évol. 10/09 (%)	2009	2010	Évol. 10/09 (%)	2009	2010	Évol. 10/09 (%)	2009	2010	Évol. 10/09 (%)	2009	2010	Évol. 10/09 (%)
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>															
CPA	729	0	nc	49	0	nc	27	0	nc	76	0	nc	805	0	nc
DIMA	0	740	nc	0	31	nc	0	39	nc	0	70	nc	0	810	nc
4 <sup>e</sup>	891	847	-4,9	4 340	4 038	-7,0	6 947	6 921	-0,4	11 287	10 959	-2,9	12 178	11 806	-3,1
3 <sup>e</sup>	2 017	1 882	-6,7	6 089	6 187	1,6	9 902	10 198	3,0	15 991	16 385	2,5	12 178	18 267	1,4
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>3 637</b>	<b>3 469</b>	<b>-4,6</b>	<b>10 478</b>	<b>10 256</b>	<b>-2,1</b>	<b>16 876</b>	<b>17 158</b>	<b>1,7</b>	<b>27 354</b>	<b>27 414</b>	<b>0,2</b>	<b>30 991</b>	<b>30 883</b>	<b>-0,3</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>															
CAPA	1 266	1 422	12,3	4 311	4 645	7,7	3 241	3 529	8,9	7 552	8 174	8,2	8 818	9 596	8,8
BEPA	9 694	3 630	-62,6	13 827	9 657	-30,2	14 930	9 980	-33,2	28 757	19 637	-31,7	38 451	23 267	-39,5
BTA	813	425	-47,7	424	196	-53,8	146	63	-56,8	570	259	-54,6	1 383	684	-50,5
Bac pro 2 ans	9 432	5 743	-39,1	9 856	7 721	-21,7	8 447	6 068	-28,2	18 303	13 789	-24,7	27 735	19 532	-29,6
Bac pro 3 ans	7 065	17 173	143,1	4 458	10 504	135,6	5 487	11 961	118,0	9 945	22 465	125,9	17 010	39 638	133,0
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>28 270</b>	<b>28 393</b>	<b>0,4</b>	<b>32 876</b>	<b>32 723</b>	<b>-0,5</b>	<b>32 251</b>	<b>31 601</b>	<b>-2,0</b>	<b>65 127</b>	<b>64 324</b>	<b>-1,2</b>	<b>93 397</b>	<b>92 717</b>	<b>-0,7</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>															
2 <sup>nd</sup> e GT	5 771	5 788	0,3	2 133	2 127	-0,3	175	173	-1,1	2 308	2 300	-0,3	8 079	8 088	0,1
Bac S	2 802	2 809	0,2	927	873	-5,8	0	0	nc	927	873	-5,8	3 729	3 682	-1,3
Bac techno	8 695	8 429	-3,1	3 696	3 492	-5,5	468	435	-7,1	4 164	3 927	-5,7	12 859	12 356	-3,9
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>17 268</b>	<b>17 026</b>	<b>-1,4</b>	<b>6 756</b>	<b>6 492</b>	<b>-3,9</b>	<b>643</b>	<b>608</b>	<b>-5,4</b>	<b>7 399</b>	<b>7 100</b>	<b>-4,0</b>	<b>24 667</b>	<b>24 126</b>	<b>-2,2</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>49 175</b>	<b>48 888</b>	<b>-0,6</b>	<b>50 110</b>	<b>49 471</b>	<b>-1,3</b>	<b>49 770</b>	<b>49 367</b>	<b>-0,8</b>	<b>99 880</b>	<b>98 838</b>	<b>-1,0</b>	<b>149 055</b>	<b>147 726</b>	<b>-0,9</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de 3<sup>e</sup> accueillent 18 267 élèves dont 1 882 dans l'enseignement public et 16 385 dans l'enseignement privé. Entre les rentrées 2009 et 2010, les effectifs d'élèves de 3<sup>e</sup> ont augmenté de 1,4 %.

2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

**Lecture :** à la rentrée 2010, 11,2% des élèves du 1<sup>er</sup> cycle sont scolarisés dans l'enseignement public, 33,2% dans l'enseignement privé temps plein et 55,6% dans l'enseignement privé rythme approprié.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## Les élèves du second degré par département et région

## 1- Les effectifs d'élèves du second degré par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2010

France métropolitaine

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Bas-Rhin	485	191	676	71,7
Haut-Rhin	685	0	685	100,0
<b>Total Alsace</b>	<b>1 170</b>	<b>191</b>	<b>1 361</b>	<b>86,0</b>
Dordogne	445	1 037	1 482	30,0
Gironde	793	1 383	2 176	36,4
Landes	491	998	1 489	33,0
Lot-et-Garonne	622	1 299	1 921	32,4
Pyrénées-Atlantiques	659	1 530	2 189	30,1
<b>Total Aquitaine</b>	<b>3 010</b>	<b>6 247</b>	<b>9 257</b>	<b>32,5</b>
Allier	581	527	1 108	52,4
Cantal	443	489	932	47,5
Haute-Loire	737	395	1 132	65,1
Puy-de-Dôme	851	500	1 351	63,0
<b>Total Auvergne</b>	<b>2 612</b>	<b>1 911</b>	<b>4 523</b>	<b>57,7</b>
Calvados	488	1 375	1 863	26,2
Manche	720	1 685	2 405	29,9
Orne	342	1 817	2 159	15,8
<b>Total Basse-Normandie</b>	<b>1 550</b>	<b>4 877</b>	<b>6 427</b>	<b>24,1</b>
Côte-d'Or	703	1 106	1 809	38,9
Nièvre	679	402	1 081	62,8
Saône-et-Loire	876	1 061	1 937	45,2
Yonne	475	532	1 007	47,2
<b>Total Bourgogne</b>	<b>2 733</b>	<b>3 101</b>	<b>5 834</b>	<b>46,8</b>
Côtes-d'Armor	804	2 489	3 293	24,4
Finistère	666	3 018	3 684	18,1
Ille-et-Vilaine	439	4 404	4 843	9,1
Morbihan	521	2 979	3 500	14,9
<b>Total Bretagne</b>	<b>2 430</b>	<b>12 890</b>	<b>15 320</b>	<b>15,9</b>
Cher	396	287	683	58,0
Eure-et-Loir	201	1 481	1 682	12,0
Indre	435	295	730	59,6
Indre-et-Loire	548	1 137	1 685	32,5
Loir-et-Cher	685	406	1 091	62,8
Loiret	493	918	1 411	34,9
<b>Total Centre</b>	<b>2 758</b>	<b>4 524</b>	<b>7 282</b>	<b>37,9</b>
Ardennes	508	245	753	67,5
Aube	313	582	895	35,0
Marne	566	837	1 403	40,3
Haute-Marne	403	395	798	50,5
<b>Total Champagne-Ardenne</b>	<b>1 790</b>	<b>2 059</b>	<b>3 849</b>	<b>46,5</b>
Corse du Sud	71	0	71	100,0
Haute-Corse	126	0	126	100,0
<b>Total Corse</b>	<b>197</b>	<b>0</b>	<b>197</b>	<b>100,0</b>
Doubs	330	1 608	1 938	17,0
Jura	665	399	1 064	62,5
Haute-Saône	293	1 112	1 405	20,9
Territoire de Belfort	272	0	272	100,0
<b>Total Franche-Comté</b>	<b>1 560</b>	<b>3 119</b>	<b>4 679</b>	<b>33,3</b>
Eure	581	588	1 169	49,7
Seine-Maritime	747	1 178	1 925	38,8
<b>Total Haute-Normandie</b>	<b>1 328</b>	<b>1 766</b>	<b>3 094</b>	<b>42,9</b>
Yvelines	409	772	1 181	34,6
Essonne	0	492	492	0,0
Hauts-de-Seine	0	83	83	0,0
Val-d'Oise	0	146	146	0,0
Ville de Paris	0	128	128	0,0
Seine-et-Marne	652	332	984	66,3
Seine-Saint-Denis	0	199	199	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	nc
<b>Total Île-de-France</b>	<b>1 061</b>	<b>2 152</b>	<b>3 213</b>	<b>33,0</b>

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Aude	665	851	1 516	43,9
Gard	349	1 187	1 536	22,7
Hérault	814	2 032	2 846	28,6
Lozère	277	295	572	48,4
Pyrénées-Orientales	397	239	636	62,4
<b>Total Languedoc-Roussillon</b>	<b>2 502</b>	<b>4 604</b>	<b>7 106</b>	<b>35,2</b>
Corrèze	807	0	807	100,0
Creuse	417	0	417	100,0
Haute-Vienne	807	396	1 203	67,1
<b>Total Limousin</b>	<b>2 031</b>	<b>396</b>	<b>2 427</b>	<b>83,7</b>
Meurthe-et-Moselle	306	0	306	100,0
Meuse	260	641	901	28,9
Moselle	589	0	589	100,0
Vosges	280	1 272	1 552	18,0
<b>Total Lorraine</b>	<b>1 435</b>	<b>1 913</b>	<b>3 348</b>	<b>42,9</b>
Ariège	241	0	241	100,0
Aveyron	832	1 035	1 867	44,6
Haute-Garonne	890	822	1 712	52,0
Gers	724	482	1 206	60,0
Lot	433	234	667	64,9
Hautes-Pyrénées	446	0	446	100,0
Tarn	598	1 119	1 717	34,8
Tarn-et-Garonne	414	687	1 101	37,6
<b>Total Midi-Pyrénées</b>	<b>4 578</b>	<b>4 379</b>	<b>8 957</b>	<b>51,1</b>
Nord	1 015	3 546	4 561	22,3
Pas-de-Calais	323	2 349	2 672	12,1
<b>Total Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>1 338</b>	<b>5 895</b>	<b>7 233</b>	<b>18,5</b>
Loire-Atlantique	333	4 767	5 100	6,5
Maine-et-Loire	472	3 732	4 204	11,2
Mayenne	580	1 604	2 184	26,6
Sarthe	497	1 929	2 426	20,5
Vendée	650	2 374	3 024	21,5
<b>Total Pays de la Loire</b>	<b>2 532</b>	<b>14 406</b>	<b>16 938</b>	<b>14,9</b>
Aisne	579	853	1 432	40,4
Oise	422	1 379	1 801	23,4
Somme	684	963	1 647	41,5
<b>Total Picardie</b>	<b>1 685</b>	<b>3 195</b>	<b>4 880</b>	<b>34,5</b>
Charente	411	1 137	1 548	26,6
Charente-Maritime	694	1 175	1 869	37,1
Deux-Sèvres	589	1 360	1 949	30,2
Vienne	835	921	1 756	47,6
<b>Total Poitou-Charentes</b>	<b>2 529</b>	<b>4 593</b>	<b>7 122</b>	<b>35,5</b>
Alpes-de-Haute-Provence	183	0	183	100,0
Hautes-Alpes	251	132	383	65,5
Bouches-du-Rhône	661	1 275	1 936	34,1
Vaucluse	766	1 372	2 138	35,8
Alpes-Maritimes	416	0	416	100,0
Var	701	454	1 155	60,7
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 978</b>	<b>3 233</b>	<b>6 211</b>	<b>47,9</b>
Ain	554	1 434	1 988	27,9
Loire	1 062	2 220	3 282	32,4
Rhône	614	1 794	2 408	25,5
Ardèche	309	654	963	32,1
Drôme	549	1 491	2 040	26,9
Isère	1 040	2 726	3 766	27,6
Savoie	539	305	844	63,9
Haute-Savoie	414	2 763	3 177	13,0
<b>Total Rhône-Alpes</b>	<b>5 081</b>	<b>13 387</b>	<b>18 468</b>	<b>27,5</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>48 888</b>	<b>98 838</b>	<b>147 726</b>	<b>33,1</b>

Lecture : à la rentrée 2010, en Alsace, l'enseignement public accueille 86% des effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

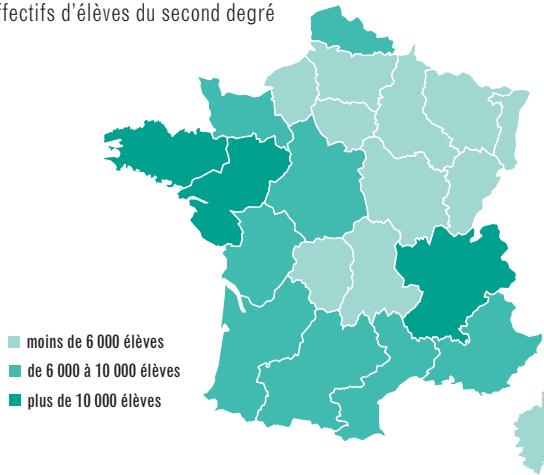
- Applications : Libellule et Donnapp
- Déclic EA Élèves



## La cartographie des élèves du second degré par région

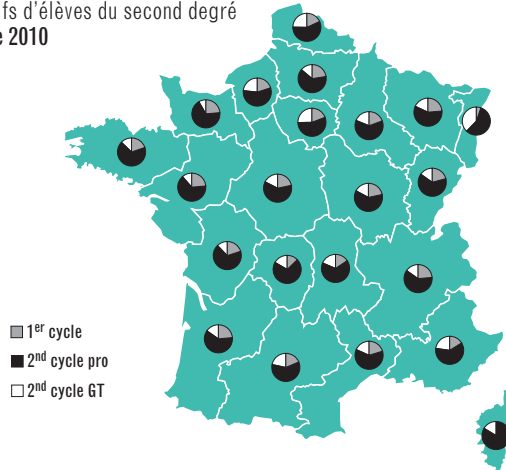
### 1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2010

France métropolitaine



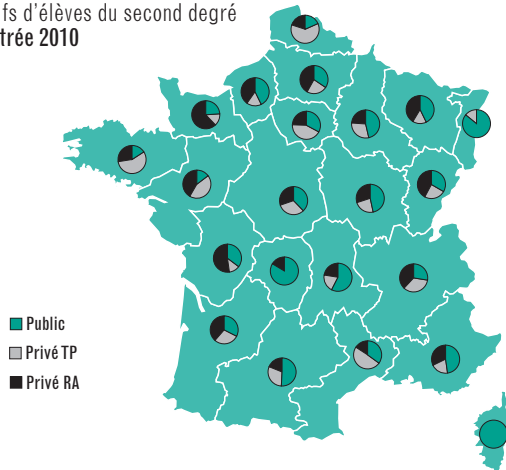
### 2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation à la rentrée 2010

France métropolitaine



### 3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement à la rentrée 2010

France métropolitaine



## DÉFINITIONS

### PCS

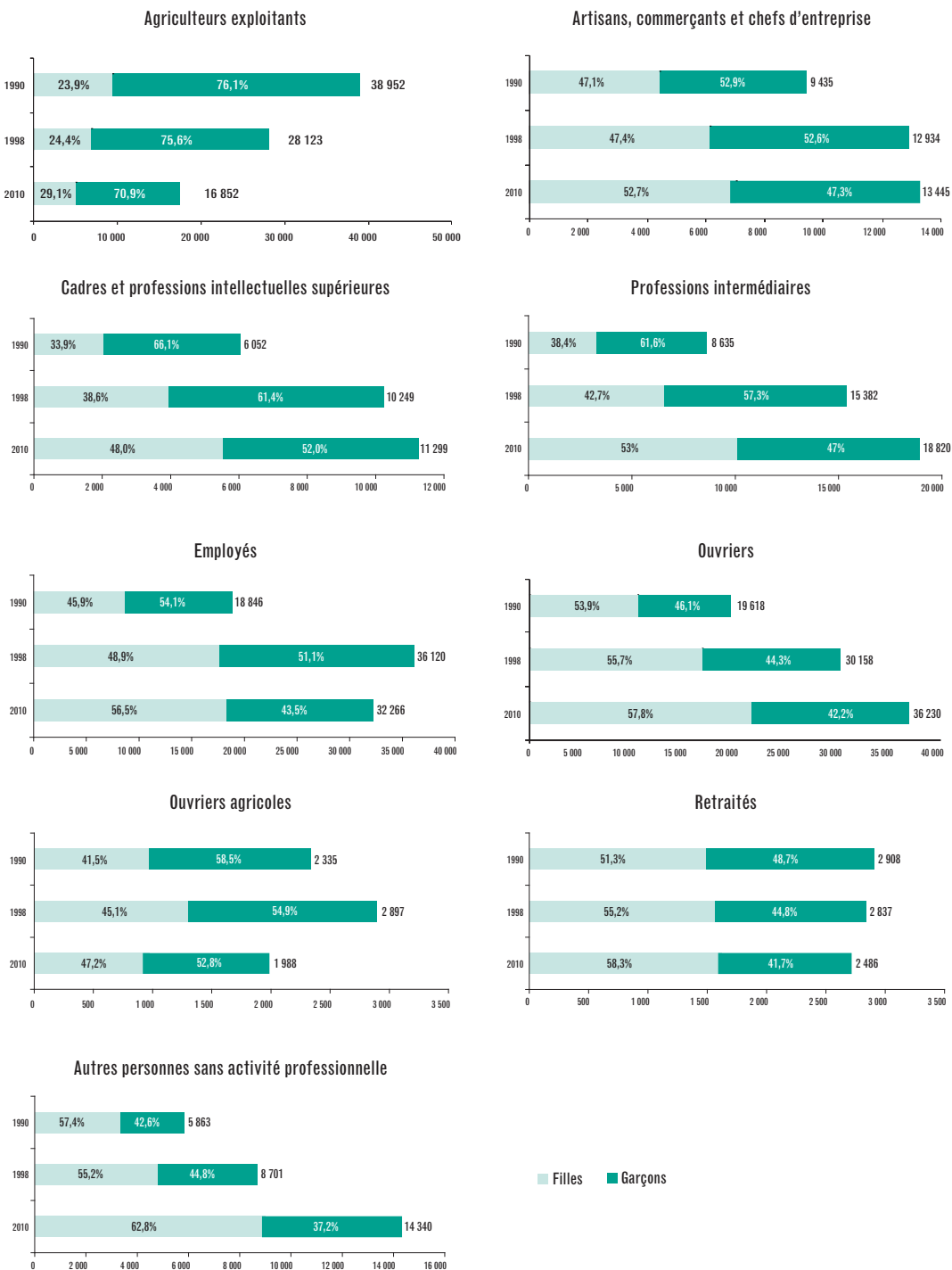
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

## 1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le genre au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal de 1990 à 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### PCS

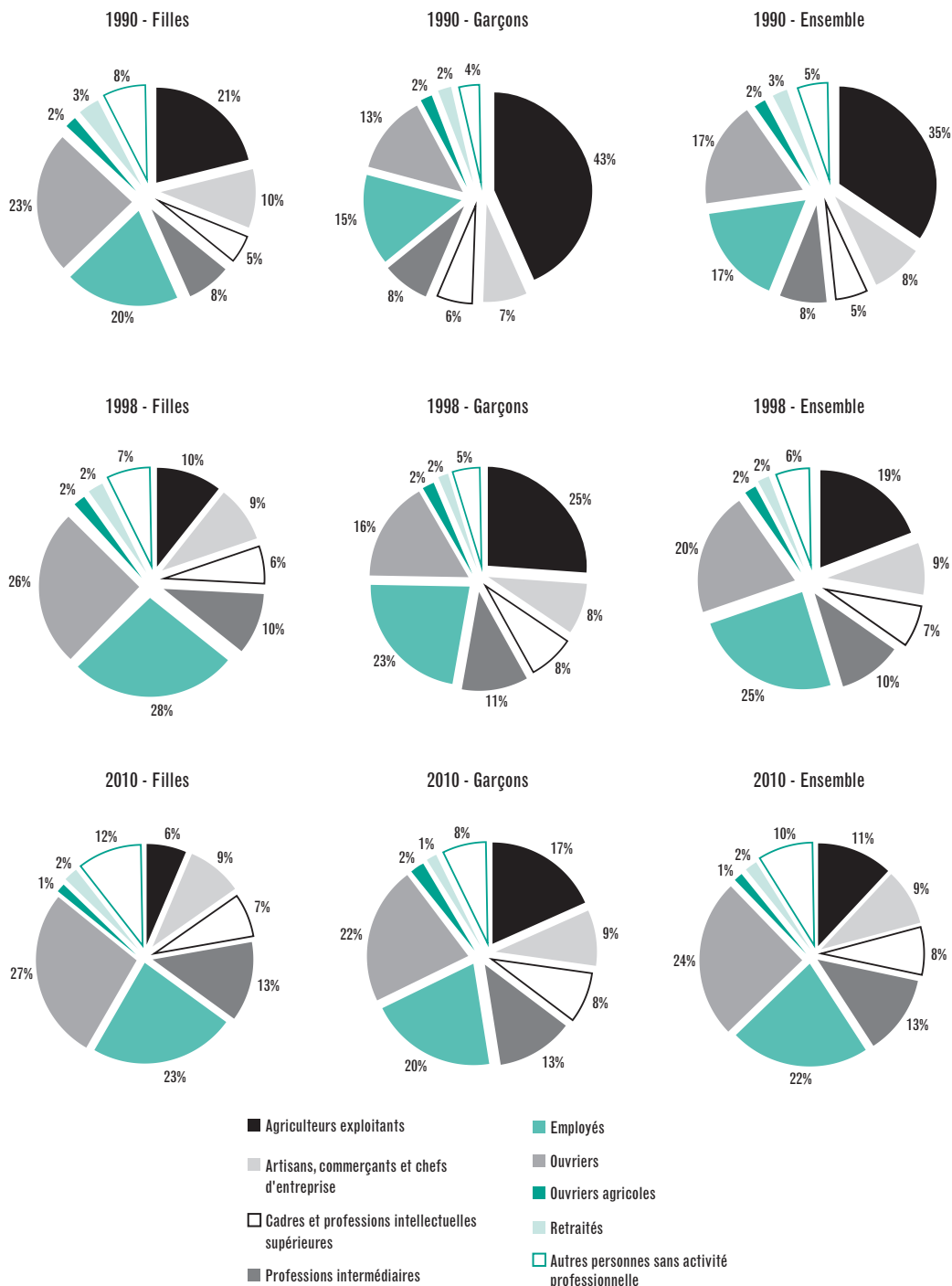
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia EA Élèves

## 2- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre de 1990 à 2010 France métropolitaine



## DÉFINITIONS

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

### Statut d'enseignement

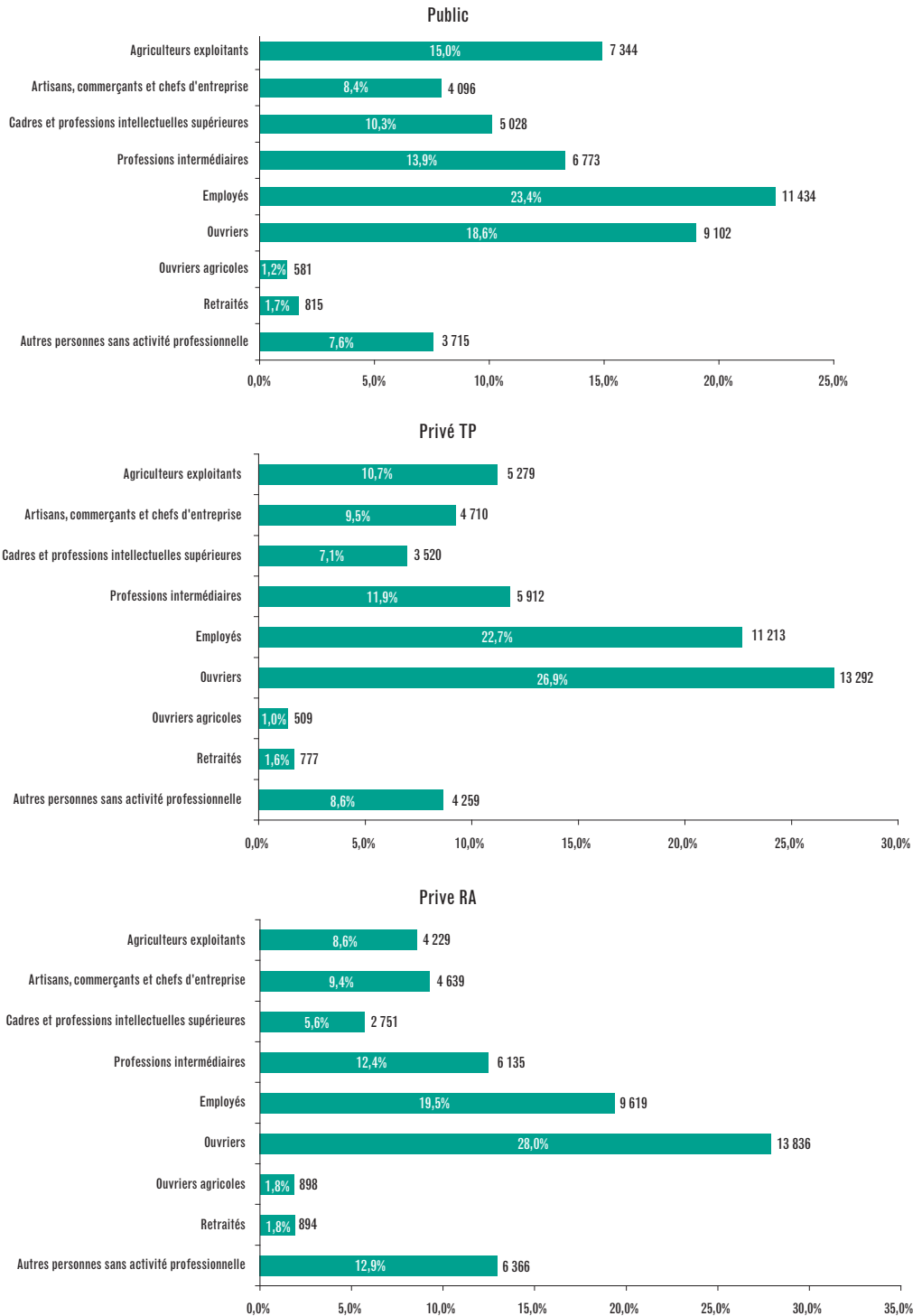
Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia Élèves

# Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

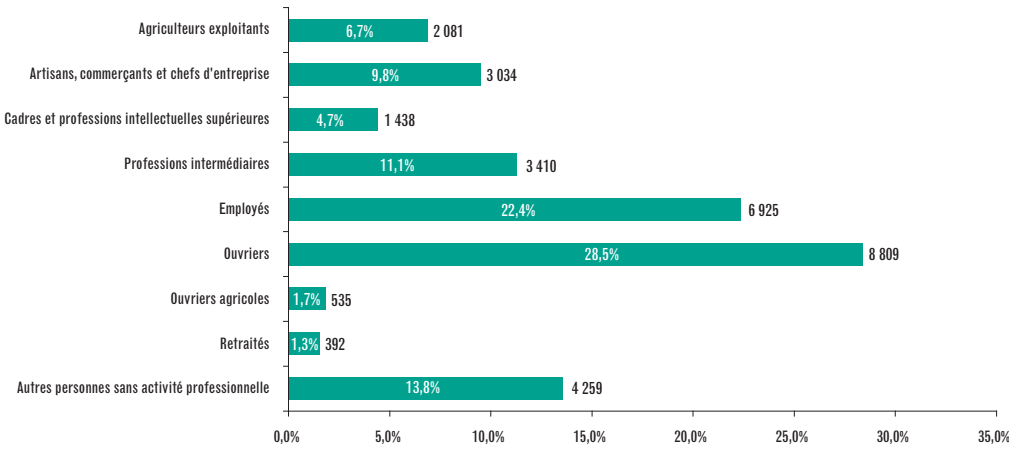
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves



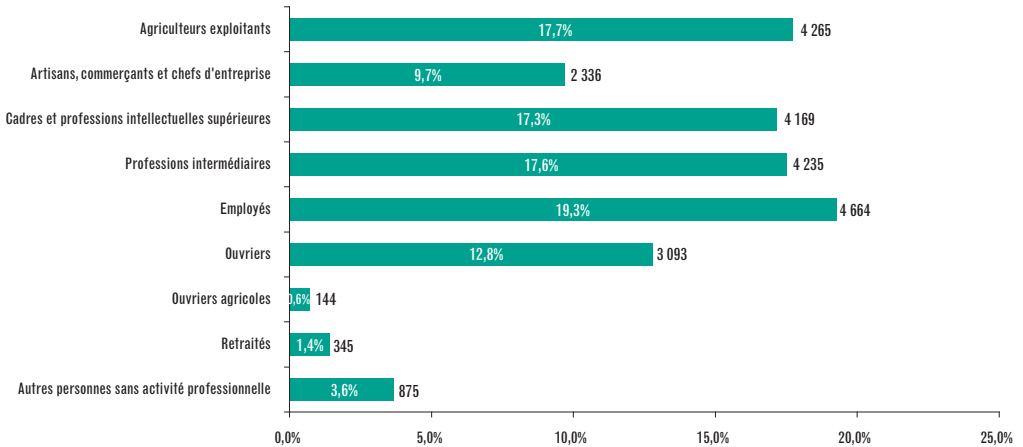
## Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le cycle de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

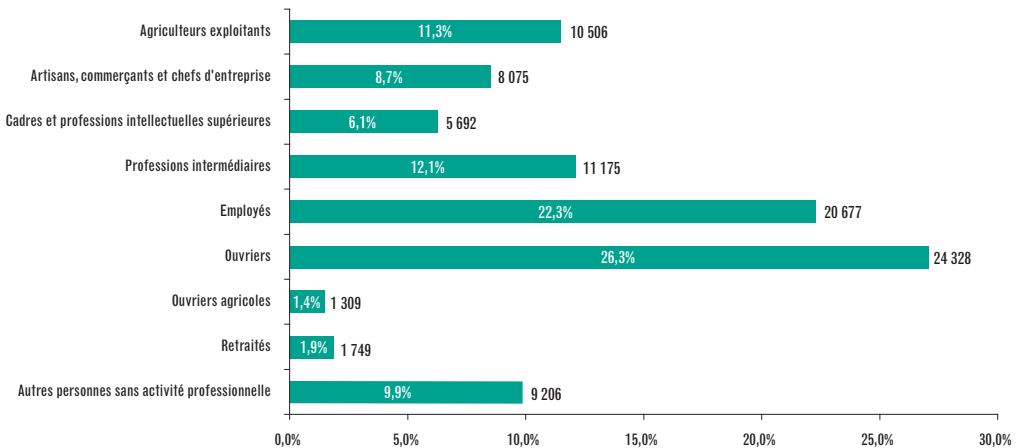
### 1<sup>er</sup> cycle



### 2<sup>nd</sup> cycle GT



### 2<sup>nd</sup> cycle pro



## DÉFINITIONS

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

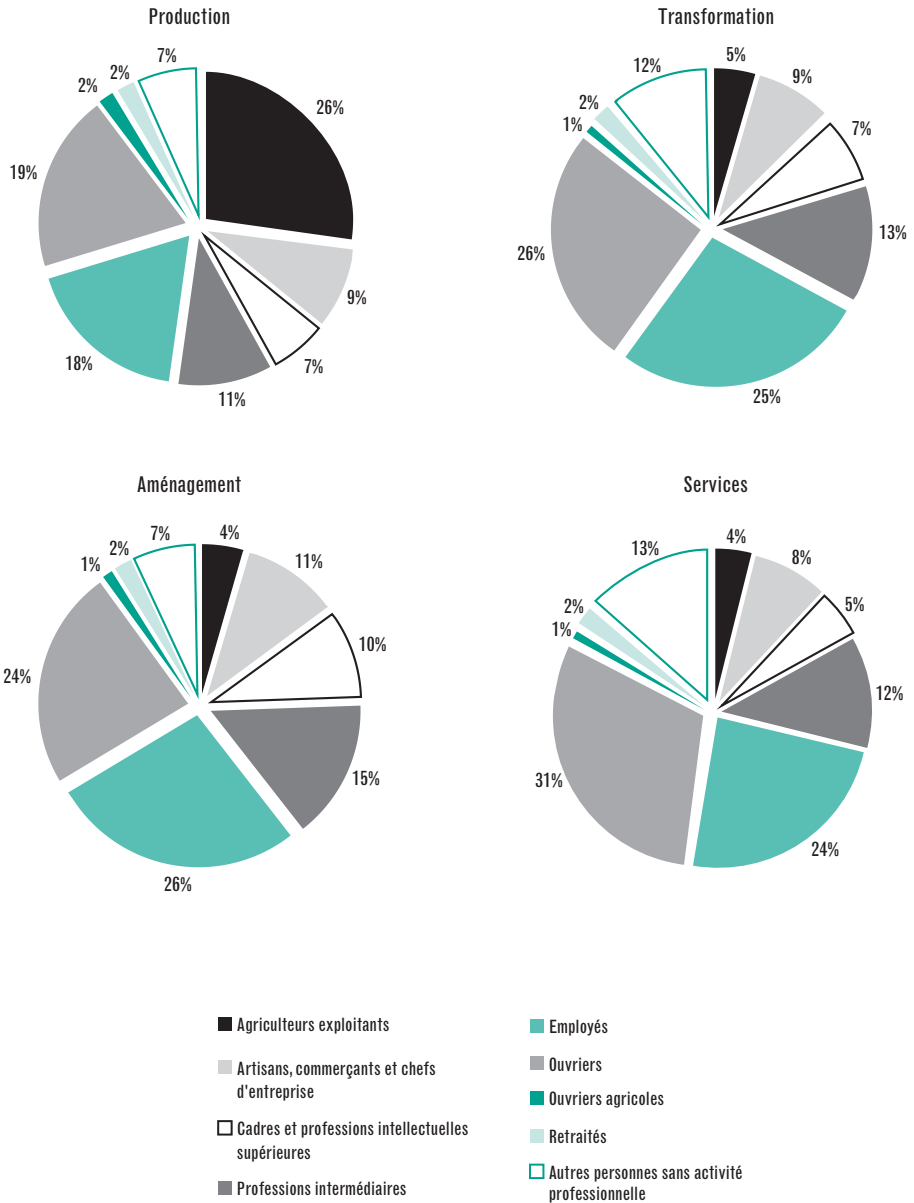
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

## Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le secteur de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

### Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

### En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

### En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## Les élèves du second degré selon l'âge

1- La répartition des effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2010  
France métropolitaine

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>															
DIMA	0	5	188	193	2,6	0	30	587	617	4,9	0	35	775	810	4,3
4 <sup>e</sup>	4	203	3 857	4 064	5,0	8	478	7 256	7 742	6,2	12	681	11 113	11 806	5,8
3 <sup>e</sup>	14	1 368	6 162	7 544	18,1	7	2 154	8 562	10 723	20,1	21	3 522	14 724	18 267	19,3
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>18</b>	<b>1 576</b>	<b>10 207</b>	<b>11 801</b>	<b>13,4</b>	<b>15</b>	<b>2 662</b>	<b>16 405</b>	<b>19 082</b>	<b>14,0</b>	<b>33</b>	<b>4 238</b>	<b>26 612</b>	<b>30 883</b>	<b>13,7</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>															
CAPA 1/1	0	1	24	25	4,0	0	3	29	32	9,4	0	4	53	57	7,0
CAPA 1/2	9	461	2 890	3 360	13,7	4	255	1 786	2 045	12,5	13	716	4 676	5 405	13,2
CAPA 2/2	1	348	2 235	2 584	13,5	1	197	1 352	1 550	12,7	2	545	3 587	4 134	13,2
BEPA 1/2	26	3 178	8 017	11 221	28,3	6	233	846	1 085	21,5	32	3 411	8 863	12 306	27,7
BEPA 2/2	29	2 622	7 408	10 059	26,1	2	183	717	902	20,3	31	2 805	8 125	10 961	25,6
BTA 1/2	4	2	7	13	15,4	3	1	7	11	9,1	7	3	14	24	12,5
BTA 2/2	30	80	143	253	31,6	66	140	201	407	34,4	96	220	344	660	33,3
Bac pro 1/2	71	2 035	3 896	6 002	33,9	5	106	372	483	21,9	76	2 141	4 268	6 485	33,0
Bac pro 2/2	89	2 902	4 696	7 687	37,8	76	2 223	3 061	5 360	41,5	165	5 125	7 757	13 047	39,3
2 <sup>nd</sup> pro	16	2 045	3 510	5 571	36,7	38	4 740	6 139	10 917	43,4	54	6 785	9 649	16 488	41,2
1 <sup>re</sup> pro <sup>(1)</sup>	22	1 581	6 243	7 846	20,2	38	3 810	11 299	15 147	25,2	60	5 391	17 542	22 993	23,4
Term. pro <sup>(2)</sup>	0	2	79	81	2,5	0	3	73	76	3,9	0	5	152	157	3,2
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>297</b>	<b>15 257</b>	<b>39 148</b>	<b>54 702</b>	<b>27,9</b>	<b>239</b>	<b>11 894</b>	<b>25 882</b>	<b>38 015</b>	<b>31,3</b>	<b>536</b>	<b>27 151</b>	<b>65 030</b>	<b>92 717</b>	<b>29,3</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>															
2 <sup>nd</sup> GT	100	2 701	1 076	3 877	69,7	107	3 067	1 037	4 211	72,8	207	5 768	2 113	8 088	71,3
Bac S 1/2	71	841	200	1 112	75,6	55	615	193	863	71,3	126	1 456	393	1 975	73,7
Bac S 2/2	57	675	237	969	69,7	32	503	203	738	68,2	89	1 178	440	1 707	69,0
Bac techno 1/2	42	1 354	1 291	2 687	50,4	49	1 875	1 337	3 261	57,5	91	3 229	2 628	5 948	54,3
Bac techno 2/2	43	1 141	1 606	2 790	40,9	37	1 759	1 822	3 618	48,6	80	2 900	3 428	6 408	45,3
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>313</b>	<b>6 712</b>	<b>4 410</b>	<b>11 435</b>	<b>58,7</b>	<b>280</b>	<b>7 819</b>	<b>4 592</b>	<b>12 691</b>	<b>61,6</b>	<b>593</b>	<b>14 531</b>	<b>9 002</b>	<b>24 126</b>	<b>60,2</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>628</b>	<b>23 545</b>	<b>53 765</b>	<b>77 938</b>	<b>30,2</b>	<b>534</b>	<b>22 375</b>	<b>46 879</b>	<b>69 788</b>	<b>32,1</b>	<b>1 162</b>	<b>45 920</b>	<b>100 644</b>	<b>147 726</b>	<b>31,1</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, 13,7 % des élèves du 1<sup>er</sup> cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

(1) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1<sup>er</sup> bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA.

(2) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1<sup>er</sup> bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## Les élèves du premier cycle

### 1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	202	603	805	25,1	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	193	617	810	23,8
4 <sup>e</sup>	4 337	7 841	12 178	35,6	4 064	7 742	11 806	34,4
3 <sup>e</sup>	7 387	10 621	18 008	41,0	7 544	10 723	18 267	41,3
<b>Total</b>	<b>11 926</b>	<b>19 065</b>	<b>30 991</b>	<b>38,5</b>	<b>11 801</b>	<b>19 082</b>	<b>30 883</b>	<b>38,2</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de DIMA accueillent 23,8 % de filles.

### 2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	181	548	729	24,8	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	176	564	740	23,8
4 <sup>e</sup>	214	677	891	24,0	193	654	847	22,8
3 <sup>e</sup>	612	1 405	2 017	30,3	568	1 314	1 882	30,2
<b>Total</b>	<b>1 007</b>	<b>2 630</b>	<b>3 637</b>	<b>27,7</b>	<b>937</b>	<b>2 532</b>	<b>3 469</b>	<b>27,0</b>

### 3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	18	31	49	36,7	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	8	23	31	25,8
4 <sup>e</sup>	1 737	2 603	4 340	40,0	1 537	2 501	4 038	38,1
3 <sup>e</sup>	2 784	3 305	6 089	45,7	2 879	3 308	6 187	46,5
<b>Total</b>	<b>4 539</b>	<b>5 939</b>	<b>10 478</b>	<b>43,3</b>	<b>4 424</b>	<b>5 832</b>	<b>10 256</b>	<b>43,1</b>

### 4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	3	24	27	11,1	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	9	30	39	23,1
4 <sup>e</sup>	2 386	4 561	6 947	34,3	2 334	4 587	6 921	33,7
3 <sup>e</sup>	3 991	5 911	9 902	40,3	4 097	6 101	10 198	40,2
<b>Total</b>	<b>6 380</b>	<b>10 496</b>	<b>16 876</b>	<b>37,8</b>	<b>6 440</b>	<b>10 718</b>	<b>17 158</b>	<b>37,5</b>

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entrées prises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves



## Les élèves du second cycle général et technologique

### 1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> GT	3 835	4 244	8 079	47,5	3 877	4 211	8 088	47,9
Bac S 1/2	1 044	809	1 853	56,3	1 112	863	1 975	56,3
Bac S 2/2	1 032	844	1 876	55,0	969	738	1 707	56,8
Bac S	2 076	1 653	3 729	55,7	2 081	1 601	3 682	56,5
Bac techno 1/2	2 772	3 474	6 246	44,4	2 687	3 261	5 948	45,2
Bac techno 2/2	2 891	3 722	6 613	43,7	2 790	3 618	6 408	43,5
Bac techno	5 663	7 196	12 859	44,0	5 477	6 879	12 356	44,3
Total	11 574	13 093	24 667	46,9	11 435	12 691	24 126	47,4

Lecture : à la rentrée 2010, 47,9 % des élèves de 2<sup>nd</sup> GT sont des filles.

### 2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> GT	2 757	3 014	5 771	47,8	2 778	3 010	5 788	48,0
Bac S 1/2	813	589	1 402	58,0	890	631	1 521	58,5
Bac S 2/2	788	612	1 400	56,3	749	539	1 288	58,2
Bac S	1 601	1 201	2 802	57,1	1 639	1 170	2 809	58,3
Bac techno 1/2	1 859	2 409	4 268	43,6	1 778	2 283	4 061	43,8
Bac techno 2/2	1 859	2 568	4 427	42,0	1 863	2 505	4 368	42,7
Bac techno	3 718	4 977	8 695	42,8	3 641	4 788	8 429	43,2
Total	8 076	9 192	17 268	46,8	8 058	8 968	17 026	47,3

### 3- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> GT	979	1 154	2 133	45,9	1 004	1 123	2 127	47,2
Bac S 1/2	231	220	451	51,2	222	232	454	48,9
Bac S 2/2	244	232	476	51,3	220	199	419	52,5
Bac S	475	452	927	51,2	442	431	873	50,6
Bac techno 1/2	785	958	1 743	45,0	768	902	1 670	46,0
Bac techno 2/2	885	1 068	1 953	45,3	808	1 014	1 822	44,3
Bac techno	1 670	2 026	3 696	45,2	1 576	1 916	3 492	45,1
Total	3 124	3 632	6 756	46,2	3 022	3 470	6 492	46,5

### 4- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> GT	99	76	175	56,6	95	78	173	54,9
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	128	107	235	54,5	141	76	217	65,0
Bac techno 2/2	147	86	233	63,1	119	99	218	54,6
Bac techno	275	193	468	58,8	260	175	435	59,8
Total	374	269	643	58,2	355	253	608	58,4

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entrées prises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

# Les élèves du second cycle professionnel

## 1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	20	34	54	37,0	25	32	57	43,9
CAPA 1/2	3 243	1 903	5 146	63,0	3 360	2 045	5 405	62,2
CAPA 2/2	2 321	1 297	3 618	64,2	2 584	1 550	4 134	62,5
<b>CAPA</b>	<b>5 584</b>	<b>3 234</b>	<b>8 818</b>	<b>63,3</b>	<b>5 969</b>	<b>3 627</b>	<b>9 596</b>	<b>62,2</b>
BEPA 1/2	11 774	1 125	12 899	91,3	11 221	1 085	12 306	91,2
BEPA 2/2	15 325	10 227	25 552	60,0	10 059	902	10 961	91,8
<b>BEPA</b>	<b>27 099</b>	<b>11 352</b>	<b>38 451</b>	<b>70,5</b>	<b>21 280</b>	<b>1 987</b>	<b>23 267</b>	<b>91,5</b>
BTA 1/2	271	416	687	39,4	13	11	24	54,2
BTA 2/2	273	423	696	39,2	253	407	660	38,3
<b>BTA</b>	<b>544</b>	<b>839</b>	<b>1 383</b>	<b>39,3</b>	<b>266</b>	<b>418</b>	<b>684</b>	<b>38,9</b>
Bac pro 1/2	9 011	5 848	14 859	60,6	6 002	483	6 485	92,6
Bac pro 2/2	7 784	5 092	12 876	60,5	7 687	5 360	13 047	58,9
<b>Bac pro 2 ans</b>	<b>16 795</b>	<b>10 940</b>	<b>27 735</b>	<b>60,6</b>	<b>13 689</b>	<b>5 843</b>	<b>19 532</b>	<b>70,1</b>
2 <sup>ème</sup> pro	5 611	11 197	16 808	33,4	5 571	10 917	16 488	33,8
1 <sup>er</sup> pro <sup>(1)</sup>	106	96	202	52,5	7 846	15 147	22 993	34,1
Term. pro <sup>(2)</sup>	0	0	0	nc	81	76	157	51,6
<b>Bac pro 3 ans</b>	<b>5 717</b>	<b>11 293</b>	<b>17 010</b>	<b>33,6</b>	<b>13 498</b>	<b>26 140</b>	<b>39 638</b>	<b>34,1</b>
<b>Total</b>	<b>55 739</b>	<b>37 658</b>	<b>93 397</b>	<b>59,7</b>	<b>54 702</b>	<b>38 015</b>	<b>92 717</b>	<b>59,0</b>

Lecture : à la rentrée 2010, les classes de 2<sup>ème</sup> pro accueillent 16 488 élèves dont 33,8 % de filles.

## 2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	438	293	731	59,9	449	375	824	54,5
CAPA 2/2	332	203	535	62,1	372	226	598	62,2
<b>CAPA</b>	<b>770</b>	<b>496</b>	<b>1 266</b>	<b>60,8</b>	<b>821</b>	<b>601</b>	<b>1 422</b>	<b>57,7</b>
BEPA 1/2	1 815	162	1 977	91,8	1 838	138	1 976	93,0
BEPA 2/2	3 481	4 236	7 717	45,1	1 520	134	1 654	91,9
<b>BEPA</b>	<b>5 296</b>	<b>4 398</b>	<b>9 694</b>	<b>54,6</b>	<b>3 358</b>	<b>272</b>	<b>3 630</b>	<b>92,5</b>
BTA 1/2	151	250	401	37,7	13	11	24	54,2
BTA 2/2	139	273	412	33,7	148	253	401	36,9
<b>BTA</b>	<b>290</b>	<b>523</b>	<b>813</b>	<b>35,7</b>	<b>161</b>	<b>264</b>	<b>425</b>	<b>37,9</b>
Bac pro 1/2	2 409	2 596	5 005	48,1	1 138	79	1 217	93,5
Bac pro 2/2	2 085	2 342	4 427	47,1	2 093	2 433	4 526	46,2
<b>Bac pro 2 ans</b>	<b>4 494</b>	<b>4 938</b>	<b>9 432</b>	<b>47,6</b>	<b>3 231</b>	<b>2 512</b>	<b>5 743</b>	<b>56,3</b>
2 <sup>ème</sup> pro	2 164	4 841	7 005	30,9	2 131	4 983	7 114	29,0
1 <sup>er</sup> pro <sup>(1)</sup>	21	39	60	35,0	3 210	6 799	10 009	32,1
Term. pro <sup>(2)</sup>	0	0	0	nc	15	35	50	30,0
<b>Bac pro 3 ans</b>	<b>2 185</b>	<b>4 880</b>	<b>7 065</b>	<b>30,9</b>	<b>5 356</b>	<b>11 817</b>	<b>17 173</b>	<b>31,2</b>
<b>Total</b>	<b>13 035</b>	<b>15 235</b>	<b>28 270</b>	<b>46,1</b>	<b>12 927</b>	<b>15 466</b>	<b>28 393</b>	<b>45,5</b>

(1) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1<sup>er</sup> bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJA.

(2) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJA ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1<sup>er</sup> bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJA.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

## Les élèves du second cycle professionnel (suite)

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	1 738	777	2 515	69,1	1 785	834	2 619	68,2
CAPA 2/2	1 269	527	1 796	70,7	1 387	639	2 026	68,5
<b>CAPA</b>	<b>3 007</b>	<b>1 304</b>	<b>4 311</b>	<b>69,8</b>	<b>3 172</b>	<b>1 473</b>	<b>4 645</b>	<b>68,3</b>
BEPA 1/2	4 888	454	5 342	91,5	4 640	476	5 116	90,7
BEPA 2/2	5 780	2 705	8 485	68,1	4 178	363	4 541	92,0
<b>BEPA</b>	<b>10 668</b>	<b>3 159</b>	<b>13 827</b>	<b>77,2</b>	<b>8 818</b>	<b>839</b>	<b>9 657</b>	<b>91,3</b>
BTA 1/2	110	104	214	51,4	0	0	0	nc
BTA 2/2	118	92	210	56,2	95	101	196	48,5
<b>BTA</b>	<b>228</b>	<b>196</b>	<b>424</b>	<b>53,8</b>	<b>95</b>	<b>101</b>	<b>196</b>	<b>48,5</b>
Bac pro 1/2	3 627	1 718	5 345	67,9	2 819	253	3 072	91,8
Bac pro 2/2	3 097	1 414	4 511	68,7	3 093	1 556	4 649	66,5
<b>Bac pro 2 ans</b>	<b>6 724</b>	<b>3 132</b>	<b>9 856</b>	<b>68,2</b>	<b>5 912</b>	<b>1 809</b>	<b>7 721</b>	<b>76,6</b>
2 <sup>nd</sup> e pro	1 537	2 887	4 424	34,7	1 530	2 805	4 335	35,3
1 <sup>re</sup> pro <sup>(1)</sup>	20	14	34	58,8	2 228	3 916	6 144	36,3
Term. pro <sup>(2)</sup>	0	0	0	nc	16	9	25	64,0
<b>Bac pro 3 ans</b>	<b>1 557</b>	<b>2 901</b>	<b>4 458</b>	<b>34,9</b>	<b>3 774</b>	<b>6 730</b>	<b>10 504</b>	<b>35,9</b>
<b>Total</b>	<b>22 184</b>	<b>10 692</b>	<b>32 876</b>	<b>67,5</b>	<b>21 771</b>	<b>10 952</b>	<b>32 723</b>	<b>66,5</b>

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé à rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	20	34	54	37,0	25	32	57	43,9
CAPA 1/2	1 067	833	1 900	56,2	1 126	836	1 962	57,4
CAPA 2/2	720	567	1 287	55,9	825	685	1 510	54,6
<b>CAPA</b>	<b>1 807</b>	<b>1 434</b>	<b>3 241</b>	<b>55,8</b>	<b>1 976</b>	<b>1 553</b>	<b>3 529</b>	<b>55,0</b>
BEPA 1/2	5 071	509	5 580	90,9	4 743	471	5 214	90,0
BEPA 2/2	6 064	3 286	9 350	64,9	4 361	405	4 766	91,5
<b>BEPA</b>	<b>11 135</b>	<b>3 795</b>	<b>14 930</b>	<b>74,6</b>	<b>9 104</b>	<b>876</b>	<b>9 980</b>	<b>91,2</b>
BTA 1/2	10	62	72	13,9	0	0	0	nc
BTA 2/2	16	58	74	21,6	10	53	63	15,9
<b>BTA</b>	<b>26</b>	<b>120</b>	<b>146</b>	<b>17,8</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>63</b>	<b>15,9</b>
Bac pro 1/2	2 975	1 534	4 509	65,0	2 045	151	2 196	93,1
Bac pro 2/2	2 602	1 336	3 938	66,1	2 501	1 371	3 872	64,6
<b>Bac pro 2 ans</b>	<b>5 577</b>	<b>2 870</b>	<b>8 447</b>	<b>66,0</b>	<b>4 546</b>	<b>1 522</b>	<b>6 068</b>	<b>74,9</b>
2 <sup>nd</sup> e pro	1 910	3 469	5 379	35,5	1 910	3 129	5 039	37,9
1 <sup>re</sup> pro <sup>(1)</sup>	65	43	108	60,2	2 408	4 432	6 840	35,2
Term. pro <sup>(2)</sup>	0	0	0	nc	50	32	82	61,0
<b>Bac pro 3 ans</b>	<b>1 975</b>	<b>3 512</b>	<b>5 487</b>	<b>36,0</b>	<b>4 368</b>	<b>7 593</b>	<b>11 961</b>	<b>36,5</b>
<b>Total</b>	<b>20 520</b>	<b>11 731</b>	<b>32 251</b>	<b>63,6</b>	<b>20 004</b>	<b>11 597</b>	<b>31 601</b>	<b>63,3</b>

(1) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les effectifs d'élèves de 1<sup>er</sup> bac pro inscrits dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA.

(2) À la rentrée 2010, sont comptabilisés les redoublants inscrits en terminale bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA ainsi que les effectifs d'élèves inscrits en 1<sup>er</sup> bac pro au cours de l'année scolaire 2009-2010 dans des établissements de l'enseignement agricole qui assurent des formations relevant du MENJVA.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia Éléves

## 1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2010 France métropolitaine

Secteurs de formation	Public		Privé TP		Privé RA		Total privé		Total		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Production	11 940	42,1	7 302	22,3	10 671	33,8	17 973	27,9	29 913	32,3	
Aménagement	7 018	24,7	4 051	12,4	3 856	12,2	7 907	12,3	14 925	16,1	
Transformation	1 350	4,8	800	2,4	112	0,4	912	1,4	2 262	2,4	
Services	8 085	28,5	20 570	62,9	16 962	53,7	37 532	58,3	45 617	49,2	
<b>Total</b>	<b>28 393</b>	<b>100,0</b>	<b>32 723</b>	<b>100,0</b>	<b>31 601</b>	<b>100,0</b>	<b>64 324</b>	<b>100,0</b>	<b>92 717</b>	<b>100,0</b>	
	<b>%</b>		<b>30,6</b>		<b>35,3</b>		<b>34,1</b>		<b>69,4</b>		<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, le secteur de l'aménagement accueille 24,7 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel public. L'enseignement public accueille 30,6 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel.

## 2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et région à la rentrée 2010 France métropolitaine

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Alsace	256	0	256	131	0	131	120	0	120	119	147	266	626	147	773
Aquitaine	591	854	1 445	412	475	887	155	96	251	346	2 738	3 084	1 504	4 163	5 667
Auvergne	874	444	1 318	421	88	509	33	22	55	331	762	1 093	1 659	1 316	2 975
Basse-Normandie	578	1 224	1 802	189	482	671	0	25	25	133	1 731	1 864	900	3 462	4 362
Bourgogne	770	490	1 260	240	121	361	31	0	31	531	1 386	1 917	1 572	1 997	3 569
Bretagne	460	2 446	2 906	338	962	1 300	26	96	122	573	5 439	6 012	1 397	8 943	10 340
Centre	752	788	1 540	223	300	523	29	83	112	446	1 813	2 259	1 450	2 984	4 434
Champagne-Ardenne	521	511	1 032	273	159	432	37	0	37	268	602	870	1 099	1 272	2 371
Corse	56	0	56	109	0	109	0	0	0	0	0	0	165	0	165
Franche-Comté	316	548	864	176	201	377	64	0	64	242	1 447	1 689	798	2 196	2 994
Haute-Normandie	282	313	595	128	101	229	61	0	61	159	710	869	630	1 124	1 754
Île-de-France	215	288	503	145	705	850	0	0	0	151	281	432	511	1 274	1 785
Languedoc-Roussillon	544	560	1 104	350	421	771	79	32	111	373	2 017	2 390	1 346	3 030	4 376
Limousin	454	53	507	325	0	325	67	0	67	629	187	816	1 475	240	1 715
Lorraine	354	410	764	207	176	383	49	0	49	70	687	757	680	1 273	1 953
Midi-Pyrénées	1 216	747	1 963	538	336	874	139	0	139	662	1 702	2 364	2 555	2 785	5 340
Nord-Pas-de-Calais	195	1 413	1 608	472	439	911	52	235	287	242	1 085	1 327	961	3 172	4 133
Pays de la Loire	692	2 606	3 298	383	985	1 368	0	26	26	484	5 794	6 278	1 559	9 411	10 970
Picardie	392	866	1 258	187	160	347	0	47	47	536	918	1 454	1 115	1 991	3 106
Poitou-Charentes	830	871	1 701	443	221	664	165	0	165	301	1 995	2 296	1 739	3 087	4 826
Provence-Alpes-Côte d'Azur	468	585	1 053	559	212	771	52	38	90	664	1 217	1 881	1 743	2 052	3 795
Rhône-Alpes	1 124	1 956	3 080	769	1 363	2 132	191	212	403	825	4 874	5 699	2 909	8 405	11 314
<b>Total</b>	<b>11 940</b>	<b>17 973</b>	<b>29 913</b>	<b>7 018</b>	<b>7 907</b>	<b>14 925</b>	<b>1 350</b>	<b>912</b>	<b>2 262</b>	<b>8 085</b>	<b>37 532</b>	<b>45 617</b>	<b>28 393</b>	<b>64 324</b>	<b>92 717</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, en Basse-Normandie, 4 362 élèves poursuivent leurs études dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel dont 1 864 dans le secteur des services.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia Éléves



## 3- La part des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation dans les régions à la rentrée 2010 France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	100,0	0,0	33,1	100,0	0,0	16,9	100,0	0,0	15,5	44,7	55,3	34,4	81,0	19,0	100,0
Aquitaine	40,9	59,1	25,5	46,4	53,6	15,7	61,8	38,2	4,4	11,2	88,8	54,4	26,5	73,5	100,0
Auvergne	66,3	33,7	44,3	82,7	17,3	17,1	60,0	40,0	1,8	30,3	69,7	36,7	55,8	44,2	100,0
Basse-Normandie	32,1	67,9	41,3	28,2	71,8	15,4	0,0	100,0	0,6	7,1	92,9	42,7	20,6	79,4	100,0
Bourgogne	61,1	38,9	35,3	66,5	33,5	10,1	100,0	0,0	0,9	27,7	72,3	53,7	44,0	56,0	100,0
Bretagne	15,8	84,2	28,1	26,0	74,0	12,6	21,3	78,7	1,2	9,5	90,5	58,1	13,5	86,5	100,0
Centre	48,8	51,2	34,7	42,6	57,4	11,8	25,9	74,1	2,5	19,7	80,3	50,9	32,7	67,3	100,0
Champagne-Ardenne	50,5	49,5	43,5	63,2	36,8	18,2	100,0	0,0	1,6	30,8	69,2	36,7	46,4	53,6	100,0
Corse	100,0	0,0	33,9	100,0	0,0	66,1	nc	nc	0,0	nc	nc	0,0	100,0	0,0	100,0
Franche-Comté	36,6	63,4	28,9	46,7	53,3	12,6	100,0	0,0	2,1	14,3	85,7	56,4	26,7	73,3	100,0
Haute-Normandie	47,4	52,6	33,9	55,9	44,1	13,1	100,0	0,0	3,5	18,3	81,7	49,5	35,9	64,1	100,0
Île-de-France	42,7	57,3	28,2	17,1	82,9	47,6	nc	nc	0,0	35,0	65,0	24,2	28,6	71,4	100,0
Languedoc-Roussillon	49,3	50,7	25,2	45,4	54,6	17,6	71,2	28,8	2,5	15,6	84,4	54,6	30,8	69,2	100,0
Limousin	89,5	10,5	29,6	100,0	0,0	19,0	100,0	0,0	3,9	77,1	22,9	47,6	86,0	14,0	100,0
Lorraine	46,3	53,7	39,1	54,0	46,0	19,6	100,0	0,0	2,5	9,2	90,8	38,8	34,8	65,2	100,0
Midi-Pyrénées	61,9	38,1	36,8	61,6	38,4	16,4	100,0	0,0	2,6	28,0	72,0	44,3	47,8	52,2	100,0
Nord-Pas-de-Calais	12,1	87,9	38,9	51,8	48,2	22,0	18,1	81,9	6,9	18,2	81,8	32,1	23,3	76,7	100,0
Pays de la Loire	21,0	79,0	30,1	28,0	72,0	12,5	0,0	100,0	0,2	7,7	92,3	57,2	14,2	85,8	100,0
Picardie	31,2	68,8	40,5	53,9	46,1	11,2	0,0	100,0	1,5	36,9	63,1	46,8	35,9	64,1	100,0
Poitou-Charentes	48,8	51,2	35,2	66,7	33,3	13,8	100,0	0,0	3,4	13,1	86,9	47,6	36,0	64,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44,4	55,6	27,7	72,5	27,5	20,3	57,8	42,2	2,4	35,3	64,7	49,6	45,9	54,1	100,0
Rhône-Alpes	36,5	63,5	27,2	36,1	63,9	18,8	47,4	52,6	3,6	14,5	85,5	50,4	25,7	74,3	100,0
<b>Total</b>	<b>39,9</b>	<b>60,1</b>	<b>32,3</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>16,1</b>	<b>59,7</b>	<b>40,3</b>	<b>2,4</b>	<b>17,7</b>	<b>82,3</b>	<b>49,2</b>	<b>30,6</b>	<b>69,4</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, en Basse-Normandie, 41,3 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production. En France métropolitaine, 2,4 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la transformation.

## 4- La part régionale des effectifs d'élèves du second cycle professionnel dans les secteurs de formation à la rentrée 2010 France métropolitaine

Régions	Production en %			Aménagement en %			Transformation en %			Services en %			Total en %		
	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région	du Public	du Privé	dans la région
Alsace	2,1	0,0	0,9	1,9	0,0	0,9	8,9	0,0	5,3	1,5	0,4	0,6	2,2	0,2	0,8
Aquitaine	4,9	4,8	4,8	5,9	6,0	5,9	11,5	10,5	11,1	4,3	7,3	6,8	5,3	6,5	6,1
Auvergne	7,3	2,5	4,4	6,0	1,1	3,4	2,4	2,4	2,4	4,1	2,0	2,4	5,8	2,0	3,2
Basse-Normandie	4,8	6,8	6,0	2,7	6,1	4,5	0,0	2,7	1,1	1,6	4,6	4,1	3,2	5,4	4,7
Bourgogne	6,4	2,7	4,2	3,4	1,5	2,4	2,3	0,0	1,4	6,6	3,7	4,2	5,5	3,1	3,8
Bretagne	3,9	13,6	9,7	4,8	12,2	8,7	1,9	10,5	5,4	7,1	14,5	13,2	4,9	13,9	11,2
Centre	6,3	4,4	5,1	3,2	3,8	3,5	2,1	9,1	5,0	5,5	4,8	5,0	5,1	4,6	4,8
Champagne-Ardenne	4,4	2,8	3,5	3,9	2,0	2,9	2,7	0,0	1,6	3,3	1,6	1,9	3,9	2,0	2,6
Corse	0,5	0,0	0,2	1,6	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2
Franche-Comté	2,6	3,0	2,9	2,5	2,5	2,5	4,7	0,0	2,8	3,0	3,9	3,7	2,8	3,4	3,2
Haute-Normandie	2,4	1,7	2,0	1,8	1,3	1,5	4,5	0,0	2,7	2,0	1,9	1,9	2,2	1,7	1,9
Île-de-France	1,8	1,6	1,7	2,1	8,9	5,7	0,0	0,0	0,0	1,9	0,7	0,9	1,8	2,0	1,9
Languedoc-Roussillon	4,6	3,1	3,7	5,0	5,3	5,2	5,9	3,5	4,9	4,6	5,4	5,2	4,7	4,7	4,7
Limousin	3,8	0,3	1,7	4,6	0,0	2,2	5,0	0,0	3,0	7,8	0,5	1,8	5,2	0,4	1,8
Lorraine	3,0	2,3	2,6	2,9	2,2	2,6	3,6	0,0	2,2	0,9	1,8	1,7	2,4	2,0	2,1
Midi-Pyrénées	10,2	4,2	6,6	7,7	4,2	5,9	10,3	0,0	6,1	8,2	4,5	5,2	9,0	4,3	5,8
Nord-Pas-de-Calais	1,6	7,9	5,4	6,7	5,6	6,1	3,9	25,8	12,7	3,0	2,9	2,9	3,4	4,9	4,5
Pays de la Loire	5,8	14,5	10,9	5,5	12,5	9,2	0,0	2,9	1,1	6,0	15,5	13,7	5,5	14,6	11,8
Picardie	3,3	4,8	4,2	2,7	2,0	2,3	0,0	5,2	2,1	6,6	2,4	3,2	3,9	3,1	3,3
Poitou-Charentes	7,0	4,8	5,7	6,3	2,8	4,4	12,2	0,0	7,3	3,7	5,3	5,0	6,1	4,8	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,9	3,3	3,5	7,9	2,7	5,2	3,9	4,2	4,0	8,2	3,2	4,1	6,1	3,2	4,1
Rhône-Alpes	9,4	10,9	10,3	10,9	17,3	14,3	14,2	23,2	17,8	10,1	13,1	12,5	10,4	13,2	12,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, la région Rhône-Alpes représente 10,3 % des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de la production du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel. Les établissements privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent 2,7 % des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignements coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

## 5- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation, le diplôme, le statut d'enseignement et le genre à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Production	Aménagement	Transformation	Services	Total
<b>CAPA</b>					
Public	512	322	0	588	1 422
Privé	1 987	1 553	0	4 634	8 174
<b>Total</b>	<b>2 499</b>	<b>1 875</b>	<b>0</b>	<b>5 222</b>	<b>9 596</b>
% Filles CAPA	44,6	5,7	0,0	90,9	62,2
<b>BEPA</b>					
Public	635	0	0	2 995	3 630
Privé	1 112	0	0	18 525	19 637
<b>Total</b>	<b>1 747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 520</b>	<b>23 267</b>
% Filles BEPA	82,1	nc	nc	92,2	91,5
<b>BTA</b>					
Public	48	269	108	0	425
Privé	0	113	146	0	259
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>382</b>	<b>254</b>	<b>0</b>	<b>684</b>
% Filles BTA	64,6	24,1	56,3	0,0	38,9
<b>Bac pro 2 ans</b>					
Public	2 092	933	147	2 571	5 743
Privé	2 596	832	30	10 331	13 789
<b>Total</b>	<b>4 688</b>	<b>1 765</b>	<b>177</b>	<b>12 902</b>	<b>19 532</b>
% Filles bac pro 2 ans	36,2	11,4	55,9	90,6	70,1
<b>Bac pro 3 ans</b>					
Public	8 653	5 494	1 095	1 931	17 173
Privé	12 278	5 409	736	4 042	22 465
<b>Total</b>	<b>20 931</b>	<b>10 903</b>	<b>1 831</b>	<b>5 973</b>	<b>39 638</b>
% Filles bac pro 3 ans	35,8	11,3	56,8	62,6	34,1
<b>Total</b>	<b>29 913</b>	<b>14 925</b>	<b>2 262</b>	<b>45 617</b>	<b>92 717</b>
<b>% Filles</b>	<b>39,4</b>	<b>10,9</b>	<b>56,7</b>	<b>87,7</b>	<b>59,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 2 499 élèves poursuivent leurs études en CAPA production dont 512 élèves dans l'enseignement public. 44,6% sont des filles. Les filles représentent 39,4% des effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Lad jockey - lad driver	25	32	57	43,9	0,6
Maréchalerie	28	102	130	21,5	1,4
Productions agricoles, matériels - Productions animales	80	297	377	21,2	3,9
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	8	274	282	2,8	2,9
Productions horticoles - Pépinières	11	66	77	14,3	0,8
Productions horticoles - Productions florales et légumières	434	416	850	51,1	8,9
Soigneur d'équidés	520	111	631	82,4	6,6
Tonnelier (spécialité MENJVA)	1	10	11	9,1	0,1
Vigne et vin	7	60	67	10,4	0,7
<b>Total production</b>	<b>1 114</b>	<b>1 368</b>	<b>2 482</b>	<b>44,9</b>	<b>25,9</b>
<b>Aménagement</b>					
Travaux forestiers - Bûcheronnage	1	84	85	1,2	0,9
Travaux forestiers - Sylviculture	6	64	70	8,6	0,7
Travaux paysagers	100	1 620	1 720	5,8	17,9
Maintenance des matériels - Matériels travaux publics manutention	0	17	17	0,0	0,2
<b>Total aménagement</b>	<b>107</b>	<b>1 785</b>	<b>1 892</b>	<b>5,7</b>	<b>19,7</b>
<b>Services</b>					
<b>Commercialisation</b>					
Fleuriste (spécialité MENJVA)	185	15	200	92,5	2,1
<b>Services aux personnes</b>					
Services en milieu rural	4 540	440	4 980	91,2	51,9
<b>Services aux entreprises</b>					
Sellier-harnacheur	22	4	26	84,6	0,3
Agent d'entreposage messagerie (spécialité MENJVA)	1	15	16	6,3	0,2
<b>Total services</b>	<b>4 748</b>	<b>474</b>	<b>5 222</b>	<b>90,9</b>	<b>54,4</b>
<b>Total</b>	<b>5 969</b>	<b>3 627</b>	<b>9 596</b>	<b>62,2</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 82,4 % des effectifs d'élèves de CAPA Soigneur d'équidés sont des filles. La spécialité Travaux paysagers accueille 17,9 % des effectifs d'élèves de CAPA.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 1- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey-lad driver	162	94	256	63,3	1,1
Animalerie - Laboratoire	72	36	108	66,7	0,5
<b>Total production</b>	<b>234</b>	<b>130</b>	<b>364</b>	<b>64,3</b>	<b>1,6</b>
<b>Services</b>					
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	1 201	182	1 383	86,8	5,9
Services - Services aux personnes	19 024	1 587	20 611	92,3	88,6
Services - Secrétariat accueil	821	88	909	90,3	3,9
<b>Total services</b>	<b>21 046</b>	<b>1 857</b>	<b>22 903</b>	<b>91,9</b>	<b>98,4</b>
<b>Total</b>	<b>21 280</b>	<b>1 987</b>	<b>23 267</b>	<b>91,5</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, les filles représentent 63,3 % des effectifs d'élèves du BEPA Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey-lad driver. La spécialité Services aux personnes accueille 88,6 % des effectifs d'élèves de BEPA.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves



## 1- Les effectifs d'élèves de seconde de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Cultures marines (spécialité MENJVA)	1	4	5	20,0	0,0
Maintenance matériels opt A (spécialité MENJVA)	2	68	70	2,9	0,4
Maintenance matériels opt B (spécialité MENJVA)	0	9	9	0,0	0,1
Prod végétales Agroéquipement - Agroéquipements	11	891	902	1,2	5,5
Prod végétales Agroéquipement - Conduite de cultures	30	559	589	5,1	3,6
Prod végétales Agroéquipement - Horticulture	546	603	1 149	47,5	7,0
Prod végétales Agroéquipement - Vigne et vin	45	322	367	12,3	2,2
Productions animales - Aquaculture	11	176	187	5,9	1,1
Productions animales - Élevage canin et félin	373	191	564	66,1	3,4
Productions animales - Systèmes d'élevage	1 948	2 572	4 520	43,1	27,4
<b>Total production</b>	<b>2 967</b>	<b>5 395</b>	<b>8 362</b>	<b>35,5</b>	<b>50,7</b>
<b>Aménagement</b>					
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux forestiers	21	508	529	4,0	3,2
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux des aménagements paysagers	299	2 690	2 989	10,0	18,1
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	193	956	1 149	16,8	7,0
<b>Total aménagement</b>	<b>513</b>	<b>4 154</b>	<b>4 667</b>	<b>11,0</b>	<b>28,3</b>
<b>Transformation</b>					
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Contrôle en agriculture, environnement et bio-industries	253	193	446	56,7	2,7
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries	163	163	326	50,0	2,0
<b>Total transformation</b>	<b>416</b>	<b>356</b>	<b>772</b>	<b>53,9</b>	<b>4,7</b>
<b>Services</b>					
<b>Commercialisation</b>					
Conseil vente - Animaux de compagnie et produits d'animalerie	594	280	874	68,0	5,3
Conseil vente - Produits alimentaires	708	563	1 271	55,7	7,7
Conseil vente - Produits de jardin	295	140	435	67,8	2,6
Commerce (spécialité MENJVA)	43	26	69	62,3	0,4
<b>Services aux entreprises</b>					
Comptabilité (spécialité MENJVA)	13	1	14	92,9	0,1
Secrétariat (spécialité MENJVA)	22	2	24	91,7	0,1
<b>Total services</b>	<b>1 675</b>	<b>1 012</b>	<b>2 687</b>	<b>62,3</b>	<b>16,3</b>
<b>Total</b>	<b>5 571</b>	<b>10 917</b>	<b>16 488</b>	<b>33,8</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les filles représentent 50 % des effectifs de 2<sup>nd</sup>e pro Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries. La spécialité Productions animales - Systèmes d'élevage accueille 27,4 % des effectifs d'élèves de 2<sup>nd</sup>e pro.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## Les élèves de bac pro 3 ans par spécialité de formation (suite)

2- Les effectifs d'élèves de 1<sup>re</sup> et terminale de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Cultures marines (spécialité MENJVA)	3	9	12	25,0	0,1
Maintenance matériels opt A Agricoles (spécialité MENJVA)	1	153	154	0,6	0,7
Maintenance matériels option B Travaux publics manutentionnaires (spécialité MENJVA)	1	19	20	5,0	0,1
Agroéquipement	6	1 087	1 093	0,5	4,7
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	566	233	799	70,8	3,5
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Élevage et valorisation du cheval	1 025	175	1 200	85,4	5,2
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	64	909	973	6,6	4,2
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage	1 930	3 892	5 822	33,2	25,1
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Vigne et vin	90	484	574	15,7	2,5
Productions horticoles - Pépinières	59	118	177	33,3	0,8
Productions horticoles - Productions florales et légumières	760	667	1 427	53,3	6,2
Productions horticoles - Productions fruitières	6	31	37	16,2	0,2
Productions aquacoles	15	266	281	5,3	1,2
<b>Total production</b>	<b>4 526</b>	<b>8 043</b>	<b>12 569</b>	<b>36,0</b>	<b>54,3</b>
<b>Aménagement</b>					
Aménagements paysagers	472	3 638	4 110	11,5	17,8
Gestion et conduite de chantiers forestiers	27	701	728	3,7	3,1
Gestion des milieux naturels et de la faune	216	1 182	1 398	15,5	6,0
<b>Total aménagement</b>	<b>715</b>	<b>5 521</b>	<b>6 236</b>	<b>11,5</b>	<b>26,9</b>
<b>Transformation</b>					
Laboratoire Contrôle Qualité	385	242	627	61,4	2,7
Bio-industries de transformation	239	193	432	55,3	1,9
<b>Total transformation</b>	<b>624</b>	<b>435</b>	<b>1 059</b>	<b>58,9</b>	<b>4,6</b>
<b>Services</b>					
<b>Commercialisation</b>					
Technicien conseil vente en animalerie	787	385	1 172	67,2	5,1
Technicien Conseil vente alimentaire - Produits alimentaires	653	527	1 180	55,3	5,1
Technicien Conseil vente alimentaire - Vins et spiritueux	32	69	101	31,7	0,4
Technicien Conseil vente - Produits de jardin	423	151	574	73,7	2,5
Commerce (spécialité MENJVA)	76	84	160	47,5	0,7
<b>Services aux entreprises</b>					
Comptabilité (spécialité MENJVA)	24	4	28	85,7	0,1
Secrétariat (spécialité MENJVA)	67	4	71	94,4	0,3
<b>Total services</b>	<b>2 062</b>	<b>1 224</b>	<b>3 286</b>	<b>62,8</b>	<b>14,2</b>
<b>Total</b>	<b>7 927</b>	<b>15 223</b>	<b>23 150</b>	<b>34,2</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, les filles représentent 55,3 % des effectifs de 1<sup>re</sup> et terminale de bac pro 3 ans Bio-industries de transformation. La spécialité Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage de bac pro 3 ans accueille 25,1 % des effectifs d'élèves des classes de 1<sup>re</sup> et term pro.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## Les élèves de bac pro 2 ans et de BTA par spécialité de formation

1- Les effectifs d'élèves de bac pro 2 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Agroéquipement	2	310	312	0,6	1,6
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	173	66	239	72,4	1,2
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Élevage et valorisation du cheval	569	114	683	83,3	3,5
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	22	347	369	6,0	1,9
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Système à dominante élevage <sup>(1)</sup>	597	1 520	2 117	28,2	10,8
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Vigne et vin	43	212	255	16,9	1,3
Productions aquacoles	5	127	132	3,8	0,7
Productions horticoles - Pépinières	13	59	72	18,1	0,4
Productions horticoles - Productions florales et légumières	274	221	495	55,4	2,5
Productions horticoles - Productions fruitières	1	13	14	7,1	0,1
<b>Total production</b>	<b>1 699</b>	<b>2 989</b>	<b>4 688</b>	<b>36,2</b>	<b>24,0</b>
<b>Aménagement</b>					
Gestion et conduite de chantiers forestiers	15	284	299	5,0	1,5
Travaux paysagers	186	1 280	1 466	12,7	7,5
<b>Total aménagement</b>	<b>201</b>	<b>1 564</b>	<b>1 765</b>	<b>11,4</b>	<b>9,0</b>
<b>Transformation</b>					
Bio-industries de transformation	99	78	177	55,9	0,9
<b>Total transformation</b>	<b>99</b>	<b>78</b>	<b>177</b>	<b>55,9</b>	<b>0,9</b>
<b>Services</b>					
<b>Commercialisation</b>					
Technicien-conseil vente en animalerie	255	110	365	69,9	1,9
Technicien conseil et vente en produits horticoles et de jardinage	159	58	217	73,3	1,1
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	173	125	298	58,1	1,5
Technicien vente et conseil qualité en vins et spiritueux	17	32	49	34,7	0,3
<b>Services aux personnes</b>					
Services en milieu rural	11 086	887	11 973	92,6	61,3
<b>Total services</b>	<b>11 690</b>	<b>1 212</b>	<b>12 902</b>	<b>90,6</b>	<b>66,1</b>
<b>Total</b>	<b>13 689</b>	<b>5 843</b>	<b>19 532</b>	<b>70,1</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, la spécialité Agroéquipement accueille 1,6 % des effectifs d'élèves de bac pro 2 ans. En bac pro 2 ans Services en milieu rural, les filles représentent 92,6 % des effectifs.

2- Les effectifs d'élèves de BTA par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Animalier de laboratoire	31	17	48	64,6	7,0
<b>Total production</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>48</b>	<b>64,6</b>	<b>7,0</b>
<b>Aménagement</b>					
Gestion de la faune sauvage	92	290	382	24,1	55,9
<b>Total aménagement</b>	<b>92</b>	<b>290</b>	<b>382</b>	<b>24,1</b>	<b>55,9</b>
<b>Transformation</b>					
Laboratoire d'analyses	143	111	254	56,3	37,1
<b>Total transformation</b>	<b>143</b>	<b>111</b>	<b>254</b>	<b>56,3</b>	<b>37,1</b>
<b>Total BTA</b>	<b>266</b>	<b>418</b>	<b>684</b>	<b>38,9</b>	<b>100,0</b>

(1) En 2010-2011, pour la spécialité Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage coexistent des classes de bac pro en 2 ans et des classes de 1<sup>er</sup> de bac pro en 3 ans (voir 4.13 tableau 2).

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

## 1- Les effectifs d'élèves de bac techno par spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - agronomie-alimentation-environnement-territoires	5 290	6 773	12 063	43,9	97,6
Sciences et technologies de laboratoire - biochimie et génie biologique	187	106	293	63,8	2,4
<b>Total</b>	<b>5 477</b>	<b>6 879</b>	<b>12 356</b>	<b>44,3</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, la spécialité Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - agronomie-alimentation-environnement-territoires accueille 12 063 élèves de bac techno. Les filles représentent 63,8 % des effectifs d'élèves de bac techno Sciences et technologies de laboratoire - biochimie et génie biologique.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

### Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1<sup>re</sup> et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques.

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule, Donnapp et Structures
- DéciEA Élèves



## Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres <sup>(1)</sup>		nc <sup>(2)</sup>		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DIMA	31	3,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	779	96,2	810	100,0
4 <sup>e</sup>	11 374	96,3	23	0,2	317	2,7	0	0,0	92	0,8	0	0,0	11 806	100,0
3 <sup>e</sup>	17 647	96,6	58	0,3	504	2,8	0	0,0	58	0,3	0	0,0	18 267	100,0
<b>Total</b>	<b>29 052</b>	<b>94,0</b>	<b>81</b>	<b>0,3</b>	<b>821</b>	<b>2,7</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>150</b>	<b>0,5</b>	<b>779</b>	<b>2,5</b>	<b>30 883</b>	<b>100,0</b>

Leçon : à la rentrée 2010, 17 647 élèves de 3<sup>e</sup> étudient l'anglais en langue vivante 1, soit 96,6 %. 94 % des effectifs d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle étudient l'anglais en langue vivante 1.

## 2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2010

*France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 <sup>nd</sup> GT	7 712	95,4	238	2,9	137	1,7	1	0,0	8 088	100,0
Bac S 1/2	1 852	93,8	76	3,8	47	2,4	0	0,0	1 975	100,0
Bac S 2/2	1 594	93,4	55	3,2	55	3,2	3	0,2	1 707	100,0
<b>Bac S</b>	<b>3 446</b>	<b>93,5</b>	<b>131</b>	<b>3,6</b>	<b>102</b>	<b>2,8</b>	<b>3</b>	<b>0,1</b>	<b>3 682</b>	<b>100,0</b>
Bac techno 1/2	5 507	92,6	118	2,0	304	5,1	19	0,3	5 948	100,0
Bac techno 2/2	5 906	92,2	139	2,2	349	5,4	14	0,2	6 408	100,0
<b>Bac techno</b>	<b>11 413</b>	<b>92,3</b>	<b>257</b>	<b>2,1</b>	<b>653</b>	<b>5,3</b>	<b>33</b>	<b>0,3</b>	<b>12 356</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	<b>22 571</b>	<b>93,5</b>	<b>626</b>	<b>2,6</b>	<b>892</b>	<b>3,7</b>	<b>37</b>	<b>0,2</b>	<b>24 126</b>	<b>100,0</b>

## 3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2010

*France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres <sup>(1)</sup>		nc <sup>(2)</sup>		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
CAPA 1/1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	57	100,0	57	100,0
CAPA 1/2	4 018	74,3	24	0,4	77	1,4	4	0,1	3	0,1	1 279	23,7	5 405	100,0
CAPA 2/2	3 077	74,4	18	0,4	52	1,3	0	0,0	1	0,0	986	23,9	4 134	100,0
<b>CAPA</b>	<b>7 095</b>	<b>74,1</b>	<b>42</b>	<b>0,4</b>	<b>129</b>	<b>1,3</b>	<b>4</b>	<b>0,0</b>	<b>4</b>	<b>0,0</b>	<b>2 322</b>	<b>24,2</b>	<b>9 596</b>	<b>100,0</b>
BEPA 1/2	11 629	94,5	69	0,6	608	4,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	12 306	100,0
BEPA 2/2	10 469	95,5	39	0,4	453	4,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	10 961	100,0
<b>BEPA</b>	<b>22 098</b>	<b>94,9</b>	<b>108</b>	<b>0,5</b>	<b>1 061</b>	<b>4,6</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>23 267</b>	<b>100,0</b>
BTA 1/2	24	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	24	100,0
BTA 2/2	615	93,1	5	0,8	40	6,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	660	100,0
<b>BTA</b>	<b>639</b>	<b>93,5</b>	<b>5</b>	<b>0,7</b>	<b>40</b>	<b>5,8</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>684</b>	<b>100,0</b>
Bac pro 1/2	6 054	93,3	23	0,4	408	6,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6 485	100,0
Bac pro 2/2	12 329	94,5	111	0,9	602	4,6	5	0,0	0	0,0	0	0,0	13 047	100,0
<b>Bac pro 2 ans</b>	<b>18 383</b>	<b>94,1</b>	<b>134</b>	<b>0,7</b>	<b>1 010</b>	<b>5,2</b>	<b>5</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>19 532</b>	<b>100,0</b>
2 <sup>nd</sup> e pro	15 653	94,9	160	1,0	661	4,0	14	0,1	0	0,0	0	0,0	16 488	100,0
1 <sup>re</sup> pro	21 612	94,0	299	1,3	1 059	4,6	23	0,1	0	0,0	0	0,0	22 993	100,0
Term. pro	149	94,9	0	0,0	8	5,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	157	100,0
<b>Bac pro 3 ans</b>	<b>37 414</b>	<b>94,3</b>	<b>459</b>	<b>1,2</b>	<b>1 728</b>	<b>4,4</b>	<b>37</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>39 638</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	<b>85 629</b>	<b>92,4</b>	<b>748</b>	<b>0,8</b>	<b>3 968</b>	<b>4,3</b>	<b>46</b>	<b>0,0</b>	<b>4</b>	<b>0,0</b>	<b>2 322</b>	<b>2,5</b>	<b>92 717</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

(2) Les langues vivantes ne sont pas inscrites dans les référentiels de formation.

# 4 Les élèves du second degré

## DÉFINITIONS

### Langues vivantes 1 et 2

Le choix de la langue vivante 1 (ou LV1) et de la langue vivante 2 (ou LV2) s'effectue dans l'enseignement agricole entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, les langues régionales...

### Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1<sup>re</sup> et de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée en langue étrangère ;
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue étrangère dans des conditions de communication authentiques.

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule, Donnapp et Structures
- DéciaEA Élèves

## 4- Les effectifs d'élèves du second cycle de formation général et technologique selon la classe et la langue vivante 2 à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Allemand		Espagnol		Italien		Autres <sup>(1)</sup>		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 <sup>nd</sup> e GT	462	5,7	1 379	17,1	5 920	73,2	326	4,0	1	0,0	8 088	100,0
Bac S 1/2	138	7,0	455	23,0	1 299	65,5	77	4,2	6	0,3	1 975	100,0
Bac S 2/2	125	7,3	408	23,9	1 109	65,0	58	3,4	7	0,4	1 707	100,0
Bac S	263	7,1	863	23,4	2 408	65,4	135	3,7	13	0,4	3 682	100,0
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>6,2</b>	<b>2 242</b>	<b>19,0</b>	<b>8 328</b>	<b>70,7</b>	<b>461</b>	<b>4,0</b>	<b>13</b>	<b>0,1</b>	<b>11 770</b>	<b>100,0</b>

## 5- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Public		Privé		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 <sup>nd</sup> e GT	144	5,3	8	1,3	152	4,6
Bac S	297	10,8	66	11,1	363	10,9
Bac techno	1 246	45,5	262	44,1	1 508	45,2
Bac pro (2 et 3 ans)	1 051	38,4	258	43,5	1 309	39,3
<b>Total</b>	<b>2 738</b>	<b>100,0</b>	<b>594</b>	<b>100,0</b>	<b>3 332</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans l'enseignement public, 1 246 élèves de bac techno sont inscrits en section européenne. Les élèves de bac S représentent 10,9% des effectifs inscrits en section européenne.

## 6- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par langue vivante 1 à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Anglais		Espagnol		Allemand		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2 <sup>nd</sup> e GT	99	65,1	0	0,0	53	34,9	152	100,0
Bac S	224	61,7	61	16,8	78	21,5	363	100,0
Bac techno	1 273	84,4	185	12,3	50	3,3	1 508	100,0
Bac pro (2 et 3 ans)	1 154	88,2	155	11,8	0	0,0	1 309	100,0
<b>Total</b>	<b>2 750</b>	<b>82,5</b>	<b>401</b>	<b>12,1</b>	<b>181</b>	<b>5,4</b>	<b>3 332</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 1 273 élèves de bac techno en section européenne étudient l'anglais. 84,4% des élèves de bac techno en section européenne étudient l'anglais en langue vivante 1.

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.



	Présentation du chapitre .....	190
<b>5.0</b>	Les définitions transversales .....	192
<b>5.1</b>	Les étudiants de l'enseignement supérieur court .....	194
<b>5.2</b>	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région .....	196
<b>5.3</b>	La cartographie des étudiants de BTSA par région .....	198
<b>5.4</b>	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et spécialité de formation .....	200
<b>5.5</b>	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court .....	202
<b>5.6</b>	Les étudiants de licence professionnelle .....	206
<b>5.7</b>	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	208
<b>5.8</b>	Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	210
<b>5.9</b>	La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager .....	216

## Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court

(5.1)

À la rentrée 2010, l'enseignement supérieur court agricole accueille 18 863 étudiants en France métropolitaine, ce qui correspond à une augmentation de 0,9% par rapport à 2009. L'évolution des effectifs est variable selon les statuts d'enseignement : on constate une augmentation pour le public (+ 1,3%) et le privé RA (+ 1,5%), une stabilité pour le privé TP. Les effectifs se répartissent de manière inégale dans les 3 statuts : public (63,5%), privé TP (27,2%) et privé RA (9,3%). Les étudiants inscrits en BTSA représentent la plus grande partie des effectifs de l'enseignement supérieur court (96,6% à la rentrée 2010). Entre les rentrées 2009 et 2010, les effectifs de BTSA enregistrent une légère croissance (0,7%). Les étudiants en CPGE ne représentent que 3,3% des inscrits de l'enseignement supérieur court. Leur nombre progresse de 7% entre les rentrées 2009 et 2010. La formation de prélicence est en voie d'extinction (8 étudiants à l'EPLEFPA de Poitiers Venours).

## La répartition régionale (5.2, 5.3)

6 régions regroupent 50,2% des étudiants de l'enseignement supérieur court : Bretagne (1 914 étudiants), Rhône-Alpes (1 888 étudiants), Pays de la Loire (1 887 étudiants), Midi-Pyrénées (1 409 étudiants), Aquitaine (1 356 étudiants) et Nord-Pas-de-Calais (1 014 étudiants). Ces régions, sauf l'Aquitaine, se distinguent par une forte implantation des établissements privés, atteignant la proportion la plus élevée d'étudiants inscrits en BTSA dans le Nord-Pas-de-Calais (68,6% des étudiants de cette région). À l'inverse, l'Alsace, la Corse et le Limousin ne disposent d'aucun établissement privé accueillant des étudiants de l'enseignement supérieur court. 41,2% des étudiants de BTSA poursuivent leurs études dans le secteur de la production. Les Pays de la Loire et la Bretagne forment 22,5% d'entre eux. Le secteur de l'aménagement concerne 30,4% d'étudiants de BTSA (5 554 étudiants). La région Rhône-

Alpes se distingue avec 11,9% des BTSA en aménagement. L'Île-de-France dispense la majorité de ses formations dans le secteur de l'aménagement. La Corse est la seule région qui n'offre pas de formation dans les secteurs de la production, de la transformation et des services.

## Le genre (5.5)

La part des garçons (56,8%) est plus élevée que celle des filles dans l'enseignement supérieur court. Ils sont présents en plus forte proportion en BTSA (57,6% des effectifs). À l'inverse, en CPGE, avec 427 étudiantes, les filles sont largement majoritaires.

En BTSA, la part des filles s'établit à 63,1% dans le secteur de la transformation. Les filles représentent le tiers des effectifs dans les secteurs de la production et l'aménagement. S'agissant du secteur des services, 80,5% des effectifs sont des filles dans la spécialité services en milieu rural.

## Les étudiants de BTSA par spécialité de formation (5.5)

En BTSA, les effectifs d'étudiants et leur part varient selon le secteur de formation professionnelle. Ainsi, le secteur de la production, qui représente 41,2% des effectifs, est dominant. Au sein de ce secteur, la spécialité ACSE est la filière privilégiée. 30,5% des étudiants sont inscrits dans le secteur de l'aménagement. 2 étudiants sur 3 dans ce secteur de formation relèvent des spécialités GPN et aménagements paysagers. Les étudiants sont peu nombreux à poursuivre des études dans le secteur des services (14,6%), cependant, au sein de ce secteur, la spécialité technico-commercial concerne 67% d'entre eux. Les étudiants inscrits dans le secteur de la transformation sont peu nombreux (13,8%). La spécialité ANABIOTEC accueille 50,3% des étudiants de ce secteur de formation.

## Les origines socioprofessionnelles (5.6)

En 2010, 19,8 % des étudiants de BTSA sont issus du milieu agricole (agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles). Leur part a diminué de 1,4 point entre 2009 et 2010. Au cours de cette même période, la part des étudiants issus de familles sans activité professionnelle a progressé de 0,4 point pour atteindre 9,9 % en 2010.

En 2010, les autres CSP les plus représentées sont celles des employés (16,8 %) et des professions intermédiaires (15,9 %).

Les filles sont minoritaires dans toutes les catégories sociales sauf pour la CSP des autres personnes sans activité professionnelle (51 %). Elles sont les moins représentées dans la catégorie des agriculteurs exploitants (28 %).

Les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures représentent la plus forte part des étudiants en CPGE et en prélicence (31,9 %). Dans ces formations, les autres CSP les plus représentées sont celles des professions intermédiaires (17,5 %) et des employés (16 %). Les enfants d'agriculteurs exploitants sont proportionnellement moins nombreux (10,6 %). La part des étudiantes représente 67,9 % des effectifs des classes préparatoires et de prélicence. Elles sont sur-représentées chez les ouvriers (79,5 %), les retraités (75 %) et les cadres (70,8 %).

## Les étudiants de licence professionnelle (5.7)

Entre 2008 et 2009, l'offre de formation des licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAAPRAT est partenaire, s'est accrue de 11,3 % (+ 18 licences). Ces licences ont accueilli 3 616 étudiants, soit un effectif en progression de 15,7 %. La répartition régionale de ces effectifs n'est pas complètement corrélée avec celle des effectifs de BTSA.

## Les étudiants de l'enseignement supérieur long (5.8, 5.9, 5.10, 5.11)

L'enseignement supérieur long forme 14 746 étudiants en 2010 (soit +25,6 % depuis 1998) dont 86,1 % sont inscrits en cursus de référence<sup>(1)</sup>.

La richesse de l'enseignement supérieur réside dans la variété de ses voies d'accès aux diplômes et de ses parcours. Les étudiants de l'enseignement supérieur long bénéficient d'un accompagnement personnalisé au projet professionnel et d'une forte ouverture à l'internationale.

L'accent des formations est porté sur la mise en situation professionnelle. La formation est également en lien étroit avec la recherche et le monde économique. À cet effet, 7 pôles de compétences ont été créés suite à la réorganisation de 2004. Ils rassemblent des établissements du MAAPRAT, des organismes de recherche, des universités et autres écoles d'ingénieurs non MAAPRAT et des acteurs du développement.

(1) L'IAM de Montpellier ne propose pas de cursus de référence dans son offre globale de formations.

## BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

## BTSA en 1 an

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) en 1 an permet d'acquérir une double compétence. Il se prépare après l'obtention d'un premier BTSA en 2 ans.

## CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

## Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.



### Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAPRAT regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Masters spécialisés, IPEF et ISPV).

### Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTS, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

### Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

### Prélicence

La prélicence permettait une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTS, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprenait une mise à niveau et permettait d'accéder à une licence générale en 1 an.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

### NOTE

Lorsque les étudiants de BTS sont comptabilisés, les étudiants de BTS du MENJVA présents dans quelques établissements de l'enseignement agricole, sont inclus.

### SAVOIR PLUS

[www.sup.chlorofil.fr](http://www.sup.chlorofil.fr)



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

# Les étudiants de l'enseignement supérieur court

## 1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et statut d'enseignement entre les rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine*

Classes	Public			Privé						Total			Évol. 10/09				
	2009	2010	Évol. 10/09 (%)	TP		Évol. 10/09 (%)	RA		Évol. 10/09 (%)	Total privé			2009	2010	Part 2010 (%)	Évol. 10/09 (%)	
				2009	2010		2009	2010		2009	2010	2009					2010
BTSA 1/1	86	78	-9,3	66	63	-4,5	4	7	75,0	70	70	0,0	156	148	0,8	-8	-5,1
BTSA 1/2	6 092	6 039	-0,9	2 871	2 655	-7,5	998	883	-11,5	3 869	3 538	-8,6	9 961	9 577	50,8	-384	-3,9
BTSA 2/2	5 060	5 231	3,4	2 198	2 417	10,0	720	857	19,0	2 918	3 274	12,2	7 978	8 505	45,1	527	6,6
<b>Total BTSA</b>	<b>11 238</b>	<b>11 348</b>	<b>1,0</b>	<b>5 135</b>	<b>5 135</b>	<b>0,0</b>	<b>1 722</b>	<b>1 747</b>	<b>1,5</b>	<b>6 857</b>	<b>6 882</b>	<b>0,4</b>	<b>18 095</b>	<b>18 230</b>	<b>96,7</b>	<b>135</b>	<b>0,7</b>
CPGE post BTSA-BTS-DUT	266	308	15,8	0	0	nc	0	0	nc	0	0	nc	266	308	1,6	42	15,8
CPGE 1/2	182	167	-8,2	0	0	nc	0	0	nc	0	0	nc	182	167	0,9	-15	-8,2
CPGE 2/2	136	150	10,3	0	0	nc	0	0	nc	0	0	nc	136	150	0,8	14	10,3
<b>Total CPGE</b>	<b>584</b>	<b>625</b>	<b>7,0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>584</b>	<b>625</b>	<b>3,3</b>	<b>41</b>	<b>7,0</b>
Prélicence	11	8	-27,3	0	0	nc	0	0	nc	0	0	nc	11	8	0,0	-3	-27,3
<b>Total</b>	<b>11 833</b>	<b>11 981</b>	<b>1,3</b>	<b>5 135</b>	<b>5 135</b>	<b>0,0</b>	<b>1 722</b>	<b>1 747</b>	<b>1,5</b>	<b>6 857</b>	<b>6 882</b>	<b>0,4</b>	<b>18 690</b>	<b>18 863</b>	<b>100,0</b>	<b>173</b>	<b>0,9</b>
%	63,3	63,5		27,5	27,2		9,2	9,3		36,7	36,5		100,0	100,0			

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de 2<sup>e</sup> année de BTSA accueillent 5 231 étudiants dans l'enseignement public et 3 274 dans l'enseignement privé pour un effectif total représentant 45,1 % des étudiants de l'enseignement supérieur court. 63,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur court sont scolarisés dans un établissement agricole public. Les CPGE post BTSA-BTS-DUT concernent 1,6 % des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court.

## 2- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

*France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2009				Rentrée 2010				Évol. Filles 10/09	
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles	Eff.	%
BTSA 1/1	49	107	156	31,4	55	93	148	37,2	6	12,2
BTSA 1/2	4 162	5 799	9 961	41,8	4 099	5 478	9 577	42,8	-63	-1,5
BTSA 2/2	3 269	4 709	7 978	40,0	3 572	4 933	8 505	42,0	303	9,3
<b>Total BTSA</b>	<b>7 480</b>	<b>10 615</b>	<b>18 095</b>	<b>41,3</b>	<b>7 726</b>	<b>10 504</b>	<b>18 230</b>	<b>42,4</b>	<b>246</b>	<b>3,3</b>
CPGE post BTSA-BTS-DUT	174	92	266	65,4	202	106	308	65,6	28	16,1
CPGE 1/2	122	60	182	67,0	128	39	167	76,6	6	4,9
CPGE 2/2	92	44	136	67,6	97	53	150	64,7	5	5,4
<b>Total CPGE</b>	<b>388</b>	<b>196</b>	<b>584</b>	<b>66,4</b>	<b>427</b>	<b>198</b>	<b>625</b>	<b>68,3</b>	<b>39</b>	<b>10,1</b>
Prélicence	7	4	11	63,6	3	5	8	37,5	-4	-57,1
<b>Total</b>	<b>7 875</b>	<b>10 815</b>	<b>18 690</b>	<b>42,1</b>	<b>8 156</b>	<b>10 707</b>	<b>18 863</b>	<b>43,2</b>	<b>281</b>	<b>3,6</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de 2<sup>e</sup> année de BTSA accueillent 8 505 étudiants dont 42 % de filles.

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

## 1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Départements/Régions	BTSA				CPGE + préc. <sup>(1)</sup>	Total	Départements/Régions	BTSA				CPGE + préc. <sup>(1)</sup>	Total
	Public	Privé	Total	% Public				Public	Privé	Total	% Public		
Bas-Rhin	136	0	136	100,0	0	136	Aude	107	234	341	31,4	0	341
Haut-Rhin	118	0	118	100,0	0	118	Gard	191	13	204	93,6	0	204
Alsace	254	0	254	100,0	0	254	Hérault	75	94	169	44,4	21	190
Dordogne	105	12	117	89,7	0	117	Lozère	125	65	190	65,8	0	190
Gironde	265	299	564	47,0	27	591	Pyrénées-Orientales	64	0	64	100,0	0	64
Landes	100	0	100	100,0	0	100	Languedoc-Roussillon	562	406	968	58,1	21	989
Lot-et-Garonne	99	43	142	69,7	0	142	Corrèze	459	0	459	100,0	0	459
Pyrénées-Atlantiques	177	229	406	43,6	0	406	Creuse	113	0	113	100,0	0	113
Aquitaine	746	583	1 329	56,1	27	1 356	Haute-Vienne	134	0	134	100,0	0	134
Allier	56	22	78	71,8	0	78	Limousin	706	0	706	100,0	0	706
Cantal	94	30	124	75,8	0	124	Meurthe-et-Moselle	128	70	198	64,6	0	198
Haute-Loire	129	84	213	60,6	0	213	Meuse	62	0	62	100,0	0	62
Puy-de-Dôme	144	18	162	88,9	86	248	Moselle	101	0	101	100,0	0	101
Auvergne	423	154	577	73,3	86	663	Vosges	88	57	145	60,7	0	145
Calvados	108	54	162	66,7	0	162	Lorraine	379	127	506	74,9	0	506
Manche	217	35	252	86,1	0	252	Ariège	34	0	34	100,0	0	34
Orne	171	74	245	69,8	0	245	Aveyron	193	184	377	51,2	24	401
Basse-Normandie	496	163	659	75,3	0	659	Haute-Garonne	206	20	226	91,2	110	336
Côte-d'Or	265	17	282	94,0	33	315	Gers	122	67	189	64,6	0	189
Nièvre	182	0	182	100,0	0	182	Lot	40	0	40	100,0	0	40
Saône-et-Loire	118	0	118	100,0	0	118	Hautes-Pyrénées	61	0	61	100,0	0	61
Yonne	109	28	137	79,6	0	137	Tarn	207	84	291	71,1	0	291
Bourgogne	674	45	719	93,7	33	752	Tarn-et-Garonne	57	0	57	100,0	0	57
Côtes-d'Armor	107	288	395	27,1	0	395	Midi-Pyrénées	920	355	1 275	72,2	134	1 409
Finistère	284	213	497	57,1	0	497	Nord	195	460	655	29,8	0	655
Ille-et-Vilaine	239	282	521	45,9	62	583	Pas-de-Calais	123	236	359	34,3	0	359
Morbihan	142	297	439	32,3	0	439	Nord-Pas-de-Calais	318	696	1 014	31,4	0	1 014
Bretagne	772	1 080	1 852	41,7	62	1 914	Loire-Atlantique	133	330	463	28,7	0	463
Cher	75	0	75	100,0	0	75	Maine-et-Loire	180	204	384	46,9	81	465
Eure-et-Loir	49	0	49	100,0	0	49	Mayenne	155	81	236	65,7	0	236
Indre	40	44	84	47,6	0	84	Sarthe	110	160	270	40,7	0	270
Indre-et-Loire	114	14	128	89,1	0	128	Vendée	224	229	453	49,4	0	453
Loir-et-Cher	149	0	149	100,0	0	149	Pays de la Loire	802	1 004	1 806	44,4	81	1 887
Loiret	210	57	267	78,7	79	346	Aisne	72	45	117	61,5	0	117
Centre	637	115	752	84,7	79	831	Oise	20	30	50	40,0	0	50
Ardennes	106	0	106	100,0	0	106	Somme	100	107	207	48,3	31	238
Aube	93	64	157	59,2	0	157	Picardie	192	182	374	51,3	31	405
Marne	172	147	319	53,9	0	319	Charente	63	104	167	37,7	0	167
Haute-Marne	43	0	43	100,0	0	43	Charente-Maritime	287	0	287	100,0	0	287
Champagne-Ardenne	414	211	625	66,2	0	625	Deux-Sèvres	175	86	261	67,0	0	261
Corse-du-Sud	37	0	37	100,0	0	37	Vienne	87	17	104	83,7	8	112
Haute-Corse	0	0	0	0,0	0	0	Poitou-Charentes	612	207	819	74,7	8	827
Corse	37	0	37	100,0	0	37	Alpes-de-Haute-Provence	30	0	30	100,0	0	30
Doubs	298	72	370	80,5	28	398	Hautes-Alpes	0	0	0	0,0	0	0
Jura	284	0	284	100,0	0	284	Bouches-du-Rhône	90	92	182	49,5	0	182
Haute-Saône	43	20	63	68,3	0	63	Vaucluse	151	0	151	100,0	0	151
Territoire de Belfort	47	0	47	100,0	0	47	Alpes-Maritimes	106	0	106	100,0	19	125
Franche-Comté	672	92	764	88,0	28	792	Var	55	0	55	100,0	0	55
Eure	136	30	166	81,9	0	166	Provence-Alpes-Côte d'Azur	432	92	524	82,4	19	543
Seine-Maritime	85	58	143	59,4	0	143	Ain	105	9	114	92,1	0	114
Haute-Normandie	221	88	309	71,5	0	309	Loire	43	99	142	30,3	0	142
Yvelines	75	202	277	27,1	0	277	Rhône	145	228	373	38,9	0	373
Essonne	0	0	0	0,0	0	0	Ardèche	86	20	106	81,1	0	106
Hauts-de-Seine	0	0	0	0,0	0	0	Drôme	132	228	360	36,7	24	384
Val-d'Oise	0	0	0	0,0	0	0	Isère	212	109	321	66,0	0	321
Ville de Paris	0	54	54	0,0	0	54	Savoie	62	41	103	60,2	0	103
Seine-et-Marne	125	0	125	100,0	0	125	Haute-Savoie	94	251	345	27,2	0	345
Seine-Saint-Denis	0	41	41	0,0	0	41	Rhône-Alpes	879	985	1 864	47,2	24	1 888
Val-de-Marne	0	0	0	0,0	0	0	Total France métropolitaine	11 348	6 882	18 230	62,2	633	18 863
Île-de-France	200	297	497	40,2	0	497							

**Lecture :** en Aquitaine, dans le département de la Gironde, l'enseignement agricole public accueille 47 % des étudiants en BTSA à la rentrée 2010.

(1) Les CPGE et la préférence n'existent que dans le secteur public.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

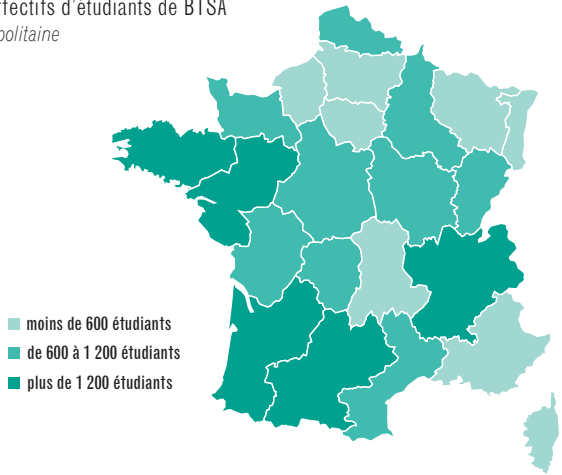
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

## SOURCES

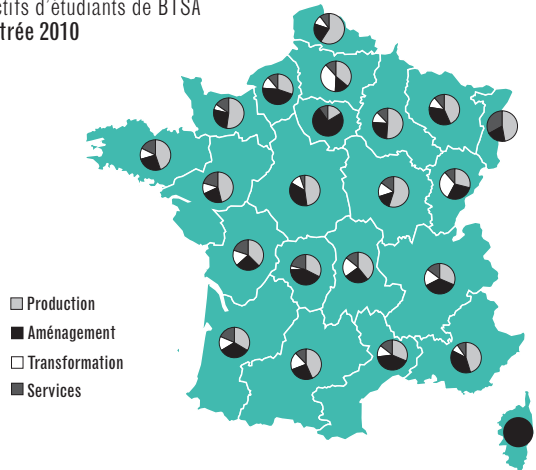
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

# La cartographie des étudiants de BTSA par région

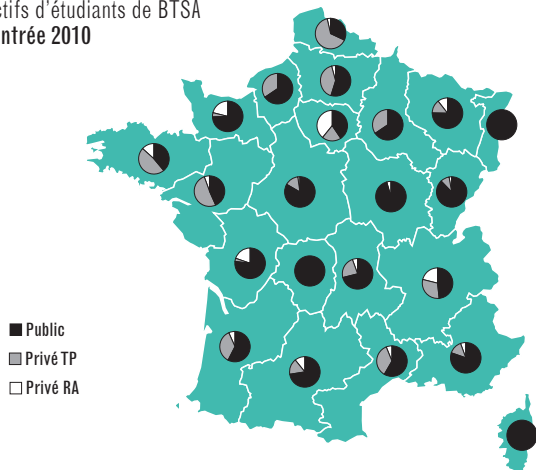
1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par secteur de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves



## 1- Les effectifs d'étudiants de BTSa selon le genre et la spécialité de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
AGSE	1 194	2 216	3 410	35,0	18,7
Agronomie-productions végétales <sup>(1)</sup>	129	349	478	27,0	2,6
Aquaculture	34	263	297	11,4	1,6
Génie des équipements agricoles	5	288	293	1,7	1,6
Production horticole	274	447	721	38,0	4,0
Productions animales	888	483	1 371	64,8	7,5
Technologies végétales <sup>(2)</sup>	115	282	397	29,0	2,2
Viticulture œnologie	171	370	541	31,6	3,0
<b>Total secteur production</b>	<b>2 810</b>	<b>4 698</b>	<b>7 508</b>	<b>37,4</b>	<b>41,2</b>
<b>Aménagement</b>					
Aménagements paysagers	592	1 222	1 814	32,6	10,0
GEMEAU	333	920	1 253	26,6	6,9
Gestion forestière	84	509	593	14,2	3,3
GPN	889	1 005	1 894	46,9	10,4
<b>Total secteur aménagement</b>	<b>1 898</b>	<b>3 656</b>	<b>5 554</b>	<b>34,2</b>	<b>30,5</b>
<b>Transformation</b>					
ANABIOTEC	863	399	1 262	68,4	6,9
Sciences et technologie des aliments	692	513	1 205		6,6
Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries	28	15	43	65,1	0,2
<b>Total secteur transformation</b>	<b>1 583</b>	<b>927</b>	<b>2 510</b>	<b>63,1</b>	<b>13,8</b>
<b>Services</b>					
Services en espace rural	706	171	877	80,5	4,8
Technico-commercial	729	1 052	1 781	40,9	9,8
<b>Total secteur services</b>	<b>1 435</b>	<b>1 223</b>	<b>2 658</b>	<b>54,0</b>	<b>14,6</b>
<b>Total</b>	<b>7 726</b>	<b>10 504</b>	<b>18 230</b>	<b>42,4</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, les filles représentent 64,8 % des effectifs d'étudiants du BTSa Productions animales. La spécialité Productions animales accueille 7,5 % des effectifs d'étudiants de BTSa

## 2- Les effectifs d'étudiants de classes préparatoires et de prélicence selon le genre à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPGE post BTSa-BTS-DUT	202	106	308	65,6
CPGE BCPST	195	72	267	73,0
CPGE TB	30	20	50	60,0
Prélicence	3	5	8	37,5
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>203</b>	<b>633</b>	<b>67,9</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 67,9 % des étudiants en classes préparatoires et en prélicence sont des filles.

(1) Ne sont comptabilisées que les 2<sup>èmes</sup> années de BTSa (spécialité de formation renouvelée en technologies végétales).

(2) Ne sont comptabilisées que les 1<sup>ères</sup> années de BTSa.

## DÉFINITIONS

### PCS

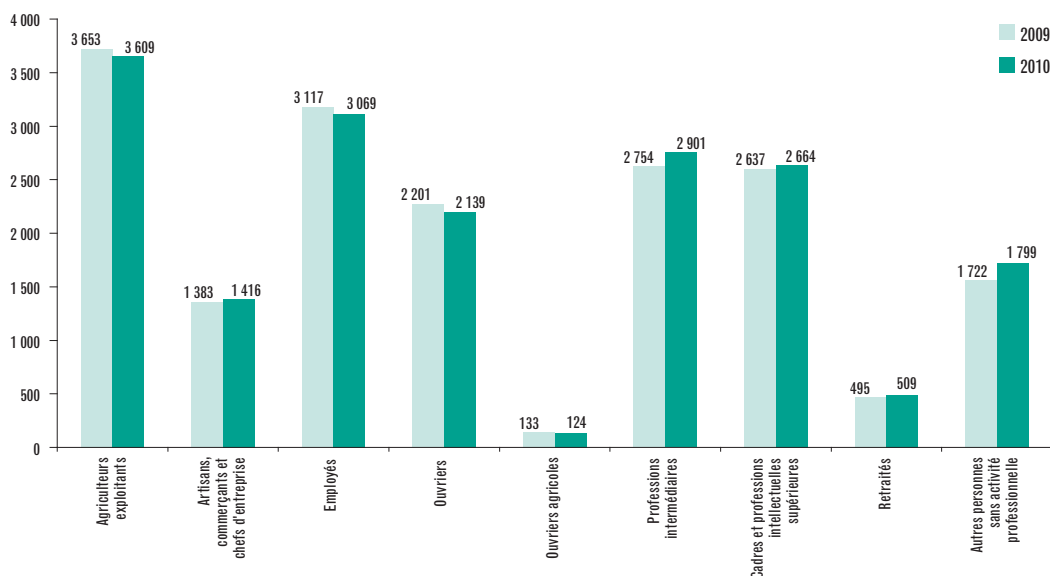
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

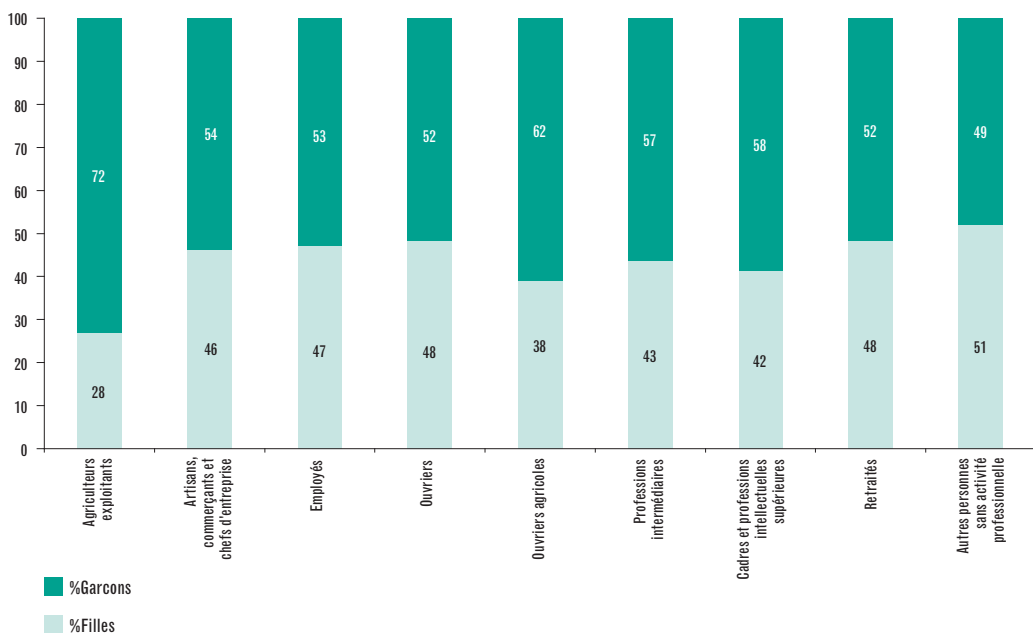
## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

## 1- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA entre les rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine*



## 2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### PCS

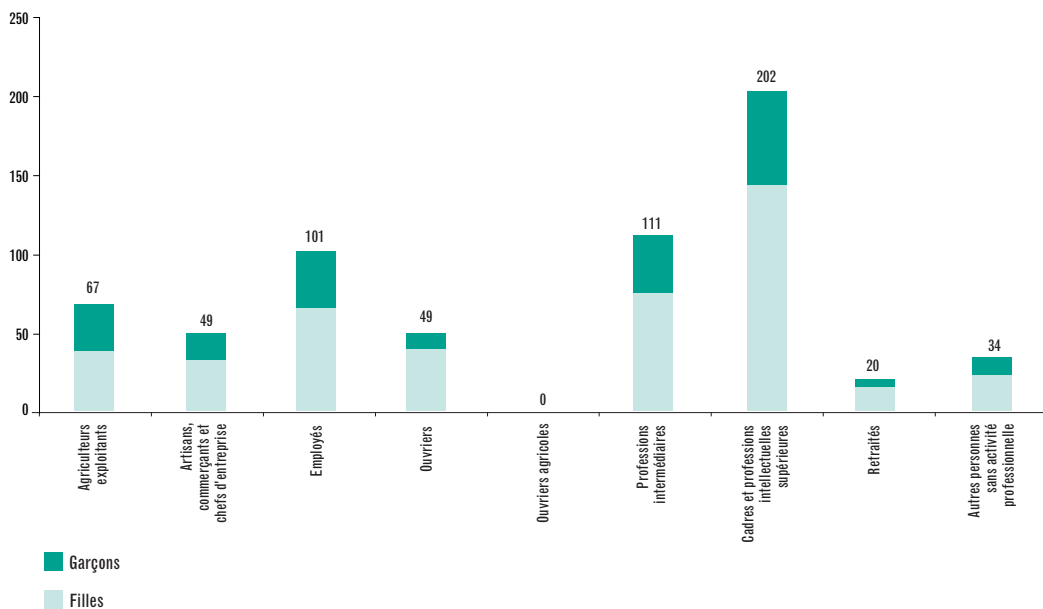
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

### 3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de CPGE de préférence selon le genre et la classe à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### Établissement partenaire d'une licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro. Ils deviennent établissements partenaires.

## SOURCES

- Enquête SISE 2009 - MESR

## Les étudiants de licence professionnelle

### 1- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle<sup>(1)</sup> par région à la rentrée 2009 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Nb étudiants
Alsace	87
Aquitaine	196
Auvergne	145
Basse-Normandie	176
Bourgogne	164
Bretagne	319
Centre	154
Champagne-Ardenne	117
Corse	0
Franche-Comté	57
Haute-Normandie	32
Île-de-France	42
Languedoc-Roussillon	186
Limousin	88
Lorraine	184
Midi-Pyrénées	242
Nord-Pas-de-Calais	151
Pays de la Loire	613
Picardie	66
Poitou-Charentes	94
Provence-Alpes-Côte d'Azur	97
Rhône-Alpes	350
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>3 560</b>
Guadeloupe	14
Réunion	42
<b>Total DOM</b>	<b>56</b>
<b>Total France métropolitaine et DOM</b>	<b>3 616</b>

### 2- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle<sup>(1)</sup> et le nombre de classes par domaine à la rentrée 2009

*France métropolitaine et DOM*

Domaines	Nb classes	Nb étudiants
Agronomie	14	330
Aménagement du paysage	16	275
Aménagement du territoire et urbanisme	17	323
Biotechnologies	3	72
Bois et ameublement	1	15
Commerce	17	391
Développement, protection du patrimoine culturel	2	53
Énergie et génie climatique	1	11
Espaces naturels	2	37
Hôtellerie tourisme	2	46
Industries agricoles et alimentaires	34	652
Intervention sociale	1	—
Maintenance des systèmes pluritechniques	4	91
Management des organisations	13	319
Production industrielle	4	62
Productions animales	12	238
Productions végétales	11	219
Protection de l'environnement	19	386
Sciences humaines	3	72
Travaux publics	1	24
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>3 616</b>

(1) Les licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAAPRAT est partenaire.

## DÉFINITIONS

### Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAPRAT.

### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

## SOURCES

- Enquête pour les années scolaires 1998-1999, 2002-2003 et 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager DGER - MAAPRAT
- Enquête SISE 2010 - MESR



## 1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence et hors formation de référence par école entre les rentrées 1998 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	1998		2002		2008		2010	
	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total	Form. réf.	Total
<b>AgroSup Dijon</b>	230	230	276	276	310	617		
Cursus agronome	—	—	—	—	—	—	293	293
Cursus agroalimentaire	—	—	—	—	—	—	226	226
<b>Total étudiants pôle Agrale</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>276</b>	<b>276</b>	<b>310</b>	<b>617</b>	<b>519</b>	<b>519</b>
<b>EI PURPAN</b>	593	605	608	670	768	785	895	945
<b>ENVT</b>	552	599	577	605	442	442	578	581
<b>ENFA<sup>(1)</sup></b>	360	360	672	709	325	608	37	100
<b>Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus</b>	<b>1 505</b>	<b>1 564</b>	<b>1 857</b>	<b>1 984</b>	<b>1 535</b>	<b>1 835</b>	<b>1 510</b>	<b>1 626</b>
<b>Montpellier SupAgro<sup>(2)</sup></b>								130
Cursus agronome	329	543	363	618	361	857	386	386
Cursus IAA Régions chaudes <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	66	66	117	117
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT	94	120	107	149	77	77	—	—
<b>Total étudiants Agropolis International</b>	<b>423</b>	<b>663</b>	<b>470</b>	<b>767</b>	<b>504</b>	<b>1 000</b>	<b>503</b>	<b>633</b>
<b>VetAgro Sup</b>								252
Centre Lyon	544	558	614	646	475	540	593	593
Centre Clermont-Ferrand	277	335	296	323	325	507	355	355
ENSV <sup>(4)</sup>	39	39	72	72	10	32	11	11
<b>ISARA</b>	445	458	498	517	590	592	679	679
<b>Total étudiants pôle Estive</b>	<b>1 305</b>	<b>1 390</b>	<b>1 480</b>	<b>1 558</b>	<b>1 400</b>	<b>1 671</b>	<b>1 638</b>	<b>1 890</b>
<b>AgroParisTech - Centre de Nancy</b>	109	109	122	122	139	139	122	122
<b>Total étudiants pôle FABELOR</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>139</b>	<b>139</b>	<b>122</b>	<b>122</b>
<b>Agrocampus Ouest</b>								
CFR de Rennes								
Cursus agronome	356	574	373	559	404	743	649	
Cursus agroalimentaire	240	240	242	242	206	206	212	
ISPA 3 <sup>e</sup> cycle	14	14	7	7	nc	nc	—	1 257
Cursus du lait (ex-IESIEL)	21	21	10	10	0	0	—	
CFR d'Angers								
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	40	57	146	147	—	—	—	—
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	45	45	—	—	472	472	257	
ENITHP (ex-INH)	140	141	293	293	—	—	—	
<b>ONIRIS</b>								
Centre de la Géraudière	293	397	282	332	277	441	320	921
Centre de la Chantrerie	537	641	580	603	457	490	565	
<b>ESA</b>	580	702	608	709	668	898	856	1 271
<b>ESB</b>	192	192	210	210	235	235	250	276
<b>Total étudiants pôle de compétences Ouest</b>	<b>2 458</b>	<b>3 024</b>	<b>2 751</b>	<b>3 112</b>	<b>2 719</b>	<b>3 485</b>	<b>3 109</b>	<b>3 725</b>
<b>AgroParisTech<sup>(5)</sup></b>								
Cursus agronome	722	1 148	702	1 067	766	1 210	624	
Cursus IAA <sup>(3)</sup>	250	369	282	369	215	280	165	
Cursus AgroParisTech	—	—	—	—	—	—	344	1 854
Cursus IPEF	130	194	201	366	114	114	47	
ISAA	5	5	15	15	29	29	—	
<b>ENVA</b>	535	660	629	666	478	478	594	636
<b>ENSP</b>	199	206	181	194	196	214	243	271
<b>Total étudiants pôle STVE - Ile-de-France</b>	<b>1 841</b>	<b>2 582</b>	<b>2 010</b>	<b>2 677</b>	<b>1 798</b>	<b>2 325</b>	<b>2 017</b>	<b>2 761</b>
<b>ENGEES</b>	174	268	214	254	235	473	270	367
<b>Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)</b>	276	323	305	315	344	424	388	423
<b>ESITPA</b>	450	450	455	455	406	406	476	476
<b>ISA ITIAPE</b>	496	520	558	605	646	679	661	689
<b>Institut Polytechnique LaSalle Beauvais</b>								
Cursus agriculture	—	—	626	626	604	604	699	
Cursus alimentation et santé	607	611	130	130	370	370	408	1 515
Cursus géologie	—	—	—	—	—	—	381	
<b>Total étudiants hors pôle</b>	<b>2 003</b>	<b>2 172</b>	<b>2 288</b>	<b>2 385</b>	<b>2 605</b>	<b>2 956</b>	<b>3 283</b>	<b>3 470</b>
<b>Total</b>	<b>9 874</b>	<b>11 734</b>	<b>11 254</b>	<b>12 881</b>	<b>11 010</b>	<b>14 028</b>	<b>12 701</b>	<b>14 746</b>

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAPRAT.

(2) Données déclaratives en 2010.

(3) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

(4) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(5) Les effectifs de Kourou sont inclus.

## DÉFINITIONS

### Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAPRAT.

### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

## SOURCES

- Enquête SISE 2010 - MESR

## 1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long selon le genre et l'école à la rentrée 2010

France métropolitaine et DOM

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Formation de référence			Autres formations			Eff. total
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
AgroSup Dijon							
Cursus agronome	208	85	293	nc	nc	nc	293
Cursus agroalimentaire	180	46	226	nc	nc	nc	226
<b>Total étudiants pôle Agrale</b>	<b>388</b>	<b>131</b>	<b>519</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>519</b>
EI PURPAN	460	435	895	31	19	50	945
ENVT	418	160	578	2	1	3	581
ENFA <sup>(1)</sup>	23	14	37	38	25	63	100
<b>Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus</b>	<b>901</b>	<b>609</b>	<b>1 510</b>	<b>71</b>	<b>45</b>	<b>116</b>	<b>1 626</b>
Montpellier SupAgro <sup>(2)</sup>				54	76	130	130
Cursus agronome	258	128	386	nc	nc	nc	386
Cursus systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud	60	35	95	nc	nc	nc	95
Cursus IAA Régions chaudes	19	3	22	nc	nc	nc	22
<b>Total étudiants pôle Agropolis International<sup>(2)</sup></b>	<b>337</b>	<b>166</b>	<b>503</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>130</b>	<b>633</b>
VetAgro Sup							
Centre Lyon	461	132	593	77	39	116	709
Centre Clermont-Ferrand	228	127	355	64	51	115	470
ENSV <sup>(3)</sup>	9	2	11	nc	nc	nc	11
ISARA	393	286	679	16	5	21	700
<b>Total étudiants pôle Estive</b>	<b>1 091</b>	<b>547</b>	<b>1 638</b>	<b>157</b>	<b>95</b>	<b>252</b>	<b>1 890</b>
AgroParisTech							
Centre de Nancy	56	66	122	nc	nc	nc	122
<b>Total étudiants pôle FABELOR</b>	<b>56</b>	<b>66</b>	<b>122</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>122</b>
Agrocampus Ouest				84	55	139	139
CFR de Rennes							
Cursus agronome	435	214	649	nc	nc	nc	649
Cursus agroalimentaire	162	50	212	nc	nc	nc	212
CFR d'Angers							
Cursus horticulture et paysage	155	102	257	nc	nc	nc	257
ONIRIS							
Centre de la Géraudière	225	95	320	15	13	28	348
Centre de la Chantrerie	406	159	565	7	1	8	573
ESA	479	377	856	179	236	415	1 271
ESB	64	186	250	2	24	26	276
<b>Total étudiants pôle de compétences Ouest</b>	<b>1 926</b>	<b>1 183</b>	<b>3 109</b>	<b>287</b>	<b>329</b>	<b>616</b>	<b>3 725</b>
AgroParisTech <sup>(4)</sup>				378	296	674	674
Cursus agronome	412	212	624	nc	nc	nc	624
Cursus IAA	121	44	165	nc	nc	nc	165
Cursus AgroParisTech	234	110	344	nc	nc	nc	344
Cursus IPEF	23	24	47	nc	nc	nc	47
ENVA	459	135	594	29	13	42	636
ENSP	148	95	243	21	7	28	271
<b>Total étudiants pôle STVE - Île-de-France</b>	<b>1 397</b>	<b>620</b>	<b>2 017</b>	<b>428</b>	<b>316</b>	<b>744</b>	<b>2 761</b>
ENGEES	116	154	270	33	64	97	367
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	258	130	388	24	11	35	423
ESITPA	201	275	476	nc	nc	nc	476
ISA ITIAPE	366	295	661	13	15	28	689
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais <sup>(5)</sup>				10	17	27	27
Cursus agriculture	329	370	699	nc	nc	nc	699
Cursus alimentation et santé	342	66	408	nc	nc	nc	408
Cursus géologie	184	197	381	nc	nc	nc	381
<b>Total étudiants hors pôle</b>	<b>1 796</b>	<b>1 487</b>	<b>3 283</b>	<b>80</b>	<b>107</b>	<b>187</b>	<b>3 470</b>
<b>Total</b>	<b>7 892</b>	<b>4 809</b>	<b>12 701</b>	<b>1 077</b>	<b>968</b>	<b>2 045</b>	<b>14 746</b>

(1) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAPRAT.

(2) Données déclaratives.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Les effectifs de Kourou sont inclus.

(5) L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie-environnement cohabilité avec le MESR.

## DÉFINITIONS

### Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAPRAT.

### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

## SOURCES

- Enquête SISE 2010 - MESR

## 2- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence par école et par année de formation<sup>(1)</sup> à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Années de formation							Total	Dont boursiers
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>		
AgroSup Dijon	nc	nc	173	171	175	nc	nc	519	208
<b>Total étudiants pôle Agrale</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>173</b>	<b>171</b>	<b>175</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>519</b>	<b>208</b>
EI PURPAN	184	183	186	174	168	nc	nc	895	253
ENVT	nc	nc	119	123	132	111	93	578	203
ENFA <sup>(2)</sup>	nc	nc	nc	31	6	nc	nc	37	nc
<b>Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus</b>	<b>184</b>	<b>183</b>	<b>305</b>	<b>328</b>	<b>306</b>	<b>111</b>	<b>93</b>	<b>1 510</b>	<b>456</b>
Montpellier SupAgro <sup>(3)</sup>	nc	nc	175	172	156	nc	nc	503	185
<b>Total étudiants pôle Agropolis International</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>175</b>	<b>172</b>	<b>156</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>503</b>	<b>185</b>
VetAgro Sup									
Centre Lyon	nc	nc	119	130	123	107	114	593	208
Centre Clermont-Ferrand	nc	nc	128	119	108	nc	nc	355	161
ENSV <sup>(4)</sup>	nc	nc	nc	nc	nc	11	nc	11	nc
ISARA	128	123	129	149	150	nc	nc	679	178
<b>Total étudiants pôle Estive</b>	<b>128</b>	<b>123</b>	<b>376</b>	<b>398</b>	<b>381</b>	<b>118</b>	<b>114</b>	<b>1 638</b>	<b>547</b>
AgroParisTech									
Centre de Nancy	nc	nc	nc	66	56	nc	nc	122	nc
<b>Total étudiants pôle FABELOR - Nancy</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>66</b>	<b>56</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>122</b>	<b>nc</b>
Agrocampus Ouest	91	118	296	332	281	nc	nc	1 118	416
ONIRIS									
Centre de la Géraudière	nc	nc	108	117	95	nc	nc	320	145
Centre de la Chantrerie	nc	nc	123	121	107	118	96	565	228
ESA	131	138	174	208	205	nc	nc	856	242
ESB	nc	nc	78	88	84	nc	nc	250	—
<b>Total étudiants pôle de compétences Ouest</b>	<b>222</b>	<b>256</b>	<b>779</b>	<b>866</b>	<b>772</b>	<b>118</b>	<b>96</b>	<b>3 109</b>	<b>1 031</b>
AgroParisTech <sup>(5)</sup>	nc	nc	344	483	306	47	nc	1 180	261
ENVA	nc	nc	119	126	115	115	119	594	154
ENSP	nc	nc	69	67	57	50	nc	243	119
<b>Total étudiants pôle STVE - Île-de-France</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>532</b>	<b>676</b>	<b>478</b>	<b>212</b>	<b>119</b>	<b>2 017</b>	<b>534</b>
ENGEES	nc	nc	101	93	76	nc	nc	270	98
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	nc	nc	137	129	122	nc	nc	388	140
ESITPA	135	63	77	100	101	nc	nc	476	160
ISA ITIAPE	121	124	136	138	142	nc	nc	661	144
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais <sup>(6)</sup>	278	293	333	297	287	nc	nc	1 488	260
<b>Total étudiants hors pôle</b>	<b>534</b>	<b>480</b>	<b>784</b>	<b>757</b>	<b>728</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>3 283</b>	<b>802</b>
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>1 042</b>	<b>3 124</b>	<b>3 434</b>	<b>3 052</b>	<b>559</b>	<b>422</b>	<b>12 701</b>	<b>3 763</b>

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de formation (après le bac) correspondent aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années des écoles.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAPRAT.

(3) Données déclaratives.

(4) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(5) Les effectifs de Kourou sont inclus.

(6) L'institut Polytechnique LaSalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

## DÉFINITIONS

### Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

### Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAAPRAT.

### Pôle de compétences

La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole de 2004 a conduit à la création de 7 pôles de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement » (STVE), que l'on peut définir comme des espaces de coopération scientifique, territoriaux et thématiques, entre :

- les établissements de l'enseignement supérieur agricole (publics et privés),
- les centres locaux des organismes de recherche (INRA, IRSTEA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD, ANSES...),
- les universités et les écoles « Agro » sous tutelle MESR,
- les acteurs du développement (centres techniques, pôles de compétitivité...), les configurations dépendant des situations locales.

### Les écoles publiques de l'enseignement supérieur long

Agrocampus Ouest  
AgroParisTech  
AgroSup Dijon  
ENFA  
ENGEES  
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)  
ENSP  
ENVA  
ENVT  
IAM de Montpellier  
Montpellier SupAgro  
ONIRIS  
VetAgro Sup

### Les écoles privées de l'enseignement supérieur long

EI Purpan  
ESA  
ESB  
ESITPA  
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais  
ISA ITIAPE  
ISARA

## SOURCES

- Enquête SISE 2010 - MESR

### 3- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé inscrits en formation de référence par année de formation<sup>(1)</sup> à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Années de formation							Total
	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	
Public <sup>(2)</sup>	91	118	2 011	2 280	1 915	559	422	7 396
Privé	977	924	1 113	1 154	1 137	—	—	5 305
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>1 042</b>	<b>3 124</b>	<b>3 434</b>	<b>3 052</b>	<b>557</b>	<b>422</b>	<b>12 701</b>

### 4- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long (hors formation de référence) par école et filière de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*

Pôles de compétences - Écoles	Filières de formation				Total
	Licence pro <sup>(3)</sup>	Master <sup>(4)</sup>	Doctorat	Autres <sup>(5)</sup>	
<b>Total étudiants pôle Agrale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
EI PURPAN	50	—	—	—	50
ENVT	—	—	—	3	3
ENFA <sup>(6)</sup>	43	20	—	—	63
<b>Total étudiants pôle Toulouse - Agri Campus</b>	<b>93</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>116</b>
Montpellier SupAgro <sup>(7)</sup>	130	—	—	—	130
<b>Total étudiants pôle Agropolis International</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>130</b>
VetAgro Sup	112	—	—	119	231
ISARA	—	—	—	21	21
<b>Total étudiants pôle Estive</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>252</b>
Agrocampus Ouest	14	125	—	—	139
ONIRIS	—	—	28	8	36
ESA	181	67	—	167	415
ESB	26	—	—	—	26
<b>Total étudiants pôle de compétences Ouest</b>	<b>221</b>	<b>192</b>	<b>28</b>	<b>175</b>	<b>616</b>
AgroParisTech	—	184	399	91	674
ENVA	—	7	—	35	42
ENSP	—	16	—	12	28
<b>Total étudiants pôle STVE - Île-de-France</b>	<b>0</b>	<b>207</b>	<b>399</b>	<b>138</b>	<b>744</b>
ENGEEs	48	—	—	49	97
Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB)	35	—	—	—	35
ISA ITIAPE	—	28	—	—	28
LaSalle Beauvais	—	—	—	27	27
<b>Total étudiants hors pôle</b>	<b>83</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>187</b>
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>447</b>	<b>427</b>	<b>532</b>	<b>2 045</b>

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de formation (après le bac) correspondent aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années des écoles.

(2) Les effectifs de Kourou sont inclus.

(3) Les effectifs en licence professionnelle sont issus de l'enquête déclarative réalisée à la rentrée 2010.

(4) Y compris les masters délivrés par les établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur.

(5) Masters spécialisés, certificats d'études approfondies vétérinaires, diplômes d'études spécialisées vétérinaires.

(6) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAAPRAT.

(7) Données déclaratives.

## DÉFINITIONS

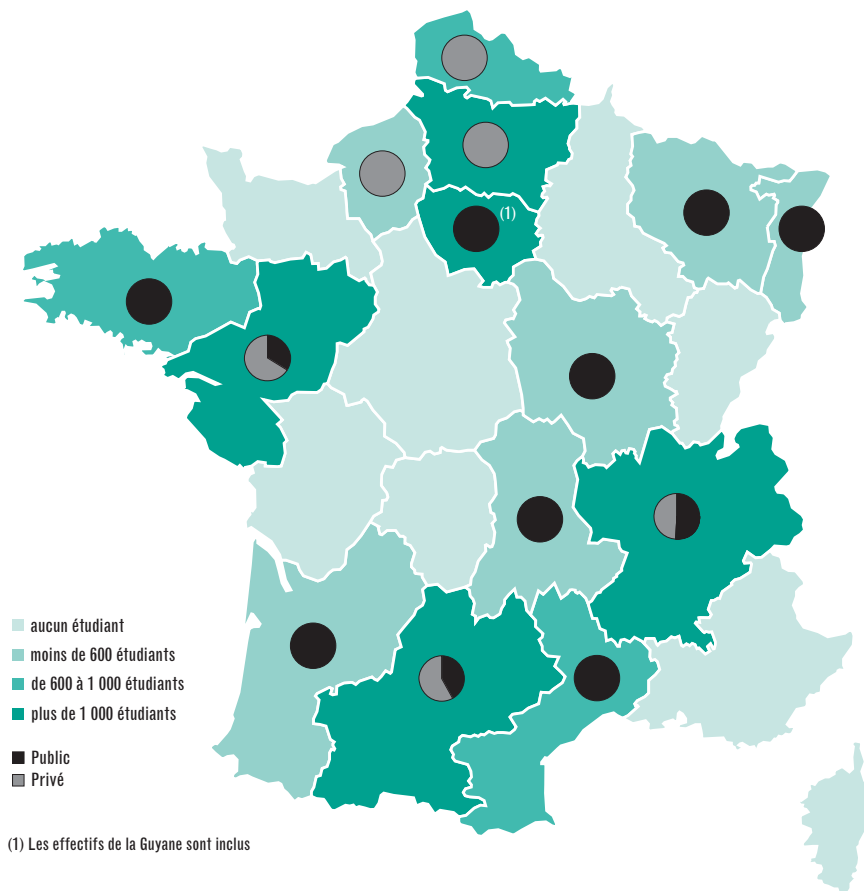
### SOURCES

---

- Enquête SISE 2010 - MESR



1- La répartition géographique des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé à la rentrée 2010  
France métropolitaine et DOM





	Présentation du chapitre .....	220
<b>6.0</b>	Les définitions transversales .....	224
<b>6.1</b>	La répartition régionale des élèves du second degré de l'outre-mer .....	226
<b>6.2</b>	Les élèves du premier cycle de l'outre-mer .....	228
<b>6.3</b>	Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer .....	232
<b>6.4</b>	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer .....	234
<b>6.5</b>	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation .....	238
<b>6.6</b>	Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation .....	244
<b>6.7</b>	Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge .....	250
<b>6.8</b>	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer .....	254
<b>6.9</b>	La répartition régionale des étudiants de BTSA de l'outre-mer .....	256
<b>6.10</b>	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer .....	258

## L'évolution des effectifs d'élèves

(6.1, 6.2, 6.3, 6.4)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement technique agricole accueille 4 782 élèves dans l'outre-mer. À noter le changement de statut de Mayotte devenu un département depuis la promulgation de la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010. Par rapport à la rentrée 2000, les effectifs ont augmenté de 44,1 % (+ 1 463 élèves). Entre 2009 et 2010, la tendance à la baisse observée entre 2008 et 2009 se confirme (-1,1 %).

En 2010, les effectifs du 2<sup>nd</sup> degré se répartissent de manière inégale entre les 3 statuts : public (41,4 %), privé TP (8,3 %), privé RA (50,3 %). Dans le public, les effectifs d'élèves sont relativement équilibrés entre les DOM (41,7 %) et les COM-Nouvelle-Calédonie (40,3 %). Au sein du privé, la part du privé RA est largement dominante avec 85,7 % des effectifs, soit 2 404 élèves.

Entre les rentrées 2009 et 2010, le 1<sup>er</sup> cycle enregistre une diminution de ses effectifs de 5,4 % , le 2<sup>nd</sup> cycle GT de 13,4 %, alors que le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel croît de 2,3 %. Si dans le 1<sup>er</sup> cycle, la diminution des effectifs des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'EA s'élève respectivement à -3,2 % et -6,5 %, la décroissance des effectifs en 2<sup>nd</sup> GT (-23,3 %) et bac S (-22,9 %) est nettement plus marquée. À noter l'absence de la filière S dans les COM et en Nouvelle-Calédonie. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle se marque par une diminution de 79,5 % des effectifs de BEPA (-980 élèves), une diminution de 75,3 % des effectifs de bac pro en 2 ans (-607 élèves) et une croissance de 80,8 % des effectifs de bac pro en 3 ans (+ 345 élèves), uniquement constitué d'élèves de 2<sup>nd</sup>e pro et 1<sup>re</sup> pro.

## Les particularités régionales du 2<sup>nd</sup> degré (6.1)

En 2010, les effectifs dans les DOM (3 525 élèves) sont plus de 2 fois supérieurs à ceux des COM et de la Nouvelle-Calédonie (1 257 élèves). Entre les rentrées 2009 et 2010, l'évolution est contrastée au sein de l'outre-mer : alors que les effectifs augmentent dans les DOM de 240 élèves (+ 7,3 %), et principalement à Mayotte (+ 5,7 %), ceux-ci diminuent de 19,1 % soit (-296 élèves) dans les COM et la Nouvelle-Calédonie. Exclusif à Wallis et Futuna, l'enseignement public est représenté dans toutes les collectivités territoriales d'outre-mer. La Réunion, la Polynésie française et la Guadeloupe se distinguent par une forte implantation des établissements privés (respectivement 78,8 %, 73,4 % et 67,8 %). Mayotte et la Martinique se caractérisent par les taux les plus faibles d'outre-mer d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé avec 38,8 % et 27,3 %. Particularité : l'enseignement privé TP n'est présent qu'à la Réunion, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

La répartition régionale des effectifs d'élèves entre les cycles de formation est inégale. Wallis et Futuna est la seule collectivité territoriale qui ne dispense pas de formations en 1<sup>er</sup> cycle et en 2<sup>nd</sup> cycle GT. Les effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel sont dominants en outre-mer atteignant un taux maximal de 79,6 % en Martinique. Cependant 2 territoires font exception : d'une part Mayotte, où les effectifs de 2<sup>nd</sup> cycle pro (138 élèves) et du 1<sup>er</sup> cycle (140 élèves) sont sensiblement identiques ; d'autre part, Wallis et Futuna où ne sont dispensées que des formations du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel. La Guyane (75,9 %), la Réunion (74,3 %) et la Guadeloupe (67,2 %) scolarisent plus des 2/3 de leurs élèves en 2<sup>nd</sup> cycle pro.

## Les origines socioprofessionnelles des élèves (6.8)

En 2010, dans l'ensemble de la population du 2<sup>nd</sup> degré de l'outre-mer, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle dont le responsable légal de l'élève s'est déclaré sans activité professionnelle (43,2%). 49% des effectifs du 1<sup>er</sup> cycle et 46% du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel sont concernés. Les autres CSP les plus représentées sont celles des employés (20,5%) et des ouvriers (11%). Ces 2 catégories représentent environ 1/3 des effectifs de filles, quand celles issues du milieu agricole (5,6%) restent peu représentées.

Les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le 1<sup>er</sup> cycle (8%) et dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (8,3%) ; ils le sont davantage dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT (10,1%).

## L'âge des élèves (6.7)

Si dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT un élève sur 2 est « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique (50,6%), ce n'est le cas que pour moins de 1 sur 5 dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (16,5%) et seulement 5,6% dans le 1<sup>er</sup> cycle. Dans l'ensemble du 2<sup>nd</sup> degré, 16,3% des élèves sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique et 82,2% en « retard » par rapport à l'âge théorique. Dans l'enseignement public, 12,9% des élèves du 2<sup>nd</sup> degré sont « à l'heure » ou « en avance » par rapport à l'âge théorique et plus de 1 sur 2 « en retard scolaire » par rapport à l'âge théorique dans l'enseignement privé (53,8%).

## Les effectifs selon le genre (6.2, 6.3, 6.4)

Les garçons sont majoritairement présents dans le 2<sup>nd</sup> degré (55,1%) et dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (35%). Ils constituent 5,8% du 2<sup>nd</sup> cycle GT et 14,4% des effectifs du 1<sup>er</sup> cycle. Au sein d'un même cycle, leur

proportion varie selon le statut public ou privé. Dans le 1<sup>er</sup> cycle, le poids des effectifs féminins s'établit à 38,2% dans le public, 32,6% dans le privé TP et 27,9% dans le privé RA. Dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT, les filles représentent 43,2% des effectifs. Dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, elles sont 39,7% dans le public, 77,7% dans le privé TP et 52,9% dans le privé RA. La répartition des effectifs selon le genre et la classe dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel montre que les filles sont encore très présentes dans les filières CAPA (45% des effectifs de CAPA) et surtout BEPA (68,3% des effectifs de BEPA), alors qu'elles ne constituent que 32,9% des effectifs de 2<sup>nde</sup> pro et 1<sup>re</sup> pro cumulés.

## Les effectifs dans les secteurs de formation professionnelle (6.5)

Les effectifs d'élèves et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut de l'établissement. Le secteur de la production représente 40,6 % des effectifs du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, ce qui correspond à 57,3 % des effectifs du public, 19,8 % du privé TP et 29,7 % du privé RA. Le secteur des services reste dominant avec 46,7 % des effectifs.

Le secteur de la transformation se distingue par l'absence de formations dans le privé et la faible proportion d'élèves dans le secteur public (3,7 %). La plus forte représentation du secteur de la production se trouve à la Réunion (27,5 %), celle du secteur de l'aménagement en Guadeloupe (31,7 %) et du secteur des services également à la Réunion (31,7 %). Les effectifs dans les secteurs professionnels varient aussi selon les territoires. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve à Mayotte (77,5 %), celle du secteur de l'aménagement en Guadeloupe (18,7 %) et du secteur des services à la Martinique (55,3 %). Aucune formation n'est dispensée en outre-mer dans le secteur de la transformation sauf à la Martinique.

Quel que soit le cycle de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (81 %), elles sont sous-représentées dans les secteurs de la production (21,7 %) et de l'aménagement (21,5 %). L'outre-mer bénéficie des 4 secteurs de formation dans le second degré. L'enseignement public est représenté dans chaque collectivité territoriale dans le seul secteur de la production. Il n'existe pas de formations relevant du public en aménagement, en Guyane, à Mayotte ainsi qu'à Wallis et Futuna ou dans le secteur des services, en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion. L'enseignement privé dispose d'une offre de formation dans le secteur des services dans tous les DOM, COM et Nouvelle-Calédonie à l'exception de Mayotte et Wallis et Futuna.

## Les effectifs dans les spécialités de formation (6.6)

Dans la filière CAPA, la seule spécialité services en milieu rural accueille 37,7 % des effectifs, suivie par la spécialité productions agricoles, matériels-productions végétales avec 19,5 %. Les 3 spécialités du secteur des services rassemble 45 % des effectifs, à part presque égale avec les 5 spécialités de la production. L'unique spécialité travaux paysagers ne forme qu'à peine 1 élève sur 10.

La mise en œuvre progressive de la RVP donne à la présence d'effectifs dans les spécialités de BEPA un caractère transitoire. Elle concerne essentiellement les services aux personnes (62,6 % des effectifs) et la seule spécialité agriculture des régions chaudes en production (29,9 % des effectifs).

### Les étudiants de BTSA (6.9)

À la rentrée scolaire 2010, l'enseignement supérieur court agricole accueille 315 étudiants en outre-mer, tous inscrits dans l'enseignement public. Les effectifs de BTSA 1<sup>re</sup> année en représentent 56,6%. Plus d'un étudiant sur 3 est une fille (37,1%) et celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses en BTSA 2<sup>e</sup> année (40,9%).

Les DOM regroupent 4/5 des effectifs : la Réunion se distingue avec les effectifs les plus importants (122 étudiants, soit 38,7% des effectifs d'outre-mer). Dans les autres territoires, les effectifs, plus réduits, sont sensiblement équivalents, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie qui ne forment que 22 étudiants (7% de l'ensemble des effectifs d'outre-mer). Mayotte ainsi que Wallis et Futuna ne disposent d'aucune classe de BTSA.

Seuls les secteurs de formation professionnelle de la production et de l'aménagement sont représentés. Le secteur de la production forme 68,9% des effectifs de BTSA et les étudiants inscrits en DARC représentent 82% des étudiants du secteur de la production. Les spécialités technologies végétales et agronomie « productions végétales » ne sont suivies que par moins de 1 étudiant sur 10.

Dans le secteur de l'aménagement, les effectifs sont dominants dans la spécialité GEMEAU, atteignant un taux de 61,2%.

Les garçons sont majoritaires dans toutes les formations. Les spécialités où les proportions de filles sont les plus élevées sont les spécialités GPN (42,1%) et DARC (39,9%). Leur proportion varie peu dans les autres spécialités de formation. Ainsi, le poids des effectifs féminins s'établit à 33,3% en agronomie – productions végétales, à 30% en GEMEAU et à 28,6% en technologies végétales.

### Les origines socioprofessionnelles des étudiants (6.10)

En 2010, les CSP les plus représentées sont celles des employés (21%), des autres personnes sans activité professionnelle (21%) et des agriculteurs exploitants (17%).

## 1<sup>er</sup> cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et aux DIMA.

## 2<sup>nd</sup> cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2<sup>nd</sup> cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>re</sup> et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

## 2<sup>nd</sup> cycle pro

Le second cycle professionnel (ou 2<sup>nd</sup> cycle pro) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

## 2<sup>nd</sup>e pro

Depuis la rentrée 2009, la classe de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro) est la première année du cursus en 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel. La rénovation de la voie professionnelle se poursuit avec l'ouverture de 2 nouvelles secondes professionnelles.

La 2<sup>nd</sup>e pro est accessible après une classe de 3<sup>e</sup>.

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire -citoyenneté.

*Remarque : la réforme du lycée entrera en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

## Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement -territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

## BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*



## Les définitions transversales

### BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'EA

Les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3<sup>e</sup> : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BPA par apprentissage ou un bac pro. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une 2<sup>nd</sup>e GT, ou poursuivre une formation du MENJVA.

### COM

Les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier : Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie est traitée à part à cause de la Constitution et du caractère transitoire de son statut *Sui generis* (ou « de son propre genre »).

*Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.*

### DIMA

Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (ou DIMA), créé par le décret du 31 décembre 2010, concerne les élèves ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation. Cette formation en alternance, en centre de formation d'apprentis, est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage. L'élève en formation demeure sous statut scolaire.

### DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 5 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte (depuis le 31 mars 2011).

### Élève

Un élève est un jeune qui est inscrit en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

### Outre-mer

L'outre-mer comprend les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et depuis mars 2011, Mayotte) ainsi que les COM (Polynésie française, Wallis et Futuna) et la Nouvelle-Calédonie.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSA et CPGE.

### NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MENJVA sont inclus.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves
- Application Scolagri

# La répartition régionale des élèves du second degré de l'outre-mer

## 1- Les effectifs d'élèves du second degré selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Rentrée 2009						Rentrée 2010					
	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total eff.	% Public	Public	Privé TP	Privé RA	Total privé	Total eff.	% Public
Guadeloupe	339	0	598	598	937	36,2	303	0	637	637	940	32,2
Guyane	193	0	151	151	344	56,1	151	0	202	202	353	42,8
Martinique	494	0	158	158	652	75,8	490	0	152	152	642	76,3
Mayotte <sup>(1)</sup>	179	0	84	84	263	68,1	170	0	108	108	278	61,2
Réunion	379	231	742	973	1 352	28,0	357	229	726	955	1 312	27,2
<b>Total DOM</b>	<b>1 584</b>	<b>231</b>	<b>1 733</b>	<b>1 964</b>	<b>3 548</b>	<b>44,6</b>	<b>1 471</b>	<b>229</b>	<b>1 825</b>	<b>2 054</b>	<b>3 525</b>	<b>41,7</b>
Polynésie française	186	86	460	546	732	25,4	187	90	427	517	704	26,6
Wallis et Futuna	57	0	0	0	57	100,0	76	0	0	0	76	100,0
Nouvelle-Calédonie	224	90	186	276	500	44,8	244	81	152	233	477	51,2
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>467</b>	<b>176</b>	<b>646</b>	<b>822</b>	<b>1 289</b>	<b>36,2</b>	<b>507</b>	<b>171</b>	<b>579</b>	<b>750</b>	<b>1 257</b>	<b>40,3</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>2 051</b>	<b>407</b>	<b>2 379</b>	<b>2 786</b>	<b>4 837</b>	<b>42,4</b>	<b>1 978</b>	<b>400</b>	<b>2 404</b>	<b>2 804</b>	<b>4 782</b>	<b>41,4</b>

## 2- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le cycle de formation des rentrées 2000 à 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Rentrées											Évol. 10/09	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Eff.	%
<b>Guadeloupe</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	171	236	256	236	207	232	246	243	207	200	176	-24	-12,0
2 <sup>nd</sup> cycle GT	172	164	154	133	125	140	155	148	167	156	132	-24	-15,4
2 <sup>nd</sup> cycle pro	459	481	506	524	538	537	600	620	610	581	632	51	8,8
<b>Total</b>	<b>802</b>	<b>881</b>	<b>916</b>	<b>893</b>	<b>870</b>	<b>909</b>	<b>1 001</b>	<b>1 011</b>	<b>984</b>	<b>937</b>	<b>940</b>	<b>3</b>	<b>0,3</b>
<b>Guyane</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	0	0	22	37	31	29	30	33	38	48	47	-1	-2,1
2 <sup>nd</sup> cycle GT	0	0	0	0	0	0	22	34	53	55	38	-17	-30,9
2 <sup>nd</sup> cycle pro	0	0	0	0	185	197	228	249	237	241	268	27	11,2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>216</b>	<b>226</b>	<b>280</b>	<b>316</b>	<b>328</b>	<b>344</b>	<b>353</b>	<b>9</b>	<b>2,6</b>
<b>Martinique</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	50	35	54	51	51	51	51	48	56	55	39	-16	-29,1
2 <sup>nd</sup> cycle GT	60	72	59	55	93	113	137	119	117	88	91	3	3,4
2 <sup>nd</sup> cycle pro	322	331	360	442	472	473	521	510	495	509	512	3	0,6
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>438</b>	<b>473</b>	<b>548</b>	<b>616</b>	<b>637</b>	<b>709</b>	<b>677</b>	<b>668</b>	<b>652</b>	<b>642</b>	<b>-10</b>	<b>-1,5</b>
<b>Mayotte<sup>(1)</sup></b>													
1 <sup>er</sup> cycle	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	140	2	1,4
2 <sup>nd</sup> cycle GT	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0	0	nc
2 <sup>nd</sup> cycle pro	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	138	13	10,4
<b>Total</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>278</b>	<b>15</b>	<b>5,7</b>
<b>Réunion</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	267	279	276	285	280	246	246	251	251	222	215	-7	-3,2
2 <sup>nd</sup> cycle GT	107	112	117	101	155	169	155	156	156	165	122	-43	-26,1
2 <sup>nd</sup> cycle pro	296	307	327	392	883	873	926	940	956	965	975	10	1,0
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>698</b>	<b>720</b>	<b>778</b>	<b>1 318</b>	<b>1 288</b>	<b>1 327</b>	<b>1 347</b>	<b>1 363</b>	<b>1 352</b>	<b>1 312</b>	<b>-40</b>	<b>-3,0</b>
<b>Total DOM</b>	<b>1 904</b>	<b>2 017</b>	<b>2 131</b>	<b>2 256</b>	<b>3 020</b>	<b>3 060</b>	<b>3 317</b>	<b>3 351</b>	<b>3 343</b>	<b>3 285</b>	<b>3 525</b>	<b>240</b>	<b>7,3</b>
<b>Mayotte<sup>(1)</sup></b>													
1 <sup>er</sup> cycle	142	138	140	141	136	145	133	nd	138	138	nc	nc	nc
2 <sup>nd</sup> cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	nd	0	0	nc	nc	nc
2 <sup>nd</sup> cycle pro	85	86	65	76	78	77	102	nd	116	125	nc	nc	nc
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>224</b>	<b>205</b>	<b>217</b>	<b>214</b>	<b>222</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>254</b>	<b>263</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>
<b>Polynésie française</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	228	246	142	228	237	14	14	239	279	275	244	-31	-11,3
2 <sup>nd</sup> cycle GT	0	0	0	0	17	0	0	15	21	27	30	3	11,1
2 <sup>nd</sup> cycle pro	204	217	224	294	294	204	169	363	369	430	430	0	0,0
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>463</b>	<b>366</b>	<b>522</b>	<b>548</b>	<b>218</b>	<b>183</b>	<b>617</b>	<b>669</b>	<b>732</b>	<b>704</b>	<b>-28</b>	<b>-3,8</b>
<b>Wallis et Futuna</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	nc
2 <sup>nd</sup> cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	nc
2 <sup>nd</sup> cycle pro	49	49	46	46	33	45	75	nd	75	57	76	19	33,3
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>57</b>	<b>76</b>	<b>19</b>	<b>33,3</b>
<b>Nouvelle-Calédonie</b>													
1 <sup>er</sup> cycle	239	209	191	233	221	167	147	134	112	81	103	22	27,2
2 <sup>nd</sup> cycle GT	68	38	43	51	65	39	44	49	61	68	71	3	4,4
2 <sup>nd</sup> cycle pro	400	431	423	412	370	412	429	398	389	351	303	-48	-13,7
<b>Total</b>	<b>707</b>	<b>678</b>	<b>657</b>	<b>696</b>	<b>656</b>	<b>618</b>	<b>620</b>	<b>581</b>	<b>562</b>	<b>500</b>	<b>477</b>	<b>-23</b>	<b>-4,6</b>
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 415</b>	<b>1 414</b>	<b>1 274</b>	<b>1 481</b>	<b>1 451</b>	<b>1 103</b>	<b>1 113</b>	<b>1 198</b>	<b>1 560</b>	<b>1 552</b>	<b>1 257</b>	<b>-295</b>	<b>-19,0</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>3 319</b>	<b>3 431</b>	<b>3 405</b>	<b>3 737</b>	<b>4 471</b>	<b>4 163</b>	<b>4 430</b>	<b>4 549</b>	<b>4 903</b>	<b>4 837</b>	<b>4 782</b>	<b>-55</b>	<b>-1,1</b>

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

## Les élèves du premier cycle de l'outre-mer

### 1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre, la classe aux rentrées 2009 et 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	0	14	14	0	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	9	9	0,0
4 <sup>e</sup>	95	223	318	29,9	73	224	297	24,6
3 <sup>e</sup>	115	216	331	34,7	110	201	311	35,4
<b>Total DOM</b>	<b>210</b>	<b>453</b>	<b>663</b>	<b>31,7</b>	<b>183</b>	<b>434</b>	<b>617</b>	<b>29,7</b>
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	33	115	148	22,3	38	116	154	24,7
3 <sup>e</sup>	42	166	208	20,2	56	137	193	29,0
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>75</b>	<b>281</b>	<b>356</b>	<b>21,1</b>	<b>94</b>	<b>253</b>	<b>347</b>	<b>27,1</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>285</b>	<b>734</b>	<b>1 019</b>	<b>28,0</b>	<b>277</b>	<b>687</b>	<b>964</b>	<b>28,7</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, dans les DOM, 617 élèves sont en formation dans le 1<sup>er</sup> cycle dont 29,7% de filles.

### 2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	0	14	14	0	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	9	9	0,0
4 <sup>e</sup>	14	10	24	58,3	0	0	0	nc
3 <sup>e</sup>	10	20	30	33,3	18	14	32	56,3
<b>Total DOM</b>	<b>24</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>35,3</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>43,9</b>
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	0	0	0	nc	0	0	0	nc
3 <sup>e</sup>	2	12	14	14,3	3	11	14	21,4
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>14,3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>21,4</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>26</b>	<b>56</b>	<b>82</b>	<b>31,7</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>55</b>	<b>38,2</b>

(1) Pour la rentrée 2009, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves

## Les élèves du premier cycle de l'outre-mer (suite)

3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	5	6	11	45,5	1	8	9	11,1
3 <sup>e</sup>	11	6	17	64,7	11	6	17	64,7
<b>Total DOM</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>57,1</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>46,2</b>
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	1	11	12	8,3	1	8	9	11,1
3 <sup>e</sup>	0	11	11	0,0	2	9	11	18,2
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>4,3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>15,0</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>51</b>	<b>33,3</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>46</b>	<b>32,6</b>

4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	76	207	283	26,9	72	216	288	25,0
3 <sup>e</sup>	94	190	284	33,1	81	181	262	30,9
<b>Total DOM</b>	<b>170</b>	<b>397</b>	<b>567</b>	<b>30,0</b>	<b>153</b>	<b>397</b>	<b>550</b>	<b>27,8</b>
CPA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
DIMA	0	0	0	nc	0	0	0	nc
4 <sup>e</sup>	32	104	136	23,5	37	108	145	25,5
3 <sup>e</sup>	40	143	183	21,9	51	117	168	30,4
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>72</b>	<b>247</b>	<b>319</b>	<b>22,6</b>	<b>88</b>	<b>225</b>	<b>313</b>	<b>28,1</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>242</b>	<b>644</b>	<b>886</b>	<b>27,3</b>	<b>241</b>	<b>622</b>	<b>863</b>	<b>27,9</b>

(1) Pour la rentrée 2009, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves



## Les élèves du second cycle général et technologique de l'outre-mer

### 1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> e GT	54	97	151	35,8	55	56	111	49,5
Bac S 1/2	16	24	40	40,0	14	13	27	51,9
Bac S 2/2	28	15	43	65,1	12	25	37	32,4
Bac techno 1/2	43	56	99	43,4	35	68	103	34,0
Bac techno 2/2	58	73	131	44,3	40	65	105	38,1
<b>Total DOM</b>	<b>199</b>	<b>265</b>	<b>464</b>	<b>42,9</b>	<b>156</b>	<b>227</b>	<b>383</b>	<b>40,7</b>
2 <sup>nd</sup> e GT	19	10	29	65,5	20	7	27	74,1
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	18	25	43	41,9	16	21	37	43,2
Bac techno 2/2	12	11	23	52,2	17	20	37	45,9
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>95</b>	<b>51,6</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>101</b>	<b>52,5</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>248</b>	<b>311</b>	<b>559</b>	<b>44,4</b>	<b>209</b>	<b>275</b>	<b>484</b>	<b>43,2</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans les DOM, les classes de 2<sup>nd</sup>e GT accueillent 111 élèves dont 49,5% de filles.

### 2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> e GT	54	97	151	35,8	55	56	111	49,5
Bac S 1/2	16	24	40	66,7	14	13	27	51,9
Bac S 2/2	28	15	43	65,1	12	25	37	32,4
Bac techno 1/2	43	56	99	43,4	35	68	103	34,0
Bac techno 2/2	58	73	131	44,3	40	65	105	38,1
<b>Total DOM</b>	<b>199</b>	<b>265</b>	<b>464</b>	<b>42,9</b>	<b>156</b>	<b>227</b>	<b>383</b>	<b>40,7</b>
2 <sup>nd</sup> e GT	19	10	29	65,5	20	7	27	74,1
Bac S 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac S 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
Bac techno 1/2	18	25	43	41,9	16	21	37	43,2
Bac techno 2/2	12	11	23	52,2	17	20	37	45,9
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>95</b>	<b>51,6</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>101</b>	<b>52,5</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>248</b>	<b>311</b>	<b>559</b>	<b>44,4</b>	<b>209</b>	<b>275</b>	<b>484</b>	<b>43,2</b>

(1) Pour la rentrée 2009, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer

### 1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	159	164	323	49,2	165	190	355	46,5
CAPA 2/2	84	80	164	51,2	113	111	224	50,4
BEPA 1/2	209	100	309	67,6	192	75	267	71,9
BEPA 2/2	275	317	592	46,5	183	82	265	69,1
Bac pro 1/2	200	173	373	53,6	142	12	154	92,2
Bac pro 2/2	170	146	316	53,8	181	161	342	52,9
2 <sup>nd</sup> e pro	100	244	344	29,1	142	301	443	32,1
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	148	327	475	31,2
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total DOM</b>	<b>1 197</b>	<b>1 224</b>	<b>2 421</b>	<b>49,4</b>	<b>1 266</b>	<b>1 259</b>	<b>2 525</b>	<b>50,1</b>
CAPA 1/1	79	118	197	40,1	52	94	146	35,6
CAPA 1/2	21	38	59	35,6	18	29	47	38,3
CAPA 2/2	25	25	50	50,0	18	24	42	42,9
BEPA 1/2	108	69	177	61,0	91	48	139	65,5
BEPA 2/2	88	67	155	56,8	80	48	128	62,5
Bac pro 1/2	29	35	64	45,3	23	0	23	100,0
Bac pro 2/2	29	24	53	54,7	26	26	52	50,0
2 <sup>nd</sup> e pro	37	46	83	44,6	40	76	116	34,5
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	48	68	116	41,4
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>416</b>	<b>422</b>	<b>838</b>	<b>49,6</b>	<b>396</b>	<b>413</b>	<b>809</b>	<b>48,9</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 613</b>	<b>1 646</b>	<b>3 259</b>	<b>49,5</b>	<b>1 662</b>	<b>1 672</b>	<b>3 334</b>	<b>49,9</b>

Lecture : dans les DOM, à la rentrée 2010, les classes de 2<sup>nd</sup>e pro accueillent 443 élèves dont 32,1% de filles.

### 2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	14	34	48	29,2	8	39	47	17,0
CAPA 2/2	6	18	24	25,0	11	29	40	27,5
BEPA 1/2	38	50	88	43,2	31	24	55	56,4
BEPA 2/2	103	186	289	35,6	34	40	74	45,9
Bac pro 1/2	73	127	200	36,5	43	1	44	97,7
Bac pro 2/2	74	112	186	39,8	68	119	187	36,4
2 <sup>nd</sup> e pro	61	156	217	28,1	93	203	296	31,4
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	88	216	304	28,9
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total DOM</b>	<b>369</b>	<b>683</b>	<b>1 052</b>	<b>35,1</b>	<b>376</b>	<b>671</b>	<b>1 047</b>	<b>35,9</b>
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 2/2	7	6	13	53,8	0	0	0	nc
BEPA 1/2	42	36	78	53,8	34	22	56	60,7
BEPA 2/2	41	42	83	49,4	30	22	52	57,7
Bac pro 1/2	29	27	56	51,8	23	0	23	100,0
Bac pro 2/2	26	19	45	57,8	24	20	44	54,5
2 <sup>nd</sup> e pro	37	46	83	44,6	37	67	104	35,6
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	48	65	113	42,5
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>182</b>	<b>176</b>	<b>358</b>	<b>50,8</b>	<b>196</b>	<b>196</b>	<b>392</b>	<b>50,0</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>551</b>	<b>859</b>	<b>1 410</b>	<b>39,1</b>	<b>572</b>	<b>867</b>	<b>1 439</b>	<b>39,7</b>

(1) Pour la rentrée 2009, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer (suite)

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	28	0	28	100,0	27	2	29	93,1
CAPA 2/2	17	0	17	100,0	21	0	21	100,0
BEPA 1/2	51	4	55	92,7	54	4	58	93,1
BEPA 2/2	36	2	38	94,7	36	2	38	94,7
Bac pro 1/2	30	2	32	93,8	31	2	33	93,9
Bac pro 2/2	28	5	33	84,8	22	2	24	91,7
<b>Total DOM</b>	<b>190</b>	<b>13</b>	<b>203</b>	<b>93,6</b>	<b>191</b>	<b>12</b>	<b>203</b>	<b>94,1</b>
CAPA 1/1	4	8	12	33,3	0	0	0	nc
CAPA 1/2	0	0	0	nc	1	6	7	14,3
CAPA 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
BEPA 1/2	47	25	72	65,3	37	21	58	63,8
BEPA 2/2	34	19	53	64,2	41	22	63	65,1
Bac pro 1/2	0	8	8	0,0	0	0	0	nc
Bac pro 2/2	3	5	8	37,5	2	6	8	25,0
2 <sup>nd</sup> e pro	0	0	0	nc	3	9	12	25,0
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	0	3	3	0,0
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>88</b>	<b>65</b>	<b>153</b>	<b>57,5</b>	<b>84</b>	<b>67</b>	<b>151</b>	<b>55,6</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>278</b>	<b>78</b>	<b>356</b>	<b>78,1</b>	<b>275</b>	<b>79</b>	<b>354</b>	<b>77,7</b>

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2009 et 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Rentrée 2009 <sup>(1)</sup>				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CAPA 1/2	117	130	247	47,4	130	149	279	46,6
CAPA 2/2	61	62	123	49,6	81	82	163	49,7
BEPA 1/2	120	46	166	72,3	107	47	154	69,5
BEPA 2/2	136	129	265	51,3	113	40	153	73,9
Bac pro 1/2	97	44	141	68,8	68	9	77	88,3
Bac pro 2/2	68	29	97	70,1	91	40	131	69,5
2 <sup>nd</sup> e pro	39	88	127	30,7	49	98	147	33,3
1 <sup>re</sup> pro	0	0	0	nc	60	111	171	35,1
Term pro	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>Total DOM</b>	<b>638</b>	<b>528</b>	<b>1 166</b>	<b>54,7</b>	<b>699</b>	<b>576</b>	<b>1 275</b>	<b>54,8</b>
CAPA 1/1	75	110	185	40,5	52	94	146	35,6
CAPA 1/2	21	38	59	35,6	17	23	40	42,5
CAPA 2/2	18	19	37	48,6	18	24	42	42,9
BEPA 1/2	19	8	27	70,4	20	5	25	80,0
BEPA 2/2	13	6	19	68,4	9	4	13	69,2
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>146</b>	<b>181</b>	<b>327</b>	<b>44,6</b>	<b>116</b>	<b>150</b>	<b>266</b>	<b>43,6</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>784</b>	<b>709</b>	<b>1 493</b>	<b>52,5</b>	<b>815</b>	<b>726</b>	<b>1 541</b>	<b>52,9</b>

(1) Pour la rentrée 2009, les effectifs de Mayotte sont comptabilisés dans les DOM.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## 1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Secteurs de formation	Public		TP	%	Privé		Total	%	Total		% Public
	Eff.	%			RA	%			Eff.	%	
Production	825	57,3	70	19,8	457	29,7	527	27,8	1 352	40,5	61,0
Aménagement	207	14,4	0	nc	165	10,7	165	8,7	372	11,2	55,6
Transformation	53	3,7	0	nc	0	nc	0	nc	53	1,6	100,0
Services	354	24,6	284	80,2	919	59,6	1 203	63,5	1 557	46,6	22,7
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 439</b>	<b>100,0</b>	<b>354</b>	<b>100,0</b>	<b>1 541</b>	<b>100,0</b>	<b>1 895</b>	<b>100,0</b>	<b>3 334</b>	<b>100,0</b>	<b>43,2</b>
<b>% DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>43,2</b>		<b>10,6</b>		<b>46,2</b>		<b>56,8</b>		<b>100,0</b>		

**Lecture** : à la rentrée 2010, le secteur de l'aménagement accueille 14,4 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel public. L'enseignement public accueille 43,2 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel.

## 2- Les effectifs régionaux d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Guadeloupe	117	78	195	45	73	118	0	0	0	0	319	319	162	470	632
Guyane	113	80	193	0	0	0	0	0	0	0	75	75	113	155	268
Martinique	126	0	126	50	0	50	53	0	53	170	113	283	399	113	512
Mayotte <sup>(1)</sup>	107	0	107	0	0	0	0	0	0	31	0	31	138	0	138
Réunion	218	154	372	17	92	109	0	0	0	0	494	494	235	740	975
<b>Total DOM</b>	<b>681</b>	<b>312</b>	<b>993</b>	<b>112</b>	<b>165</b>	<b>277</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>201</b>	<b>1 001</b>	<b>1 202</b>	<b>1 047</b>	<b>1 478</b>	<b>2 525</b>
Polynésie française	46	133	179	51	0	51	0	0	0	46	154	200	143	287	430
Wallis et Futuna	46	0	46	0	0	0	0	0	0	30	0	30	76	0	76
Nouvelle-Calédonie	52	82	134	44	0	44	0	0	0	77	48	125	173	130	303
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>144</b>	<b>215</b>	<b>359</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>153</b>	<b>202</b>	<b>355</b>	<b>392</b>	<b>417</b>	<b>809</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>825</b>	<b>527</b>	<b>1 352</b>	<b>207</b>	<b>165</b>	<b>372</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>354</b>	<b>1 203</b>	<b>1 557</b>	<b>1 439</b>	<b>1 895</b>	<b>3 334</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, en Martinique, 512 élèves poursuivent leurs études dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel dont 283 dans le secteur des services.

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves



### 3- La part des d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Guadeloupe	60,0	40,0	30,9	38,1	61,9	18,7	nc	nc	nc	0,0	100,0	50,5	25,6	74,4	100,0
Guyane	58,5	41,5	72,0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	0,0	100,0	28,0	42,2	57,8	100,0
Martinique	100,0	0,0	24,6	100,0	0,0	9,8	100,0	0,0	10,4	60,1	39,9	55,3	77,9	22,1	100,0
Mayotte <sup>(1)</sup>	100,0	0,0	77,5	nc	nc	nc	nc	nc	nc	100,0	0,0	22,5	100,0	0,0	100,0
Réunion	58,6	41,4	38,2	15,6	84,4	11,2	nc	nc	nc	0,0	100,0	50,7	24,1	75,9	100,0
<b>Total DOM</b>	<b>68,6</b>	<b>31,4</b>	<b>39,3</b>	<b>40,4</b>	<b>59,6</b>	<b>11,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>16,7</b>	<b>83,3</b>	<b>47,6</b>	<b>41,5</b>	<b>58,5</b>	<b>100,0</b>
Polynésie française	25,7	74,3	41,6	100,0	0,0	11,9	nc	nc	nc	23,0	77,0	46,5	33,3	66,7	100,0
Wallis et Futuna	100,0	0,0	60,5	nc	nc	nc	nc	nc	nc	100,0	0,0	39,5	100,0	0,0	100,0
Nouvelle-Calédonie	38,8	61,2	44,2	100,0	0,0	14,5	nc	nc	nc	61,6	38,4	41,3	57,1	42,9	100,0
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>40,1</b>	<b>59,9</b>	<b>44,4</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>11,7</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>43,1</b>	<b>56,9</b>	<b>43,9</b>	<b>48,5</b>	<b>51,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>61,0</b>	<b>39,0</b>	<b>40,6</b>	<b>55,6</b>	<b>44,4</b>	<b>11,2</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>22,7</b>	<b>77,3</b>	<b>46,7</b>	<b>43,2</b>	<b>56,8</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, en Guyane, 72 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production.

### 4- La part régionale des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Guadeloupe	14,2	14,8	14,4	21,7	44,2	31,7	0,0	nc	0,0	0,0	26,5	20,5	11,3	24,8	19,0
Guyane	13,7	15,2	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	nc	0,0	0,0	6,2	4,8	7,9	8,2	8,0
Martinique	15,3	0,0	9,3	24,2	0,0	13,4	100,0	nc	100,0	48,0	9,4	18,2	27,7	6,0	15,4
Mayotte <sup>(1)</sup>	13,0	0,0	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0	nc	0,0	8,8	0,0	2,0	9,6	0,0	4,1
Réunion	26,4	29,2	27,5	8,2	55,8	29,3	0,0	nc	0,0	0,0	41,1	31,7	16,3	39,1	29,2
Polynésie française	5,6	25,2	13,2	24,6	0,0	13,7	0,0	nc	0,0	13,0	12,8	12,8	9,9	15,1	12,9
Wallis et Futuna	5,6	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	nc	0,0	8,5	0,0	1,9	5,3	0,0	2,3
Nouvelle-Calédonie	6,3	15,6	9,9	21,3	0,0	11,8	0,0	nc	0,0	21,8	4,0	8,0	12,0	6,9	9,1
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>17,5</b>	<b>40,8</b>	<b>26,6</b>	<b>45,9</b>	<b>0,0</b>	<b>25,5</b>	<b>0,0</b>	<b>nc</b>	<b>0,0</b>	<b>43,2</b>	<b>16,8</b>	<b>22,8</b>	<b>27,2</b>	<b>22,0</b>	<b>24,3</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, en Nouvelle-Calédonie, 9,9 % des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel poursuivent leurs études dans le secteur de la production. Les établissements privés de la Réunion accueillent 55,8 % des élèves qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement.

(1) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Elèves

## 5- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Classes	Production	Aménagement	Transformation	Services	Total
<b>CAPA</b>					
Public	87	0	0	0	87
Privé	283	76	0	368	727
<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>368</b>	<b>814</b>
% Filles CAPA	19,7	13,2	0,0	76,9	45,0
<b>BEPA</b>					
Public	111	0	0	126	237
Privé	128	0	0	434	562
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>560</b>	<b>799</b>
% Filles BEPA	18,4	nc	nc	89,6	68,3
<b>Bac pro 2 ans</b>					
Public	131	33	0	134	298
Privé	18	10	0	245	273
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>379</b>	<b>571</b>
% Filles bac pro 2 ans	23,5	18,6	nc	86,8	65,1
<b>Bac pro 3 ans</b>					
Public	496	174	53	94	817
Privé	98	79	0	156	333
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>253</b>	<b>53</b>	<b>250</b>	<b>1 150</b>
% Filles bac pro 3 ans	23,7	24,5	52,8	58,8	32,9
<b>Total</b>	<b>1 352</b>	<b>372</b>	<b>53</b>	<b>1 557</b>	<b>3 334</b>
% Filles	21,7	21,5	52,8	81,0	49,9

**Lecture :** à la rentrée 2010, 370 élèves poursuivent leurs études en CAPA production dont 87 élèves dans l'enseignement public. 19,7% sont des filles. Les filles représentent 21,7% des effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## Les élèves du second degré de l'outre-mer par spécialité de formation

### 1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Employé d'exploitation agricole	18	67	85	21,2	10,4
Productions agricoles, matériels - Productions animales	7	49	56	12,5	6,9
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	22	137	159	13,8	19,5
Productions horticoles - Productions florales et légumières	25	37	62	40,3	7,6
Productions horticoles - Productions fruitières	1	7	8	12,5	1,0
<b>Total production</b>	<b>73</b>	<b>297</b>	<b>370</b>	<b>19,7</b>	<b>45,5</b>
<b>Aménagement</b>					
Travaux paysagers	10	66	76	13,2	9,3
<b>Total aménagement</b>	<b>10</b>	<b>66</b>	<b>76</b>	<b>13,2</b>	<b>9,3</b>
<b>Services</b>					
Employé d'entreprise agricole et para-agricole - Accueil en milieu rural	17	21	38	44,7	4,7
Employé d'entreprise agricole et para-agricole - Employé familial	17	6	23	73,9	2,8
Services en milieu rural	249	58	307	81,1	37,7
<b>Total services</b>	<b>283</b>	<b>85</b>	<b>368</b>	<b>76,9</b>	<b>45,2</b>
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>448</b>	<b>814</b>	<b>45,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 40,3 % des effectifs d'élèves de CAPA productions horticoles - productions florales et légumières sont des filles. La spécialité Travaux paysagers accueille 9,3 % des effectifs d'élèves de CAPA.

### 2- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Agriculture des régions chaudes	44	195	239	18,4	29,9
<b>Total production</b>	<b>44</b>	<b>195</b>	<b>239</b>	<b>18,4</b>	<b>29,9</b>
<b>Services</b>					
Services - Secrétariat accueil	55	5	60	91,7	7,5
Services - Services aux personnes	447	53	500	89,4	62,6
<b>Total services</b>	<b>502</b>	<b>58</b>	<b>560</b>	<b>89,6</b>	<b>70,1</b>
<b>Total</b>	<b>546</b>	<b>253</b>	<b>799</b>	<b>68,3</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 18,4 % des effectifs d'élèves de BEPA Agriculture des régions chaudes sont des filles. La spécialité Services - Services aux personnes accueille 62,6 % des effectifs d'élèves de BEPA.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

### 3- Les effectifs d'élèves de seconde de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Productions animales - Systèmes d'élevage	27	92	119	22,7	21,3
Productions végétales Agroéquipement - Agroéquipements	0	21	21	0,0	3,8
Productions végétales Agroéquipement - Conduite de cultures	19	61	80	23,8	14,3
Productions végétales Agroéquipement - Horticulture	23	46	69	33,3	12,3
<b>Total production</b>	<b>69</b>	<b>220</b>	<b>289</b>	<b>23,9</b>	<b>51,7</b>
<b>Aménagement</b>					
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux des aménagements paysagers	10	79	89	11,2	15,9
Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	13	26	39	33,3	7,0
<b>Total aménagement</b>	<b>23</b>	<b>105</b>	<b>128</b>	<b>18,0</b>	<b>22,9</b>
<b>Transformation</b>					
Alimentation Bio-industries Laboratoire - Produits des bio-industries	12	13	25	48,0	4,5
<b>Total transformation</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>48,0</b>	<b>4,5</b>
<b>Services</b>					
Conseil vente - Produits alimentaires	49	22	71	69,0	12,7
Conseil vente - Produits de jardin	29	17	46	63,0	8,2
<b>Total services</b>	<b>78</b>	<b>39</b>	<b>117</b>	<b>66,7</b>	<b>20,9</b>
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>377</b>	<b>559</b>	<b>32,6</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 22,7 % des effectifs d'élèves de 2<sup>ème</sup> de bac pro 3 ans sont des filles. La spécialité Nature Jardin Paysage Forêt - Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux accueille 7 % des effectifs d'élèves de 2<sup>ème</sup> de bac pro 3 ans.

### 4- Les effectifs d'élèves de première et terminale de bac pro 3 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Agroéquipement	0	33	33	0,0	5,6
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	20	33	53	37,7	9,0
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage	24	90	114	21,1	19,3
Productions horticoles - Productions florales et légumières	28	74	102	27,5	17,3
Productions horticoles - Productions fruitières	0	3	3	0,0	0,5
<b>Total production</b>	<b>72</b>	<b>233</b>	<b>305</b>	<b>23,6</b>	<b>51,7</b>
<b>Aménagement</b>					
Aménagements paysagers	30	73	103	29,1	17,4
Gestion des milieux naturels et de la faune	9	13	22	40,9	3,7
<b>Total aménagement</b>	<b>39</b>	<b>86</b>	<b>125</b>	<b>31,2</b>	<b>21,1</b>
<b>Transformation</b>					
Bio-industries de transformation	16	12	28	57,1	4,7
<b>Total transformation</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>57,1</b>	<b>4,7</b>
<b>Services</b>					
Technicien Conseil vente alimentaire - Produits alimentaires	40	44	84	47,6	14,2
Technicien Conseil vente - Produits de jardin	29	20	49	59,2	8,3
<b>Total services</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>133</b>	<b>51,9</b>	<b>22,5</b>
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>395</b>	<b>591</b>	<b>30,5</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 37,7 % des effectifs d'élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale de bac pro 3 ans Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures sont des filles. La spécialité Gestion des milieux naturels et de la faune accueille 3,7 % des effectifs d'élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale de bac pro 3 ans.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Elèves



## 5- Les effectifs d'élèves de première et terminale de bac pro 2 ans par spécialité de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% de filles dans la spécialité	% de la spécialité
<b>Production</b>					
Agroéquipement	0	18	18	0,0	3,2
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante cultures	11	16	27	40,7	4,7
Conduite et gestion d'une exploitation agricole - Systèmes à dominante élevage	15	49	64	23,4	11,2
Productions horticoles - Productions florales et légumières	7	25	32	21,9	5,6
Productions horticoles - Productions fruitières	2	6	8	25,0	1,4
<b>Total production</b>	<b>35</b>	<b>114</b>	<b>149</b>	<b>23,5</b>	<b>26,1</b>
<b>Aménagement</b>					
Travaux paysagers	8	35	43	18,6	7,5
<b>Total aménagement</b>	<b>8</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	<b>18,6</b>	<b>7,5</b>
<b>Services</b>					
Services en milieu rural	311	28	339	91,7	59,3
Technicien conseil et vente en produits horticoles et de jardinage	7	7	14	50,0	2,5
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	11	15	26	42,3	4,6
<b>Total services</b>	<b>329</b>	<b>50</b>	<b>379</b>	<b>86,8</b>	<b>66,4</b>
<b>Total</b>	<b>372</b>	<b>199</b>	<b>571</b>	<b>65,1</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans le secteur de la production, 25% des effectifs d'élèves de 1<sup>re</sup> et terminale de bac pro 2 ans Productions horticoles - Productions fruitières sont des filles. La spécialité Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires accueille 4,6% des effectifs d'élèves de 1<sup>re</sup> et terminale de bac pro 2 ans.

## DÉFINITIONS

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

### Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

### En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

### En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Elèves

## Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge

## 1- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>															
DIMA	0	0	0	0	0,0	0	0	9	9	0,0	0	0	9	9	0,0
4 <sup>e</sup>	0	4	107	111	3,6	0	13	327	340	3,8	0	17	434	451	3,8
3 <sup>e</sup>	1	10	155	166	6,0	0	26	312	338	7,7	1	36	467	504	7,1
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>262</b>	<b>277</b>	<b>5,1</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>648</b>	<b>687</b>	<b>5,7</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>910</b>	<b>964</b>	<b>5,5</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>															
CAPA 1/1	0	3	49	52	5,8	1	10	83	94	10,6	1	13	132	146	8,9
CAPA 1/2	0	12	171	183	6,6	0	16	203	219	7,3	0	28	374	402	7,0
CAPA 2/2	0	7	124	131	5,3	0	18	117	135	13,3	0	25	241	266	9,4
BEPA 1/2	4	39	240	283	13,8	1	11	111	123	8,9	5	50	351	406	12,3
BEPA 2/2	5	35	223	263	13,3	4	17	109	130	13,1	9	52	332	393	13,2
Bac pro 1/2	4	35	126	165	21,2	0	1	11	12	8,3	4	36	137	177	20,3
Bac pro 2/2	1	45	161	207	21,7	2	53	132	187	28,3	3	98	293	394	24,9
2 <sup>nd</sup> pro	1	23	158	182	12,6	7	95	275	377	25,2	8	118	433	559	21,1
1 <sup>re</sup> pro	4	22	170	196	11,2	5	69	321	395	17,5	9	91	491	591	15,4
Term pro	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>19</b>	<b>221</b>	<b>1 422</b>	<b>1 662</b>	<b>13,3</b>	<b>20</b>	<b>290</b>	<b>1 362</b>	<b>1 672</b>	<b>17,3</b>	<b>39</b>	<b>511</b>	<b>2 784</b>	<b>3 334</b>	<b>15,3</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>															
2 <sup>nd</sup> GT	7	42	26	75	56,0	2	30	31	63	47,6	9	72	57	138	52,2
Bac S 1/2	1	9	4	14	64,3	2	9	2	13	69,2	3	18	6	27	66,7
Bac S 2/2	0	9	3	12	75,0	2	10	13	25	40,0	2	19	16	37	51,4
Bac techno 1/2	4	18	29	51	35,3	3	46	40	89	51,7	7	64	69	140	45,7
Bac techno 2/2	4	19	34	57	33,3	4	24	57	85	28,2	8	43	91	142	30,3
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>16</b>	<b>97</b>	<b>96</b>	<b>209</b>	<b>46,4</b>	<b>13</b>	<b>119</b>	<b>143</b>	<b>275</b>	<b>43,3</b>	<b>29</b>	<b>216</b>	<b>239</b>	<b>484</b>	<b>44,6</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>36</b>	<b>332</b>	<b>1 780</b>	<b>2 148</b>	<b>15,5</b>	<b>33</b>	<b>448</b>	<b>2 153</b>	<b>2 634</b>	<b>17,0</b>	<b>69</b>	<b>780</b>	<b>3 933</b>	<b>4 782</b>	<b>16,3</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, dans les DOM, COM et en Nouvelle-Calédonie, 5,5 % des élèves du 1<sup>er</sup> cycle ont effectué leur scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

## DÉFINITIONS

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

### Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

### En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

### En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Elèves

## Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge (suite)

## 2- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le statut et le cycle de formation à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Public					Privé					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% à l'heure
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>															
DIMA	0	0	9	9	0,0	0	0	0	0	nc	0	0	9	9	0,0
4 <sup>e</sup>	0	0	0	0	0,0	0	17	434	451	3,8	0	17	434	451	3,8
3 <sup>e</sup>	0	0	46	46	0,0	1	36	421	458	7,9	1	36	467	504	7,1
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>0,0</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>855</b>	<b>909</b>	<b>5,8</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>910</b>	<b>964</b>	<b>5,5</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>															
CAPA 1/1	0	0	0	0	nc	1	13	132	146	8,9	1	13	132	146	8,9
CAPA 1/2	0	7	40	47	14,9	0	21	334	355	5,9	0	28	374	402	7,0
CAPA 2/2	0	8	32	40	20,0	0	17	209	226	7,5	0	25	241	266	9,4
BEPA 1/2	4	20	87	111	18,0	1	30	264	295	10,2	5	50	351	406	12,3
BEPA 2/2	8	33	85	126	26,2	1	19	247	267	7,1	9	52	332	393	13,2
Bac pro 1/2	1	20	46	67	29,9	3	16	91	110	14,5	4	36	137	177	20,3
Bac pro 2/2	3	69	159	231	29,9	0	29	134	163	17,8	3	98	293	394	24,9
2 <sup>nd</sup> e pro	8	104	288	400	26,0	0	14	145	159	8,8	8	118	433	559	21,1
1 <sup>re</sup> pro	9	80	328	417	19,2	0	11	163	174	6,3	9	91	491	591	15,4
Term pro	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc	0	0	0	0	nc
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	<b>33</b>	<b>341</b>	<b>1 065</b>	<b>1 439</b>	<b>23,7</b>	<b>6</b>	<b>170</b>	<b>1 719</b>	<b>1 895</b>	<b>9,0</b>	<b>39</b>	<b>511</b>	<b>2 784</b>	<b>3 334</b>	<b>15,3</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>															
2 <sup>nd</sup> e GT	9	72	57	138	52,2	0	0	0	0	nc	9	72	57	138	52,2
Bac S 1/2	3	18	6	27	66,7	0	0	0	0	nc	3	18	6	27	66,7
Bac S 2/2	2	19	16	37	51,4	0	0	0	0	nc	2	19	16	37	51,4
Bac techno 1/2	7	64	69	140	45,7	0	0	0	0	nc	7	64	69	140	45,7
Bac techno 2/2	8	43	91	142	30,3	0	0	0	0	nc	8	43	91	142	30,3
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>29</b>	<b>216</b>	<b>239</b>	<b>484</b>	<b>44,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>29</b>	<b>216</b>	<b>239</b>	<b>484</b>	<b>44,6</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>62</b>	<b>557</b>	<b>1 359</b>	<b>1 978</b>	<b>28,2</b>	<b>7</b>	<b>223</b>	<b>2 574</b>	<b>2 804</b>	<b>8,0</b>	<b>69</b>	<b>780</b>	<b>3 033</b>	<b>4 782</b>	<b>16,3</b>

## DÉFINITIONS

### PCS

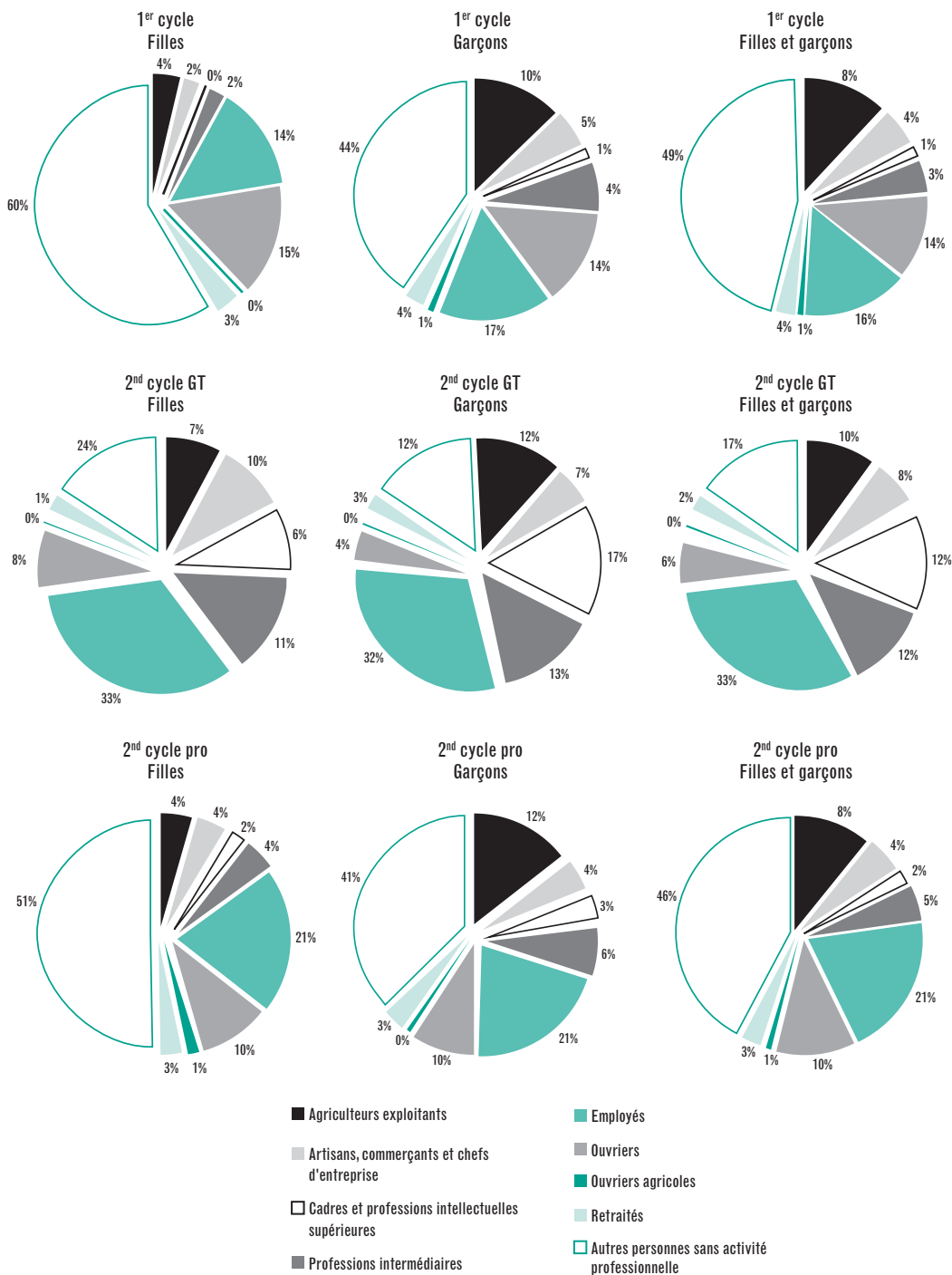
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécîEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre et le cycle de formation à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



## DÉFINITIONS

### BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves



## La répartition régionale des étudiants de BTSA de l'outre-mer

### 1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par classe dans l'enseignement public à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Eff.		Total	% dans outre-mer
	B TSA 1/2	B TSA 2/2		
Guadeloupe	30	17	47	14,9
Guyane	24	14	38	12,1
Martinique	18	21	39	12,4
Réunion	72	50	122	38,7
<b>Total DOM</b>	<b>144</b>	<b>102</b>	<b>246</b>	<b>78,1</b>
Polynésie française	23	24	47	14,9
Nouvelle-Calédonie	11	11	22	7,0
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>69</b>	<b>21,9</b>
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>178</b>	<b>137</b>	<b>315</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, 14,9% des étudiants de BTSA de l'outre-mer sont inscrits en Guadeloupe.

### 2- Les effectifs d'étudiants de BTSA par classe et par statut d'enseignement à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public	Privé		Total	Total
		TP	RA		
B TSA 1/2	178	0	0	0	178
B TSA 2/2	137	0	0	0	137
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>315</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>315</b>

### 3- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon le genre et la classe à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
B TSA 1/2	61	117	178	34,3
B TSA 2/2	56	81	137	40,9
<b>Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>117</b>	<b>198</b>	<b>315</b>	<b>37,1</b>

### 4- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon la spécialité de formation et le genre à la rentrée 2010

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
<b>Production</b>				
Technologies végétales	6	15	21	28,6
Agronomie-productions végétales	6	12	18	33,3
DARC	71	107	178	39,9
<b>Total secteur production</b>	<b>83</b>	<b>134</b>	<b>217</b>	<b>38,2</b>
<b>Aménagement</b>				
GEMEAU	18	42	60	30,0
GPN	16	22	38	42,1
<b>Total secteur aménagement</b>	<b>34</b>	<b>64</b>	<b>98</b>	<b>34,7</b>
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>198</b>	<b>315</b>	<b>37,1</b>

## DÉFINITIONS

### PCS

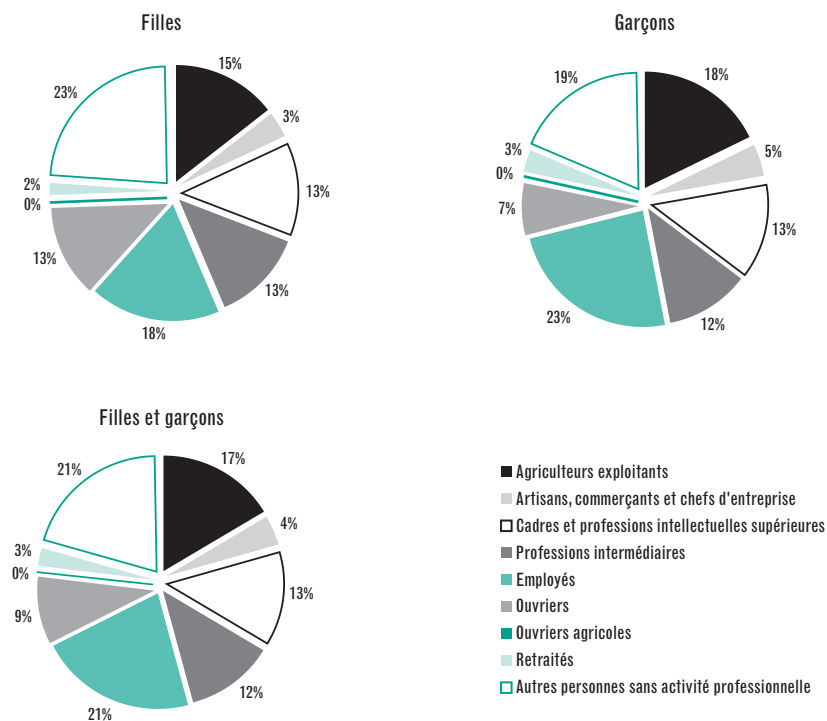
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Elèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2010 *DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*





	Présentation du chapitre .....	262
<b>7.0</b>	Les définitions transversales .....	264
<b>7.1</b>	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	268
<b>7.2</b>	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement .....	270
<b>7.3</b>	La répartition régionale des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	276
<b>7.4</b>	La cartographie des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par région .....	280
<b>7.5</b>	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre .....	282
<b>7.6</b>	Les apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation .....	288
<b>7.7</b>	Les origines socioprofessionnelles des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur .....	298

## L'évolution des effectifs d'apprentis entre 1990 et 2010 (7.1, 7.2)

La progression a été très forte entre 1990 et 2000 (+143 %) et plus ralentie entre 2000 et 2010 (+22,8 %). Au cours de cette dernière période, on note cependant une reprise plus soutenue de la croissance des effectifs de 2007 à 2009 : +2,7 % entre 2007-2008, +5,9 % entre 2008-2009. À la rentrée 2010, l'enseignement technique et supérieur accueille 35 512 apprentis en France métropolitaine et dans les DOM, ce qui correspond à une hausse de 4,5 % par rapport à 2009. L'évolution des effectifs est différente selon les statuts d'enseignement : public (+0,9 %), privé (+16,6 %). En 2010, 74,1 % des apprentis relèvent de l'enseignement public (26 301 apprentis). De 2009 à 2010, le second degré enregistre une augmentation de 2,5 %, l'enseignement supérieur de 12,4 %. La poursuite de la rénovation de la voie professionnelle (RVP) se marque par la diminution des effectifs de niveau V (-9,4 %) et particulièrement de BEPA (-72,9 %), une augmentation des effectifs de niveau IV (+18 %) et plus précisément de +23,9 % en bac pro. Entre 2009 et 2010, l'enseignement supérieur court enregistre une croissance de +9,5 %, l'enseignement supérieur long de +48,3 %.

## La répartition des apprentis par région (7.3, 7.4)

À la rentrée 2010, 6 régions métropolitaines regroupent 42,2 % des effectifs et 45,4 % des sites de formation : Rhône-Alpes (3 320 apprentis), Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 902 apprentis), Pays de la Loire (2 687 apprentis), Nord-Pas-de-Calais (2 069 apprentis), Aquitaine (2 017 apprentis) et Ile-de-France (2 003 apprentis). Quatre d'entre elles se distinguent également par une forte implantation des sites de formation publics : 89,2 % des apprentis en Aquitaine, 87,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 65,2 % en Pays de la Loire et 64,8 % en Rhône-Alpes. À l'inverse, la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais se

distinguent par les taux les plus faibles de France métropolitaine avec 41,4 % et 41,6 % d'apprentis dans l'enseignement public. Particularité : l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Corse ne disposent d'aucun site de formation relevant du privé.

La répartition régionale des effectifs d'apprentis entre le second degré et l'enseignement supérieur est inégale. Hormis la Corse qui n'offre des formations que dans le second degré, les effectifs d'apprentis du second degré sont dominants dans toutes les autres régions, atteignant un taux maximal de 92,1 % en Champagne-Ardenne. 9 régions scolarisent plus des 4/5 de leurs apprentis dans le second degré. La proportion d'apprentis de l'enseignement supérieur est la plus élevée en région Centre (37,7 % des effectifs).

## Les effectifs d'apprentis selon le genre (7.5)

En progression de 1,1 point, mais minoritairement représentées dans l'enseignement technique et supérieur (22,4 % en 2009 et 23,5 % en 2010), les filles sont les plus représentées dans l'enseignement supérieur long (46,5 % des effectifs). Dans les autres niveaux de formation, elles constituent le 1/5 des effectifs du second degré et presque le 1/3 en 2010 des effectifs de l'enseignement supérieur court. Au sein du second degré, leur proportion varie aussi selon le niveau de formation. Ainsi, en 2010, le poids des effectifs féminins s'établit à 19,3 % dans le niveau V et 22,9 % dans le niveau IV. La répartition des effectifs du second degré selon le genre et les études poursuivies montrent que les filles sont très présentes dans les formations de type mentions complémentaires (100 %), à caractère social (93,9 %), BAPAAT (92,9 %) et BEPA (74,1 %). Elles ne constituent que 16,1 % des effectifs de CAPA. Dans le niveau IV, elles ne sont majoritaires que dans les formations de type titres homologués (51 % des effectifs) et leur proportion diminue de 2 points en bac pro entre 2009 et 2010 ne représentant que 22,1 % des effectifs en 2010.

## Les effectifs d'apprentis dans les secteurs de formation professionnelle (7.6)

Les effectifs d'apprentis et leur part varient selon le secteur professionnel et le statut du site de formation. Ainsi, en 2010, le secteur de la production représente 41,7 % des effectifs du second degré et de l'enseignement supérieur (sans les ingénieurs), ce qui correspond à 40,3 % des effectifs d'apprentis du public et 46 % du privé. Les secteurs de la production et de l'aménagement (40,6 % des effectifs) sont, proportionnellement, les secteurs dominants. Les effectifs d'apprentis dans les secteurs professionnels varient aussi selon les régions et le niveau de diplôme. La plus forte représentation du secteur de la production se trouve à la Réunion (72,6 %) et dans les Pays de la Loire (65 %), celle du secteur de l'aménagement en Alsace (60,7 %), du secteur de la transformation à la Réunion (13,3 %) et dans le Limousin (12,1 %) et du secteur des services en Guadeloupe (58 %) et en Auvergne (22,9 %). Quel que soit le niveau de formation, les filles sont les plus nombreuses dans le secteur des services (43,4 %), elles sont particulièrement sous-représentées dans le secteur de la transformation (2,5 %).

## Les origines socioprofessionnelles (7.7)

En 2010, les apprentis issus du milieu agricole (agriculteurs exploitants et ouvriers agricoles) représentent 12 % des effectifs. Entre 2009 et 2010, les effectifs d'apprentis de familles de professions intermédiaires ont progressé sensiblement pour atteindre 7,2 %. Il est à noter que pour 27,7 % des effectifs, l'origine socioprofessionnelle est inconnue.

En 2010, en dehors de la catégorie « origine inconnue », les CSP les plus représentées sont celles des ouvriers (18,3 %) et des employés (14 %). Parmi les effectifs de filles, ces catégories représentent 29 %, quand celles issues du milieu agricole (8 %) restent peu représentées. La représentation des CSP est proportionnellement peu différenciée selon les statuts d'enseignement : ainsi 10,6 % des apprentis issus de familles d'agriculteurs exploitants relèvent du privé contre 10,4 % du public. En dehors de la CSP dont l'origine est inconnue, les enfants d'ouvriers dépassent en nombre toutes les autres CSP à la fois dans le public (4 796 apprentis) et dans le privé (1 698 apprentis).

Si les enfants d'agriculteurs exploitants sont peu nombreux dans le second degré (9,7 %), ils le sont davantage dans le cycle supérieur court (13,6 %) et dans le cycle supérieur long (11,2 %). Ils dominent dans le secteur de la production agricole (21 %) alors qu'ils sont très peu représentés dans les secteurs de la transformation (4 %), des services (4 %) et de l'aménagement (2 %).

## Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## BAPAAT

Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (ou BAPAAT) est un diplôme de niveau V du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. Il atteste d'une qualification professionnelle de premier niveau dans les métiers de l'animation sportive et des activités socio-culturelles.

## BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MENJVA. Le BEPA est son équivalent au MAAPRAT.

## BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

## BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

## BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup> ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA, et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.



## Les définitions transversales

### BT

Le brevet de technicien (ou BT) est un diplôme de niveau IV du MENJVA.  
Le BTA est son équivalent au MAAPRAT.

### BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.  
Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.  
Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nde</sup> GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.  
À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

### BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

### BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.  
Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.  
La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.  
Il est accessible :  
– aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;  
– aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;  
– aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;  
– aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

### CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MENJVA.  
Le CAPA est son équivalent au MAAPRAT.

### CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.  
Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

### CFA

Les centres de formation d'apprentis (ou CFA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres privés sous tutelle du MAAPRAT, ou autre.  
Ils dispensent aux jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.  
Les CFA dispensent des enseignements en lien avec notamment les 4 secteurs de formation de l'enseignement agricole par voie scolaire.

### CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

### DCESF

Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (ou DCESF) est un diplôme de niveau III du MENJVA à finalité professionnelle. Il se prépare en 1 an après le BTS économie sociale et familiale.

## DCG

Le diplôme de comptabilité et gestion (ou DCG) est un diplôme de niveau II du MESR. Il correspond à une licence d'État pour laquelle la formation est répartie sur 3 ans. Ce diplôme possède une finalité professionnelle, mais il permet également une poursuite d'études longues. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme préparatoire aux études comptables et financières.

## DSCG

Le diplôme supérieur de comptabilité et gestion (ou DSCG) est un diplôme d'État de niveau master. Il sanctionne 2 années d'études supplémentaires après le DCG et peut se préparer par la voie de l'alternance. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme d'études supérieures comptables et financières.

## Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAPRAT regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

## Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

## Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

## Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

## MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSA et CPGE.

### Titre enregistré au RNCP / TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

### NOTE

Lorsque les classes de CAPA, BEPA, bac pro et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro et BTS du MENJVA présentes dans quelques établissements de l'enseignement agricole public sont incluses.

### SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 05-11 - Les apprentis dans l'enseignement technique agricole à la rentrée 2009
- StatEA 08-10 - Les apprentis à la rentrée 2007
- StatEA 07-09 - Les effectifs d'apprentis en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Enquête SIFA à compter du 31 décembre 2006 - MENJVA
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005 - MENJVA

## 1- L'évolution des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau des rentrées 1990 à 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrées													% en 2010
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Niv. V</b>														
CAPA	7 917	7 970	10 339	9 863	9 682	9 417	9 275	9 214	9 017	9 087	9 386	9 964	10 251	28,9
BEPA	1 354	3 573	5 200	5 160	5 130	5 271	5 405	5 216	5 216	5 772	5 779	3 317	929	2,6
BPA	nd	695	998	958	738	690	755	971	832	868	754	1 476	2 063	5,8
Autres <sup>(1)</sup>	nd	97	341	337	320	367	335	357	487	387	453	595	664	1,9
<b>Total niv. V</b>	<b>9 271</b>	<b>12 335</b>	<b>16 878</b>	<b>16 318</b>	<b>15 870</b>	<b>15 745</b>	<b>15 770</b>	<b>15 758</b>	<b>15 552</b>	<b>16 114</b>	<b>16 372</b>	<b>15 352</b>	<b>13 907</b>	<b>39,2</b>
<b>Niv. IV</b>														
Bac pro 2 ans	50	268	3 711	3 817	4 147	4 450	4 618	5 180	5 478	5 596	5 709	5 559	3 783	10,7
Bac pro 3 ans	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 985	5 562	15,6
BTA	680	2 175	629	590	381	202	140	76	67	85	52	58	55	0,2
BP	nd	952	2 865	2 790	2 645	2 746	2 876	2 880	3 028	3 116	3 159	3 417	3 767	10,6
Autres <sup>(2)</sup>	nd	14	197	227	272	316	500	622	568	595	667	869	855	2,4
<b>Total niv. IV</b>	<b>730</b>	<b>3 409</b>	<b>7 402</b>	<b>7 424</b>	<b>7 445</b>	<b>7 714</b>	<b>8 134</b>	<b>8 758</b>	<b>9 141</b>	<b>9 392</b>	<b>9 587</b>	<b>11 888</b>	<b>14 022</b>	<b>39,5</b>
<b>Niv. III</b>														
BTSA	156	1 873	4 119	4 542	4 579	4 762	4 883	5 020	5 178	5 306	5 461	6 061	6 659	18,7
Autres <sup>(3)</sup>	nd	46	151	205	146	175	223	140	127	116	134	180	175	0,5
<b>Total niv. III</b>	<b>156</b>	<b>1 919</b>	<b>4 270</b>	<b>4 747</b>	<b>4 725</b>	<b>4 937</b>	<b>5 106</b>	<b>5 160</b>	<b>5 305</b>	<b>5 422</b>	<b>5 595</b>	<b>6 241</b>	<b>6 834</b>	<b>19,2</b>
<b>Niv. II</b>														
Licence pro	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	215	249	0,7
Autres <sup>(4)</sup>	—	0	56	72	86	73	92	38	106	81	109	116	159	0,4
<b>Total niv. II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>86</b>	<b>73</b>	<b>92</b>	<b>38</b>	<b>106</b>	<b>81</b>	<b>109</b>	<b>331</b>	<b>408</b>	<b>1,1</b>
<b>Niv. I</b>														
Ingénieur	0	66	251	279	306	320	341	362	393	422	442	174	268	0,8
Autres <sup>(5)</sup>	—	0	56	72	86	73	92	38	106	—	—	—	73	0,2
<b>Total niv. I</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>307</b>	<b>351</b>	<b>392</b>	<b>393</b>	<b>433</b>	<b>400</b>	<b>499</b>	<b>422</b>	<b>442</b>	<b>174</b>	<b>341</b>	<b>1,0</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur</b>	<b>10 157</b>	<b>17 729</b>	<b>28 913</b>	<b>28 912</b>	<b>28 518</b>	<b>28 862</b>	<b>29 535</b>	<b>30 114</b>	<b>30 603</b>	<b>31 431</b>	<b>32 105</b>	<b>33 986</b>	<b>35 512</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de CAPA accueillent 10 251 apprentis, soit 28,9 % des effectifs d'apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur.

## 2- La répartition des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau et année de formation aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	2009					2010						
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année <sup>(6)</sup>	Cursus 1 an	Total	%	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année <sup>(6)</sup>	Cursus 1 an	Total	%
Niv. V	6 915	7 581	112	744	15 352	45,2	6 665	6 226	117	899	13 907	39,2
Niv. IV	6 010	5 333	163	382	11 888	35,0	5 405	7 401	877	339	14 022	39,5
Niv. III	3 144	2 890	1	206	6 241	18,3	3 435	3 211	4	184	6 834	19,2
Niv. II	27	17	0	287	331	1,0	24	48	7	329	408	1,1
Niv. I	85	69	20	0	174	0,5	123	195	17	6	341	1,0
<b>Total</b>	<b>16 181</b>	<b>15 890</b>	<b>296</b>	<b>1 619</b>	<b>33 986</b>	<b>100,0</b>	<b>15 652</b>	<b>17 081</b>	<b>1 022</b>	<b>1 757</b>	<b>35 512</b>	<b>100,0</b>
	%	47,6	46,8	0,9	4,8	100,0	44,1	48,1	2,9	4,9	100,0	

**Lecture :** à la rentrée 2010, 6 665 apprentis suivent leur scolarité en 1<sup>re</sup> année du niveau V. À la rentrée 2010, les apprentis de 1<sup>re</sup> année représentent 44,1 % des effectifs d'apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur. À la rentrée 2010, le niveau V représente 39,2 % des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur.

(1) Titres inscrits au RNCP/ TH, CS, MC, divers (auxiliaire de vie sociale, auxiliaire puéricultrice, aide-soignant...).

(2) Titres inscrits au RNCP/ TH, CS, MC.

(3) Titres inscrits au RNCP/ TH, CS, DCESEF.

(4) Titres inscrits au RNCP/ TH, DCG.

(5) Titres inscrits au RNCP/ TH, DCSG et divers (paysagiste DPLG).

(6) Le contrat d'apprentissage peut être signé pour une durée de 3 ans lors de la signature des contractants.

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 1- Les effectifs d'apprentis du niveau V selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
CAPA 1/1	69	41	110	62,7	128	15	143	89,5
CAPA 1/2	4 377	781	5 158	84,9	3 750	1 272	5 022	74,7
CAPA 2/2	3 668	667	4 335	84,6	3 433	1 197	4 630	74,1
CAPA 1/3	79	88	167	47,3	75	98	173	43,4
CAPA 2/3	38	56	94	40,4	61	111	172	35,5
CAPA 3/3	26	74	100	26,0	28	83	111	25,2
<b>CAPA</b>	<b>8 257</b>	<b>1 707</b>	<b>9 964</b>	<b>82,9</b>	<b>7 475</b>	<b>2 776</b>	<b>10 251</b>	<b>72,9</b>
CS niv. V 1/1	277	138	415	66,7	325	119	444	73,2
CS niv. V 1/2	4	0	4	100,0	1	2	3	33,3
CS niv. V 2/2	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
<b>CS niv. V</b>	<b>282</b>	<b>138</b>	<b>420</b>	<b>67,1</b>	<b>326</b>	<b>121</b>	<b>447</b>	<b>72,9</b>
MC niv. V 1/1	nc	nc	nc	nc	4	nc	4	100,0
<b>MC niv. V</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>4</b>	<b>nc</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>
TH niv. V 1/2	25	61	86	29,1	87	6	93	93,5
TH niv. V 2/2	37	52	89	41,6	68	3	71	95,8
<b>TH niv. V</b>	<b>62</b>	<b>113</b>	<b>175</b>	<b>35,4</b>	<b>155</b>	<b>9</b>	<b>164</b>	<b>94,5</b>
BAPAAT 1/2	33	nc	33	100,0	22	nc	22	100,0
BAPAAT 2/2	12	nc	12	100,0	20	nc	20	100,0
<b>BAPAAT</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>	<b>42</b>	<b>nc</b>	<b>42</b>	<b>100,0</b>
BPA niv. V 1/1	185	19	204	90,7	195	93	288	67,7
BPA niv. V 1/2	713	207	920	77,5	664	267	931	71,3
BPA niv. V 2/2	230	119	349	65,9	629	212	841	74,8
BPA niv. V 1/3	0	1	1	0,0	1	1	2	50,0
BPA niv. V 2/3	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
BPA niv. V 3/3	0	1	1	0,0	1	0	1	100,0
<b>BPA niv. V</b>	<b>1 129</b>	<b>347</b>	<b>1 476</b>	<b>76,5</b>	<b>1 490</b>	<b>573</b>	<b>2 063</b>	<b>72,2</b>
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 1/1	nc	nc	nc	nc	4	nc	4	100,0
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 1/2	nc	nc	nc	nc	28	nc	28	100,0
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 2/2	nc	nc	nc	nc	17	nc	17	100,0
<b>Div. niv. V<sup>(1)</sup></b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>49</b>	<b>nc</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>
BEPA 1/1	15	0	15	100,0	15	1	16	93,8
BEPA 1/2	377	168	545	69,2	262	129	391	67,0
BEPA 2/2	2 196	494	2 690	81,6	305	164	469	65,0
BEPA 1/3	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
BEPA 2/3	10	0	10	100,0	5	1	6	83,3
BEPA 3/3	11	0	11	100,0	3	2	5	60,0
<b>BEPA</b>	<b>2 610</b>	<b>662</b>	<b>3 272</b>	<b>79,8</b>	<b>590</b>	<b>297</b>	<b>887</b>	<b>66,5</b>
<b>Total niv. V</b>	<b>12 385</b>	<b>2 967</b>	<b>15 352</b>	<b>79,8</b>	<b>10 131</b>	<b>3 776</b>	<b>13 907</b>	<b>66,5</b>

(1) Auxiliaire vie sociale, auxiliaire puériculture, aide-soignant...

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA



## 2- Les effectifs d'apprentis du niveau IV selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
CS niv.IV 1/1	159	99	258	61,6	205	33	238	86,1
CS niv.IV 1/2	0	0	0	nc	2	2	4	50,0
CS niv.IV 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>CSA niv. IV</b>	<b>159</b>	<b>99</b>	<b>258</b>	<b>61,6</b>	<b>207</b>	<b>35</b>	<b>242</b>	<b>85,5</b>
BP 1/1	41	1	42	97,6	42	4	46	91,3
BP 1/2	1 564	258	1 822	85,8	1 522	426	1 948	78,1
BP 2/2	1 323	213	1 536	86,1	1 354	382	1 736	78,0
BP 1/3	5	1	6	83,3	6	4	10	60,0
BP 2/3	9	0	9	100,0	12	6	18	66,7
BP 3/3	2	0	2	100,0	9	0	9	100,0
<b>BP</b>	<b>2 944</b>	<b>473</b>	<b>3 417</b>	<b>86,2</b>	<b>2 945</b>	<b>822</b>	<b>3 767</b>	<b>78,2</b>
TH niv.IV 1/1	20	10	30	66,7	20	4	24	83,3
TH niv.IV 1/2	95	248	343	27,7	247	57	304	81,3
TH niv.IV 2/2	60	164	224	26,8	222	53	275	80,7
<b>TH niv. IV</b>	<b>175</b>	<b>422</b>	<b>597</b>	<b>29,3</b>	<b>489</b>	<b>114</b>	<b>603</b>	<b>81,1</b>
MC niv.IV 1/1	14	0	14	100,0	5	5	10	50,0
<b>MC niv. IV</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>100,0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>50,0</b>
BTA 1/2	35	0	35	100,0	4	16	20	20,0
BTA 2/2	23	0	23	100,0	19	16	35	54,3
<b>BTA</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>55</b>	<b>41,8</b>
Bac pro 1 an 1/1	10	28	38	26,3	15	6	21	71,4
Bac pro 2 ans 1/2	1 805	665	2 470	73,1	845	391	1 236	68,4
Bac pro 2 ans 2/2	2 199	852	3 051	72,1	1 836	690	2 526	72,7
Bac pro 3 ans 1/3	1 102	232	1 334	82,6	1 331	552	1 883	70,7
Bac pro 3 ans 2/3	365	125	490	74,5	2 019	792	2 811	71,8
Bac pro 3 ans 3/3	144	17	161	89,4	630	238	868	72,6
<b>Bac pro</b>	<b>5 625</b>	<b>1 919</b>	<b>7 544</b>	<b>74,6</b>	<b>6 676</b>	<b>2 669</b>	<b>9 345</b>	<b>71,4</b>
<b>Total niv. IV</b>	<b>8 975</b>	<b>2 913</b>	<b>11 888</b>	<b>75,5</b>	<b>10 345</b>	<b>3 677</b>	<b>14 022</b>	<b>73,8</b>

## 3- Les effectifs d'apprentis du niveau III selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
CS niv.III 1/1	43	47	90	47,8	50	15	65	76,9
CS niv.III 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
CS niv.III 2/2	0	0	0	nc	1	0	1	100,0
<b>CS niv.III</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>90</b>	<b>47,8</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	<b>66</b>	<b>77,3</b>
TH niv.III 1/1	6	10	16	37,5	5	8	13	38,5
TH niv.III 1/2	29	11	40	72,5	40	0	40	100,0
TH niv.III 2/2	29	5	34	85,3	31	0	31	100,0
<b>TH niv.III</b>	<b>64</b>	<b>26</b>	<b>90</b>	<b>71,1</b>	<b>76</b>	<b>8</b>	<b>84</b>	<b>90,5</b>
DCESEF 1/1	nc	nc	nc	nc	25	nc	25	100,0
<b>DCESEF</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>25</b>	<b>nc</b>	<b>25</b>	<b>100,0</b>
BTSA 1/1	54	46	100	54,0	46	35	81	56,8
BTSA 1/2	2 235	869	3 104	72,0	2 622	756	3 378	77,6
BTSA 2/2	2 066	790	2 856	72,3	2 446	706	3 152	77,6
BTSA 1/3	0	0	0	nc	16	1	17	94,1
BTSA 2/3	0	0	0	nc	21	6	27	77,8
BTSA 3/3	1	0	1	100,0	1	3	4	25,0
<b>BTSA</b>	<b>4 356</b>	<b>1 705</b>	<b>6 061</b>	<b>71,9</b>	<b>5 152</b>	<b>1 507</b>	<b>6 659</b>	<b>77,4</b>
<b>Total niv. III</b>	<b>4 463</b>	<b>1 778</b>	<b>6 241</b>	<b>71,5</b>	<b>5 304</b>	<b>1 530</b>	<b>6 834</b>	<b>77,6</b>

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 4- Les effectifs d'apprentis du niveau II selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
DCG 1/3	nc	nc	nc	nc	12	nc	12	100,0
DCG 2/3	nc	nc	nc	nc	7	nc	7	100,0
<b>DCG</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>19</b>	<b>nc</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>
TH niv.II 1/1	0	76	76	0,0	58	25	83	69,9
TH niv.II 1/2	0	23	23	0,0	0	11	11	0,0
TH niv.II 2/2	0	17	17	0,0	1	22	23	4,3
TH niv.II 2/3	0	0	0	nc	0	16	16	0,0
TH niv.II 3/3	0	0	0	nc	0	7	7	0,0
<b>TH niv.II</b>	<b>0</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>0,0</b>	<b>59</b>	<b>81</b>	<b>140</b>	<b>42,1</b>
Licence pro 1/1	124	87	211	58,8	170	76	246	69,1
Licence pro 1/2	4	0	4	100,0	0	1	1	0,0
Licence pro 2/2	0	0	0	nc	0	2	2	0,0
<b>Licence pro</b>	<b>128</b>	<b>87</b>	<b>215</b>	<b>59,5</b>	<b>170</b>	<b>79</b>	<b>249</b>	<b>68,3</b>
<b>Total niv. II</b>	<b>128</b>	<b>203</b>	<b>331</b>	<b>38,7</b>	<b>248</b>	<b>160</b>	<b>408</b>	<b>60,8</b>

## 5- Les effectifs d'apprentis du niveau I selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
DSCG 1/2	nc	nc	nc	nc	34	nc	34	100,0
DSCG 2/2	nc	nc	nc	nc	30	nc	30	100,0
<b>DSCG</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>64</b>	<b>nc</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>
Div. niv.I <sup>(1)</sup> 1/3	nc	nc	nc	nc	3	nc	3	100,0
<b>Div. niv.I</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>3</b>	<b>nc</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>
TH1 1/1	nc	nc	nc	nc	6	nc	6	100,0
<b>TH1</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>6</b>	<b>nc</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>
Ingénieur 1/2	8	37	45	17,8	25	9	34	73,5
Ingénieur 2/2	40	0	40	100,0	73	35	108	67,6
Ingénieur 1/3	40	0	40	100,0	42	10	52	80,8
Ingénieur 2/3	17	0	17	100,0	43	14	57	75,4
Ingénieur 3/3	20	0	20	100,0	17	0	17	100,0
<b>Ingénieur</b>	<b>125</b>	<b>37</b>	<b>162</b>	<b>77,2</b>	<b>200</b>	<b>68</b>	<b>268</b>	<b>74,6</b>
<b>Total niv. I</b>	<b>125</b>	<b>37</b>	<b>162</b>	<b>77,2</b>	<b>273</b>	<b>68</b>	<b>341</b>	<b>80,1</b>

## 6- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement aux rentrées 2009 et 2010

France métropolitaine et DOM

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Public	Privé	Total	% Public	Public	Privé	Total	% Public
2 <sup>nd</sup> degré Niv.V	12 385	2 967	15 352	79,8	10 131	3 776	13 907	66,5
2 <sup>nd</sup> degré Niv.IV	8 975	2 913	11 888	75,5	10 345	3 677	14 022	73,8
Ens. sup. court Niv.III	4 463	1 778	6 241	71,5	5 304	1 530	6 834	77,6
Ens. sup. long Niv.II	128	203	331	38,7	248	160	408	60,8
Ens. sup. long Niv.I	125	37	162	77,2	273	68	341	80,1
<b>2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur</b>	<b>26 076</b>	<b>7 898</b>	<b>33 974</b>	<b>76,8</b>	<b>26 301</b>	<b>9 211</b>	<b>35 512</b>	<b>74,1</b>

(1) Paysagiste DPLG.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 1- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2009 *France métropolitaine et DOM*

Régions	2 <sup>nd</sup> degré						Enseignement supérieur						Total			
	Niv. V			Niv. IV			Total	Niv. III			Niv. II et I <sup>U</sup>			Total	App.	Sites de formation
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total			
Alsace	535	0	535	288	0	288	823	42	0	42	0	0	0	42	865	2
Aquitaine	775	11	786	577	82	659	1 445	383	0	383	35	12	47	430	1 875	10
Auvergne	535	38	573	286	58	344	917	78	44	122	0	0	0	122	1 039	11
Basse-Normandie	416	190	606	375	93	468	1 074	168	18	186	31	0	31	217	1 291	16
Bourgogne	499	50	549	573	70	643	1 192	221	77	298	0	20	20	318	1 510	18
Bretagne	281	383	664	193	338	531	1 195	176	86	262	0	39	39	301	1 496	26
Centre	760	137	897	535	33	568	1 465	175	52	227	0	0	0	227	1 692	13
Champagne-Ardenne	519	0	519	231	0	231	750	37	0	37	3	0	3	40	790	5
Corse	86	0	86	18	0	18	104	0	0	0	0	0	0	0	104	2
Franche-Comté	335	20	355	565	69	634	989	366	30	396	27	0	27	423	1 412	14
Haute-Normandie	569	56	625	345	20	365	990	256	94	350	21	0	21	371	1 361	7
Île-de-France	610	366	976	371	442	813	1 789	137	22	159	0	29	29	188	1 977	21
Languedoc-Roussillon	442	85	527	306	115	421	948	138	15	153	0	0	0	153	1 101	20
Limousin	276	9	285	280	0	280	565	40	0	40	0	0	0	40	605	6
Lorraine	411	175	586	351	178	529	1 115	129	77	206	22	2	24	230	1 345	7
Midi-Pyrénées	476	121	597	454	52	506	1 103	339	44	383	0	40	40	423	1 526	22
Nord-Pas-de-Calais	430	458	888	268	453	721	1 609	130	242	372	0	0	0	372	1 981	26
Pays de la Loire	829	79	908	615	209	824	1 732	185	559	744	19	115	134	878	2 610	28
Picardie	634	300	934	214	230	444	1 378	147	109	256	0	14	14	270	1 648	21
Poitou-Charentes	554	35	589	455	95	550	1 139	221	45	266	4	6	10	276	1 415	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 316	324	1 640	851	60	911	2 551	279	10	289	51	0	51	340	2 891	22
Rhône-Alpes	611	130	741	663	316	979	1 720	816	254	1 070	0	15	15	1 085	2 805	47
<b>France métropolitaine</b>	<b>11 899</b>	<b>2 967</b>	<b>14 866</b>	<b>8 814</b>	<b>2 913</b>	<b>11 727</b>	<b>26 593</b>	<b>4 463</b>	<b>1 778</b>	<b>6 241</b>	<b>213</b>	<b>292</b>	<b>505</b>	<b>1 085</b>	<b>27 678</b>	<b>364</b>
Guadeloupe	97	0	97	63	0	63	160	0	0	0	0	0	0	0	160	2
Guyane	29	0	29	0	0	0	29	0	0	0	0	0	0	0	29	1
Martinique	93	0	93	39	0	39	132	0	0	0	0	0	0	0	132	1
Réunion	267	0	267	59	0	59	326	0	0	0	0	0	0	0	326	2
<b>DOM</b>	<b>486</b>	<b>0</b>	<b>486</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>161</b>	<b>647</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>647</b>	<b>6</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>12 385</b>	<b>2 967</b>	<b>15 352</b>	<b>8 975</b>	<b>2 913</b>	<b>11 888</b>	<b>27 240</b>	<b>4 463</b>	<b>1 778</b>	<b>6 241</b>	<b>213</b>	<b>292</b>	<b>505</b>	<b>6 746</b>	<b>33 986</b>	<b>370</b>
%	36,5	8,7	45,2	26,4	8,6	35,0	80,2	13,1	5,2	18,3	0,6	0,9	1,5	19,8	100,0	

**Lecture** : à la rentrée 2009, les apprentis relevant de l'enseignement public de niveau IV représentent 26,4% des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur.

(1) Seules 3 régions ont déclaré dispenser des formations de niveau I par la voie de l'apprentissage: Aquitaine, 15 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public; Pays de la Loire, 108 apprentis dont 19 relevant de l'enseignement supérieur public et 89 du privé; Provence-Alpes-Côte d'Azur, 51 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public.

## DÉFINITIONS

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

## 2- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Régions	2 <sup>nd</sup> degré						Enseignement supérieur						Total			
	Niv. V			Niv. IV			Total	Niv. III			Niv. II et I <sup>(1)</sup>			Total	App.	Sites de formation
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total			
Alsace	258	0	258	315	0	315	573	285	0	285	0	0	0	285	858	2
Aquitaine	682	95	777	725	101	826	1 603	310	22	332	82	0	82	414	2 017	15
Auvergne	266	25	291	501	87	588	879	128	16	144	26	0	26	170	1 049	9
Basse-Normandie	386	172	558	390	122	512	1 070	201	50	251	24	10	34	285	1 355	18
Bourgogne	423	107	530	569	128	697	1 227	237	66	303	2	0	2	305	1 532	22
Bretagne	228	392	620	257	413	670	1 290	188	155	343	5	0	5	348	1 638	30
Centre	392	60	452	581	69	650	1 102	413	128	541	41	86	127	668	1 770	15
Champagne-Ardenne	335	0	335	402	0	402	737	63	0	63	0	0	0	63	800	5
Corse	86	0	86	21	0	21	107	0	0	0	0	0	0	0	107	3
Franche-Comté	523	54	577	533	45	578	1 155	297	65	362	0	0	0	362	1 517	14
Haute-Normandie	242	49	291	467	76	543	834	342	3	345	81	0	81	426	1 260	6
Île-de-France	370	373	743	447	420	867	1 610	253	61	314	56	23	79	393	2 003	25
Languedoc-Roussillon	363	60	423	331	88	419	842	284	86	370	0	33	33	403	1 245	18
Limousin	179	0	179	224	7	231	410	127	1	128	18	4	22	150	560	6
Lorraine	357	153	510	337	246	583	1 093	262	88	350	0	0	0	350	1 443	8
Midi-Pyrénées	573	131	704	460	61	521	1 225	223	50	273	11	1	12	285	1 510	24
Nord-Pas-de-Calais	428	612	1 040	335	440	775	1 815	97	132	229	1	24	25	254	2 069	33
Pays de la Loire	446	407	853	734	442	1 176	2 029	448	141	589	42	27	69	658	2 687	29
Picardie	583	341	924	257	202	459	1 383	121	55	176	0	0	0	176	1 559	21
Poitou-Charentes	474	183	657	551	97	648	1 305	252	98	350	0	0	0	350	1 655	25
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 351	161	1 512	844	171	1 015	2 527	297	27	324	51	0	51	375	2 902	31
Rhône-Alpes	720	401	1 121	874	462	1 336	2 457	476	286	762	81	20	101	863	3 320	60
<b>France métropolitaine</b>	<b>9 665</b>	<b>3 776</b>	<b>13 441</b>	<b>10 155</b>	<b>3 677</b>	<b>13 832</b>	<b>27 273</b>	<b>5 304</b>	<b>1 530</b>	<b>6 834</b>	<b>521</b>	<b>228</b>	<b>749</b>	<b>7 583</b>	<b>34 856</b>	<b>228</b>
Guadeloupe	90	0	90	48	0	48	138	0	0	0	0	0	0	0	138	2
Guyane	12	0	12	12	0	12	24	0	0	0	0	0	0	0	24	1
Martinique	84	0	84	41	0	41	125	0	0	0	0	0	0	0	125	1
Réunion	280	0	280	89	0	89	369	0	0	0	0	0	0	0	369	2
<b>DOM</b>	<b>466</b>	<b>0</b>	<b>466</b>	<b>190</b>	<b>0</b>	<b>190</b>	<b>656</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>656</b>	<b>6</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>10 131</b>	<b>3 776</b>	<b>13 907</b>	<b>10 345</b>	<b>3 677</b>	<b>14 022</b>	<b>27 929</b>	<b>5 304</b>	<b>1 530</b>	<b>6 834</b>	<b>563</b>	<b>228</b>	<b>791</b>	<b>7 583</b>	<b>35 512</b>	<b>234</b>
%	28,5	10,6	39,1	29,1	10,4	39,5	78,6	14,9	4,3	19,2	1,6	0,6	2,2	21,4	100,0	

(1) Seules 7 régions ont déclaré dispenser des formations de niveau I par la voie de l'apprentissage: Aquitaine, 77 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public; Auvergne, 2 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public; Centre, 79 apprentis dont 12 relevant de l'enseignement supérieur public et 67 du privé; Haute-Normandie, 66 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public; Pays de la Loire, 39 apprentis dans l'enseignement supérieur public; Provence-Alpes-Côte d'Azur, 51 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur public; Rhône-Alpes, 27 apprentis dont 26 relevant de l'enseignement supérieur public et 1 du privé.

## DÉFINITIONS

### Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAPRAT regroupe les BTSa, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSA.

### Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAPRAT regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

### Statut d'enseignement

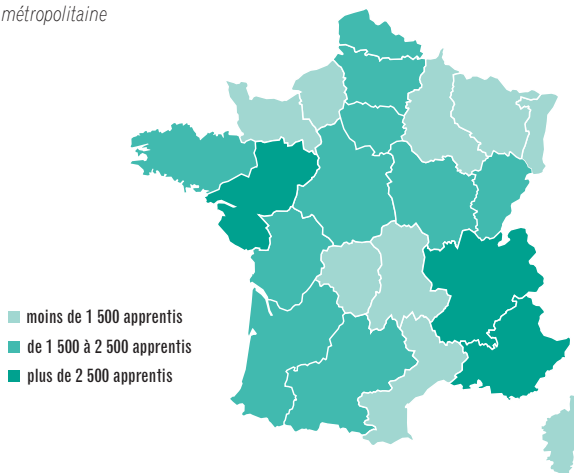
Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

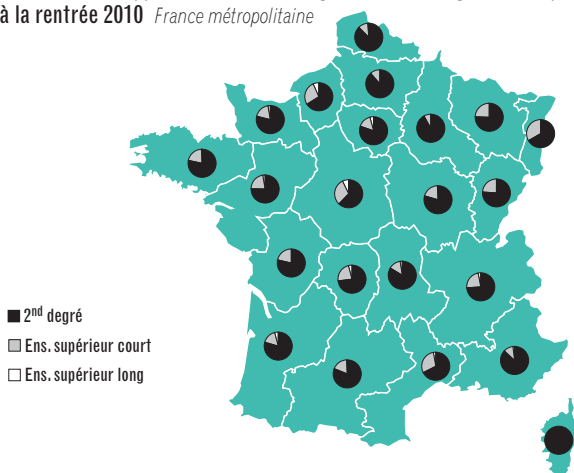
- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA



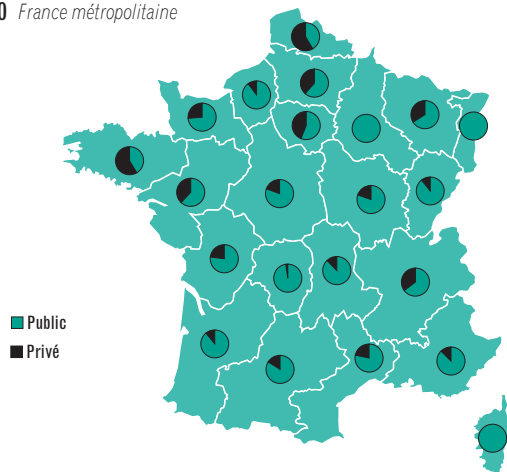
1- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et d'étudiants de l'enseignement supérieur à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



2- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par niveau de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



3- La répartition régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 1- Les effectifs d'apprentis du niveau V selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	27	83	110	24,5	56	87	143	39,2
CAPA 1/2	767	4 391	5 158	14,9	800	4 222	5 022	15,9
CAPA 2/2	630	3 705	4 335	14,5	747	3 883	4 630	16,1
CAPA 1/3	24	143	167	14,4	17	156	173	9,8
CAPA 2/3	8	86	94	8,5	21	151	172	12,2
CAPA 3/3	10	90	100	10,0	11	100	111	9,9
<b>CAPA</b>	<b>1 466</b>	<b>8 498</b>	<b>9 964</b>	<b>14,7</b>	<b>1 652</b>	<b>8 599</b>	<b>10 251</b>	<b>16,1</b>
BEPA 1/1	3	12	15	20,0	15	1	16	93,8
BEPA 1/2	398	147	545	73,0	287	104	391	73,4
BEPA 2/2	663	2 027	2 690	24,6	353	116	469	75,3
BEPA 1/3	1	0	1	100,0	0	0	0	nc
BEPA 2/3	3	7	10	30,0	2	4	6	33,3
BEPA 3/3	2	9	11	18,2	0	5	5	0,0
<b>BEPA</b>	<b>1 070</b>	<b>2 202</b>	<b>3 272</b>	<b>32,7</b>	<b>657</b>	<b>230</b>	<b>887</b>	<b>74,1</b>
BAPAAT 1/2	27	6	33	81,8	21	1	22	95,5
BAPAAT 2/2	12	0	12	100,0	18	2	20	90,0
<b>BAPAAT</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>86,7</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>92,9</b>
BPA niv. V 1/1	17	187	204	8,3	25	263	288	8,7
BPA niv. V 1/2	64	856	920	7,0	79	852	931	8,5
BPA niv. V 2/2	19	330	349	5,4	61	780	841	7,3
BPA niv. V 1/3	0	1	1	0,0	0	2	2	0,0
BPA niv. V 2/3	0	1	1	0,0	0	0	0	nc
BPA niv. V 3/3	1	0	1	100,0	0	1	1	0,0
<b>BPA niv. V</b>	<b>101</b>	<b>1 375</b>	<b>1 476</b>	<b>6,8</b>	<b>165</b>	<b>1 898</b>	<b>2 063</b>	<b>8,0</b>
CS niv. V 1/1	4	411	415	1,0	9	435	444	2,0
CS niv. V 1/2	0	4	4	0,0	0	3	3	0,0
CS niv. V 2/2	0	1	1	0,0	0	0	0	nc
<b>CS niv. V</b>	<b>4</b>	<b>416</b>	<b>420</b>	<b>1,0</b>	<b>9</b>	<b>438</b>	<b>447</b>	<b>2,0</b>
MC niv. V 1/1	0	0	0	nc	4	0	4	100,0
<b>MC niv. V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>
TH niv. V 1/2	50	36	86	58,1	63	30	93	67,7
TH niv. V 2/2	50	39	89	56,2	44	27	71	62,0
<b>TH niv. V</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>175</b>	<b>57,1</b>	<b>107</b>	<b>57</b>	<b>164</b>	<b>65,2</b>
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 1/1	nc	nc	nc	nc	4	0	4	100,0
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 1/2	nc	nc	nc	nc	27	1	28	96,4
Div. niv. V <sup>(1)</sup> 2/2	nc	nc	nc	nc	15	2	17	88,2
<b>Div. niv. V<sup>(1)</sup></b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>93,9</b>
<b>Total niv. V</b>	<b>2 780</b>	<b>12 572</b>	<b>15 352</b>	<b>18,1</b>	<b>2 679</b>	<b>11 228</b>	<b>13 907</b>	<b>19,3</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, les classes de CAPA accueillent 1 652 filles et 8 599 garçons, soit 10 251 apprentis. Les filles représentent 16,1 % des effectifs d'apprentis en CAPA.

(1) Auxiliaire vie sociale, auxiliaire puériculture, aide-soignant...

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 2- Les effectifs d'apprentis du niveau IV selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTA 1/2	4	31	35	11,4	1	19	20	5,0
BTA 2/2	3	20	23	13,0	4	31	35	11,4
<b>BTA</b>	<b>7</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>12,1</b>	<b>5</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>9,1</b>
Bac pro 1 an 1/1	1	37	38	2,6	8	13	21	38,1
Bac pro 2 ans 1/2	680	1 790	2 470	27,5	382	854	1 236	30,9
Bac pro 2 ans 2/2	804	2 247	3 051	26,4	628	1 898	2 526	24,9
Bac pro 3 ans 1/3	217	1 117	1 334	16,3	335	1 548	1 883	17,8
Bac pro 3 ans 2/3	83	407	490	16,9	523	2 288	2 811	18,6
Bac pro 3 ans 3/3	35	126	161	21,7	191	677	868	22,0
<b>Bac pro</b>	<b>1 820</b>	<b>5 724</b>	<b>7 544</b>	<b>24,1</b>	<b>2 067</b>	<b>7 278</b>	<b>9 345</b>	<b>22,1</b>
BP 1/1	10	32	42	23,8	14	32	46	30,4
BP 1/2	334	1 488	1 822	18,3	408	1 540	1 948	20,9
BP 2/2	271	1 265	1 536	17,6	359	1 377	1 736	20,7
BP 1/3	0	6	6	0,0	2	8	10	20,0
BP 2/3	1	8	9	11,1	1	17	18	5,6
BP 3/3	0	2	2	0,0	1	8	9	11,1
<b>BP</b>	<b>616</b>	<b>2 801</b>	<b>3 417</b>	<b>18,0</b>	<b>785</b>	<b>2 982</b>	<b>3 767</b>	<b>20,8</b>
CS niv.IV 1/1	68	190	258	26,4	50	188	238	21,0
CS niv.IV 1/2	0	0	0	26,4	0	4	4	21,0
CS niv.IV 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>CS niv.IV</b>	<b>68</b>	<b>190</b>	<b>258</b>	<b>26,4</b>	<b>50</b>	<b>192</b>	<b>242</b>	<b>20,7</b>
MC niv.IV 1/1	3	11	14	21,4	0	10	10	0,0
MC niv.IV 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
MC niv.IV 2/2	0	0	0	nc	0	0	0	nc
<b>MC niv.IV</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>21,4</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0,0</b>
TH niv.IV 1/1	9	21	30	30,0	13	11	24	54,2
TH niv.IV 1/2	199	144	343	58,0	153	151	304	50,3
TH niv.IV 2/2	104	120	224	46,4	144	131	275	52,4
<b>TH niv.IV</b>	<b>312</b>	<b>285</b>	<b>597</b>	<b>52,3</b>	<b>310</b>	<b>293</b>	<b>603</b>	<b>51,4</b>
<b>Total niv.IV</b>	<b>2 826</b>	<b>9 062</b>	<b>11 888</b>	<b>23,8</b>	<b>3 217</b>	<b>10 805</b>	<b>14 022</b>	<b>22,9</b>

## 3- Les effectifs d'apprentis du niveau III selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/1	21	79	100	21,0	12	69	81	14,8
BTSA 1/2	893	2 211	3 104	28,8	1 000	2 378	3 378	29,6
BTSA 2/2	780	2 076	2 856	27,3	965	2 187	3 152	30,6
BTSA 1/3	0	0	0	nc	12	5	17	70,6
BTSA 2/3	0	0	0	nc	16	11	27	59,3
BTSA 3/3	1	0	1	100,0	1	3	4	25,0
<b>BTSA</b>	<b>1 695</b>	<b>4 366</b>	<b>6 061</b>	<b>28,0</b>	<b>2 006</b>	<b>4 653</b>	<b>6 659</b>	<b>30,1</b>
CS niv.III 1/1	40	50	90	44,4	31	34	65	47,7
CS niv.III 1/2	0	0	0	nc	0	0	0	47,7
CS niv.III 2/2	0	0	0	nc	1	0	1	100,0
<b>CS niv.III</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>90</b>	<b>44,4</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>66</b>	<b>48,5</b>
TH niv.III 1/1	5	11	16	31,3	5	8	13	38,5
TH niv.III 1/2	15	25	40	37,5	11	29	40	27,5
TH niv.III 2/2	8	26	34	23,5	12	19	31	38,7
<b>TH niv.III</b>	<b>28</b>	<b>62</b>	<b>90</b>	<b>31,1</b>	<b>28</b>	<b>56</b>	<b>84</b>	<b>33,3</b>
DCESF 1/1	nc	nc	nc	nc	24	1	25	96,0
<b>DCESF</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>96,0</b>
<b>Total niv. III</b>	<b>1 763</b>	<b>4 478</b>	<b>6 241</b>	<b>28,2</b>	<b>2 090</b>	<b>4 744</b>	<b>6 834</b>	<b>30,3</b>

## DÉFINITIONS

### Classe

Dans l'enseignement agricole supérieur court, public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture. Dans l'enseignement privé technique et supérieur court RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 4- Les effectifs d'apprentis du niveau II selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
Licence pro 1/1	105	106	211	49,8	121	125	246	49,2
Licence pro 1/2	3	1	4	75,0	0	1	1	0,0
Licence pro 2/2	0	0	0	nc	1	1	2	50,0
<b>Licence pro</b>	<b>108</b>	<b>107</b>	<b>215</b>	<b>50,2</b>	<b>122</b>	<b>127</b>	<b>249</b>	<b>49,0</b>
DCG 1/3	0	0	0	nc	6	6	12	50,0
DCG 2/3	0	0	0	nc	3	4	7	42,9
<b>DCG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>47,4</b>
TH niv.II 1/1	28	48	76	36,8	27	56	83	32,5
TH niv.II 1/2	13	10	23	56,5	9	2	11	81,8
TH niv.II 2/2	7	10	17	41,2	12	11	23	52,2
TH niv.II 2/3	0	0	0	nc	6	10	16	37,5
TH niv.II 3/3	0	0	0	nc	4	3	7	57,1
<b>TH niv.II</b>	<b>48</b>	<b>68</b>	<b>116</b>	<b>41,4</b>	<b>58</b>	<b>82</b>	<b>140</b>	<b>41,4</b>
<b>Total niv. II</b>	<b>156</b>	<b>175</b>	<b>331</b>	<b>47,1</b>	<b>189</b>	<b>219</b>	<b>408</b>	<b>46,3</b>

## 5- Les effectifs d'apprentis du niveau I selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
Ingénieur 1/2	26	19	45	57,8	18	16	34	52,9
Ingénieur 2/2	22	30	52	42,3	63	45	108	58,3
Ingénieur 1/3	11	29	40	27,5	19	33	52	36,5
Ingénieur 2/3	5	12	17	29,4	20	37	57	35,1
Ingénieur 3/3	7	13	20	35,0	5	12	17	29,4
<b>Ingénieur</b>	<b>71</b>	<b>103</b>	<b>174</b>	<b>40,8</b>	<b>125</b>	<b>143</b>	<b>268</b>	<b>46,6</b>
DSCG 1/2	0	0	0	nc	15	19	34	44,1
DSCG 2/2	0	0	0	nc	14	16	30	46,7
<b>DSCG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>29</b>	<b>35</b>	<b>64</b>	<b>45,3</b>
TH niv.I 1/1	nc	nc	nc	nc	4	2	6	66,7
<b>TH niv.I</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>66,7</b>
Div. niv.I <sup>(1)</sup> 1/3	nc	nc	nc	nc	1	2	3	33,3
<b>Div. niv.I</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>nc</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>33,3</b>
<b>Total niv. I</b>	<b>71</b>	<b>103</b>	<b>174</b>	<b>40,8</b>	<b>159</b>	<b>182</b>	<b>341</b>	<b>46,6</b>

## 6- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre aux rentrées 2009 et 2010

*France métropolitaine et DOM*

	Rentrée 2009				Rentrée 2010			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 <sup>nd</sup> degré Niv.V	2 780	12 572	15 352	18,1	2 679	11 228	13 907	19,3
2 <sup>nd</sup> degré Niv.IV	2 826	9 062	11 888	23,8	3 217	10 805	14 022	22,9
Ens. sup. court Niv.III	1 763	4 478	6 241	28,2	2 090	4 744	6 834	30,6
Ens. sup. long Niv.II	156	175	331	47,1	189	219	408	46,3
Ens. sup. long Niv.I	71	103	174	40,8	159	182	341	46,6
<b>2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur</b>	<b>7 596</b>	<b>26 390</b>	<b>33 986</b>	<b>22,4</b>	<b>8 334</b>	<b>27 178</b>	<b>35 512</b>	<b>23,5</b>

(1) Paysagiste DPLG.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA



## 1- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Secteurs de formation	Public		Privé		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff. <sup>(1)</sup>	%
Production	10 507	40,3	4 210	46,0	14 717	41,7
Aménagement	10 518	40,3	3 783	41,4	14 301	40,6
Transformation	1 147	4,3	316	3,5	1 463	4,2
Services	3 929	15,1	834	9,1	4 763	13,5
<b>Total</b>	<b>26 101</b>	<b>100,0</b>	<b>9 143</b>	<b>100,0</b>	<b>35 244</b>	<b>100,0</b>
	%	74,1		25,9		100,0

**Lecture :** à la rentrée 2010, le secteur de l'aménagement accueille 40,3% des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur public. À la rentrée 2010, l'enseignement public accueille 74,1% des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur.

## 2- Les effectifs régionaux d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Production			Aménagement			Transformation			Services			Total		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total <sup>(1)</sup>
Alsace	195	0	195	521	0	521	82	0	82	60	0	60	858	0	858
Aquitaine	494	71	565	887	139	1 026	22	0	22	383	8	391	1 786	218	2 004
Auvergne	206	88	294	480	33	513	0	0	0	233	7	240	919	128	1 047
Basse-Normandie	619	183	802	159	107	266	103	38	141	120	26	146	1 001	354	1 355
Bourgogne	264	161	425	668	110	778	34	7	41	265	23	288	1 231	301	1 532
Bretagne	190	477	667	339	340	679	0	0	0	149	143	292	678	960	1 638
Centre	535	118	653	518	140	658	188	4	192	174	14	188	1 415	276	1 691
Champagne-Ardennes	393	0	393	350	0	350	0	0	0	57	0	57	800	0	800
Corse	63	0	63	40	0	40	0	0	0	4	0	4	107	0	107
Franche-Comté	527	47	574	607	50	657	79	33	112	140	34	174	1 353	164	1 517
Haute-Normandie	426	55	481	436	2	438	35	0	35	178	71	249	1 075	128	1 203
Île-de-France	351	236	587	414	536	950	57	0	57	304	105	409	1 126	877	2 003
Languedoc-Roussillon	459	121	580	355	46	401	29	72	101	135	28	163	978	267	1 245
Limousin	252	7	259	126	0	126	63	5	68	107	0	107	548	12	560
Lorraine	289	249	538	476	188	664	0	0	0	191	50	241	956	487	1 443
Midi-Pyrénées	593	106	699	433	108	541	50	13	63	191	16	207	1 267	243	1 510
Nord-Pas-de-Calais	353	493	846	356	555	911	73	49	122	79	111	190	861	1 208	2 069
Pays de la Loire	1 027	693	1 720	511	213	724	56	28	84	37	83	120	1 631	1 017	2 648
Picardie	497	216	713	292	378	670	17	0	17	155	4	159	961	598	1 559
Poitou-Charentes	567	169	736	379	175	554	69	33	102	262	1	263	1 277	378	1 655
Provence-Alpes-Côte d'Azur	769	152	921	1 423	176	1 599	59	3	62	241	28	269	2 492	359	2 851
Rhône-Alpes	1 072	568	1 640	625	487	1 112	82	31	113	346	82	428	2 125	1 168	3 293
<b>France métropolitaine</b>	<b>10 141</b>	<b>4 210</b>	<b>14 351</b>	<b>10 395</b>	<b>3 783</b>	<b>14 178</b>	<b>1 098</b>	<b>316</b>	<b>1 414</b>	<b>3 811</b>	<b>834</b>	<b>4 645</b>	<b>25 445</b>	<b>9 143</b>	<b>34 588</b>
Guadeloupe	33	0	33	25	0	25	0	0	0	80	0	80	138	0	138
Guyane	4	0	4	8	0	8	0	0	0	12	0	12	24	0	24
Martinique	61	0	61	38	0	38	0	0	0	26	0	26	125	0	125
Réunion	268	0	268	52	0	52	49	0	49	0	0	0	369	0	369
<b>DOM</b>	<b>366</b>	<b>0</b>	<b>366</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>123</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>656</b>	<b>0</b>	<b>656</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>10 507</b>	<b>4 210</b>	<b>14 717</b>	<b>10 518</b>	<b>3 783</b>	<b>14 301</b>	<b>1 147</b>	<b>316</b>	<b>1 463</b>	<b>3 929</b>	<b>834</b>	<b>4 763</b>	<b>26 101</b>	<b>9 143</b>	<b>35 244</b>

**Lecture :** à la rentrée 2010, en Basse-Normandie, 1 355 apprentis poursuivent leurs études dans le 2<sup>nd</sup> degré et l'enseignement supérieur dont 146 dans le secteur des services.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

## 3- La part des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur par secteur de formation dans les régions à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total <sup>(1)</sup> %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Alsace	100,0	0,0	22,7	100,0	0,0	60,7	100,0	0,0	9,6	100,0	0,0	7,0	100,0	0,0	100,0
Aquitaine	87,4	12,6	28,2	86,5	13,5	51,2	100,0	0,0	1,1	98,0	2,0	19,5	89,1	10,9	100,0
Auvergne	70,1	29,9	28,1	93,6	6,4	49,0	nc	nc	0,0	97,1	2,9	22,9	87,8	12,2	100,0
Basse-Normandie	77,2	22,8	59,2	59,8	40,2	19,6	73,0	27,0	10,4	82,2	17,8	10,8	73,9	26,1	100,0
Bourgogne	62,1	37,9	27,7	85,9	14,1	50,8	82,9	17,1	2,7	92,0	8,0	18,8	80,4	19,6	100,0
Bretagne	28,5	71,5	40,7	49,9	50,1	41,5	nc	nc	0,0	51,0	49,0	17,8	41,4	58,6	100,0
Centre	81,9	18,1	38,6	78,7	21,3	38,9	97,9	2,1	11,4	92,6	7,4	11,1	83,7	16,3	100,0
Champagne-Ardenne	100,0	0,0	49,1	100,0	0,0	43,8	nc	nc	0,0	100,0	0,0	7,1	100,0	0,0	100,0
Corse	100,0	0,0	58,9	100,0	0,0	37,4	nc	nc	0,0	100,0	0,0	3,7	100,0	0,0	100,0
Franche-Comté	91,8	8,2	37,8	92,4	7,6	43,3	70,5	29,5	7,4	80,5	19,5	11,5	89,2	10,8	100,0
Haute-Normandie	88,6	11,4	40,0	99,5	0,5	36,4	100,0	0,0	2,9	71,5	28,5	20,7	89,4	10,6	100,0
Île-de-France	59,8	40,2	29,3	43,6	56,4	47,4	100,0	0,0	2,8	74,3	25,7	20,4	56,2	43,8	100,0
Languedoc-Roussillon	79,1	20,9	46,6	88,5	11,5	32,2	28,7	71,3	8,1	82,8	17,2	13,1	78,6	21,4	100,0
Limousin	97,3	2,7	46,3	100,0	0,0	22,5	92,6	7,4	12,1	100,0	0,0	19,1	97,9	2,1	100,0
Lorraine	53,7	46,3	37,3	71,7	28,3	46,0	nc	nc	0,0	79,3	20,7	16,7	66,3	33,7	100,0
Midi-Pyrénées	84,8	15,2	46,3	80,0	20,0	35,8	79,4	20,6	4,2	92,3	7,7	13,7	83,9	16,1	100,0
Nord-Pas-de-Calais	41,7	58,3	40,9	39,1	60,9	44,0	59,8	40,2	5,9	41,6	58,4	9,2	41,6	58,4	100,0
Pays de la Loire	59,7	40,3	65,0	70,6	29,4	27,3	66,7	33,3	3,2	30,8	69,2	4,5	61,6	38,4	100,0
Picardie	69,7	30,3	45,7	43,6	56,4	43,0	100,0	0,0	1,1	97,5	2,5	10,2	61,6	38,4	100,0
Poitou-Charentes	77,0	23,0	44,5	68,4	31,6	33,5	67,6	32,4	6,2	99,6	0,4	15,9	77,2	22,8	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	83,5	16,5	32,3	89,0	11,0	56,1	95,2	4,8	2,2	89,6	10,4	9,4	87,4	12,6	100,0
Rhône-Alpes	65,4	34,6	49,8	56,2	43,8	33,8	72,6	27,4	3,4	80,8	19,2	13,0	64,5	35,5	100,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>70,7</b>	<b>29,3</b>	<b>41,5</b>	<b>73,3</b>	<b>26,7</b>	<b>41,0</b>	<b>77,7</b>	<b>22,3</b>	<b>4,1</b>	<b>82,0</b>	<b>18,0</b>	<b>13,4</b>	<b>73,6</b>	<b>26,4</b>	<b>100,0</b>
Guadeloupe	100,0	0,0	23,9	100,0	0,0	18,1	nc	nc	0,0	100,0	0,0	58,0	100,0	0,0	100,0
Guyane	100,0	0,0	16,7	100,0	0,0	33,3	nc	nc	0,0	100,0	0,0	50,0	100,0	0,0	100,0
Martinique	100,0	0,0	48,8	100,0	0,0	30,4	nc	nc	0,0	100,0	0,0	20,8	100,0	0,0	100,0
Réunion	100,0	0,0	72,6	100,0	0,0	14,1	100,0	0,0	13,3	nc	nc	0,0	100,0	0,0	100,0
<b>DOM</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>55,8</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>18,8</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7,5</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>18,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>71,4</b>	<b>28,6</b>	<b>41,8</b>	<b>73,5</b>	<b>26,5</b>	<b>40,6</b>	<b>78,4</b>	<b>21,6</b>	<b>4,2</b>	<b>82,5</b>	<b>17,5</b>	<b>13,5</b>	<b>74,1</b>	<b>25,9</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, en Basse-Normandie, 59,2% des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans le secteur de la production.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

## 4- La part régionale des effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur dans les secteurs de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*

Régions	Production %			Aménagement %			Transformation %			Services %			Total <sup>(1)</sup> %		
	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région	Public	Privé	Région
Alsace	1,9	0,0	1,4	5,0	0,0	3,7	7,5	0,0	5,8	1,6	0,0	1,3	3,4	0,0	2,5
Aquitaine	4,9	1,7	4,0	8,5	3,7	7,2	2,0	0,0	1,6	10,0	1,0	8,4	7,0	2,4	5,8
Auvergne	2,0	2,1	2,0	4,6	0,8	3,6	0,0	0,0	0,0	6,1	0,8	5,2	3,6	1,4	3,0
Basse-Normandie	6,1	4,3	5,6	1,5	2,8	2,0	9,4	12,0	10,0	3,1	3,1	3,1	3,9	4,0	3,9
Bourgogne	2,6	3,9	3,0	6,4	2,8	5,5	3,1	2,2	2,9	7,0	2,8	6,2	4,8	3,3	4,4
Bretagne	1,9	11,3	4,6	3,3	9,0	4,8	0,0	0,0	0,0	3,8	17,1	6,3	2,7	10,5	4,7
Centre	5,3	2,8	4,6	5,0	3,7	4,6	17,1	1,3	13,6	4,6	1,7	4,0	5,6	3,0	4,9
Champagne-Ardenne	3,9	0,0	2,7	3,4	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	1,2	3,1	0,0	2,3
Corse	0,6	0,0	0,4	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,4	0,0	0,3
Franche-Comté	5,2	1,1	4,0	5,8	1,3	4,6	7,2	10,4	7,9	3,7	4,1	3,7	5,3	1,8	4,4
Haute-Normandie	4,2	1,3	3,4	4,2	0,1	3,1	3,2	0,0	2,5	4,7	8,5	5,4	4,2	1,4	3,5
Île-de-France	3,5	5,6	4,1	4,0	14,2	6,7	5,2	0,0	4,0	8,0	12,6	8,8	4,4	9,6	5,8
Languedoc-Roussillon	4,5	2,9	4,0	3,4	1,2	2,8	2,6	22,8	7,1	3,5	3,4	3,5	3,8	2,9	3,6
Limousin	2,5	0,2	1,8	1,2	0,0	0,9	5,7	1,6	4,8	2,8	0,0	2,3	2,2	0,1	1,6
Lorraine	2,8	5,9	3,7	4,6	5,0	4,7	0,0	0,0	0,0	5,0	6,0	5,2	3,8	5,3	4,2
Midi-Pyrénées	5,8	2,5	4,9	4,2	2,9	3,8	4,6	4,1	4,5	5,0	1,8	4,5	5,0	2,7	4,4
Nord-Pas-de-Calais	3,5	11,7	5,9	3,4	14,7	6,4	6,6	15,5	8,6	2,1	13,3	4,1	3,4	13,2	6,0
Pays de la Loire	10,1	16,5	12,0	5,0	5,6	5,1	5,1	9,0	5,9	1,0	10,0	2,6	6,4	11,1	7,7
Picardie	4,9	5,1	5,0	2,8	10,0	4,7	1,5	0,0	1,2	4,1	0,5	3,4	3,8	6,5	4,5
Poitou-Charentes	5,6	4,0	5,1	3,6	4,6	3,9	6,3	10,4	7,2	6,9	0,1	5,7	5,0	4,1	4,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,6	3,6	6,4	13,7	4,7	11,3	5,4	0,9	4,4	6,3	3,4	5,8	9,8	3,9	8,2
Rhône-Alpes	10,6	13,5	11,4	6,0	12,9	7,8	7,5	9,8	8,0	9,1	9,8	9,2	8,4	12,8	9,5
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Guadeloupe	9,0	nc	9,0	20,3	nc	20,3	0,0	nc	0,0	67,8	nc	67,8	21,0	nc	21,0
Guyane	1,1	nc	1,1	6,5	nc	6,5	0,0	nc	0,0	10,2	nc	10,2	3,7	nc	3,7
Martinique	16,7	nc	16,7	30,9	nc	30,9	0,0	nc	0,0	22,0	nc	22,0	19,1	nc	19,1
Réunion	73,2	nc	73,2	42,3	nc	42,3	100,0	nc	100,0	0,0	nc	0,0	56,2	nc	56,2
<b>DOM</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>nc</b>	<b>100,0</b>
<b>France métropolitaine et DOM</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : à la rentrée 2010, en région Rhône-Alpes, 11,4% des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans le secteur de la production. À la rentrée 2010, les établissements privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent 4,7% des apprentis qui poursuivent leurs études dans le secteur de l'aménagement.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

## 5- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM - 1<sup>re</sup> partie (suite page suivante)*

	Secteurs de formation				Total <sup>(1)</sup>
	Production	Aménagement	Transformation	Services	
<b>CAPA</b>					
Public	2 687	3 832	176	780	7 475
Privé	1 306	1 369	38	63	2 776
<b>Total</b>	<b>3 993</b>	<b>5 201</b>	<b>214</b>	<b>843</b>	<b>10 251</b>
% Filles CAPA	19,7	2,3	27,6	81,3	16,1
<b>BEPA</b>					
Public	109	0	7	516	632
Privé	102	0	0	195	297
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>711</b>	<b>929</b>
% Filles BEPA	46,4	nc	85,7	83,3	74,9
<b>BP niv.V</b>					
Public	630	831	29	0	1 490
Privé	180	386	7	0	573
<b>Total</b>	<b>810</b>	<b>1 217</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>2 063</b>
% Filles BP niv.V	14,2	3,7	13,9	nc	8,0
<b>CS niv.V</b>					
Public	154	172	0	0	326
Privé	62	58	1	0	121
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>230</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>447</b>
% Filles CS niv.V	1,4	2,6	0,0	nc	2,0
<b>TH niv.V</b>					
Public	104	0	0	51	155
Privé	9	0	0	0	9
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>164</b>
% Filles TH niv.V	93,8	nc	nc	2,0	65,2
<b>Div. niv.V<sup>(2)</sup></b>					
Public	0	0	0	53	53
Privé	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
% Filles Div. niv.V	nc	nc	nc	94,3	94,3
<b>BTA</b>					
Public	4	19	0	0	23
Privé	32	0	0	0	32
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
% Filles BTA	5,6	15,8	nc	nc	9,1
<b>Bac pro 2 ans</b>					
Public	1 071	1 125	74	426	2 696
Privé	586	333	0	168	1 087
<b>Total</b>	<b>1 657</b>	<b>1 458</b>	<b>74</b>	<b>594</b>	<b>3 783</b>
% Filles Bac pro 2 ans	27,9	7,2	32,4	71,7	26,9
<b>Bac pro 3 ans</b>					
Public	1 705	1 798	40	437	3 980
Privé	716	731	0	135	1 582
<b>Total</b>	<b>2 421</b>	<b>2 529</b>	<b>40</b>	<b>572</b>	<b>5 562</b>
% Filles Bac pro 3 ans	22,3	5,0	47,5	63,3	18,9
<b>BP niv.IV</b>					
Public	1 333	1 023	96	493	2 945
Privé	484	310	28	0	822
<b>Total</b>	<b>1 817</b>	<b>1 333</b>	<b>124</b>	<b>493</b>	<b>3 767</b>
% Filles BP niv.IV	15,9	4,9	23,4	81,5	20,8
<b>CS niv.IV</b>					
Public	142	60	5	0	207
Privé	8	27	0	0	35
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>87</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>242</b>
% Filles CS niv.IV	32,0	0,0	40,0	nc	20,7

**Lecture :** à la rentrée 2010, 3 993 apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur poursuivent leurs études en CAPA production dont 2 687 élèves dans l'enseignement public. 19,7% sont des filles.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

(2) Auxiliaire de vie sociale, auxiliaire puériculture, aide-soignant...

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA



## 5- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM - 2<sup>e</sup> partie (suite et fin)*

	Secteurs de formation				Total <sup>(1)</sup>
	Production	Aménagement	Transformation	Services	
<b>TH niv.IV</b>					
Public	467	0	0	22	489
Privé	93	18	0	3	114
<b>Total</b>	<b>560</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>603</b>
% Filles TH niv.IV	52,0	16,7	nc	64,0	51,4
<b>Div. niv.IV<sup>(2)</sup></b>					
Public	0	5	0	0	5
Privé	0	5	0	0	5
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
% Filles Div. niv.IV	nc	0,0	nc	nc	0,0
<b>BTSA</b>					
Public	2 039	1 622	572	919	5 152
Privé	596	531	176	204	1 507
<b>Total</b>	<b>2 635</b>	<b>2 153</b>	<b>748</b>	<b>1 123</b>	<b>6 659</b>
% Filles BTSA	27,7	13,1	54,0	52,5	30,1
<b>CS niv.III</b>					
Public	8	4	10	29	51
Privé	0	0	4	11	15
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>40</b>	<b>66</b>
% Filles CS niv.III	12,5	25,0	71,4	50,0	48,5
<b>TH niv.III</b>					
Public	20	20	0	36	76
Privé	8	0	0	0	8
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>84</b>
% Filles TH niv.III	46,4	0,0	nc	41,7	33,3
<b>Div. niv.III<sup>(3)</sup></b>					
Public	0	0	0	25	25
Privé	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
% Filles Div. niv.III	nc	nc	nc	96,0	96,0
<b>Licence pro</b>					
Public	34	4	121	11	170
Privé	28	15	28	8	79
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>19</b>	<b>149</b>	<b>19</b>	<b>249</b>
% Filles Licence pro	29,0	36,8	63,1	15,8	49,0
<b>TH niv. II</b>					
Public	0	0	11	48	59
Privé	0	0	34	47	81
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>95</b>	<b>140</b>
% Filles TH niv.II	nc	nc	55,6	34,7	41,4
<b>Div. niv.II et I<sup>(4)</sup></b>					
Public	0	3	6	83	92
Privé	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>83</b>	<b>92</b>
% Filles Div. Niv. II et I	nc	33,3	66,7	45,3	46,6
<b>2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur</b>					
Public	10 507	10 518	1 147	3 929	26 101
Privé	4 210	3 783	316	834	9 143
<b>2<sup>nd</sup> degré et enseignement supérieur</b>	<b>14 717</b>	<b>14 301</b>	<b>1 463</b>	<b>4 763</b>	<b>35 244</b>
% Filles	12,8	2,5	7,4	43,4	12,5

**Lecture** : à la rentrée 2010, les filles représentent 12,8% des effectifs d'apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur qui poursuivent des études dans le secteur de la production.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.

(2) MC.

(3) DCESEF.

(4) DCG, DSCG.

## DÉFINITIONS

### PCS

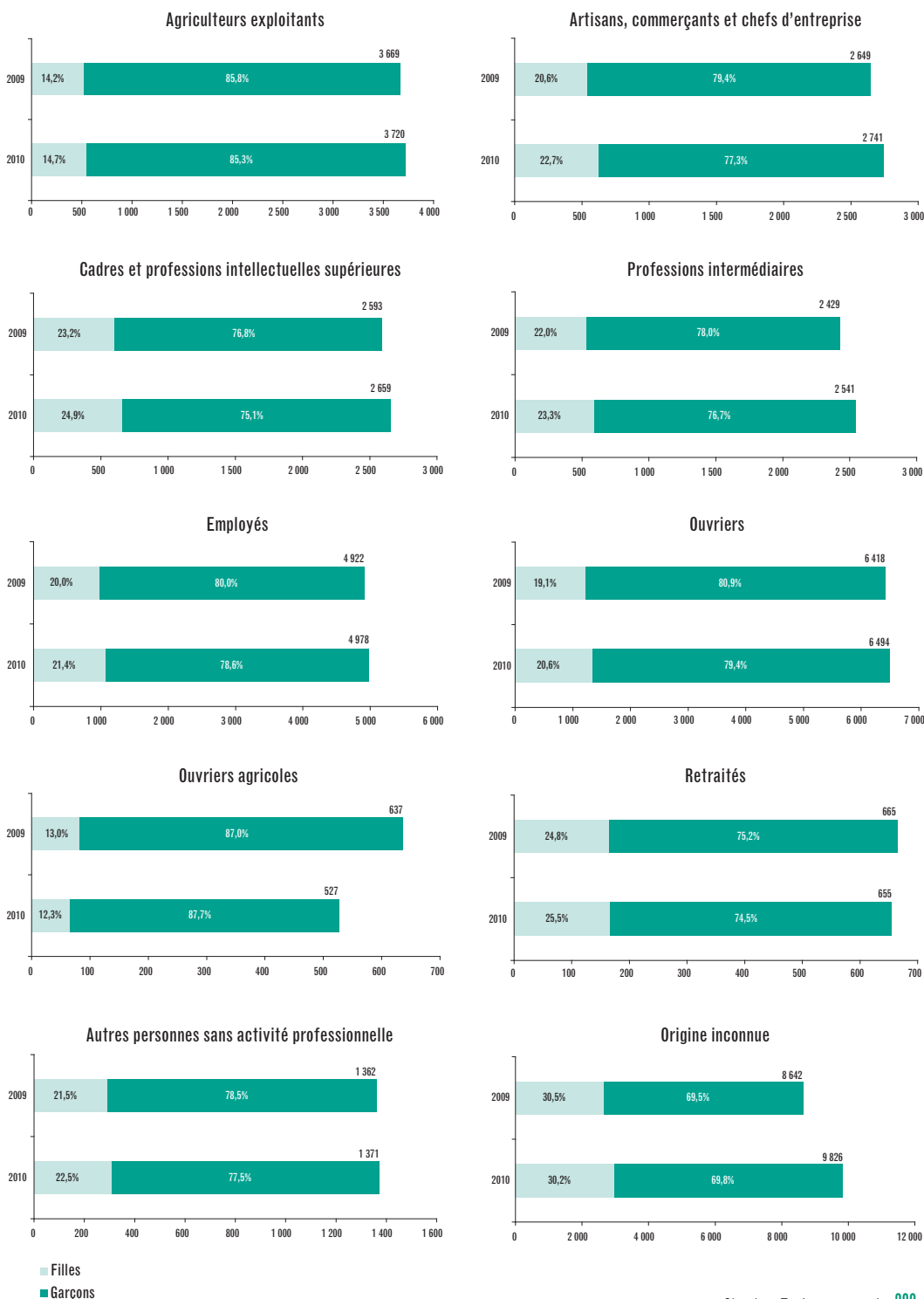
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

## 1- Les effectifs d'apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal aux rentrées 2009 et 2010 *France métropolitaine et DOM*



## DÉFINITIONS

### PCS

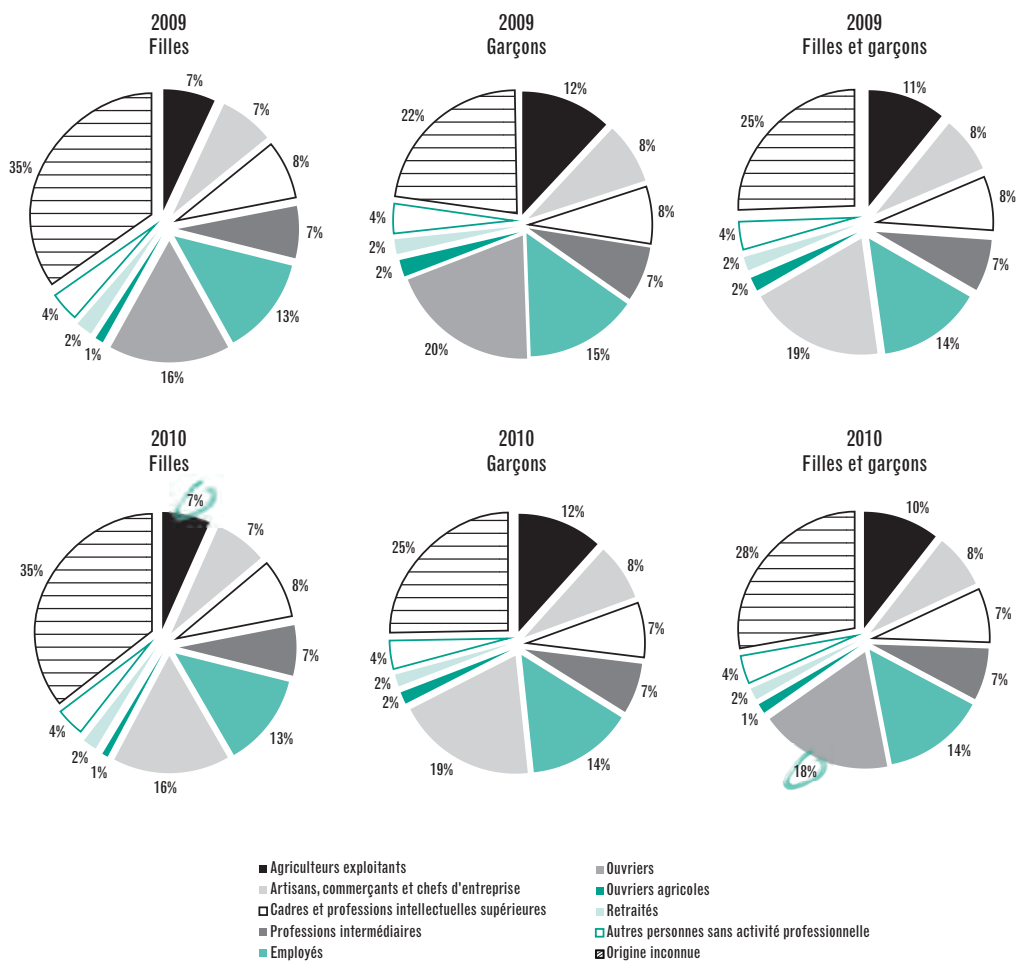
La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA
- Enquête SIFA au 31 décembre 2009 - MENJVA

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le genre aux rentrées 2009 et 2010 France métropolitaine et DOM



**Lecture :** à la rentrée 2010, au sein de l'effectif d'apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur, 7% d'entre elles sont issues de la catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs exploitants. À la rentrée 2010, 18% des apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur sont issus de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers.

## DÉFINITIONS

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

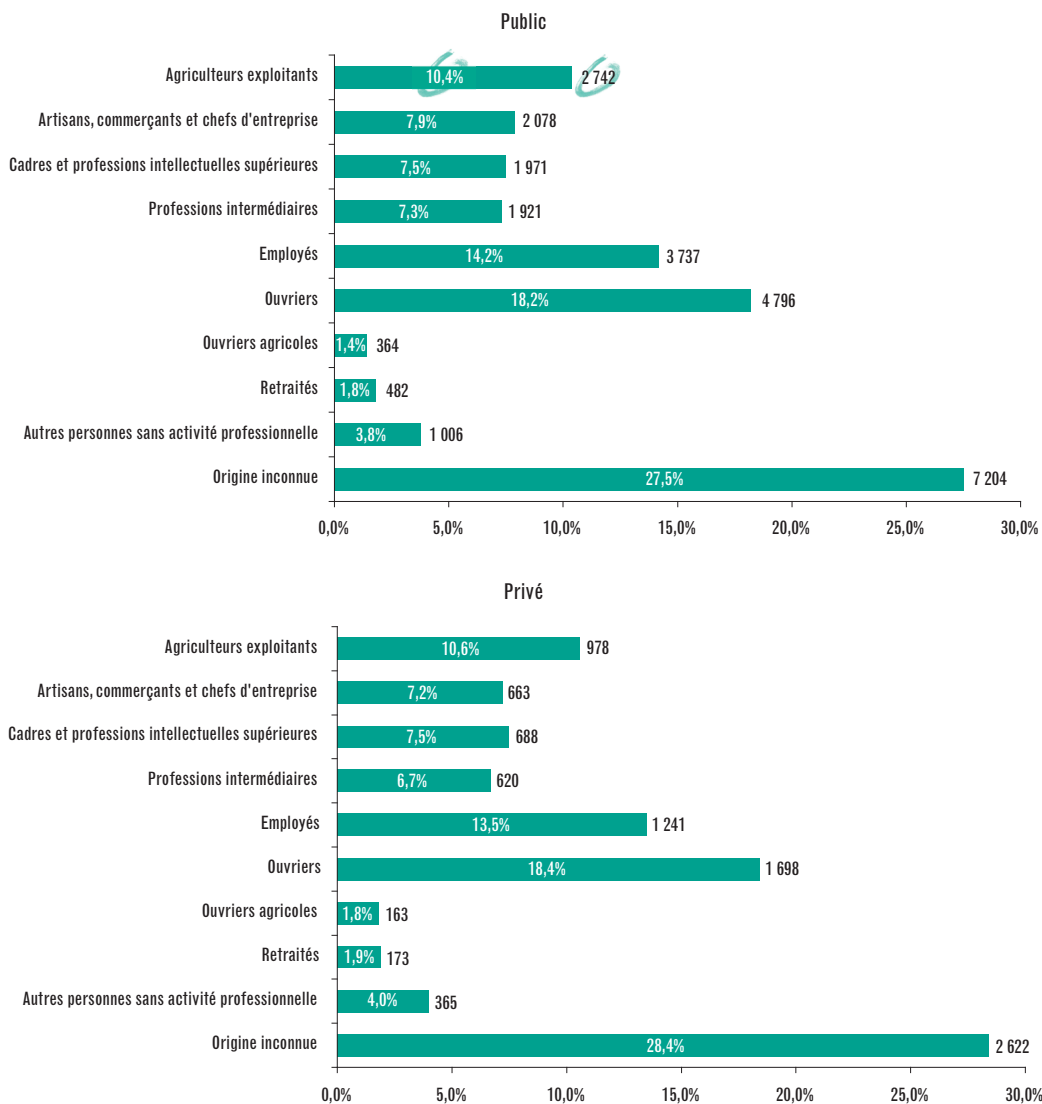
### Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent dans l'enseignement technique et supérieur court du MAAPRAT : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant, selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

### 3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le statut d'enseignement à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*



**Lecture :** à la rentrée 2010, parmi les apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur public, 10,4%, soit 2 742 d'entre eux sont issus de la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants.

## DÉFINITIONS

### Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAPRAT regroupe les BTSA, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSA.

### Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAPRAT regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

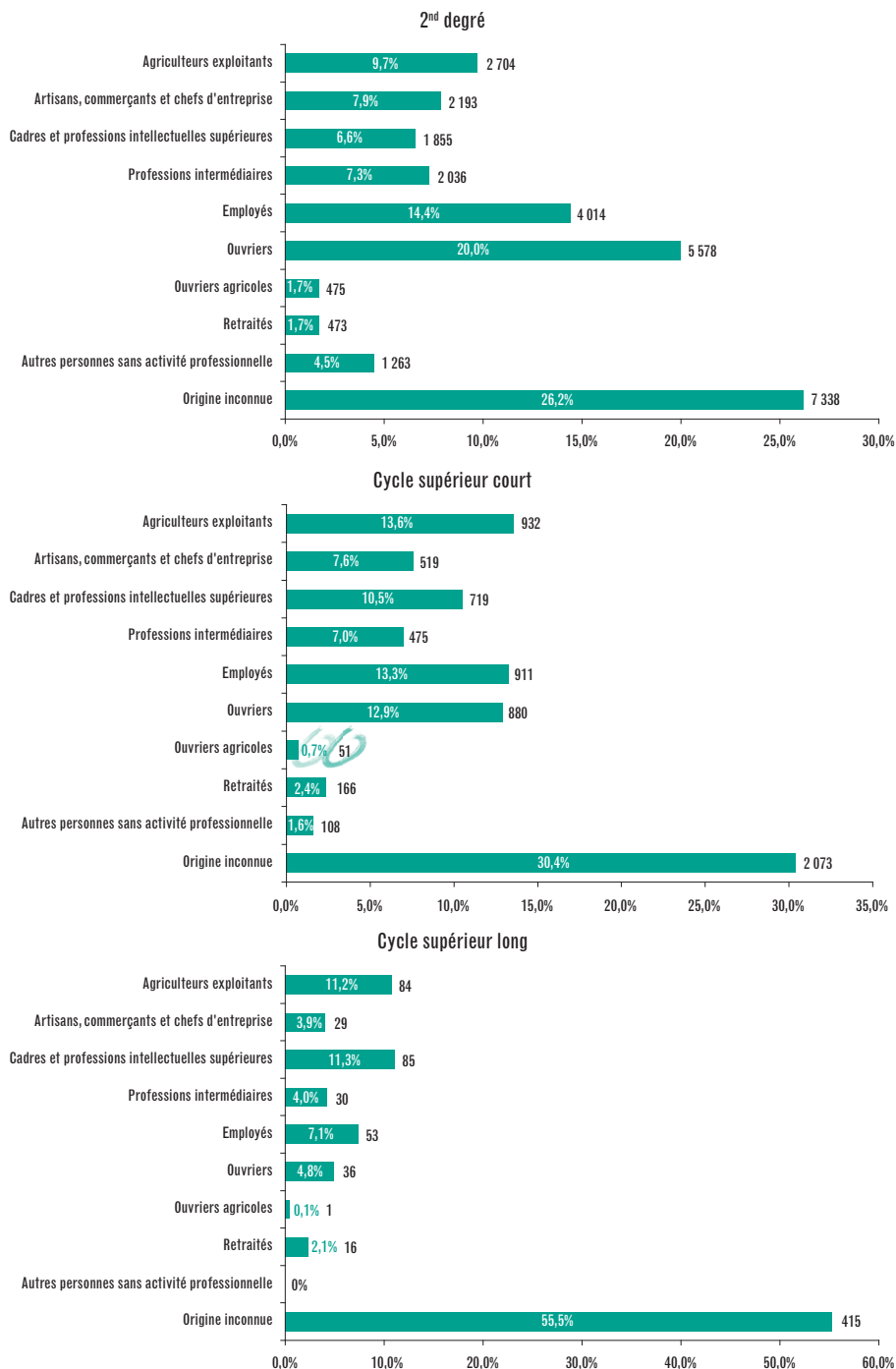
- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA



## 4- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur selon le cycle de formation à la rentrée 2010 *France métropolitaine et DOM*



**Lecture :** à la rentrée 2010, parmi les apprentis de l'enseignement supérieur court, 51 d'entre eux (soit 0,7%) sont issus de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers agricoles.

## DÉFINITIONS

### PCS

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités).

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

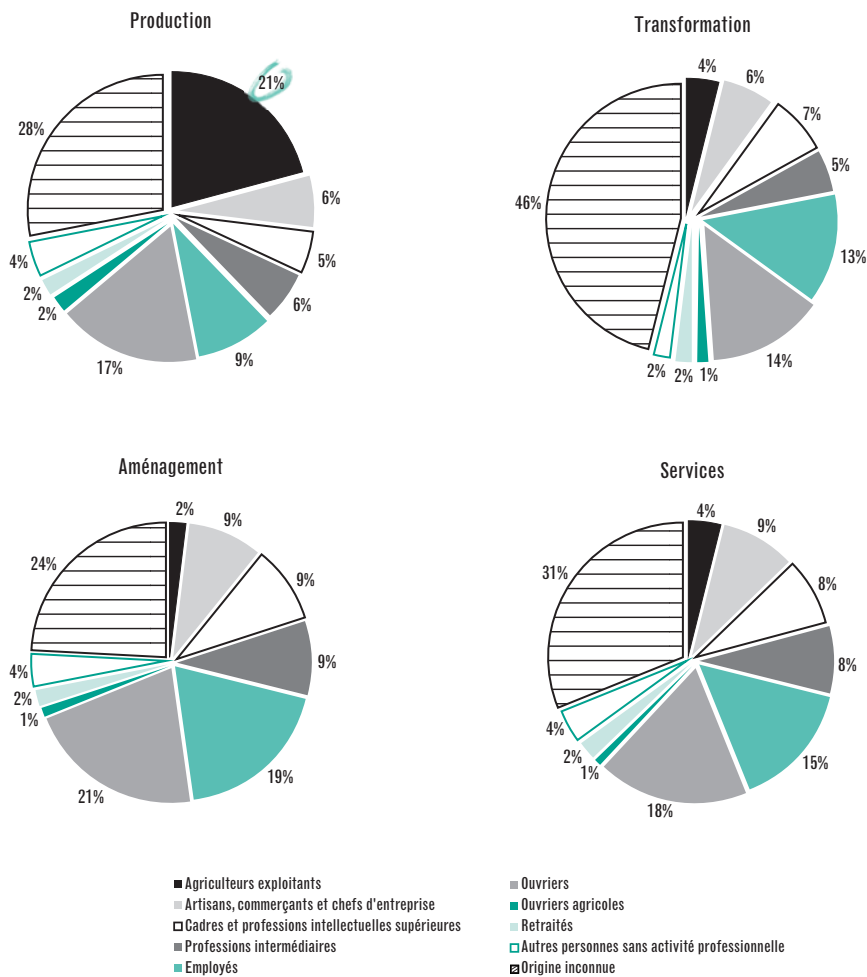
#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

## SOURCES

- Enquête SIFA au 31 décembre 2010 - MENJVA

## 5- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des apprentis du second degré et de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup> selon le secteur de formation à la rentrée 2010 France métropolitaine et DOM



**Lecture :** à la rentrée 2010, parmi les apprentis du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup> inscrits dans le secteur de la production, 21% sont issus de la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs exploitants.

(1) Les ingénieurs ne sont pas comptabilisés.



# 8

	Présentation du chapitre .....	310
<b>8.0</b>	Les définitions transversales .....	312
<b>8.1</b>	Les stagiaires de la formation professionnelle continue .....	316
<b>8.2</b>	La formation professionnelle continue selon le statut du centre de formation .....	318
<b>8.3</b>	La formation professionnelle continue par niveau de formation ..	320
<b>8.4</b>	La formation professionnelle continue par secteur de formation ..	322
<b>8.5</b>	Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement technique et supérieur public .....	324
<b>8.6</b>	La formation professionnelle continue par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur public .....	328
<b>8.7</b>	La formation professionnelle continue par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public .....	330

## Remarque

*Les résultats d'analyse sont issus d'une enquête diffusée par les notes de service DGER/MISSI/N2010-2091 du 7 juillet 2010 pour les résultats de l'année 2009 et DGER/MISSI/N2011-1169 du 4 mai 2011 pour les résultats de l'année 2010.*

*En 2009, sur 562 établissements publics et privés enquêtés, 432 ont répondu à l'enquête, soit un taux de répondants de 78,9%. En 2010, 534 établissements publics et privés ont été enquêtés, 445 ont répondu à l'enquête, soit un taux de répondants de 83,3% (8.2).*

*En 2010, le taux de réponse des établissements publics enquêtés atteint 97% (95,2% en 2009).*

*L'enquête concerne toutes les formations relevant du champ professionnel du MAAPRAT pour l'ensemble des établissements. Les établissements publics recensent également les formations qu'ils réalisent dans d'autres champs professionnels.*

## Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires (8.1)

Le volume global des heures-stagiaires recensées dans les centres ayant répondu à l'enquête est passé de 18 109 612 en 2009 à 20 342 856 en 2010, soit une augmentation de 12,3%.

147 715 stagiaires ont participé à des formations en 2009. En 2010, 187 819 stagiaires sont recensés, soit une augmentation de 27,1%. Un stagiaire peut être compté 1 ou plusieurs fois en fonction du nombre de stages effectués dans une année civile.

En 2009, 6 régions métropolitaines dépassent 1 million d'heures-stagiaires : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. En 2010, la Bretagne rejoint ces régions tandis que les Pays de la Loire dépasse les 2 millions d'heures-stagiaires.

## La répartition de la formation selon le niveau de formation (8.3)

En 2009, les formations de niveau V et IV représentaient 70,3% des formations effectuées, avec une légère prédominance des actions de niveau IV.

En 2010, cette caractéristique de la formation professionnelle continue demeure, néanmoins les niveaux de formation V et IV enregistrent une baisse sensible. La part des formations de niveau III et plus recensées augmente légèrement : 11,2% des actions en 2010 contre 10,5% en 2009.

La forte croissance des actions ne faisant pas référence à un niveau de formation constitue l'évolution la plus marquante entre 2009 et 2010 : avec une hausse de 9 points, elles représentent en 2010 près de 30% du volume des actions. Il convient de souligner que les prestations d'accompagnement et d'orientation, mieux identifiées dans l'enquête 2010, sont classées dans cette catégorie.

## La formation selon les secteurs professionnels (8.4)

Dans les champs professionnels du MAAPRAT, en 2009 comme en 2010, le domaine de la production agricole représente près de 50 % des formations recensées. Les secteurs de l'aménagement et des services se partagent, à parts très proches, la quasi totalité des autres formations. Le secteur de la transformation ne constitue que 5 % des formations en 2010.

Sur le volume total des prestations réalisées, la part du secteur non agricole représente 13 % des actions recensées en 2009 et 16 % des actions en 2010. Il convient de préciser que seules les actions des centres publics sont recensées.

En 2009, chaque stagiaire inscrit dans un établissement ayant répondu à l'enquête a bénéficié en moyenne de 122,6 heures de formation, cette durée s'élève à 108,3 heures en 2010. En 2010, le secteur des services, avec 168,9 heures de formation par stagiaire enregistre la moyenne la plus élevée. Les formations de plus courte durée correspondent au secteur de la transformation avec 69,1 heures par stagiaire.

## Les stagiaires de la formation professionnelle continue dans l'enseignement public (8.2, 8.5, 8.6, 8.7)

En 2010, la formation professionnelle continue dans l'enseignement public concerne 57,4 % des stagiaires recensés et correspond à 63,4 % des heures-stagiaires recensées. Les effectifs enregistre une croissance de + 14,2 % entre 2009 (94 369 stagiaires) et 2010 (107 748 stagiaires). L'évolution des heures-stagiaires progresse de 6,7 % sur cette même période.

En 2010, 3 régions dispensent le quart des heures-stagiaires relevant de l'enseignement public : Languedoc-Roussillon (1 143 771 heures-stagiaires, Rhône-Alpes (1 043 097 heures-stagiaires) et Provence-Alpes-Côtes d'Azur (1 006 520 heures-stagiaires). En 2009, seul le Languedoc-Roussillon dépassait le million d'heures-stagiaires.

Les formations de niveau IV restent majoritaires mais leur part diminue : 43,1 % des formations réalisées en 2009, 37,3 % en 2010. La compensation s'opère par les formations de niveau V et les prestations hors référence à un niveau de formation.

En 2010, les centres de formation professionnelle continue publics réalisent 10 % de leurs prestations pour des secteurs professionnels qui ne relèvent pas du MAAPRAT. La part de ces prestations diminue de 1 point par rapport à 2009. Le secteur de la production assure près d'une prestation sur deux en 2010 (46 %). Les autres secteurs professionnels du MAAPRAT présentent les mêmes caractéristiques que celles du recensement de l'ensemble des établissements.

# 8 La formation professionnelle continue

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

## BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

## BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup> ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA, et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

## BPAM

Le brevet professionnel agricole et maritime (ou BPAM) est un diplôme de niveau V.

La formation se prépare sous la forme d'UC. Ce diplôme à finalité professionnelle confère à ses titulaires la capacité professionnelle exigée par la réglementation pour l'obtention d'une concession sur le domaine public maritime, ainsi que, selon certaines conditions, celle de bénéficier du régime des aides financières à l'installation (prêts « bonifiés », dotation « jeune agriculteur »).

## BP JEPS

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (ou BP JEPS) est un diplôme de niveau IV.

Créé en 2001, ce diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (activités équestres, animation culturelle, golf).



**BTA**

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nde</sup> GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

**BTS**

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTS est son équivalent au MAAPRAT.

**BTSA**

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

**CAP**

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MENJVA.

Le CAPA est son équivalent au MAAPRAT.

**CAPA**

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

**CFPPA**

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (ou CFPPA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres de formation pour adultes des établissements privés.

Ils sont chargés principalement de la formation professionnelle des adultes dans les secteurs de la formation initiale de l'enseignement agricole, mais également dans d'autres secteurs.

**Champ professionnel**

Le champ professionnel correspond au domaine couvert par la commission professionnelle consultative des « métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » instituée auprès du ministre chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire par décret n° 2007-950 du 15 mai 2007.

**CS**

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

# 8 La formation professionnelle continue

## DCESF

Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (ou DCESF) est un diplôme de niveau III du MENJVA à finalité professionnelle. Il se prépare en 1 an après le BTS économie sociale et familiale.

## DCG

Le diplôme de comptabilité et gestion (ou DCG) est un diplôme de niveau II du MESR. Il correspond à une licence d'État pour laquelle la formation est répartie sur 3 ans. Ce diplôme possède une finalité professionnelle, mais il permet également une poursuite d'études longues. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme préparatoire aux études comptables et financières.

## DSCG

Le diplôme supérieur de comptabilité et gestion (ou DSCG) est un diplôme d'État de niveau master. Il sanctionne 2 années d'études supplémentaires après le DCG et peut se préparer par la voie de l'alternance. Dans le cadre de la réforme LMD, il remplace l'ancien diplôme d'études supérieures comptables et financières.

## Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAAPRAT regroupe l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long (formations de référence - ingénieur, vétérinaire, paysagiste, formations LMD, Mastères spécialisés, IPEF et ISPV).

## Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAAPRAT regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager. Elles conduisent aux diplômes et titres d'ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mastères spécialisés, IPEF, ISPV et autres formations LMD.

## FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAPRAT, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

## Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « présents en formation × durée de la formation ».

## Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

## Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

## Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

### Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

### MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP de l'Éducation nationale. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

### Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

### Titre enregistré au RNCP / TH

Les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

## SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 08-08 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2007
- StatEA 08-02 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2006
- StatEA 07-04 - La formation professionnelle continue en 2005



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## Les stagiaires de la formation professionnelle continue

1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur <sup>(1)</sup> en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2009				2010			
	Centres publics et privés		Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés	Centres publics et privés		Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés
	Enquêtés	Répondants			Enquêtés	Répondants		
Alsace	4	4	260 822	2 567	4	4	396 081	4 552
Aquitaine	42	29	1 046 794	9 952	30	25	1 186 147	8 800
Auvergne	20	20	603 209	4 134	20	20	651 859	4 493
Basse-Normandie	20	18	622 281	3 952	20	20	729 717	4 647
Bourgogne	27	19	961 543	7 479	32	18	986 313	10 999
Bretagne	36	19	887 443	7 108	33	26	1 358 448	15 082
Centre	12	12	543 520	5 238	13	14	570 761	5 409
Champagne-Ardenne	18	14	892 443	7 464	18	16	805 850	9 459
Corse	3	3	151 941	479	3	3	151 145	480
Franche-Comté	19	17	425 039	6 265	17	17	471 478	7 543
Haute-Normandie	12	10	580 293	2 025	19	13	545 934	2 625
Île-de-France	7	6	434 980	4 750	10	9	544 533	7 282
Languedoc-Roussillon	20	19	1 544 574	6 485	17	15	1 377 771	9 047
Limousin	9	9	435 066	4 174	9	9	428 704	4 755
Lorraine	17	14	676 124	4 515	23	17	676 142	7 438
Midi-Pyrénées	36	32	1 191 777	13 035	33	28	1 215 367	13 891
Nord-Pas-de-Calais	22	21	529 475	5 158	20	20	566 948	4 502
Pays de la Loire	54	31	1 529 315	12 084	31	27	2 165 505	13 596
Picardie	19	19	512 431	4 144	15	15	539 959	3 506
Poitou-Charentes	46	26	742 484	7 672	43	30	660 346	10 756
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29	20	1 157 510	6 443	33	26	1 568 099	10 662
Rhône-Alpes	58	48	1 401 106	18 958	61	44	1 369 457	21 134
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>530</b>	<b>410</b>	<b>17 130 170</b>	<b>144 081</b>	<b>504</b>	<b>416</b>	<b>18 966 564</b>	<b>180 658</b>
Guadeloupe	7	7	285 333	676	7	7	76 419	474
Guyane	1	1	61 350	573	2	2	71 137	540
Martinique	6	5	191 416	903	6	5	227 815	1 041
Mayotte <sup>(2)</sup>	1	1	85 319	306	1	1	56 639	317
Réunion	12	6	282 967	828	8	8	749 268	3 203
<b>Total DOM</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>906 385</b>	<b>3 286</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>1 181 278</b>	<b>5 575</b>
Polynésie française	1	1	72 001	337	1	1	47 483	374
Nouvelle-Calédonie	4	1	1 056	11	5	5	147 531	1 212
<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>73 057</b>	<b>348</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>195 014</b>	<b>1 586</b>
<b>Total France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>562</b>	<b>432</b>	<b>18 109 612</b>	<b>147 715</b>	<b>534</b>	<b>445</b>	<b>20 342 856</b>	<b>187 819</b>

lecture : en 2010, en Bourgogne, sur 32 centres publics et privés enquêtés, 18 ont répondu. Dans ces 18 établissements, 986 313 heures-stagiaires ont été dispensées pour 10 999 stagiaires.

(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAPRAT. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAPRAT et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAAPRAT. Il fédère majoritairement les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP). Le CNEAP propose des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau I. Les établissements dispensent des formations scolaires à temps plein, des formations par alternance et de la formation professionnelle continue.

### UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui dispensent des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Ce réseau fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Les établissements pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école pour la formation initiale scolaire et par apprentissage. L'UNMFREO propose aussi de la formation professionnelle continue.

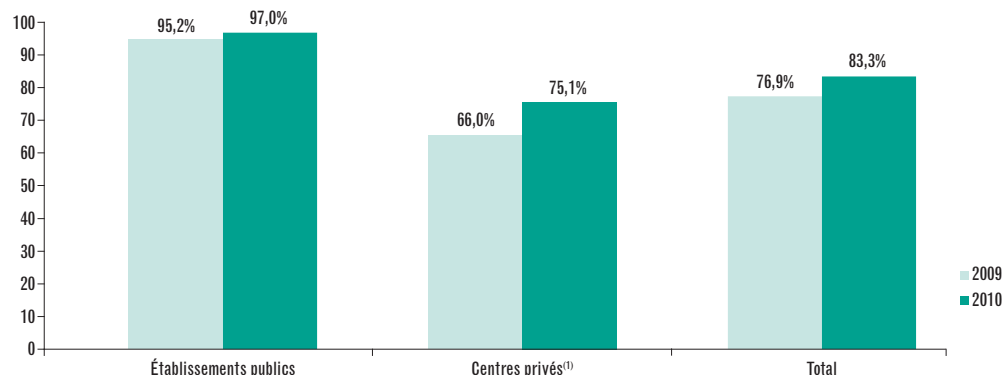
### UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Elle dispense des formations de la 4<sup>e</sup> de l'EA au niveau II. Les établissements proposent soit des formations à temps plein, soit des formations par alternance pour la formation initiale scolaire. L'UNREP assure également des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

## SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## 1- Le taux de réponse à l'enquête sur la formation professionnelle continue des centres de formation selon le statut en 2009 et en 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



## 2- Le taux de réponse, les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires selon le statut du centre de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2009 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Statut	Centres			Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Enquêtés	Répondants	% réponses	Nb	% réponses	Nb	% réponses
<b>Privé<sup>(1)</sup></b>							
CNEAP	76	39	51,3	1 106 564	6,1	5 262	3,6
UNMFREO	170	116	68,2	2 349 962	13,0	10 237	6,9
UNREP	20	15	75,0	797 755	4,4	6 301	4,3
Sans affiliation <sup>(2)</sup>	87	63	72,4	1 767 434	9,8	31 546	21,4
<b>Total privé</b>	<b>353</b>	<b>233</b>	<b>66,0</b>	<b>6 021 715</b>	<b>33,3</b>	<b>53 346</b>	<b>36,1</b>
<b>Public</b>							
Ens. technique	196	191	97,4	11 814 783	65,2	91 738	62,1
Ens. sup. long	13	8	61,5	273 114	1,5	2 631	1,8
<b>Total public</b>	<b>209</b>	<b>199</b>	<b>95,2</b>	<b>12 087 897</b>	<b>66,7</b>	<b>94 369</b>	<b>63,9</b>
<b>Total</b>	<b>562</b>	<b>432</b>	<b>76,9</b>	<b>18 109 612</b>	<b>100,0</b>	<b>147 715</b>	<b>100,0</b>

## 3- Le taux de réponse, les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires selon le statut du centre de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Statut	Centres			Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Enquêtés	Répondants	% réponses	Nb	% réponses	Nb	% réponses
<b>Privé<sup>(1)</sup></b>							
CNEAP	61	46	75,4	1 358 478	6,7	11 017	5,9
UNMFREO	162	118	72,8	2 647 791	13,0	12 629	6,7
UNREP	22	20	90,9	1 230 302	6,0	12 889	6,9
Sans affiliation <sup>(2)</sup>	89	67	75,3	2 204 242	10,8	43 536	23,2
<b>Total privé</b>	<b>334</b>	<b>251</b>	<b>75,1</b>	<b>7 440 813</b>	<b>36,6</b>	<b>80 071</b>	<b>42,6</b>
<b>Public</b>							
Ens. technique	189	189	100,0	12 609 298	62,0	102 296	54,5
Ens. sup. long	11	5	45,5	292 745	1,4	5 452	2,9
<b>Total public</b>	<b>200</b>	<b>194</b>	<b>97,0</b>	<b>12 902 043</b>	<b>63,4</b>	<b>107 748</b>	<b>57,4</b>
<b>Total</b>	<b>534</b>	<b>445</b>	<b>83,3</b>	<b>20 342 856</b>	<b>100,0</b>	<b>187 819</b>	<b>100,0</b>

(1) Les centres privés ont recensé les seules actions de formation relevant du champ de compétence-formation du MAAPRAT et sanctionnées par un diplôme ou titre ou qualification professionnelle enregistré au RNCP.

(2) Les centres de formation privés sans affiliation sont pour l'essentiel des chambres d'agriculture.

## DÉFINITIONS

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTS, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

## SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT



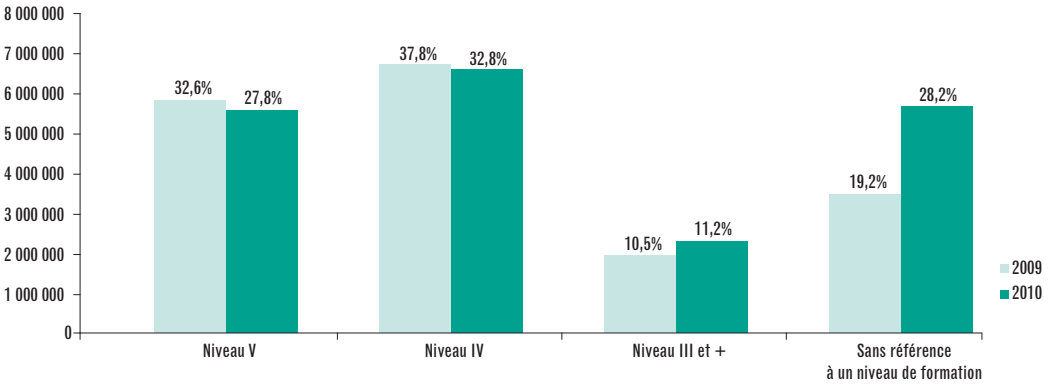
## La formation professionnelle continue par niveau de formation

### 1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur<sup>(1)</sup> en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Eff. stagiaires recensés		Évol. 10/09		Heures-stagiaires recensées		Évol. 10/09		Nb d'heures /stagiaire		Évol. 10/09	
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%
Niveau V	25 097	26 018	921	3,7	5 893 618	5 663 471	-230 147	-3,9	234,8	217,7	-17,1	-7,3
Niveau IV	25 694	22 274	-3 420	-13,3	6 841 929	6 661 470	-180 459	-2,6	266,3	299,1	32,8	12,3
Niveau III et +	6 829	11 501	4 672	68,4	1 890 013	2 281 106	391 093	20,7	276,8	198,3	-78,5	-28,4
Sans référence à un niveau de formation	90 095	128 026	37 931	42,1	3 484 052	5 736 809	2 252 757	64,7	38,7	44,8	6,1	15,8
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nd	23 261	nc	nc	nd	1 534 817	nc	nc	nd	66,0	nc	nc
<b>Total</b>	<b>147 715</b>	<b>187 819</b>	<b>40 104</b>	<b>27,1</b>	<b>18 109 612</b>	<b>20 342 856</b>	<b>2 233 244</b>	<b>12,3</b>	<b>122,6</b>	<b>108,3</b>	<b>-14,3</b>	<b>-11,7</b>

### 2- La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation en 2009 et 2010

*France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAPRAT. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAPRAT et d'autres ministères.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

## SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## La formation professionnelle continue par secteur de formation

### 1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

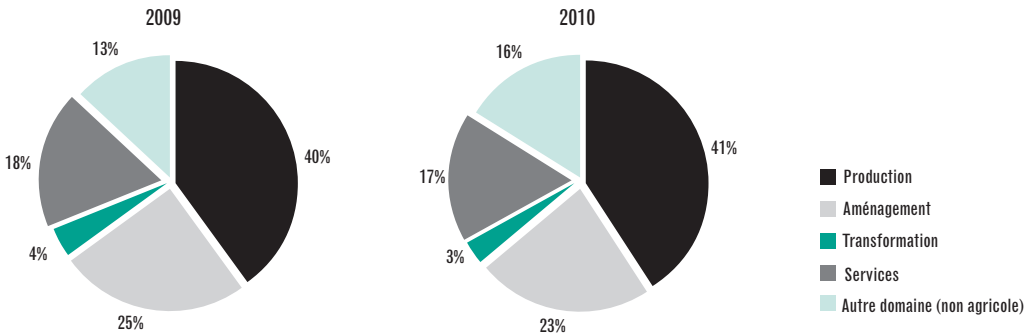
	Eff. stagiaires recensés		Évol. 10/09		Heures-stagiaires recensées		Évol. 10/09	
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%
Production	56 200	79 304	23 104	41,1	7 125 179	8 429 322	1 304 143	18,3
Aménagement	35 508	36 802	1 294	3,6	4 542 501	4 581 329	38 828	0,9
Transformation	10 495	9 546	-949	-9,0	765 170	659 381	-105 789	-13,8
Services	16 691	20 006	3 315	19,9	3 276 771	3 379 456	102 685	3,1
Autre domaine (non agricole)	28 821	42 161	13 340	nc	2 399 991	3 293 368	893 377	nc
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nc	23 261	23 261	nc	nc	1 534 817	1 534 817	nc
<b>Total</b>	<b>147 715</b>	<b>187 819</b>	<b>40 104</b>	<b>27,1</b>	<b>18 109 612</b>	<b>20 342 856</b>	<b>2 233 244</b>	<b>12,3</b>

### 2- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur en 2009 et 2010 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

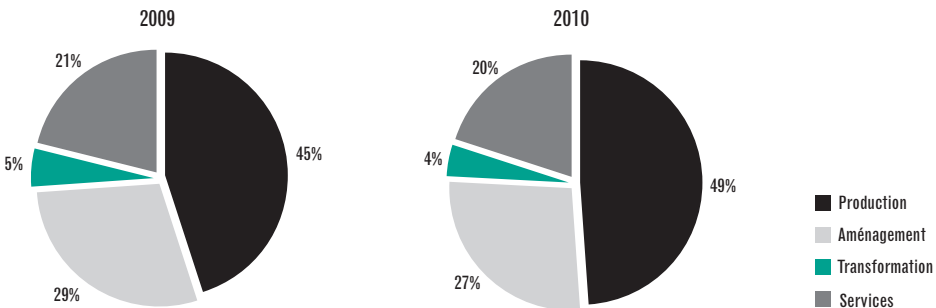
	Nb d'heures/stagiaire		Évol. 10/09		% des heures-stagiaires		Évol. 10/09
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Points
Production	126,8	106,3	-20,5	-16,2	39,3	41,4	2,1
Aménagement	127,9	124,5	-3,4	-2,7	25,1	22,5	-2,6
Transformation	72,9	69,1	-3,8	-5,2	4,2	3,2	-1,0
Services	196,3	168,9	-27,4	-14,0	18,1	16,6	-1,5
Autre domaine (non agricole)	83,3	78,1	-5,2	nc	13,3	16,2	nc
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nc	66,0	nd	nc	nc	7,5	nc
<b>Total</b>	<b>122,6</b>	<b>108,3</b>	<b>-14,3</b>	<b>-11,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>

**Lecture** : en 2009, le secteur de la transformation représente 4,2% des heures-stagiaires. La part d'activité en heures-stagiaires a diminué de 1 point entre 2009 et 2010 dans le secteur de la transformation.

### 3- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation en 2009 et 2010 dans l'enseignement technique et supérieur *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



### 4- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation relevant du MAAPRAT en 2009 et 2010 dans l'enseignement technique et supérieur *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



# 8 La formation professionnelle continue

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## 1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur<sup>(1)</sup> public recensés en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2009		2010		2009		2010	
	Étab. publics				Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés	Heures-stagiaires recensées	Eff. stagiaires recensés
Enquêtés	Répondants	Enquêtés	Répondants					
Alsace	3	3	2	2	229 853	2 447	253 657	3 041
Aquitaine	9	9	8	8	760 515	6 421	892 753	6 340
Auvergne	11	11	11	11	469 218	3 020	520 078	3 348
Basse-Normandie	7	7	7	7	315 793	3 059	337 149	3 370
Bourgogne	10	9	9	9	769 507	5 656	762 035	6 379
Bretagne	7	5	6	6	370 660	2 379	467 052	3 234
Centre	7	7	7	7	398 280	4 163	398 901	4 544
Champagne-Ardenne	8	8	7	7	695 349	5 409	629 851	5 315
Corse	2	2	2	2	105 101	419	100 697	407
Franche-Comté	7	7	7	7	345 323	3 776	356 761	4 190
Haute-Normandie	6	6	6	6	275 195	1 225	296 239	1 741
Île-de-France	3	2	5	5	273 491	3 375	406 499	5 167
Languedoc-Roussillon	10	10	9	9	1 054 648	5 570	1 143 771	8 485
Limousin	8	8	8	8	410 932	4 103	416 645	4 718
Lorraine	5	5	4	4	373 512	1 492	386 273	1 573
Midi-Pyrénées	21	20	14	14	917 668	7 041	843 498	6 600
Nord-Pas-de-Calais	8	8	7	7	285 374	3 780	280 241	3 422
Pays de la Loire	12	11	8	8	590 053	5 227	753 465	4 718
Picardie	7	7	7	7	371 394	2 470	386 450	2 845
Poitou-Charentes	14	14	11	11	555 222	5 542	480 235	6 078
Provence Alpes-Côte d'Azur	8	8	8	8	873 366	4 416	1 006 520	3 837
Rhône-Alpes	18	17	17	17	871 568	9 928	1 043 097	13 740
<b>France métropolitaine</b>	<b>191</b>	<b>184</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>11 312 022</b>	<b>90 918</b>	<b>12 161 867</b>	<b>103 092</b>
Guadeloupe	2	2	3	3	139 253	564	63 917	387
Guyane	1	1	1	1	61 350	573	58 037	521
Martinique	5	5	5	5	191 416	903	227 815	1 041
Mayotte <sup>(2)</sup>	1	1	1	1	85 319	306	56 639	317
Réunion	5	5	5	5	226 536	768	140 882	904
<b>DOM</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>703 874</b>	<b>3 114</b>	<b>547 290</b>	<b>3 170</b>
Polynésie française	1	1	1	1	72 001	337	47 483	374
Nouvelle-Calédonie	3	0	3	3	nd	nd	145 403	1 112
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>72 001</b>	<b>337</b>	<b>192 886</b>	<b>1 486</b>
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>199</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>12 087 897</b>	<b>94 369</b>	<b>12 902 043</b>	<b>107 748</b>

**Lecture :** entre 2009 et 2010, les 7 établissements enquêtés et répondants en Picardie ont enregistré respectivement 371 394 et 386 450 heures-stagiaires.

(1) Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAPRAT et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

# 8 La formation professionnelle continue

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## 2- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par région dans l'enseignement technique et supérieur<sup>(1)</sup> public recensés en 2009 et 2010 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Évol. 10/09			
	Heures-stagiaires recensées		Eff. stagiaires recensés	
	Nb	%	Nb	%
Alsace	23 804	10,4	594	24,3
Aquitaine	132 238	17,4	-81	-1,3
Auvergne	50 860	10,8	328	10,9
Basse-Normandie	21 356	6,8	311	10,2
Bourgogne	-7 472	-1,0	723	12,8
Bretagne	96 392	26,0	855	35,9
Centre	621	0,2	381	9,2
Champagne-Ardenne	-65 498	-9,4	-94	-1,7
Corse	-4 404	-4,2	-12	-2,9
Franche-Comté	11 438	3,3	414	11,0
Haute-Normandie	21 044	7,6	516	42,1
Île-de-France	133 008	48,6	1 792	53,1
Languedoc-Roussillon	89 123	8,5	2 915	52,3
Limousin	5 713	1,4	615	15,0
Lorraine	12 761	3,4	81	5,4
Midi-Pyrénées	-74 170	-8,1	-441	-6,3
Nord-Pas-de-Calais	-5 133	-1,8	-358	-9,5
Pays de la Loire	163 412	27,7	-509	-9,7
Picardie	15 056	4,1	375	15,2
Poitou-Charentes	-74 987	-13,5	536	9,7
Provence Alpes-Côte d'Azur	133 154	15,2	-579	-13,1
Rhône-Alpes	171 529	19,7	3 812	38,4
<b>France métropolitaine</b>	<b>849 845</b>	<b>7,5</b>	<b>12 174</b>	<b>13,4</b>
Guadeloupe	-75 336	-54,1	-177	-31,4
Guyane	-3 313	-5,4	-52	-9,1
Martinique	36 399	19,0	138	15,3
Mayotte <sup>(2)</sup>	-28 680	-33,6	11	3,6
Réunion	-85 654	-37,8	136	17,7
<b>DOM</b>	<b>-156 584</b>	<b>-22,2</b>	<b>56</b>	<b>1,8</b>
Polynésie française	-24 518	-34,1	37	11,0
Nouvelle-Calédonie	nd	nd	nd	nd
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>-24 518</b>	<b>-34,1</b>	<b>1 149</b>	<b>340,9</b>
<b>Total</b>	<b>814 146</b>	<b>6,7</b>	<b>13 379</b>	<b>14,2</b>

**Lecture** : entre 2009 et 2010, les 7 établissements enquêtés et répondants (cf 8.5 tableau 1) en Picardie ont enregistré une augmentation de leur volume d'activité de formation de 15 056 heures-stagiaires, soit une augmentation de 4,1%. Cette augmentation a été générée par 375 stagiaires supplémentaires en 2010 ce qui correspond à une augmentation des effectifs de stagiaires de 15,2%.

(1) Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAPRAT et d'autres ministères.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTS, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

## SOURCES

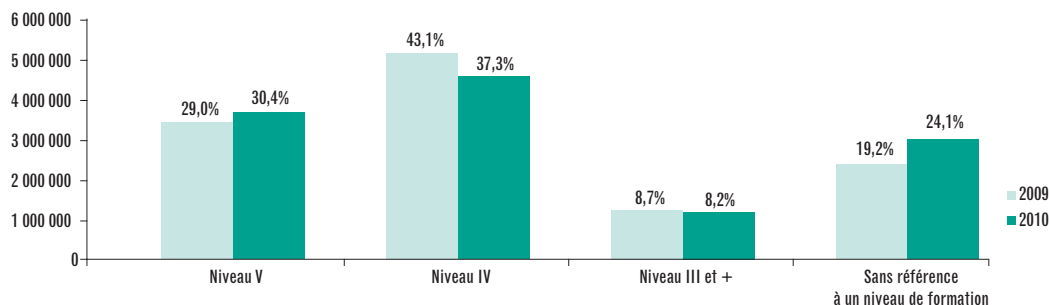
- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT



## 1- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur<sup>(1)</sup> public en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Eff. stagiaires recensés		Évol. 10/09		Heures-stagiaires recensées		Évol. 10/09		Nb d'heures /stagiaire		Évol. 10/09	
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%
Niveau V	14 985	17 640	2 655	-17,7	3 421 543	3 801 458	379 915	11,1	228,3	215,5	-12,8	5,6
Niveau IV	17 931	17 284	- 647	-3,6	5 096 871	4 723 283	-373 588	-7,3	284,2	273,3	-10,9	-3,8
Niveau III et +	5 456	8 032	2 576	47,2	1 228 480	1 317 494	89 014	7,2	225,2	164,0	-61,2	-27,2
Sans référence à un niveau de formation	55 997	64 792	8 795	15,7	2 341 003	3 059 808	718 805	30,7	41,8	47,2	5,4	12,9
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nd	10 695	nc	nc	nd	450 580	nc	nc	nd	42,1	nc	nc
<b>Total</b>	<b>94 369</b>	<b>107 748</b>	<b>13 379</b>	<b>14,2</b>	<b>12 087 897</b>	<b>12 902 043</b>	<b>814 146</b>	<b>6,7</b>	<b>128,1</b>	<b>119,7</b>	<b>-8,4</b>	<b>-6,6</b>

## 2- La répartition des heures-stagiaires par niveau de formation dans l'enseignement technique et supérieur<sup>(1)</sup> public en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Les centres privés n'ont recensé que les seules actions de formation relevant du MAAPRAT. Les établissements publics ont recensé les actions de formation relevant du MAAPRAT et d'autres ministères.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

## SOURCES

- Enquête au 31 décembre 2010  
DGER - MAAPRAT
- Enquête au 31 décembre 2009  
DGER - MAAPRAT

## 1- Les effectifs de stagiaires et les heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

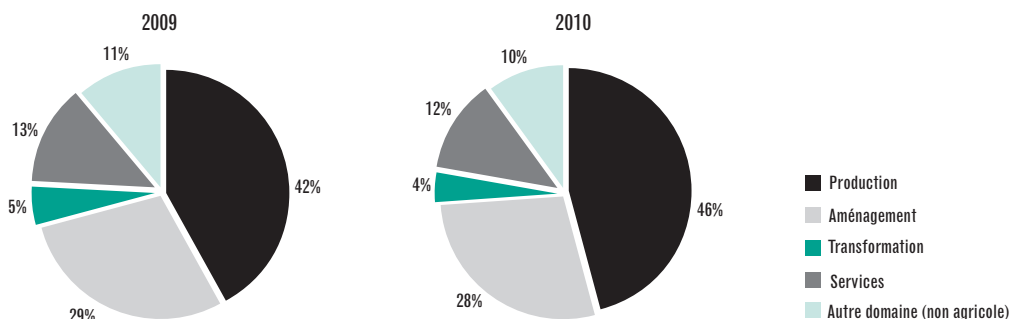
	Eff. stagiaires recensés		Évol. 10/09		Heures-stagiaires recensées		Évol. 10/09	
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Nb	%
Production	25 979	40 460	14 481	55,7	5 211 863	5 978 859	766 996	14,7
Aménagement	28 838	28 357	-481	-1,7	3 450 429	3 623 775	173 346	5,0
Transformation	9 536	8 850	-686	-7,2	544 019	480 841	-63 178	-11,6
Services	9 859	9 493	-366	-3,7	1 550 006	1 525 208	-24 798	-1,6
Autre domaine (non agricole)	20 157	20 588	431	nc	1 331 580	1 293 360	-38 220	nc
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nd	10 695	10 695	nc	nd	450 580	450 580	nc
<b>Total</b>	<b>94 369</b>	<b>107 748</b>	<b>13 379</b>	<b>14,2</b>	<b>12 087 897</b>	<b>12 902 043</b>	<b>814 146</b>	<b>6,7</b>

## 2- Les heures-stagiaires et les effectifs de stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2009 et 2010 (suite et fin) *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

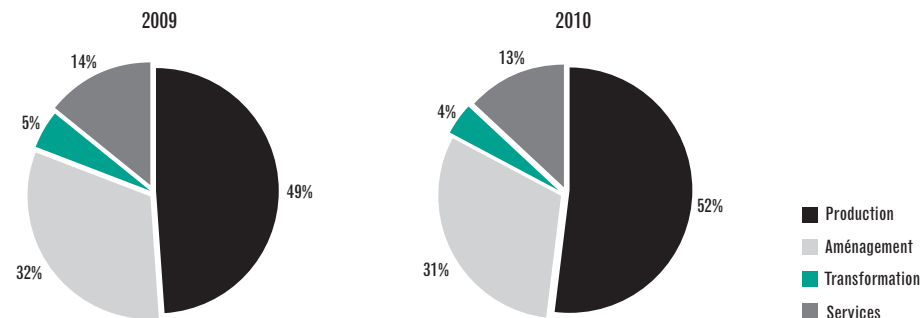
	Nb d'heures/stagiaire		Évol. 10/09		% des heures-stagiaires		Évol. 10/09
	2009	2010	Nb	%	2009	2010	Points
Production	200,6	147,8	-52,8	-26,3	43,1	46,3	3,2
Aménagement	119,6	127,8	8,2	6,9	28,5	28,1	-0,5
Transformation	57,0	54,3	-2,7	-4,7	4,5	3,7	-0,8
Services	157,2	160,7	3,5	2,2	12,8	11,8	-1,0
Autre domaine (non agricole)	66,1	62,8	-3,3	nc	11,0	10,0	nc
dont prestations d'orientation et d'accompagnement	nd	42,1	nc	nc	nd	3,5	nc
<b>Total</b>	<b>128,1</b>	<b>119,7</b>	<b>-8,4</b>	<b>-6,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-</b>

**Lecture :** en 2009, le secteur de la transformation représente 4,5% des heures-stagiaires dispensées dans l'enseignement technique public. La part d'activité en heures-stagiaires a diminué de 0,8 point dans l'enseignement technique public entre 2009 et 2010 dans le secteur de la transformation. En 2010, les prestations d'orientation et d'accompagnement représentent 3,5% des heures-stagiaires dispensées dans l'enseignement technique et supérieur public.

## 3- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation dans l'enseignement technique et supérieur public en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



## 4- La répartition des heures-stagiaires par secteur de formation relevant du MAAPRAT dans l'enseignement technique et supérieur public en 2009 et 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*





	Présentation du chapitre .....	334
<b>9.0</b>	Les définitions transversales .....	338
<b>9.1</b>	Les diplômés de l'enseignement agricole .....	342
<b>9.2</b>	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole .....	344
<b>9.3</b>	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région .....	348
<b>9.4</b>	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés .....	350
<b>9.5</b>	Les diplômés par examen du CAPA .....	352
<b>9.6</b>	Les diplômés par examen du BEPA .....	354
<b>9.7</b>	Les diplômés par examen du bac pro et du BTA .....	356
<b>9.8</b>	Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole .....	358
<b>9.9</b>	Les diplômés par examen du BTSA .....	360
<b>9.10</b>	Les diplômés par examen du BTSA par région .....	362
<b>9.11</b>	Les diplômés par examen du BTSA par spécialité de formation .....	364
<b>9.12</b>	Les candidats diplômés par la VAE .....	366

## Les effectifs de diplômés par examen

(9.1, 9.2, 9.4)

Dans la France métropolitaine et d'outre-mer, en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, les élèves, apprentis, stagiaires et étudiants en formation dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court et les candidats libres et individuels qui se présentent à des examens organisés par le MAAPRAT ont été 61 559 à obtenir un diplôme en 2010. 48,8% de ces diplômés sont de niveau V, 35,6% de niveau IV et 15,6% de niveau III. Le MAAPRAT a délivré 49 550 diplômés du 2<sup>nd</sup> degré et 2 417 élèves, apprentis et stagiaires dans les établissements d'enseignement agricole ont obtenu un diplôme délivré par le MENJVA, dont 1 638 un baccalauréat général série S dans la spécialité « biologie-écologie ».

Le nombre de diplômés du 2<sup>nd</sup> degré croît depuis 2005 et atteint 51 967 en 2010. Le BEPA/BEP est le diplôme le plus fréquemment délivré (46,7%).

En 2010, le taux de réussite (MAAPRAT/MENJVA) calculé sur l'ensemble des filières est le plus élevé depuis 10 ans et atteint 84,8%, en hausse de 2 points par rapport à 2009. Comme en 2009 le bac pro MAAPRAT/MENJVA, connaît un taux de réussite particulièrement élevé de 89,9%. Le taux de réussite du BEPA est également en augmentation sensible en 2010. Cette année a vu l'organisation de sessions « balai » pour les options des secteurs production, aménagement et transformation. Pour les diplômés de niveau IV du MAAPRAT, le bac pro représente 71,6% des diplômés et le bac techno 25,4%.

La variabilité annuelle des taux de réussite à l'examen est plus forte pour les diplômés de niveau IV que pour les diplômés de niveau V.

## La répartition régionale des effectifs de diplômés par examen du 2<sup>nd</sup> degré (9.3)

Les 3 régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Bretagne, délivrent près du 1/3 des diplômes de l'enseignement agricole (31,8%). Elles obtiennent des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale. Les écarts entre les régions métropolitaines pour le taux de réussite s'échelonnent entre 16,6 points pour le bac pro et 17,8 points pour le CAPA. En 2010 les élèves, apprentis ou stagiaires inscrits dans des établissements hors contrat sont additionnés aux candidats individuels.

## Les caractéristiques des diplômés du 2<sup>nd</sup> degré MAAPRAT (9.4)

84,9% des diplômés de l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré sont des élèves et 11,8% des apprentis. Si le taux de réussite des apprentis est inférieur à celui des élèves, cet écart diminue en 2010 pour les filières CAPA, et plus légèrement bac pro. En BEPA, l'écart reste bien marqué à 7,5 points. Parmi les élèves diplômés, 35,6% sont issus des établissements publics.

53,1% des diplômés du 2<sup>nd</sup> degré sont des filles. C'est en bac techno qu'elles sont moins nombreuses (42,8%).

### Les diplômés par examen (9.5, 9.6, 9.7, 9.8)

Le CAPA est très majoritairement délivré dans les options services en milieu rural et travaux paysagers. Le taux de réussite en CAPA dans le secteur des services (90,5%) est supérieur d'environ 10 points à celui de l'aménagement (80,6%).

Les spécialités de BEPA les plus délivrées concernent les services aux personnes (36,2%), les productions animales (15%) et les travaux paysagers (12,4%). La mise en place de sessions « balai » pour de nombreuses spécialités conduit à une réduction des écarts de taux de réussite.

Les diplômés de bac pro sont les plus nombreux dans les spécialités services en milieu rural, productions animales et travaux paysagers. Ces 3 spécialités représentent 67,8% des admis. Le meilleur taux de réussite en bac pro s'observe dans le secteur des services (93%), il est supérieur de 5,5 points à celui de la production (87,5%).

Le BTA, en voie d'extinction, enregistre ses meilleurs taux de réussite dans le secteur de la production avec l'unique spécialité Animalier de laboratoire (84,6%) mais elle dénombre le plus petit effectif des 3 spécialités proposées en BTA. L'écart est de 7,5 points avec la spécialité gestion de la faune sauvage (77,1%) du secteur de l'aménagement.

42,7% des diplômes délivrés dans le 2<sup>nd</sup> degré relèvent du secteur des services, 35,4% de la production et 20,5% de l'aménagement ; le secteur de la transformation ne représente que 1,5% de ces diplômes.

Au niveau IV, c'est dans le secteur de la production que la part des diplômes délivrés est la plus élevée (37,8%). La répartition des diplômés par niveau dans les secteurs de formation est relativement homogène : 2/3 pour le niveau V et 1/3 pour le niveau IV.

Si la filière CAPA permet de délivrer presque autant de diplômes dans chacun des secteurs production (32,3%), aménagement (34,7%) et services (33%), la filière BEPA est marquée par une prédominance du secteur des services (44,9%) et une moindre présence du secteur aménagement (17,9%). Cette répartition se retrouve dans le bac pro.

### Les effectifs des diplômés de l'enseignement supérieur court (9.9, 9.10, 9.11)

En 2010, l'enseignement supérieur court a délivré 9 497 BTSA et 95 BTS du MENJVA préparés dans des établissements de l'enseignement agricole.

Le nombre de diplômés délivrés au niveau III, en légère progression depuis 2007, connaît une hausse de 401 diplômés par rapport à 2009. Le taux de réussite atteint 76% en 2010, chiffre inégalé depuis 2001, en progression de 3,2 points par rapport à 2009.

En France métropolitaine et dans les DOM, en BTSA, la part des diplômés apprentis atteint 20,3%, alors que les étudiants représentent 68,6%. Le taux de réussite des apprentis (70,3%) est inférieur de 11 points par rapport à celui des étudiants (81,3%). Les établissements publics préparent 64% des étudiants diplômés du BTSA. La part des filles parmi les diplômés du BTSA reste modeste (39,8%) mais elle est en progression de 0,9 point par rapport à 2008.

## La répartition régionale des diplômés de l'enseignement supérieur court (9.10)

Les régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire ont délivré chacune autour de 1 000 diplômés de BTSA, suivies des régions Bretagne et Aquitaine avec près de 700. Ces 4 régions représentent 36,7% des diplômés de BTSA en 2010. La variabilité régionale des résultats est la plus importante en BTSA.

## Les diplômés par spécialité de l'enseignement supérieur court (9.11, 9.12)

Le BTSA est délivré dans 27 spécialités. Celles du secteur production représentent 37,8% des diplômés et celles du secteur aménagement 33,8%. Les secteurs de la transformation et des services représentent une part plus faible, avec respectivement 14,3% et 14,1% des diplômés. Les taux de réussite des diplômés des secteurs de l'aménagement (74,1%) et de la production (73,5%) sont inférieurs à la moyenne nationale (76,1%). Le secteur de la transformation qui enregistre le taux de réussite le plus élevé (90%) devance de 15,9 points le secteur aménagement. Les spécialités ACSE et aménagements paysagers sont celles qui admettent le plus grand nombre de candidats avec respectivement 1 477 et 1 382 admis. Les meilleurs taux de réussite s'observent dans la spécialité ANABIOTEC (92,1%), les spécialités DARC et aquaculture enregistrent les taux de réussite les plus faibles avec respectivement 57,6% et 58,6%.



## Les diplômés par la VAE (9.12)

La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification mise en œuvre pour les diplômés de l'enseignement agricole depuis le 1er Janvier 2003 : elle permet d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAAPRAT sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation. Depuis cette date, 2 140 candidats ont obtenu un diplôme de l'enseignement technique agricole par cette voie.

S'agissant plus spécifiquement des résultats de l'année l'année civile 2010, sur la France entière, 482 dossiers de demande de validation ont été examinés par un jury. Cela s'est traduit par la délivrance de 360 diplômés de l'enseignement technique agricole, soit un taux de réussite de 74,7%. Ce taux de réussite marque un fléchissement par rapport à 2009, principalement au niveau III.

Tous les secteurs et les niveaux de formation sont concernés par la VAE, néanmoins le secteur de la production agricole renforce sa prédominance (66,7% en 2010). Le BP responsable d'exploitation agricole a été le diplôme le plus délivré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il représente un diplôme délivré sur 4. Le secteur aménagement est représenté par 3 des principaux diplômés délivrés en 2010.

Les hommes représentent près des 2/3 des diplômés par la VAE. La tranche d'âge la plus représentée parmi les diplômés est celle des 36 à 40 ans pour les hommes comme pour les femmes.

## Admis

Un admis est un diplômé.

## Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues. Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire - citoyeneté.

*Remarque : la réforme du lycée entrera en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

## Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

## BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAAP.

**BEPA**

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAP et inscrit au RNCP.

À titre transitoire, 6 spécialités du BEPA continuent à être délivrées après un cycle de 2 années d'études. L'obtention du BEPA dans ces spécialités permet l'accès à un cycle de préparation du baccalauréat professionnel en 2 ans (ou au BTA).

*Remarque : pour la rentrée scolaire 2010, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2010 pourront poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

**BP**

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

**BPA**

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup> ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA, et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

**BTA**

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

**BTS**

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

**NOTE**

**Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MENJVA.**

**SAVOIR PLUS**

**[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)** rubrique statistiques :

- StatEA 11-02 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2010
- StatEA 10-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2009
- StatEA 09-07 - VAE : résultats chiffrés



Chlorofil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : **[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)**

## BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

## Candidat libre

Un candidat libre à un examen est un candidat qui s'inscrit à une épreuve individuellement sans être lié administrativement à un établissement.

## CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MENJVA.

Le CAPA est son équivalent au MAAPRAT.

## CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

## FOAD / FAD

Une formation ouverte et/ou à distance (ou FOAD / FAD) est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

## Formation initiale

La formation initiale correspond, d'une part, à la formation scolaire suivie par les élèves et étudiants inscrits dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur agricoles, et d'autre part, à la formation par apprentissage.

## FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAAPRAT, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

## Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrième, troisième, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTSA, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

### Taux de réussite

Il correspond au rapport entre le nombre d'admis à l'examen et le nombre de présents à l'ensemble des épreuves.

### Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

### NOTE

Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MENJVA.

### SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 11-02 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2010
- StatEA 10-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole en 2009
- StatEA 09-07 - VAE : résultats chiffrés



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

### Diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation secondaire au terme de la classe de 3<sup>e</sup>. Il est attribué sur la base de notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.

### UC

Les unités capitalisables (ou UC) sont des unités d'évaluation, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme ou titre pour lequel un candidat est inscrit, est délivré dès lors que l'ensemble des UC constitutives sont obtenues. Dans l'hypothèse où le diplôme ou le titre n'est pas délivré, chaque UC obtenue a une durée de validité de 5 ans.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA Examen DGER - MAAPRAT
- Enquêtes UC 2008 et 2009 DGER - MAAPRAT
- Collecte des résultats des diplômes MENJVA par la DGER auprès des DRAAF/DAF

## Les diplômés de l'enseignement agricole

### 1- Les effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT, MENJVA) du second degré et de l'enseignement supérieur court à la session 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Diplômes	Eff.	%
Diplôme national du brevet	nd	0,0
CAPA-CAP	5 711	9,3
BEPA-BEP	24 289	39,5
BTA	582	0,9
Bac pro	14 611	23,7
Bac techno	5 136	8,3
Bac S	1 638	2,7
BTSA-BTS	9 592	15,6
<b>Total</b>	<b>61 559</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** 14 611 apprenants sont diplômés du bac pro à la session des examens 2010, soit 23,7% de l'ensemble des diplômés de l'enseignement agricole.

### 2- Les effectifs de diplômés par unités capitalisables des établissements de l'enseignement agricole en 2008 et 2009<sup>(2)</sup> *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	2008	2009	Évol. 08/09 (%)
<b>Niv. V</b>			
BPA	1 310	1 233	-5,9
CAPA	2 742	2 824	3,0
<b>Total niv. V</b>	<b>4 052</b>	<b>4 057</b>	<b>0,1</b>
<b>Niv. IV</b>			
BP	3 808	3 657	-4,0
<b>Total niv. IV</b>	<b>3 808</b>	<b>3 657</b>	<b>-4,0</b>
CS	1 339	1 170	-12,6
<b>Total</b>	<b>9 199</b>	<b>8 884</b>	<b>-3,4</b>

**Lecture :** 2 824 candidats ont obtenu le diplôme de CAPA par UC en 2009, soit 3% de plus par rapport à 2008.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

(2) Les données 2010 ne seront disponibles que lors de la publication du Panorama de l'enseignement agricole 2012.

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT
- Collecte des résultats des diplômes MENJVA par la DGER auprès des DRAAF/DAF



# Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT, MENJVA) du second degré et le taux de réussite par diplôme **à la session 2010** *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Diplômes MAAPRAT		Diplômes MENJVA	
<b>CAPA</b>		<b>CAP</b>	
Admis	5 531	Admis	180
% Réussite	84,9	% Réussite	88,7
<b>BEPA</b>		<b>BEP</b>	
Admis	24 256	Admis	33
% Réussite	84,4	% Réussite	86,8
<b>BTA</b>			
Admis	582		
% Réussite	78,9		
<b>Bac Pro</b>		<b>Bac Pro</b>	
Admis	14 159	Admis	452
% Réussite	90,2	% Réussite	83,9
<b>Bac techno</b>		<b>Bac techno</b>	
Admis	5 022	Admis	114
% Réussite	74,5	% Réussite	89,1
		<b>Bac S</b>	
		Admis	1 638
		% Réussite	86,4
<b>Total admis</b>	<b>49 550</b>	<b>Total admis</b>	<b>2 417</b>

**Lecture** : à la session 2010 des examens, 24 256 candidats ont obtenu le diplôme du BEPA. Ce diplôme présente un taux de réussite de 84,4%.

2- L'évolution des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT, MENJVA) du second degré et le taux de réussite par diplôme **aux sessions de 2000 à 2010** *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Sessions										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>CAPA-CAP</b>											
Admis	5 618	5 731	5 101	4 391	4 639	4 985	5 063	5 144	5 279	5 460	5 711
% Réussite	82,0	83,2	82,6	83,0	84,3	84,2	82,4	83,8	85,7	85,0	85,0
<b>BEPA-BEP</b>											
Admis	24 320	24 787	22 358	22 639	22 708	23 564	24 004	23 577	24 691	23 680	24 289
% Réussite	81,6	84,6	81,7	81,8	81,7	83,4	82,3	80,8	82,8	80,2	84,4
<b>BTA</b>											
Admis	5 918	5 885	5 406	5 086	4 279	4 478	4 192	1 419	501	491	582
% Réussite	72,8	74,5	74,1	72,2	72,6	80,7	72,4	76,2	76,5	72,0	78,9
<b>Bac pro</b>											
Admis	7 679	8 272	8 301	8 540	8 675	8 711	8 870	12 540	13 153	14 381	14 611
% Réussite	82,3	82,8	80,5	81,7	81,0	79,8	80,6	80,6	81,1	89,2	89,9
<b>Bac techno</b>											
Admis	1 406	1 393	1 343	1 416	1 310	1 279	1 527	1 448	1 552	1 637	5 136
% Réussite	78,2	80,1	84,9	85,9	83,0	79,8	86,8	84,4	89,3	89,5	74,8
<b>Bac S</b>											
Admis	5 847	5 550	5 417	5 159	5 298	5 352	5 046	5 757	4 708	5 190	1 638
% Réussite	76,2	76,8	77,3	76,3	76,4	77,9	76,4	86,5	76,9	76,3	86,4
<b>Total admis</b>	<b>50 788</b>	<b>51 618</b>	<b>47 926</b>	<b>47 231</b>	<b>46 909</b>	<b>48 369</b>	<b>48 702</b>	<b>49 885</b>	<b>49 884</b>	<b>50 839</b>	<b>51 967</b>
<b>% Réussite</b>	<b>79,9</b>	<b>81,9</b>	<b>80,2</b>	<b>80,2</b>	<b>80,3</b>	<b>81,8</b>	<b>80,5</b>	<b>81,7</b>	<b>82,1</b>	<b>82,8</b>	<b>84,8</b>

**Lecture** : à la session 2000 des examens, 5 918 candidats ont obtenu le diplôme du BTA. Le taux de réussite pour ce diplôme, cette année-là, s'élève à 72,8%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

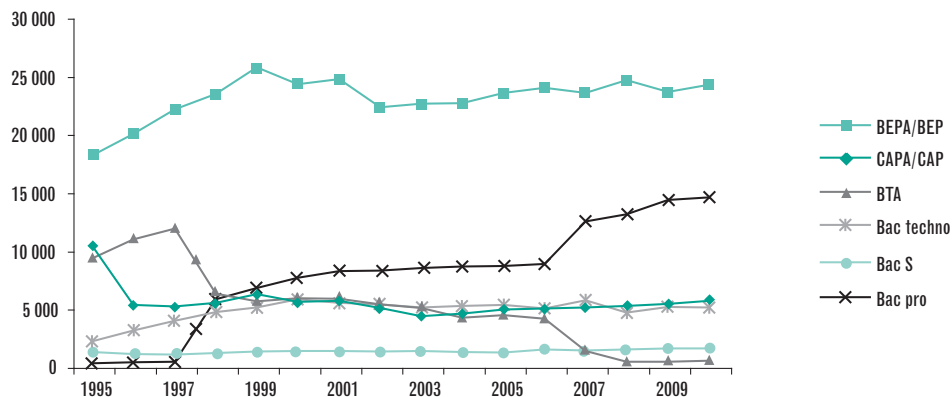
## DÉFINITIONS

### SOURCES

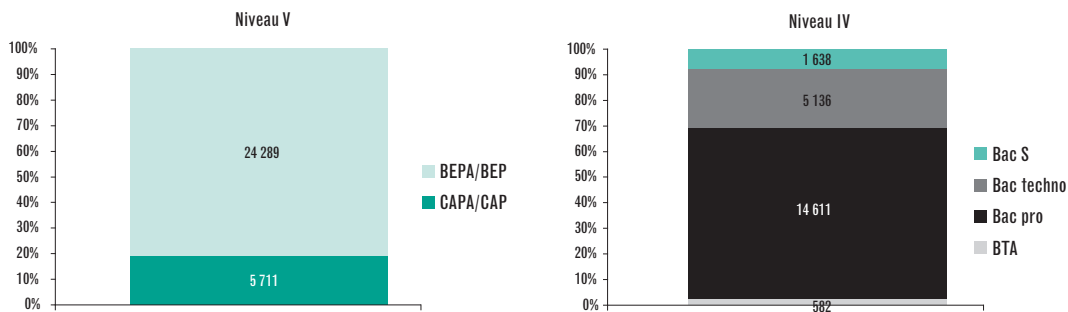
---

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT
- Collecte des résultats des diplômes MENJVA par la DGER auprès des DRAAF-DAF

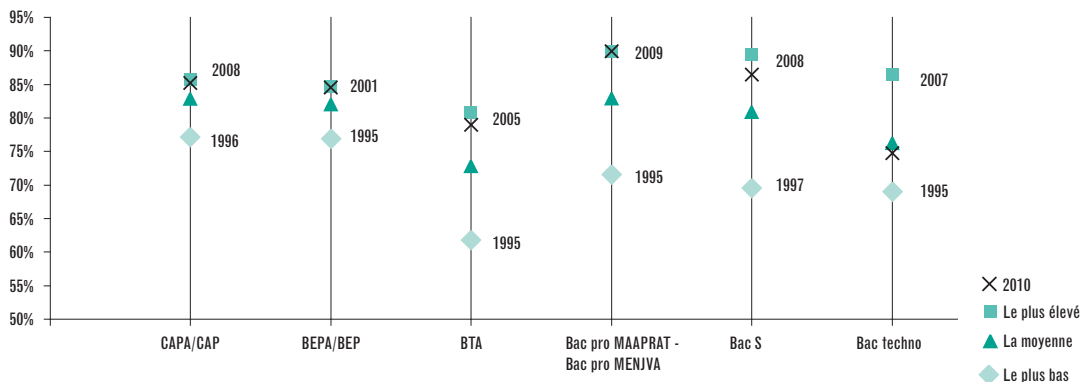
### 3- L'évolution des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT, MENJVA) du second degré par diplôme de 1995 à 2010 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



### 4- La part des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT, MENJVA) du second degré par diplôme dans les niveaux V et IV à la session 2010 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



### 5- La variabilité interannuelle des taux de réussite aux examens du second degré par diplôme France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

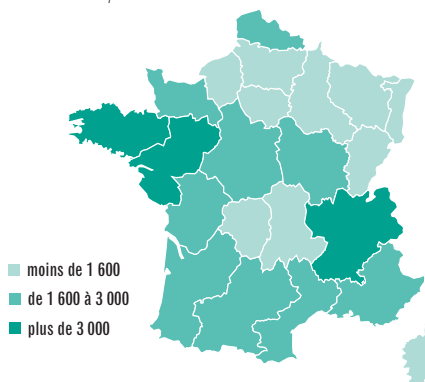
- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## 1- La répartition régionale des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

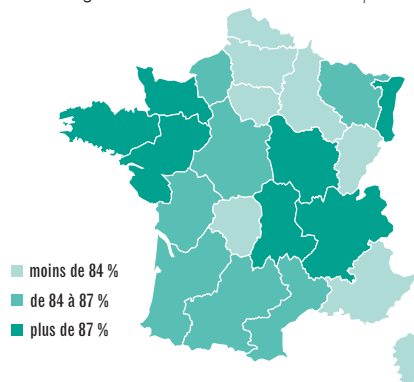
	CAPA		BEPA		Bac pro		BTA		Bac techno		Total	
	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite
Alsace	184	90,2	305	90,8	203	93,1	14	87,5	94	76,4	800	89,2
Aquitaine	138	84,7	1 404	84,0	809	88,6	62	72,1	308	78,0	2 721	84,3
Auvergne	86	83,5	776	88,2	479	92,5	1	nc	156	76,1	1 498	87,8
Basse-Normandie	329	85,9	1 023	88,9	581	91,8	21	77,8	126	75,4	2 080	88,1
Bourgogne	85	87,6	987	86,7	699	92,3	0	nc	216	75,5	1 987	87,2
Bretagne	438	90,9	2 471	88,2	1 523	91,8	43	81,1	407	74,5	4 882	88,1
Centre	367	87,2	1 177	84,0	652	86,8	50	89,3	238	72,6	2 484	84,0
Champagne-Ardenne	192	87,3	568	81,4	383	88,9	16	94,1	160	75,8	1 319	83,6
Corse	0	nc	32	72,7	13	76,5	0	nc	0	nc	45	73,8
Franche-Comté	105	91,3	747	81,6	473	89,8	23	79,3	127	73,0	1 475	83,8
Haute-Normandie	218	87,6	581	86,3	302	88,8	0	nc	134	72,4	1 235	85,3
Île-de-France	315	76,3	612	81,1	368	88,0	0	nc	175	71,7	1 470	80,3
Languedoc-Roussillon	223	94,1	935	83,2	528	89,8	24	82,8	177	70,5	1 887	84,7
Limousin	23	88,5	443	82,2	283	86,3	61	84,7	102	65,0	912	81,3
Lorraine	162	82,2	650	85,6	376	88,1	0	nc	140	72,2	1 328	84,2
Midi-Pyrénées	169	84,9	1 249	86,2	709	92,4	48	84,2	392	79,8	2 567	86,6
Nord-Pas-de-Calais	296	85,8	906	85,0	533	87,1	31	83,8	319	74,0	2 085	83,7
Pays de la Loire	481	84,8	2 780	87,1	1 670	92,8	15	83,3	418	74,6	5 364	87,4
Picardie	263	86,8	799	84,0	366	86,1	23	59,0	126	69,6	1 577	83,0
Poitou-Charentes	165	79,7	1 143	83,0	712	92,7	37	75,5	179	78,9	2 236	85,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	303	85,1	1 013	81,9	491	90,8	13	92,9	226	66,3	2 046	82,2
Rhône-Alpes	524	87,9	2 800	86,7	1 535	92,0	76	81,7	600	83,7	5 535	87,8
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 066</b>	<b>86,1</b>	<b>23 401</b>	<b>85,4</b>	<b>13 688</b>	<b>90,6</b>	<b>558</b>	<b>80,5</b>	<b>4 820</b>	<b>75,1</b>	<b>47 533</b>	<b>85,7</b>
Guadeloupe	50	82,0	61	43,6	56	76,7	0	nc	20	57,1	187	60,5
Guyane	11	73,3	29	54,7	14	60,9	0	nc	13	nc	67	62,6
Martinique	11	78,6	73	58,9	67	94,4	0	nc	15	78,9	166	72,8
Mayotte <sup>(2)</sup>	21	91,3	20	58,8	17	nc	0	nc	0	nc	58	77,3
Réunion	102	87,2	136	70,5	112	83,6	0	nc	37	61,7	387	76,8
<b>DOM</b>	<b>195</b>	<b>84,8</b>	<b>319</b>	<b>58,6</b>	<b>266</b>	<b>83,4</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>85</b>	<b>65,4</b>	<b>865</b>	<b>70,7</b>
Polynésie française	69	75,8	42	77,8	11	78,6	0	nc	4	50,0	126	75,4
Wallis et Futuna	11	100,0	16	76,2	nc	nc	nc	nc	nc	nc	27	84,4
Nouvelle-Calédonie	21	48,8	41	68,3	25	71,4	0	nc	11	84,6	98	64,9
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>101</b>	<b>69,7</b>	<b>99</b>	<b>73,3</b>	<b>36</b>	<b>73,5</b>	<b>0</b>	<b>nc</b>	<b>15</b>	<b>71,4</b>	<b>251</b>	<b>71,7</b>
Candidats libres	169	65,3	437	63,7	169	73,2	24	53,3	102	58,3	901	64,5
<b>Total</b>	<b>5 531</b>	<b>84,9</b>	<b>24 256</b>	<b>84,4</b>	<b>14 159</b>	<b>90,2</b>	<b>582</b>	<b>78,9</b>	<b>5 022</b>	<b>74,5</b>	<b>49 550</b>	<b>84,8</b>

Lecture : à la session 2010 des examens, 5 535 candidats du second degré ont été diplômés dans la région Rhône-Alpes. Le taux de réussite de cette région est de 87,8%.

## 2- La répartition régionale des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT) du second degré à la session 2010 *France métropolitaine*



## 3- La représentation régionale du taux de réussite global aux diplômés<sup>(1)</sup> par examen (MAAPRAT) du second degré à la session 2010 *France métropolitaine*



(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre enregistré au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur. La durée du contrat d'apprentissage dépend du titre ou du diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial de l'apprenti. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

### Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DécieA - Examen DGER - MAAPRAT

## 1- Les effectifs de diplômés par examen<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du second degré selon le statut de l'apprenant à la session 2010

France métropolitaine et DOM

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Eff. total	Élèves Public	Privé	Total
<b>CAPA</b>								
Admis	1 589	95	271	0	3 453	750	2 703	5 408
% Réussite	84,0	59,4	83,9	0,0	86,9	80,2	89,0	85,2
<b>BEPA</b>								
Admis	1 994	401	134	70	21 537	6 690	14 847	24 136
% Réussite	78,1	62,2	87,0	97,2	85,6	85,4	85,7	84,5
<b>Bac pro</b>								
Admis	2 225	165	192	133	11 390	3 797	7 593	14 105
% Réussite	86,4	73,0	92,3	91,1	91,3	88,4	92,7	90,2
<b>BTA</b>								
Admis	9	24	0	2	547	321	226	582
% Réussite	69,2	53,3	nc	100,0	80,7	80,5	81,0	78,9
<b>Bac techno</b>								
Admis	nc	102	9	18	4 878	3 317	1 561	5 007
% Réussite	nc	58,3	69,2	64,3	75,0	76,0	73,1	74,5
<b>Admis</b>	<b>5 817</b>	<b>787</b>	<b>606</b>	<b>223</b>	<b>41 805</b>	<b>14 875</b>	<b>26 930</b>	<b>49 238</b>
<b>% Réussite</b>	<b>82,7</b>	<b>62,9</b>	<b>86,8</b>	<b>89,6</b>	<b>85,7</b>	<b>83,4</b>	<b>87,0</b>	<b>84,9</b>

Lecture : à la session 2010 des examens, 11 390 élèves ont obtenu de le diplôme du bac pro avec un taux de réussite de 91,3% parmi lesquels 7 593 étaient scolarisés dans un établissement privé de l'enseignement agricole.

## 2- Les effectifs de diplômés par examen (MAAPRAT) du second degré selon l'âge et le genre à la session 2010

France métropolitaine et DOM

	Filles	Garçons	Total	% Filles
<b>CAPA</b>				
18 ans et moins	287	290	577	49,7
19 ans	1 299	1 524	2 823	46,0
20 ans	505	611	1 116	45,3
21 ans et plus	314	578	892	35,2
<b>Total CAPA</b>	<b>2 405</b>	<b>3 003</b>	<b>5 408</b>	<b>44,5</b>
<b>BEPA</b>				
18 ans et moins	3 805	3 732	7 537	50,5
19 ans	5 875	4 218	10 093	58,2
20 ans	2 518	1 585	4 103	61,4
21 ans et plus	1 377	1 026	2 403	57,3
<b>Total BEPA</b>	<b>13 575</b>	<b>10 561</b>	<b>24 136</b>	<b>56,2</b>
<b>Bac pro</b>				
20 ans et moins	2 739	2 412	5 151	53,2
21 ans	3 255	2 398	5 653	57,6
22 ans	1 152	868	2 020	57,0
23 ans et plus	646	635	1 281	50,4
<b>Total bac pro</b>	<b>7 792</b>	<b>6 313</b>	<b>14 105</b>	<b>55,2</b>
<b>BTA</b>				
20 ans et moins	103	163	266	38,7
21 ans	81	114	195	41,5
22 ans	33	39	72	45,8
23 ans et plus	20	29	49	40,8
<b>Total BTA</b>	<b>237</b>	<b>345</b>	<b>582</b>	<b>40,7</b>
<b>Bac techno</b>				
18 ans et moins	24	29	53	45,3
19 ans	983	1 486	2 469	39,8
20 ans	731	926	1 657	44,1
21 ans et plus	407	421	828	49,2
<b>Total bac techno</b>	<b>2 145</b>	<b>2 862</b>	<b>5 007</b>	<b>42,8</b>
<b>Total</b>	<b>26 154</b>	<b>23 084</b>	<b>49 238</b>	<b>53,1</b>

Lecture : à la session 2010 des examens, 5 151 diplômés du bac pro sont âgés de 20 ans et moins parmi lesquels 53,2% sont des filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT



## Les diplômés par examen du CAPA

### 1- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du CAPA et le taux de réussite par spécialité à la session 2010 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
<b>Production</b>		
Lad jockey - lad driver	80	93,0
Maréchalerie	89	50,6
Production agricole, matériels - Productions animales	224	92,9
Production agricole, matériels - Productions végétales	201	91,0
Productions horticoles - Pépinières	79	92,9
Productions horticoles - Productions florales et légumières	612	86,4
Productions horticoles - Productions fruitières	1	100,0
Soigneur d'équidés	375	87,4
Vigne et vin	85	85,9
<b>Total production</b>	<b>1 746</b>	<b>85,3</b>
<b>Aménagement</b>		
Travaux forestiers - Bûcheronnage	103	82,4
Travaux forestiers - Sylviculture	47	87,0
Travaux paysagers	1 729	80,3
<b>Total aménagement</b>	<b>1 879</b>	<b>80,6</b>
<b>Services</b>		
Services en milieu rural	1 783	90,5
<b>Total services</b>	<b>1 783</b>	<b>90,5</b>
<b>Total CAPA</b>	<b>5 408</b>	<b>85,2</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, dans le secteur de la production, 375 candidats sont diplômés du CAPA avec la spécialité Soigneur d'équidés. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 87,4%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## Les diplômés par examen du BEPA

1- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du BEPA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2010

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
<b>Production</b>		
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - lad driver - lad jockey	198	89,6
Activités hippiques - Maréchal-ferrant	103	86,6
Agriculture des régions chaudes	140	62,8
Agroéquipements	715	80,6
Animalerie-Laboratoire	52	96,3
Conduite de productions agricoles - Productions animales	3 629	88,0
Conduite de productions agricoles - Productions végétales	598	89,5
Conduite de productions agricoles - Vigne et vin	325	72,5
Elevage canin et félin	492	89,8
Productions aquacoles	138	90,8
Productions horticoles - Pépinières	243	81,8
Productions horticoles - Productions florales et légumières	1 021	78,2
Productions horticoles - Productions fruitières	28	84,8
<b>Total production</b>	<b>7 682</b>	<b>84,8</b>
<b>Aménagement</b>		
Aménagement de l'espace - Travaux paysagers	2 996	83,8
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	846	86,8
Travaux forestiers	477	83,8
<b>Total aménagement</b>	<b>4 319</b>	<b>84,4</b>
<b>Transformation</b>		
Transformation - IAA	140	80,5
Transformation - Laboratoire, contrôle de la qualité	293	91,3
<b>Total transformation</b>	<b>433</b>	<b>87,5</b>
<b>Services</b>		
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	864	86,1
Services - Secrétariat accueil	448	86,7
Services - Services aux personnes	8 736	83,5
Services - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	706	91,9
Services - Vente de produits frais	754	83,7
Services - Vente produits horticoles et de jardinage	194	82,2
<b>Total services</b>	<b>11 702</b>	<b>84,1</b>
<b>Total BEPA</b>	<b>24 136</b>	<b>84,5</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, dans le secteur de l'aménagement, 477 candidats sont diplômés du BEPA avec la spécialité Travaux forestiers. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 83,8%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun .

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## Les diplômés par examen du bac pro et du BTA

### 1- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du bac pro et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2010

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
<b>Production</b>		
Agroéquipements	421	86,6
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	246	96,1
CGEA - Élevage valorisation du cheval	783	87,0
CGEA - Systèmes à dominante élevage	2 167	87,0
CGEA - Système à dominante cultures	550	84,9
CGEA - Vigne et vin	288	85,0
Productions aquacoles	116	92,8
Productions horticoles - Pépinières	96	85,0
Productions horticoles - Productions florales et légumières	644	90,2
Productions horticoles - Productions fruitières	16	94,1
<b>Total production</b>	<b>5 327</b>	<b>87,5</b>
<b>Aménagement</b>		
Gestion et conduite de chantiers forestiers	333	92,8
Travaux paysagers	2 196	88,8
<b>Total aménagement</b>	<b>2 529</b>	<b>89,3</b>
<b>Services</b>		
Services en milieu rural	5 206	93,6
Technicien-conseil vente en animalerie	416	90,4
Technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage	261	93,2
Technicien-vente et conseil qualité en produits alimentaires	316	87,8
Technicien-vente et conseil qualité en vins et spiritueux	50	92,6
<b>Total services</b>	<b>6 249</b>	<b>93,0</b>
<b>Total bac pro</b>	<b>14 105</b>	<b>90,2</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, dans le secteur des services, 5 206 candidats sont diplômés du bac pro avec la spécialité Services en milieu rural. Le taux de réussite dans cette spécialité de formation s'élève à 93,6%.

### 2- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du BTA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2010

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
<b>Production</b>		
Production - Animalier de laboratoire	22	84,6
<b>Aménagement</b>		
Aménagement de l'espace - Gestion de la faune sauvage	326	77,1
<b>Transformation</b>		
Transformation - Laboratoire d'analyses	234	81,0
<b>Total BTA</b>	<b>582</b>	<b>78,9</b>

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

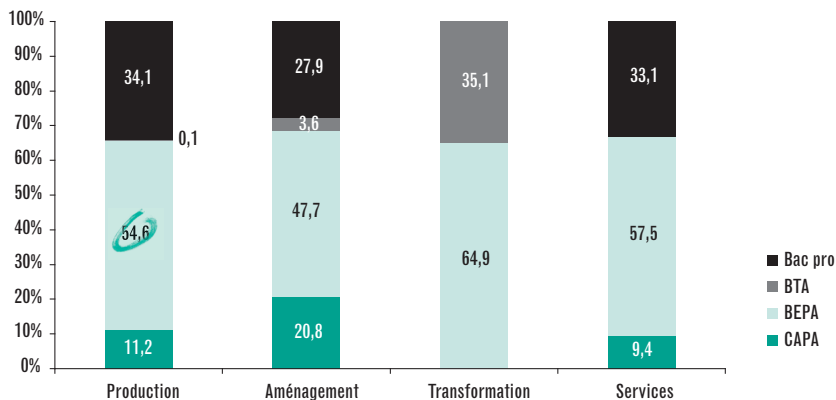
#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

## SOURCES

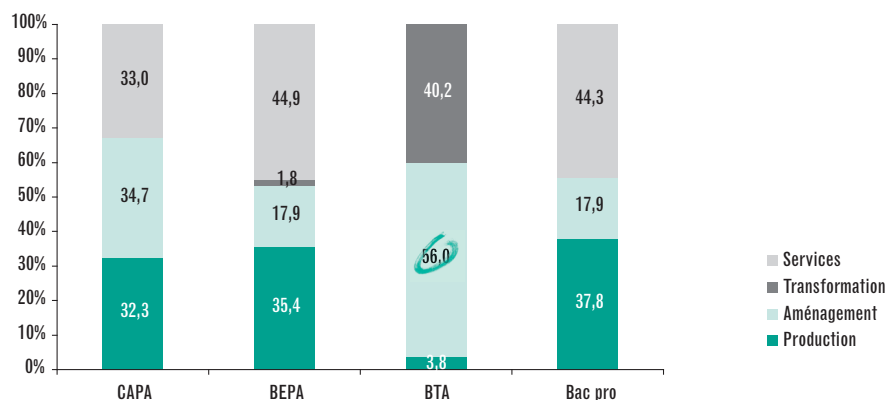
- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## 1- La part des diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du second cycle professionnel par filière de formation au sein de chaque secteur de formation à la session 2010 *France métropolitaine et DOM*



**Lecture :** à la session 2010 des examens, 54,6% des diplômés dans le secteur de la production sont diplômés du BEPA.

## 2- La part des diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du second cycle professionnel au sein de chaque filière de formation par secteur de formation à la session 2010 *France métropolitaine et DOM*



**Lecture :** à la session 2010 des examens, 56% des diplômés du BTA sont issus du secteur de l'aménagement.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année de la rentrée scolaire considérée.

### Formés à distance

La formation à distance est un système conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer dans un lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT
- Collecte des résultats des diplômes MENJVA par la DGER auprès des DRAAF/DAF



# Les diplômés par examen du BTSA

## 1- Les diplômés<sup>(1)</sup> du BTSA et du BTS et le taux de réussite à la session 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAAPRAT		Diplômes MENJVA	
<b>BTSA</b>		<b>BTS</b>	
Admis	9 497	Admis	95
% Réussite	76,0	% Réussite	76,0

**Lecture :** à la session 2010 des examens, 9 497 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA. Le taux de réussite en BTSA s'élève à 76,0%.

## 2- L'évolution des effectifs de diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du BTSA et du BTS et le taux de réussite aux sessions de 1995 à 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Sessions											
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Admis	8 386	11 294	11 044	11 081	10 508	10 128	9 630	9 377	8 789	9 126	9 191	9 592
% Réussite	68,7	76,8	76,8	75,4	73,1	73,0	71,0	72,2	69,9	72,3	72,8	76,0

**Lecture :** à la session 2003 des examens, 10 508 candidats ont obtenu le diplôme du BTSA et du BTS. Le taux de réussite s'élève à 73,1%.

## 3- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du BTSA selon la nature de l'apprenant à la session 2010

France métropolitaine, DOM et Nouvelle-Calédonie

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Étudiants	Total
Admis		1 926	527	427	104	6 505
% Réussite		70,3	51,9	75,7	68,9	81,3

**Lecture :** à la session 2010 des examens, 6 505 élèves ont obtenu le diplôme du BTSA. Le taux de réussite s'élève à 81,3%.

## 4- Les diplômés<sup>(1)</sup> (MAAPRAT) du BTSA selon le genre et l'âge à la session 2010

France métropolitaine, DOM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total	% Filles
20 ans et moins	32	42	74	43,2
21 ans	916	1 447	2 363	38,8
22 ans	1 158	1 730	2 888	40,1
23 ans	766	1 251	2 017	38,0
24 ans et plus	904	1 243	2 147	42,1
<b>Total</b>	<b>3 776</b>	<b>5 713</b>	<b>9 489</b>	<b>39,8</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, 2 363 candidats âgés de 21 ans ont obtenu le diplôme du BTSA dont 38,8% de filles.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## Les diplômés par examen du BTSA par région

1- La répartition régionale des diplômés<sup>(1)</sup> du BTSA et le taux de réussite à la session 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Admis	% Réussite
Alsace	119	88,1
Aquitaine	677	79,1
Auvergne	253	77,1
Basse-Normandie	309	79,8
Bourgogne	346	78,8
Bretagne	775	79,2
Centre	349	76,9
Champagne-Ardenne	210	77,2
Corse	16	80,0
Franche-Comté	451	84,3
Haute-Normandie	235	74,4
Île-de-France	291	73,3
Languedoc-Roussillon	358	72,9
Limousin	281	78,1
Lorraine	288	81,6
Midi-Pyrénées	589	80,0
Nord-Pas-de-Calais	492	75,9
Pays de la Loire	971	80,4
Picardie	187	69,5
Poitou-Charentes	359	79,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	279	71,9
Rhône-Alpes	1 061	80,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>8 896</b>	<b>78,4</b>
Guadeloupe	11	68,8
Guyane	0	nc
Martinique	8	44,4
Mayotte <sup>(2)</sup>	0	nc
Réunion	29	58,0
<b>DOM</b>	<b>48</b>	<b>57,1</b>
Polynésie française	8	44,4
Nouvelle-Calédonie	13	54,2
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>21</b>	<b>50,0</b>
Candidats libres	532	52,0
<b>Total</b>	<b>9 497</b>	<b>76,0</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, 775 candidats ont été diplômés en BTSA dans la région Bretagne. Le taux de réussite au BTSA en Bretagne s'élève à 79,2%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

(2) Par la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010, Mayotte est devenu un département.

## DÉFINITIONS

### Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole se prépare à travers une spécialité de formation. Celle-ci est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun.

## SOURCES

- Application Indexa 2 DGER - MAAPRAT
- DéciEA - Examen DGER - MAAPRAT

## 1- Les diplômés<sup>(1)</sup> du BTSA et le taux de réussite par spécialité de formation à la session 2010

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
<b>Production</b>		
AGSE	1 477	71,4
DARC	49	57,6
Génie des équipements agricoles	154	69,7
Productions horticoles	317	76,9
Productions animales	710	76,6
Aquaculture	92	58,6
Technologies végétales - Agronomie et systèmes de culture	298	76,8
Technologies végétales - Amélioration des plantes et technologie des semences	91	83,5
Technologies végétales - Protection des cultures	38	77,6
Viticulture œnologie	366	76,7
<b>Total production</b>	<b>3 592</b>	<b>73,4</b>
<b>Aménagement</b>		
Aménagements paysagers	1 382	72,8
GEMEAU - Études et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles	163	73,1
GEMEAU - Maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement	77	72,6
GEMEAU - Gestion des services d'eau et d'assainissement	346	75,7
Gestion forestière	268	69,4
Gestion et protection de la nature - Animation nature	295	76,4
Gestion et protection de la nature - Gestion des espaces naturels	675	77,4
<b>Total aménagement</b>	<b>3 206</b>	<b>74,1</b>
<b>Transformation</b>		
ANABIOTEC	651	92,1
IAA - Industrie alimentaire	556	87,0
IAA - Industrie des viandes	40	90,9
IAA - Industrie laitière	111	93,3
<b>Total transformation</b>	<b>1 358</b>	<b>90,0</b>
<b>Services</b>		
Services en espace rural	340	86,7
Technico-commercial - Agrofouritures	127	79,9
Technico-commercial - Boissons vins et spiritueux	179	74,6
Technico-commercial - Produits alimentaires	384	71,5
Technico-commercial - Produits d'origine forestière	83	72,2
Technico-commercial - Végétaux d'ornement	228	71,9
<b>Total services</b>	<b>1 341</b>	<b>76,2</b>
<b>Total</b>	<b>9 497</b>	<b>76,0</b>

**Lecture :** à la session 2010 des examens, dans le secteur de la production, 1 477 candidats sont diplômés en BTSA dans la spécialité de formation AGSE. Le taux de réussite du BTSA dans cette spécialité de formation s'élève à 71,4%.

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD/FAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas leurs diplômes dans un établissement du MAAPRAT mais qui passent l'examen.

## DÉFINITIONS

### Candidat examiné en jury

Les dossiers de validation constitués par les candidats sont examinés par des jurys qui se prononcent sur la validation du diplôme.

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

### VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés au RNCP.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique et supérieur du MAAPRAT sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

## SOURCES

- Application Indexa2 DGER - MAAPRAT

## Les candidats diplômés par la VAE

### 1- Les effectifs de diplômés par la VAE enregistrés en 2010<sup>(1)</sup> selon le niveau de formation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Nb dossiers examinés en jury	Nb diplômes validés	% Réussite
Niv. V	101	80	79,2
Niv. IV	258	202	78,3
Niv. III	123	78	63,4
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>360</b>	<b>74,7</b>

### 2- Les diplômés par la VAE enregistrés du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2010 du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Nb dossiers examinés en jury	Eff. diplômés	% Réussite
Niv. V	668	562	84,1
Niv. IV	1 171	939	80,2
Niv. III	940	639	68,0
<b>Total</b>	<b>2 779</b>	<b>2 140</b>	<b>77,0</b>

### 3- Les effectifs des diplômés par la VAE et le taux de réussite enregistrés en 2010<sup>(1)</sup> par secteur de formation et niveau de formation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Niv. de formation			Diplômés	
	Niv. V	Niv. IV	Niv. III	Eff.	%
Production	37	173	30	240	66,6
Aménagement	34	9	13	56	15,6
Transformation	2	11	11	24	6,7
Services	7	9	24	40	11,1
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>202</b>	<b>78</b>	<b>360</b>	<b>100,0</b>

### 4- La répartition des principaux diplômes délivrés par la VAE en 2010 dans le second degré

et l'enseignement supérieur court agricole France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Principaux diplômes	Eff. diplômés	% des diplômés au sein du niveau	% sur l'ensemble des diplômés
<b>Niv. V</b>			
CAPA - Travaux paysagers	17	21,3	4,7
BPA - Travaux aménagements paysagers	7	8,8	1,9
<b>Total Niv. V</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>	<b>22,2</b>
<b>Niv. IV</b>			
BP - Responsable exploitation agricole	136	67,3	37,8
BP - Productions horticoles - Productions légumières	7	3,5	1,9
<b>Total Niv. IV</b>	<b>202</b>	<b>100,0</b>	<b>56,1</b>
<b>Niv. III</b>			
BTSA - Technico-commercial agrofournitures	15	19,2	4,2
BTSA - Productions animales	8	10,3	2,2
BTSA - Aménagement paysager	7	9,0	1,9
<b>Total Niv. III</b>	<b>78</b>	<b>100,0</b>	<b>21,7</b>
<b>Rappel Nb diplômes validés en 2010</b>	<b>360</b>		<b>100,0</b>

**Lecture :** en 2010, 17 candidats ont obtenu le diplôme du CAPA - Travaux paysagers par la VAE. Ceux-ci représentent 21,3% des diplômés de niveau V par la VAE et 4,7% sur l'ensemble des diplômés par la VAE.

(1) Diplômes de l'enseignement technique agricole.

## DÉFINITIONS

### SOURCES

---

- Application Indexa2 DGER - MAAPRAT

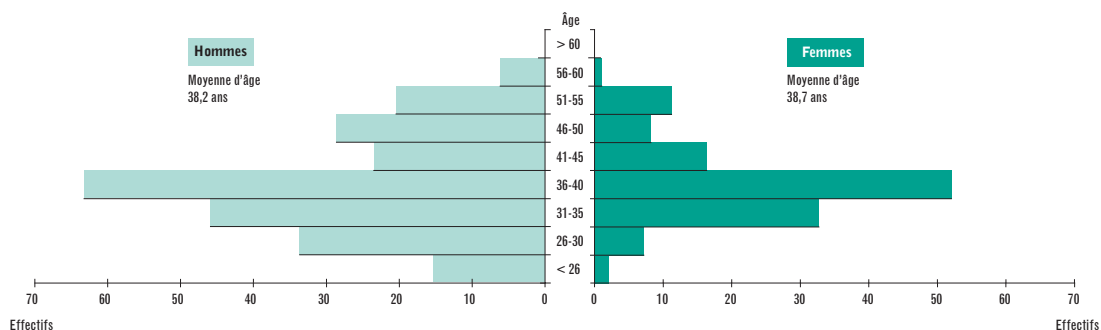


## 5- La répartition des principaux diplômes délivrés par la VAE du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2010 dans le second degré et l'enseignement supérieur court agricole *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

Principaux diplômes	Eff. diplômés	% des diplômés au sein du niveau	% sur l'ensemble des diplômés
<b>Niv. V</b>			
CAPA - Travaux paysagers	120	21,4	5,6
BPA - Chef exploitation polyculture-élevage	133	23,7	6,2
<b>Total Niv. V</b>	<b>562</b>	<b>100,0</b>	<b>26,3</b>
<b>Niv. IV</b>			
BP - Responsable exploitation agricole	532	56,7	24,8
BP - Industries agroalimentaires	49	5,2	2,3
BP - Travaux paysagers	48	5,1	2,2
Bac pro - Travaux paysagers	36	3,8	1,7
<b>Total Niv. IV</b>	<b>939</b>	<b>100,0</b>	<b>43,9</b>
<b>Niv. III</b>			
BTSA - ACSE	61	9,5	2,8
BTSA - Aménagement paysager	55	8,6	2,6
BTSA - Technico-commercial agrofournitures	42	6,6	2,0
BTSA - ANABIOTEC	41	6,4	1,9
BTSA - Productions animales	29	4,5	1,4
BTSA - Viticulture oenologie	28	4,4	1,3
BTSA - Productions horticoles	26	4,1	1,2
CS - Responsable technico-commercial agrofournitures	122	19,1	5,7
<b>Total Niv. III</b>	<b>639</b>	<b>100,0</b>	<b>29,8</b>
<b>Total</b>	<b>2 140</b>		<b>100,0</b>

## 6- La structure par âge des diplômés par la VAE enregistrés en 2010<sup>(1)</sup>

*France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Diplômes de l'enseignement technique agricole.



	Présentation du chapitre .....	372
<b>10.0</b>	Les définitions transversales .....	376
<b>10.1</b>	La situation des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	380
<b>10.2</b>	Les poursuites d'études des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	382
<b>10.3</b>	L'insertion professionnelle des sortants diplômés de la voie scolaire professionnelle et technologique .....	384
<b>10.4</b>	Les poursuites d'études des diplômés du CAPA .....	386
<b>10.5</b>	La situation des diplômés « CAPA unique » .....	388
<b>10.6</b>	Les emplois et les secteurs d'activité des diplômés « CAPA unique » .....	390
<b>10.7</b>	Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA .....	392
<b>10.8</b>	La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique » .....	394
<b>10.9</b>	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique » .....	396
<b>10.10</b>	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno .....	398
<b>10.11</b>	Les poursuites d'études des diplômés du bac S .....	400
<b>10.12</b>	Les poursuites d'études des diplômés du BTSA .....	402
<b>10.13</b>	La situation des sortants diplômés du BTSA .....	404
<b>10.14</b>	La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA .....	406
<b>10.15</b>	La primo-insertion des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage .....	408
<b>10.16</b>	Les secteurs d'activité des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage .....	410
<b>10.17</b>	La primo-insertion des docteurs vétérinaires .....	412
<b>10.18</b>	Les fonctions des docteurs vétérinaires .....	414
<b>10.19</b>	Les trajectoires des ingénieurs .....	416
<b>10.20</b>	La situation des ingénieurs .....	418

## Remarque

*Les informations présentées dans ce chapitre sont issues des enquêtes sur l'insertion professionnelle et le cheminement scolaire des anciens élèves de l'enseignement agricole, réalisées par AgroSup Dijon-Eduter à la demande de la DGER. Elles concernent exclusivement les diplômés : la finalité des enquêtes est d'évaluer dans quelle mesure chaque diplôme permet, pour les jeunes qui en sont titulaires, la poursuite d'études et/ou l'insertion professionnelle.*

*Trois objectifs sont poursuivis :*

- connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou des formations spécifiques après avoir obtenu un diplôme de l'enseignement agricole ;*
- analyser le processus d'insertion professionnelle aux différents niveaux de qualification ;*
- caractériser précisément les emplois occupés par les jeunes diplômés, et cela en fonction des spécialités de formation.*

*Les anciens élèves du 2<sup>nd</sup> degré comme ceux de l'enseignement supérieur court sont interrogés à deux moments différents : 7 mois après l'obtention de leur diplôme, et à plus long terme : 33 mois pour les diplômés du BTSA, 45 mois pour les diplômés des autres niveaux.*

*Les diplômés de l'enseignement supérieur long sont également interrogés sur leur primo-insertion. Chaque promotion des années n-1 et n-2 est interrogée en février de l'année n. Une enquête a également permis d'appréhender les trajectoires des ingénieurs agronomes à 5 ans.*

## L'insertion à 7 mois (10.1, 10.2, 10.3)

L'enquête « 7 mois » concerne les diplômés en 2009 des filières professionnelles et technologiques de tous les niveaux de formation sortis avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009 de la voie initiale scolaire de l'enseignement agricole. Plus précisément, sont interrogés les sortants des formations initiales scolaires de l'enseignement agricole : ils représentent un peu moins de 6 diplômés sur 10 de la promotion 2009.

Les résultats recueillis en février 2010 montrent le positionnement des différents diplômés de l'enseignement agricole sur le marché de la formation – hors celui de l'enseignement agricole – et sur le marché du travail.

Tous les sortants diplômés d'une formation initiale scolaire proposée par un établissement d'enseignement agricole ne mettent pas un terme à leurs études. Ceux qui poursuivent le plus fréquemment des études, par la voie scolaire ou par apprentissage, sont les diplômés du baccalauréat technologique (8 sur 10), suivis de ceux du CAPA et BEPA (près de 6 sur 10). À l'inverse, seule la moitié des titulaires du BTSA et moins de 4 bacheliers professionnels sur 10 optent pour une telle orientation.

L'insertion professionnelle paraît plus facile pour les diplômés des niveaux IV et III que pour ceux de niveaux V : le taux net d'emploi est de 52,8 % pour les diplômés des CAPA et BEPA quand il atteint 70 % pour les bacheliers professionnels et 69,1 % pour les diplômés du BTSA. Cet indicateur varie également très sensiblement selon le secteur de formation et le genre, ce qui semble révéler d'importantes inégalités sur le marché du travail.

## L'insertion à 45 mois ou à 33 mois

(10.4, 10.5, 10.6., 10.7, 10.8, 10.9, 10.10, 10.11, 10.12, 10.13, 10.14)

L'enquête menée 45 mois après l'obtention du diplôme a observé en 2009 le devenir des titulaires du CAPA et des bacheliers de la promotion 2005. Celle menée à 33 mois a concerné en 2010 les diplômés du BTSA en 2007. Elles interrogent les jeunes de la voie scolaire et les anciens apprentis. Leurs résultats confirment les tendances observées à 7 mois quant à la finalité des diplômés de l'enseignement agricole.

Parmi les diplômés de la filière professionnelle, ceux issus de la voie scolaire semblent plus incités à prolonger leur formation que les anciens apprentis. Ainsi, la proportion de jeunes diplômés en poursuites d'études varie de 66,5 % (CAPA 2009, voie scolaire) à 31,3 % (BTSA 2008, apprentissage). Le niveau de formation joue aussi, mais plus modérément : chez les anciens élèves de la voie scolaire, les titulaires du BTSA poursuivent des études à 55,3 %, et les bacheliers professionnels à 54,5 %.

Les baccalauréats technologique et scientifique permettent de poursuivre des études, ce que fait la quasi-totalité de leurs titulaires. La plupart des bacheliers technologiques s'orientent en BTSA, BTS ou DUT. Une fois ce nouveau diplôme obtenu, la majorité interrompt sa formation. Les jeunes qui prolongent leurs études préparent le plus souvent une licence professionnelle. Les parcours des bacheliers scientifiques sont plus diversifiés, et peuvent mener à des formations supérieures longues à l'université ou, plus rarement, en école d'ingénieurs.

La finalité d'insertion professionnelle de tous les diplômés professionnels est vérifiée, même si, en ce qui concerne le BTSA, une proportion dorénavant notable de ses titulaires préparent une licence professionnelle. La hiérarchie des diplômés sur le marché du travail s'en trouve un peu perturbée : si l'on compare uniquement les taux net d'emploi des jeunes qui sont entrés sur le marché du travail au niveau des diplômés obtenus, force est de constater que, de manière globale, celui des diplômés du

# Présentation du chapitre

BTSA est proche de celui des bacheliers professionnels, mais toujours très au-dessus de celui des diplômés du CAPA. Le même type de constat se retrouve lorsque l'on estime la part des jeunes diplômés qui bénéficient d'un emploi à durée indéterminée (CDI et indépendants), puisque celle-ci s'élève avec le niveau de formation entre le CAPA et le bac pro, mais pas entre le bac pro et le BTSA. Si l'insertion professionnelle des bacheliers professionnels semble toujours plus facile que celle des diplômés du CAPA, les différences qu'on avait pu observer avec celle des titulaires du BTSA n'apparaissent plus. Il faut toutefois rappeler que le temps d'observation de l'insertion des diplômés BTSA a été réduit d'une année, et que la comparaison ne vaudra seulement lorsque les bacheliers seront également interrogés à 33 mois. Par ailleurs, pour mieux rendre compte de la réalité, il faudrait nuancer cette tendance générale en mettant en évidence les disparités entre la situation des hommes et des femmes face à l'emploi – toujours ou presque à l'avantage des premiers – et entre les diplômés de formations différentes : les marchés du travail dans lesquels s'insèrent les diplômés de l'enseignement agricole n'offrent pas tous les mêmes opportunités ni des conditions d'emplois équivalentes.

Plus encore, ces données nous renseignent sur la qualité des emplois à un moment où la situation du jeune diplômé sur le marché du travail est en voie de stabilisation et permettent d'apprécier la relation existant entre le poste de travail occupé et la formation reçue. La distribution des emplois des titulaires du CAPA est caractérisée par une forte proportion d'ouvriers (agricoles, paysagistes ou des travaux publics et de la construction) parmi les hommes issus des formations des secteurs de la production et de l'aménagement d'une part, par une majorité d'employées (notamment de la santé et du social), parmi les femmes diplômées du secteur des services d'autre part.

La répartition des emplois des diplômés du baccalauréat professionnel ou du BTA dépend aussi ici de celle des hommes et femmes selon les spécialités de formation. Les premiers, sortant du secteur de la production, sont plus souvent agriculteurs ou ouvriers agricoles, et ceux issus de l'aménagement, ouvriers paysagistes. Les secondes, pour l'essentiel diplômées du BTA SMR, se retrouvent employées de la santé ou/et du social. Parmi celles titulaires d'un baccalauréat professionnel, on compte plus d'une employée de commerce sur trois.

Quant aux diplômés du BTSA, près d'un sur six s'installe en agriculture (notamment les hommes sortant des formations du secteur de la production). Les emplois correspondant aux professions intermédiaires (environ 40 %) recouvrent des profils variés : technico-commerciaux, chefs d'équipe paysagistes, techniciens agricoles chez les hommes, techniciennes dans l'agroalimentaire pour les femmes issues du secteur de la transformation, etc.

## La primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur long

(10.15, 10.16, 10.17, 10.18)

Deux promotions d'ingénieurs agronomes, celles diplômés en 2009 et en 2010, ont été la cible d'une enquête réalisée en février 2011. Ses principaux résultats sont les suivants : les diplômés qui prolongent leur formation sont nettement minoritaires ; ceux qui sont entrés sur le marché du travail depuis plus d'un an connaissent une insertion professionnelle de meilleure qualité que les grands débutants, quelle que soit la promotion interrogée et le temps d'observation, les femmes, de manière générale, sont moins favorisées que les hommes face à l'emploi. Enfin, les ingénieurs occupent un large éventail d'emplois dont les conditions varient selon le secteur d'activités.

Les docteurs vétérinaires de la promotion 2008 ont également fait l'objet d'une telle étude en 2010. Elle a notamment montré une faible propension à la poursuite d'études, de nettes inégalités selon le genre, et une activité professionnelle qui se situe essentiellement en cabinet ou en clinique vétérinaire, une fois sur deux exclusivement auprès d'animaux de compagnie.

## Les trajectoires des ingénieurs agronomes (10.19, 10.20)

L'enquête réalisée en 2007 auprès des ingénieurs diplômés en 2002 montre que les trajectoires empruntées par les ingénieurs, qui semblent dépendre notamment du genre de ces derniers et de l'établissement d'origine, sont variées : certaines sont caractérisées par la poursuite d'études, d'autres par des expériences professionnelles peu linéaires. De manière générale, l'entrée dans la vie active de ces jeunes diplômés s'effectue sans obstacle majeur. Cependant, les secteurs diversifiés dans lesquels ils travaillent ne leur offrent pas des emplois aux caractéristiques comparables : ceux qui sont embauchés par des entreprises privées bénéficient plus souvent de contrats à durée indéterminée et perçoivent de meilleures rémunérations que les salariés des organismes publics et parapublics.

## Apprentissage

L'apprentissage est l'une des 2 voies de formation initiale. Il a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre enregistré au RNCP.

## Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il s'aligne, à partir de 2009, sur les baccalauréats des séries générale et technologique avec un cycle de référence de 3 ans après la classe de 3<sup>e</sup>. Celui-ci est constitué par les classes de seconde professionnelle (ou 2<sup>nd</sup>e pro), de 1<sup>re</sup> professionnelle (ou 1<sup>re</sup> pro) et de terminale professionnelle (ou term pro). Un processus d'admissions dérogatoires est prévu, notamment en 1<sup>re</sup> pro afin de permettre l'accès au cycle terminal (1<sup>re</sup> pro et term pro) :

- des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEPA, CAPA, BPA) qui souhaitent accéder à une spécialité de bac pro ;
- des titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu à une autre session que celle précédant l'inscription en bac pro ;
- des élèves ayant suivi une classe de 2<sup>nd</sup>e GT, 1<sup>re</sup> ou terminale du cycle de préparation au baccalauréat général ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

## Bac S

Le baccalauréat général série scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une classe de 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Selon le dispositif encore en vigueur en 2011, le bac S proposé par les lycées relevant du MAAPRAT se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie-territoire -citoyenneté.

*Remarque : la réforme du lycée entra en vigueur à la rentrée 2011 pour les élèves de 1<sup>re</sup> et à la rentrée 2012 pour les élèves de terminale.*

## Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) série « sciences et technologie de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1<sup>re</sup> et de terminale) après une 2<sup>nd</sup>e GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.



**BEPA**

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Les élèves qui s'engagent dans le cycle de 3 ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel peuvent obtenir un brevet d'études professionnelles agricoles rénové (BEPA rénové). Ce BEPA rénové est un diplôme professionnel de niveau V, délivré par le MAAPRAT et enregistré au RNCP.

*Remarque : à la rentrée scolaire 2011, les titulaires d'un BEPA obtenu à la session de juin 2011 peuvent poursuivre leurs études en accédant directement en classe de 1<sup>re</sup> pro.*

**BP**

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle.

**BTA**

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le BTA se préparait en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de 2<sup>nde</sup> GT, ou en fin de scolarité de 1<sup>re</sup>.

À compter de la rentrée 2011, l'offre de diplômes ne comprend plus de BTA, ce dernier a laissé place au baccalauréat professionnel.

**BTSA**

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option. Une compétence complémentaire peut être obtenue en CS en 1 an.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est de plus en plus envisagée en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT pour accéder à un niveau II.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général ;
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré au RNCP ;
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

**CAPA**

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>e</sup>. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en bac pro, BP ou de préparer un CS.

## CS

Un certificat de spécialisation (ou CS) est associé à un niveau de diplôme et s'appuie sur un référentiel de formation. Il atteste de compétences professionnelles définies dans un référentiel d'évaluation et peut être délivré selon la modalité des UC.

## Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrièmes, troisièmes, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, Titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTS, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

## Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

Les productions agricoles :

les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche

Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :

la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse

Les industries liées à l'agriculture :

les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole

Les industries non liées à l'agriculture :

toutes les autres industries et la construction

Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :

le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs

Les autres commerces :

tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration

Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :

les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)

Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :

tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)

Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :

la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

*Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants: il peut s'agir soit d'une agglomération multi-communale, soit d'une ville isolée).*

### Voie scolaire

La voie scolaire est l'une des 2 voies de formation initiale. Elle accueille les élèves des établissements d'enseignement du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

## SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 11-04 - Le devenir en 2007 des diplômés du BTSA par apprentissage
- StatEA 11-03 - Le devenir en 2007 des diplômés du BTSA par voie scolaire
- StatEA 11-01 - Le devenir des sortants des formations initiales scolaires professionnelles et technologiques de l'enseignement agricole diplômés en 2009
- StatEA 10-08 - Le devenir en 2009 des diplômés du bac techno et du bac S sortis en 2005
- StatEA 10-07 - Le devenir en 2009 des diplômés du bac pro et du BTA sortis en 2005
- StatEA 10-06 - Le devenir en 2009 des diplômés du CAPA sortis en 2005
- StatEA 09-04 - Le devenir des diplômés du BEPA sortis en 2004



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

### Sortant diplômé

Le « sortant diplômé » est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

## NOTE

En 2009, 27 237 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2010, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 277 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 198 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation. 3 343 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 53,3 %. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

## SOURCES

- Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2010

1- La situation au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> des sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique par genre (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Autre situation <sup>(2)</sup>	Total
Hommes	1 422	51,0	33,9	11,4	3,7	100,0
Femmes	1 921	51,0	27,4	17,8	3,8	100,0
<b>Total</b>	<b>3 343</b>	<b>51,0</b>	<b>30,2</b>	<b>15,1</b>	<b>3,7</b>	<b>100,0</b>

2- La situation au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> des sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique par diplôme obtenu (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Autre situation <sup>(2)</sup>	Total
BEPA/CAPA	1 239	57,6	21,3	17,6	3,5	100,0
Bac pro/BTA	1 144	39,1	41,0	15,5	4,4	100,0
Bac techno	227	79,5	13,2	5,8	1,5	100,0
B TSA	733	49,7	33,7	13,2	3,4	100,0
<b>Total</b>	<b>3 343</b>	<b>51,0</b>	<b>30,2</b>	<b>15,1</b>	<b>3,7</b>	<b>100,0</b>

3- La situation au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> des sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique par secteur de formation (en %) *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Eff.	Poursuite d'études	En emploi	En recherche d'emploi	Autre situation <sup>(2)</sup>	Total
Production	981	44,4	38,1	13,2	4,3	100,0
Aménagement	540	54,3	27,7	15,0	3,0	100,0
Transformation	146	58,2	29,2	11,1	1,5	100,0
Services	1 448	49,1	28,5	18,3	4,1	100,0
<b>Total</b>	<b>3 115</b>	<b>48,9</b>	<b>31,4</b>	<b>15,8</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

(2) En stage rémunéré ou volontairement sans emploi.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

### Sortant diplômé

Le « sortant diplômé » est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

## NOTE

En 2009, 27 237 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2010, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 277 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 198 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation. 3 343 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 53,3 %. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

## SOURCES

- Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## 1- La voie de formation choisie par les sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique en poursuite d'études au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> par diplôme obtenu et par genre (en %) France métropolitaine, DOM et COM

	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>
BEPA / CAPA	10,0	90,0	23,0	77,0	57,4	42,6
Bac pro / BTA	17,1	82,9	25,2	74,8	67,9	32,1
Bac techno	0,0	0,0	0,0	0,0	73,7	26,3
BTSA	86,0	14,0	88,6	11,4	86,4	13,6
<b>Total</b>	<b>40,8</b>	<b>59,2</b>	<b>75,0</b>	<b>25,0</b>	<b>68,1</b>	<b>31,9</b>

**Lecture :** parmi les hommes diplômés de BEPA/CAPA en 2009 qui ont poursuivi des études, 10 % ont choisi la voie scolaire.

## 2- La voie de formation choisie par les sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle en poursuite d'études au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> par secteur de formation et par genre (en %) France métropolitaine, DOM et COM

Secteurs de formation	Hommes		Femmes		Total	
	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>	Voie scolaire <sup>(2)</sup>	Voie de l'apprentissage <sup>(3)</sup>
Production	36,3	63,7	54,6	45,4	42,9	57,1
Aménagement	40,8	59,2	75,0	25,0	48,2	51,8
Transformation	76,0	24,0	82,8	17,2	79,7	20,3
Services	84,9	15,1	89,5	10,5	89,0	11,0
<b>Total</b>	<b>47,8</b>	<b>52,2</b>	<b>81,7</b>	<b>18,3</b>	<b>67,4</b>	<b>32,6</b>

**Lecture :** au 1<sup>er</sup> février 2010, 45,4 % des diplômées en 2009 sorties de la voie scolaire professionnelle et technologique poursuivent leurs études dans le secteur de la production par la voie de l'apprentissage. Au 1<sup>er</sup> février 2010, 79,7 % des diplômés en 2009 sortis de la voie scolaire professionnelle et technologique poursuivent leurs études dans le secteur de la transformation par la voie scolaire et 20,3 % par la voie de l'apprentissage.

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

(2) Voie scolaire du MENJVA, du ministère du travail, de l'emploi et de la Santé et des sports.

(3) Voie de l'apprentissage du MAAPRAT, du MENJVA et des autres ministères.

## DÉFINITIONS

### Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

#### Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

#### Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf « Traitement des eaux »

#### Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux »

#### Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture.

### Sortant diplômé

Le « sortant diplômé » est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant : individus en emploi / (individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

## NOTE

En 2009, 27 237 diplômés sortants de la voie scolaire professionnelle et technologique de l'enseignement agricole ont été recensés.

Une enquête sur le devenir de ces sortants a été réalisée en 2010, soit 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Elle porte sur 6 277 sortants de classes de terminales professionnelles et technologiques de la voie scolaire de 198 établissements échantillonnés selon leur localisation et leur affiliation, mais aussi selon le diplôme préparé et le secteur de formation. 3 343 individus ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 53,3 %. Cette population a été redressée afin d'améliorer sa représentativité selon les critères de l'échantillonnage.

## SOURCES

- Enquête sur « le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2010



**1- Le taux net d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> des sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique par diplôme obtenu et genre (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

	Hommes	Femmes	Total
BEPA/CAPA	62,9	51,5	54,7
Bac pro/BTA	79,1	67,4	72,8
Bac techno	ns	ns	69,6
BTSA	78,2	63,8	71,9
<b>Total</b>	<b>74,8</b>	<b>60,6</b>	<b>66,7</b>

**2- Le taux net d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2010<sup>(1)</sup> des sortants diplômés en 2009 de la voie scolaire professionnelle et technologique par secteur de formation et genre (en %)** *France métropolitaine, DOM et COM*

Secteurs de formation	Hommes	Femmes	Total
Production	80,8	62,5	74,3
Aménagement	69,7	45,3	64,9
Transformation	ns	69,7	72,4
Services	67,0	60,1	61,0
<b>Total</b>	<b>74,8</b>	<b>60,6</b>	<b>66,7</b>

(1) Soit 7 mois après la sortie avec diplôme de la voie scolaire professionnelle et technologique.

## DÉFINITIONS

### BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3<sup>e</sup> ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA, et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

### Niveau de formation

Un niveau de formation est acquis par l'obtention d'un diplôme. Un diplôme peut être obtenu soit par la voie de la formation initiale et professionnelle continue, soit par la VAE.

Niveau VI & Vbis

Quatrième, troisième, CPA, CLIPA, DIMA.

Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveau III

Premier cycle supérieur de deux années d'études post-baccalauréat : BTS, classes préparatoires, titres enregistrés au RNCP, CS.

Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, vétérinaire, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres enregistrés au RNCP.

## NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale de CAPA ou de CAP en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de la Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

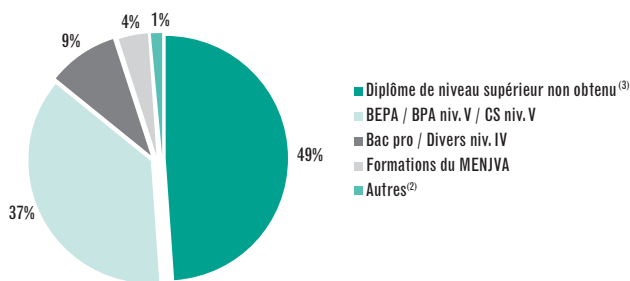
## Les poursuites d'études des diplômés du CAPA

1- Les études poursuivies<sup>(1)</sup> entre 2005 et 2009 par les élèves et apprentis diplômés du CAPA en 2005, selon le genre (en %) *France métropolitaine et Réunion*

	CAPA, CS niv. V	BEPA, BPA niv. V	Bac pro, BTA, BP niv. IV	Formations du MENJVA	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Voie scolaire</b>						
Filles	1,9	60,2	13,0	21,7	3,1	100,0
Garçons	9,1	58,7	24,0	6,6	1,7	100,0
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>59,6</b>	<b>17,7</b>	<b>15,2</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>						
Filles	2,0	71,4	16,3	6,1	4,1	100,0
Garçons	10,0	73,8	13,8	2,3	0,0	100,0
<b>Total</b>	<b>8,7</b>	<b>73,5</b>	<b>14,2</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

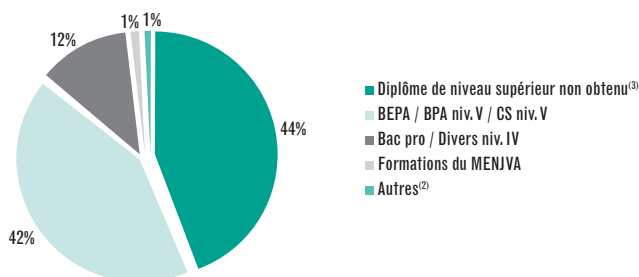
**Lecture :** entre 2005 et 2009, on estime que 9,1 % des garçons diplômés du CAPA par la voie scolaire ont poursuivi des études en CAPA ou en CS de niveau V.

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés du CAPA en 2005 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine et Réunion*



Nombre d'élèves inscrits : 3 094 - Nombre de répondants de l'échantillon : 532

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2005 et 2009 par les apprentis diplômés du CAPA en 2005 qui ont poursuivi des études *France métropolitaine et Réunion*



Nombre d'apprentis inscrits : 4 005 - Nombre de répondants de l'échantillon : 690

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 66,7 % chez les élèves de CAPA/CS niv. V et à 59,5 % chez les apprentis de CAPA/CS niv. V. Les reprises d'études des élèves et apprentis de CAPA/CS niv. V sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 7,8 % et 4,9 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère des sports.

(3) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

## DÉFINITIONS

### CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

### CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est un contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

### Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les diplômés entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou une poursuite d'études qui n'a pas permis l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur à celui du diplôme considéré.

### Emplois aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

### Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant: individus en emploi/(individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

## NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale de CAPA ou de CAP en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole de la France métropolitaine et de la Réunion. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

## La situation des diplômés «CAPA unique»

## 1- La situation en 2009 des élèves et apprentis diplômés «CAPA unique» en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine et Réunion

	Indépendants et aides familiaux	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
<b>Voie scolaire</b>										
Filles	0,7	28,8	23,5	3,9	0,7	25,5	8,5	8,4	100,0	69,3
Garçons	3,1	45,0	20,6	1,3	0,0	22,5	6,9	0,6	100,0	75,7
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>37,1</b>	<b>22,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,3</b>	<b>24,0</b>	<b>7,7</b>	<b>4,4</b>	<b>100,0</b>	<b>72,7</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>										
Filles	3,6	36,4	20,0	1,8	0,0	16,4	9,1	12,7	100,0	79,1
Garçons	5,1	54,3	19,7	0,6	1,3	14,9	3,5	0,6	100,0	84,4
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>51,6</b>	<b>19,7</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>15,1</b>	<b>4,3</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>83,8</b>

**Lecture** : en 2009, 51,6% des diplômés du «CAPA unique» en 2005 par la voie de l'apprentissage occupent un emploi en CDI.

## DÉFINITIONS

### Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les individus entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui considéré.

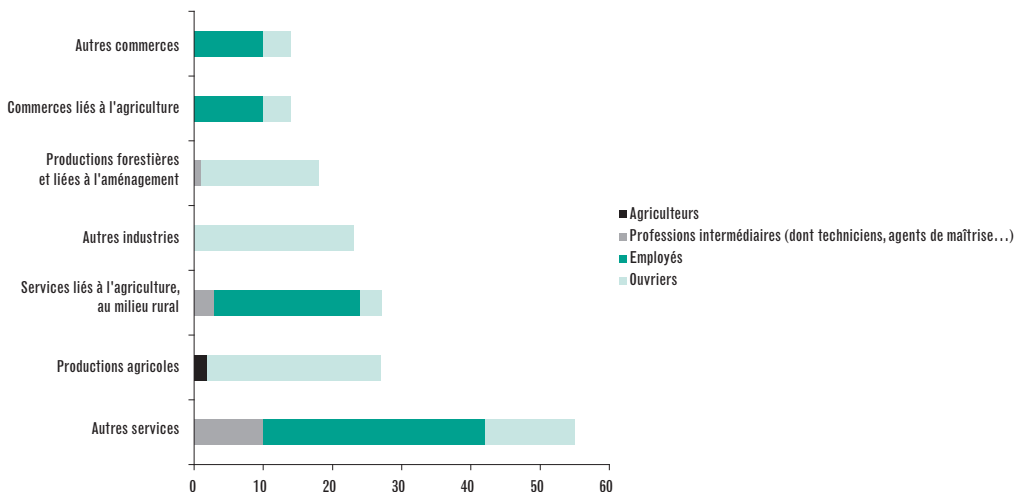
## NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 3 094 élèves et 4 005 apprentis inscrits en année de terminale de CAPA ou de CAP en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'échantillon compte 532 élèves et 690 apprentis.

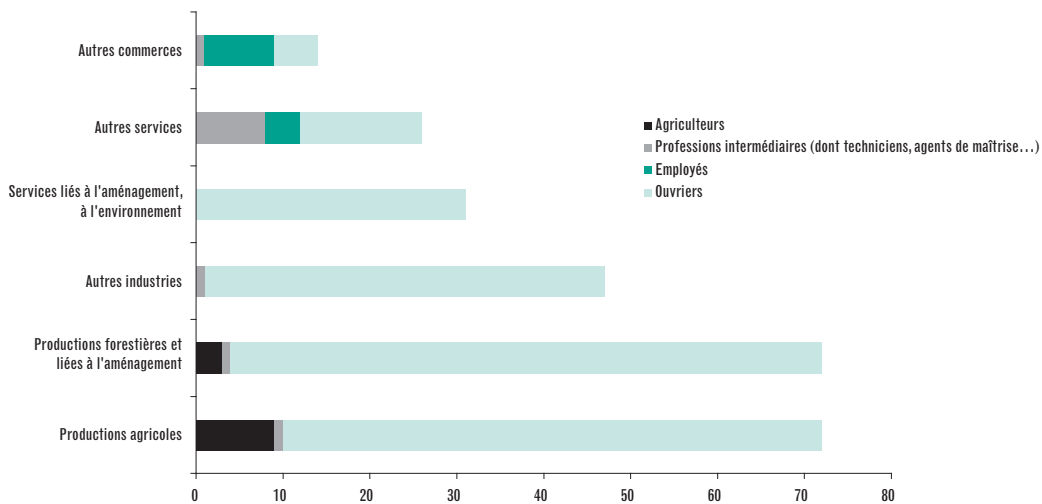
## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

## 1- La répartition des emplois en 2009 des élèves diplômés «CAPA unique» en 2005 par secteur d'activité France métropolitaine et Réunion



## 2- La répartition des emplois en 2009 des apprentis diplômés «CAPA unique» en 2005 par secteur d'activité France métropolitaine et Réunion



## DÉFINITIONS

### BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

### DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel.

L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

### Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

## NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009



## Les poursuites d'études des diplômés du bac pro et du BTA

1- Les études poursuivies<sup>(1)</sup> entre 2005 et 2009 par les élèves et apprentis diplômés du bac pro en 2005 selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Autres niv. III	Niv. IV	CS, Niv. V	BTS-DUT	Niv. V et IV du MENJVA	Autres formations <sup>(2)</sup>	Total
<b>Voie scolaire</b>								
Filles	61,9	0,0	3,3	6,3	10,4	8,9	9,2	100,0
Garçons	76,6	0,3	1,7	10,6	5,4	3,3	2,1	100,0
<b>Total</b>	<b>72,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,2</b>	<b>9,2</b>	<b>7,0</b>	<b>5,1</b>	<b>4,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>								
Filles	61,8	0,0	4,1	6,8	6,8	4,1	16,4	100,0
Garçons	68,6	0,0	5,1	16,0	1,7	4,0	4,6	100,0
<b>Total</b>	<b>66,5</b>	<b>0,0</b>	<b>4,8</b>	<b>13,3</b>	<b>3,2</b>	<b>4,0</b>	<b>8,2</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : entre 2005 et 2009, on estime que 76,6 % des garçons diplômés du bac pro en 2005 par la voie scolaire ont poursuivi des études en BTSA.

2- Les études poursuivies<sup>(3)</sup> entre 2005 et 2009 par les élèves diplômés de BTA en 2005 selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Niv IV	CS, Niv V	BTS, DUT, Licence	Niv. V et IV du MENJVA	Autres <sup>(2)</sup>	Total
<b>Voie scolaire</b>							
Filles	11,0	0,3	0,5	19,9	9,0	59,3	100,0
Garçons	59,8	3,4	0,7	16,6	4,5	15,0	100,0
<b>Total</b>	<b>18,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>19,4</b>	<b>8,4</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 54,5 % chez les élèves de bac pro et à 40,3 % chez les apprentis de bac pro. Les reprises d'études des élèves et apprentis de bac pro sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 4,8 % et 5,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère des sports.

(3) Le taux de poursuite d'études s'élève à 70,9 % chez les élèves de BTA. Les reprises d'études des élèves de BTA sont comprises, elles en représentent 20,2 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

## DÉFINITIONS

### CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

### CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est un contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

### Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les individus entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui considéré.

### Emploi aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

### Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant: individus en emploi/(individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

## NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

## La situation des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »

## 1- La situation en 2009 des élèves et apprentis diplômés « bac pro unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
<b>Voie scolaire</b>										
Filles	6,2	51,6	18,8	1,0	1,5	12,6	6,7	1,5	100,0	86,3
Garçons	21,7	62,5	9,9	0,4	0,8	2,8	1,4	0,5	100,0	96,7
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>59,9</b>	<b>12,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>5,1</b>	<b>2,6</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>	<b>94,0</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>										
Filles	10,7	48,5	18,4	1,0	0,0	11,7	5,8	3,9	100,0	87,1
Garçons	18,7	66,1	7,1	0,7	1,2	4,9	1,2	0,0	100,0	95,0
<b>Total</b>	<b>17,1</b>	<b>62,5</b>	<b>9,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>6,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>	<b>93,5</b>

**Lecture** : en 2009, 18,1 % des diplômés du bac pro en 2005 par la voie scolaire sont dans la catégorie socioprofessionnelle des indépendants.

## 2- La situation en 2009 des élèves diplômés « BTA unique » en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
<b>Voie scolaire</b>										
Filles	1,1	42,2	26,9	2,4	4,5	9,8	11,0	2,0	100,0	88,7
Garçons	1,2	39,9	29,4	2,5	7,4	10,4	8,6	0,6	100,0	88,5
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>42,0</b>	<b>27,2</b>	<b>2,4</b>	<b>4,9</b>	<b>9,9</b>	<b>10,7</b>	<b>1,8</b>	<b>100,0</b>	<b>88,7</b>

## DÉFINITIONS

### Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les individus entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur à celui considéré.

## NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 8 388 anciens élèves et 2 193 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 42,4 % pour les élèves et 35,4 % pour les apprentis. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

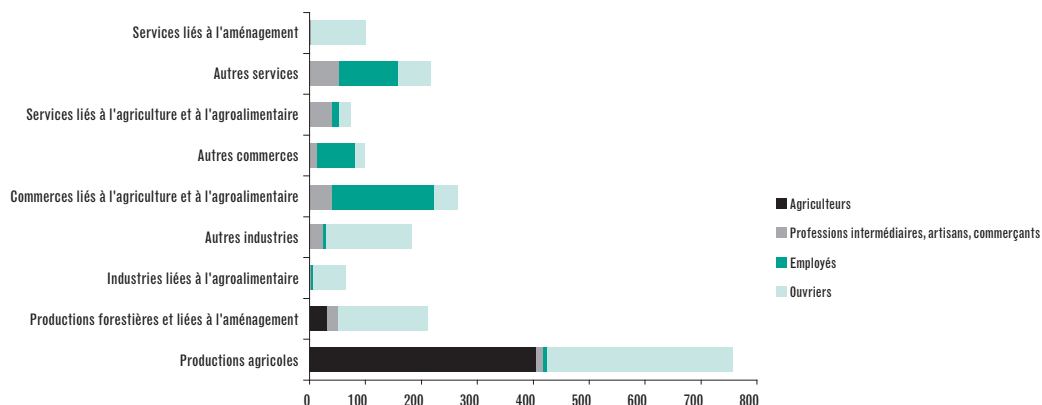
Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble de la population : 5 425 anciens élèves et 66 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 39,2 % pour les élèves et 60,6 % pour les apprentis. En raison du petit nombre d'effectifs inscrits et donc de répondants diplômés de BTA par apprentissage, les données statistiques à leur sujet ne sont pas communiquées. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

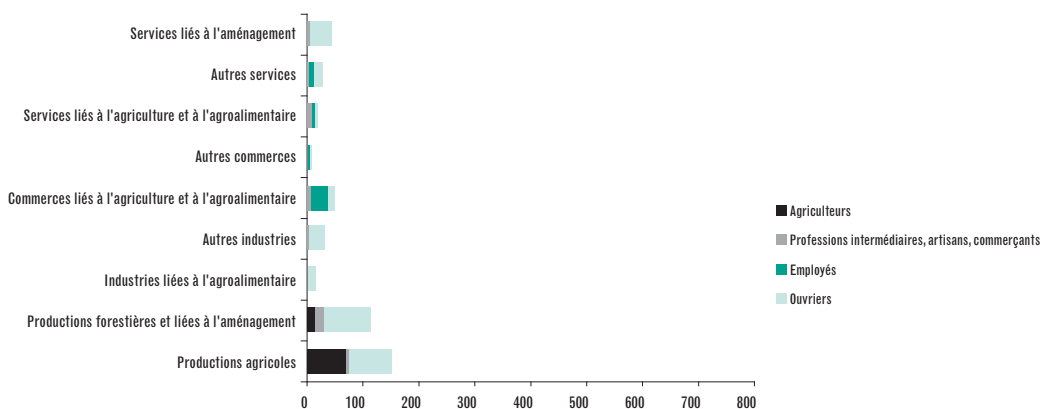
## 1- La répartition des emplois en 2009 des élèves diplômés « bac pro unique » en 2005 par secteur d'activité

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



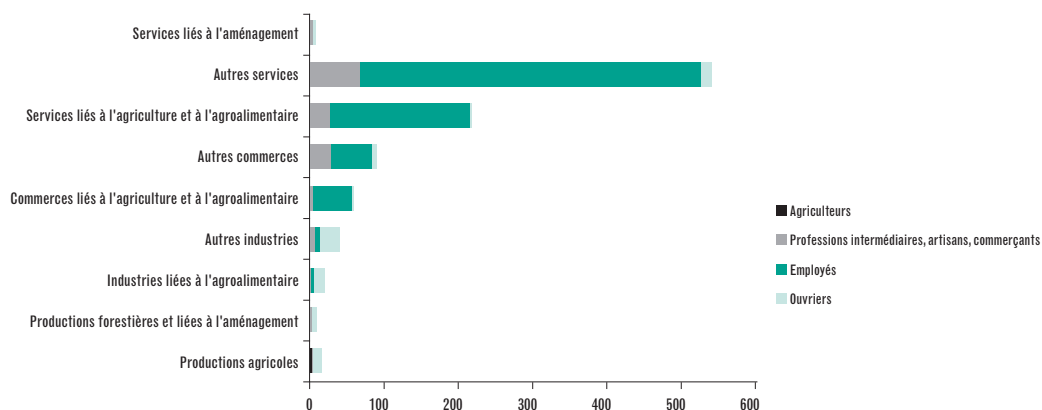
## 2- La répartition des emplois en 2009 des apprentis diplômés « bac pro unique » en 2005 par secteur d'activité

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



## 3- La répartition des emplois en 2009 des élèves diplômés « BTA unique » en 2005 par secteur d'activité

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



## DÉFINITIONS

### BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

### CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

### DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

### DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel. L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

### Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

## NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de 6 863 anciens élèves de bac techno inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 47,6 %. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009

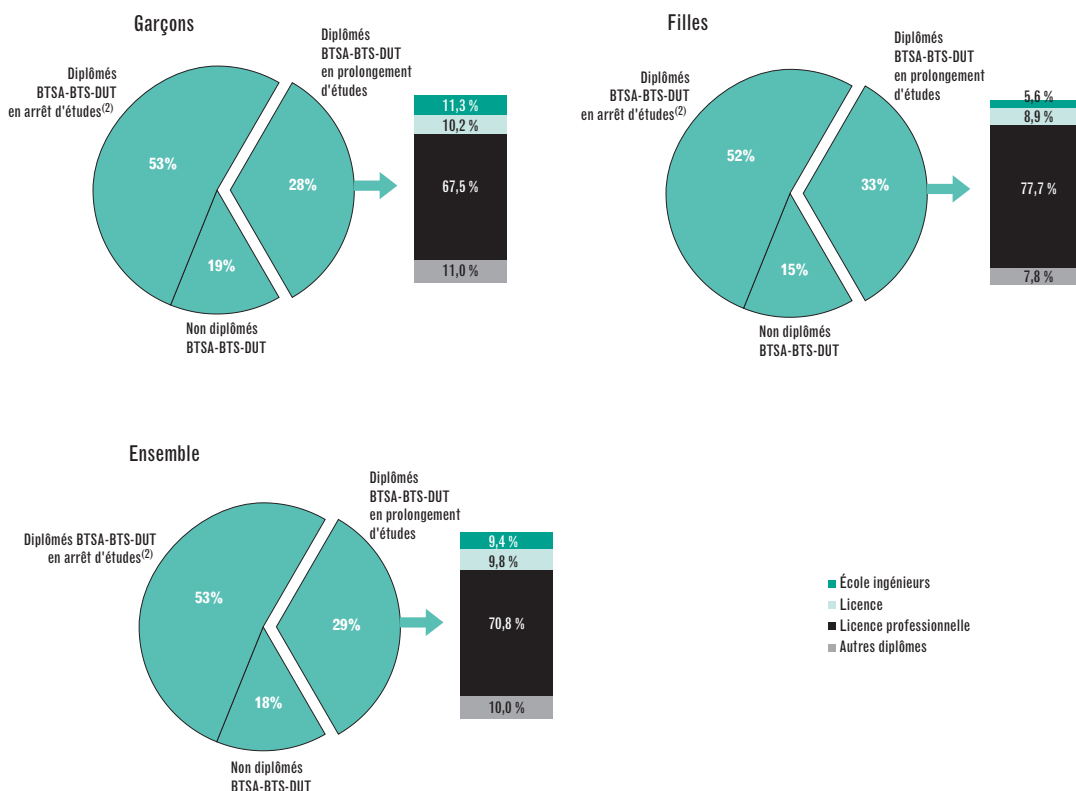
## Les poursuites d'études des diplômés du bac techno

1- Les études poursuivies<sup>(1)</sup> entre 2005 et 2009 par les diplômés du bac techno en 2005 **selon le genre (en %)**  
*France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*

	Filles	Garçons	Total
<b>MAAPRAT</b>			
Écoles d'ingénieurs	0,4	0,3	0,3
BTSA	73,8	88,2	83,7
Autres niv. III et II	0,0	0,2	0,1
Niv. V, IV et CS	1,0	1,0	1,0
<b>MENJVA - MESR</b>			
Écoles d'ingénieurs	0,1	0,1	0,1
DEUG, DUT, BTS, autres niv. III	15,4	7,6	10,1
Niv. VI et V	2,2	0,9	1,3
<b>Ministères de la santé et des sports</b>			
Écoles paramédicales et autres formations	5,2	0,8	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** entre 2005 et 2009, on estime que 83,7 % des diplômés du bac techno en 2005 ont poursuivi des études en BTSA.

2- Les parcours de formation des diplômés du bac techno en 2005 qui ont poursuivi en BTSA, BTS ou DUT entre 2005 et 2009 **selon le genre** *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac techno s'élève à 94,6 %. Les reprises d'études des élèves de bac techno sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 2,1 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Les diplômés de BTSA-BTS-DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont compris.

## DÉFINITIONS

### BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MENJVA. Le BTSA est son équivalent au MAAPRAT.

### CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

### DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

### DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel. L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

### Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

## NOTE

L'enquête a été réalisée en 2009 auprès de 1 697 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2004-2005 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,0 %. La population de répondants a été redressée pour améliorer sa représentativité. La pondération a été appliquée sur les critères « affiliation de l'établissement », « sexe de l'élève » et « spécialité de formation ».

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2009



## Les poursuites d'études des diplômés du bac S

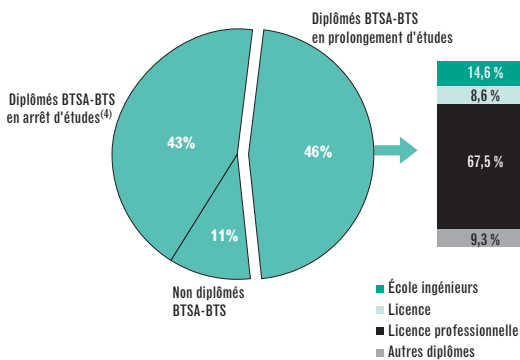
### 1- Les études poursuivies<sup>(1)</sup> par les diplômés du bac S en 2005 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
BTSA	23,2	36,2	30,2
CPGE	4,6	2,9	3,7
Ecoles d'ingénieurs <sup>(2)</sup>	3,3	7,4	5,6
Ecoles paramédicales	14,3	5,4	9,4
Licence LMD	29,0	17,1	22,5
DUT	15,4	21,5	18,8
BTS	7,4	7,5	7,4
Divers <sup>(3)</sup>	2,8	2,0	2,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

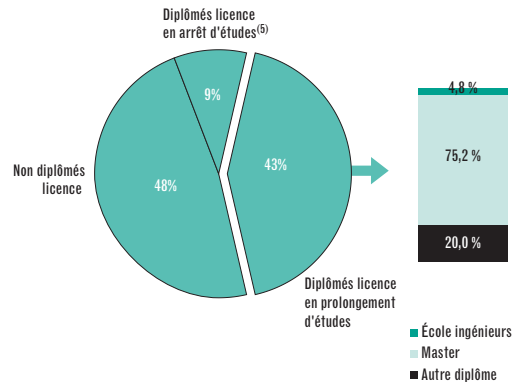
### 2- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en BTSA ou BTS entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



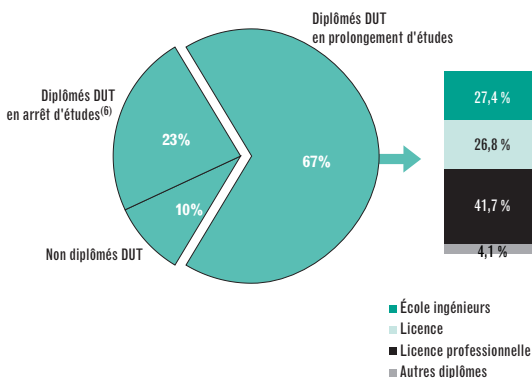
### 3- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en licence entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



### 4- Les parcours de formation des diplômés du bac S en 2005 qui ont poursuivi en DUT entre 2005 et 2009

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac S s'élève à 99,2 % dont 1,9 % concernant les reprises d'études. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Ecoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager et MESR.

(3) Dont études de niveau inférieur.

(4) Les diplômés de BTSA-BTS qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(5) Les diplômés de licence qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

(6) Les diplômés de DUT qui ont poursuivi des études de même niveau ou de niveau inférieur sont inclus.

## DÉFINITIONS

### CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat général série scientifique, et des classes préparatoires technologie et biologie (TB), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Elles préparent principalement en 2 ans aux concours A d'entrée (concours A BCPST et concours A TB) dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

### Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

### Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien DEUG en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

### Licence pro

La licence professionnelle (ou licence pro) est un diplôme de niveau II (bac+3) délivré par l'Université et créé en novembre 1999. Depuis 2010, les établissements publics de l'enseignement supérieur agricole peuvent être habilités à délivrer une licence pro en propre.

La licence pro est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, BTS, DEUST, aux étudiants ayant validé une L2 ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III par l'État. Elle est conçue en étroite relation avec les professionnels de la spécialité. La formation dure 1 an et peut être suivie en formation initiale, par apprentissage, ou en formation continue. Elle comporte 12 à 16 semaines de stage et vise l'insertion professionnelle immédiate.

### Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

## NOTE

L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSA en 2007 par la voie scolaire issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64 % pour les étudiants et 58,6 % pour les apprentis.

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## Les poursuites d'études des diplômés du BTSA

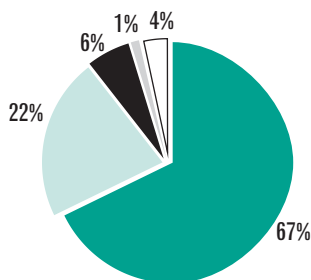
1- Les études poursuivies<sup>(1)</sup> entre 2007 et 2010 par les étudiants et apprentis diplômés du BTSA en 2007 selon le genre (%)  
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Licence pro	Licence	CPGE, formation d'ingénieurs	BTSA	BTS, DUT	Autres formations niv. II	Autres formations niv. III	CS	Autres formations niv. V et IV	Total
<b>Voie scolaire</b>										
Filles	43,4	13,2	11,4	3,9	1,5	4,9	4,9	7,8	9,0	100,0
Garçons	45,0	13,9	9,6	5,8	1,4	9,4	5,0	7,9	2,0	100,0
<b>Total</b>	<b>44,4</b>	<b>13,6</b>	<b>10,3</b>	<b>5,0</b>	<b>1,4</b>	<b>7,6</b>	<b>5,0</b>	<b>7,9</b>	<b>4,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>										
Filles	56,3	3,5	3,7	5,3	1,0	8,8	1,3	14,5	5,6	100,0
Garçons	44,1	4,9	11,5	2,9	1,5	4,8	5,8	21,3	3,2	100,0
<b>Total</b>	<b>48,5</b>	<b>4,4</b>	<b>8,7</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>6,3</b>	<b>4,1</b>	<b>18,8</b>	<b>4,1</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : entre 2007 et 2010, on estime que 44,4 % des diplômés du BTSA en 2007 ont poursuivi des études en licence professionnelle.

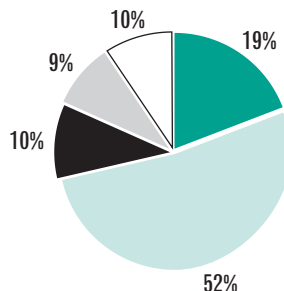
2- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé une licence professionnelle

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



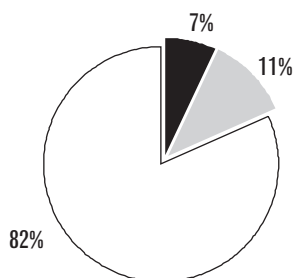
3- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé une licence

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



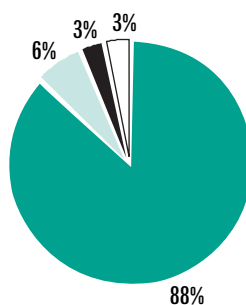
4- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui sont entrés en classe préparatoire ou en école d'ingénieur

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



5- Les parcours de formation des étudiants diplômés du BTSA en 2007 qui ont préparé un certificat de spécialisation

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



- Réussite puis arrêt des études
- Réussite puis poursuite d'études
- Échec puis arrêt des études
- Échec puis poursuite d'études
- Préparation du diplôme en cours

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 55,3 % chez les élèves de BTSA et à 31,3 % chez les apprentis de BTSA. Les reprises d'études des étudiants et des apprentis de BTSA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 8,5 % et 15,3 %. C'est l'orientation choisie juste après l'obtention du BTSA qui est prise en compte.

## DÉFINITIONS

### CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

### CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est un contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

### Emplois aidés

Les emplois aidés correspondent à l'ensemble des emplois pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage y sont inclus, tout comme les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'avenir, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), les contrats initiative emploi (CIE), les contrats insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), les contrats jeunes en entreprise (CJE ou SEJE), les contrats uniques d'insertion (CUI-CIE et CUI-CAE).

### Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

### Sortant diplômé

Le « sortant diplômé » est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant: individus en emploi/(individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

## NOTE

L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSA en 2007 issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64 % pour les étudiants et 58,6 % pour les apprentis.

## SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## La situation des sortants diplômés du BTSA

## 1- La situation en 2010 des étudiants et apprentis sortants diplômés du BTSA en 2007 selon le genre (%)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Indépendants	CDI	CDD et intérim	Emplois aidés	Stages rémunérés	Recherche d'emploi	Études	Non demandeurs d'emploi	Total	TNE
<b>Voie scolaire</b>										
Filles	7,5	39,9	29,1	4,6	3,0	11,6	3,8	0,5	100,0	87,9
Garçons	22,2	53,8	15,9	1,9	1,4	3,8	1,0	0,0	100,0	96,2
<b>Total</b>	<b>17,4</b>	<b>49,2</b>	<b>20,3</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>6,4</b>	<b>1,9</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>93,5</b>
<b>Voie de l'apprentissage</b>										
Filles	6,1	56,1	20,0	3,1	2,7	10,9	0,0	1,1	100,0	89,0
Garçons	17,2	65,4	9,2	0,7	0,3	5,6	0,9	0,7	100,0	94,3
<b>Total</b>	<b>13,9</b>	<b>62,7</b>	<b>12,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,0</b>	<b>7,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>	<b>92,7</b>

**Lecture** : en 2010, 56,1% des diplômées du BTSA en 2007 par la voie de l'apprentissage occupent un emploi en CDI.

## DÉFINITIONS

### Sortant diplômé

Le « sortant diplômé » est un individu immédiatement entré dans la vie active après l'obtention de son diplôme et qui n'a pas obtenu un diplôme de niveau supérieur par la suite.

## NOTE

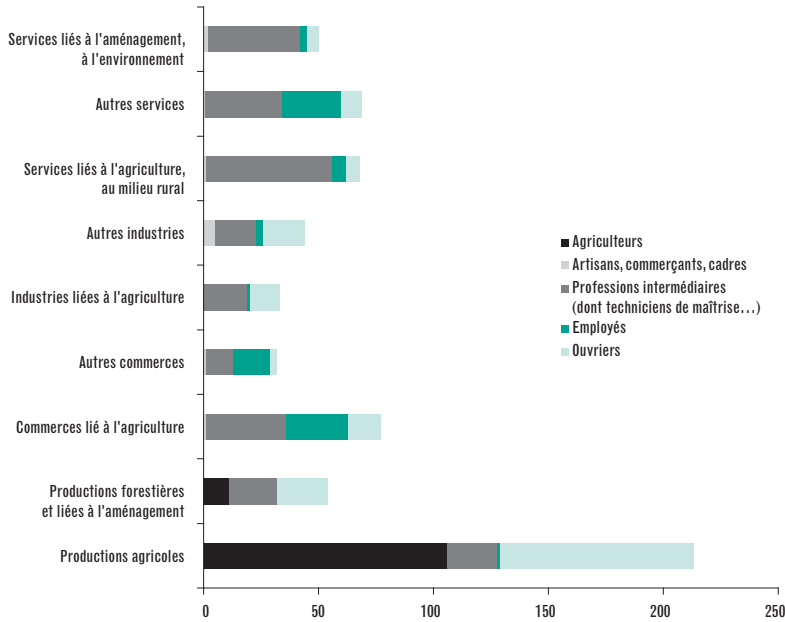
L'enquête a été réalisée en mars 2010 auprès de 2 395 diplômés du BTSA en 2007 issus d'un échantillon représentatif de 94 établissements publics et privés de l'enseignement agricole en France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, l'ensemble des 1 372 diplômés par apprentissage en 2007 a également été interrogé. Le taux de réponse s'élève à 64 % pour les étudiants et 58,6 % pour les apprentis.

## SOURCES

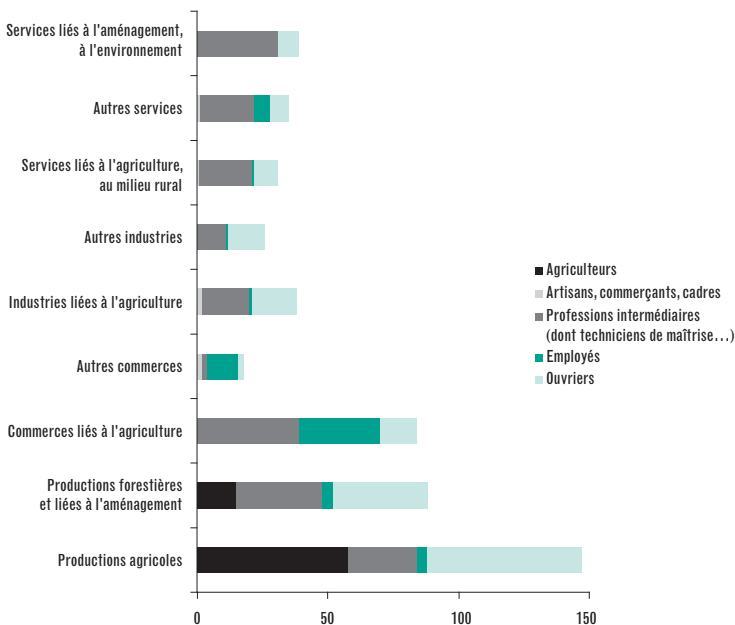
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## La répartition des emplois des sortants diplômés du BTSA

### 1- La répartition des emplois en 2010 des étudiants sortants diplômés du BTSA en 2007 par secteur d'activité France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



### 2- La répartition des emplois en 2010 des apprentis sortants diplômés du BTSA en 2007 par secteur d'activité France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



## DÉFINITIONS

### CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est un contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant: individus en emploi/(individus en emploi + individus en recherche d'emploi).

### Thèse CIFRE

La convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en 3 ans (financement par le MESR).

### Volontariat

Le volontariat s'appuie sur un statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail, dans l'intérêt collectif, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle. Il existe plusieurs formes de volontariats (volontariat en entreprise, volontariat en administration...).

## NOTE

Une enquête sur la primo-insertion des ingénieurs et des DPLG du paysage diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2009 et en 2010 a été réalisée en 2011. L'ensemble des anciens étudiants des établissements suivants ont été interrogés : AgroCampus Ouest, AgroParis Tech, AgroSup Dijon, El Purpan, ENGEES, Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB), ENSP, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

En 2009, du fait de la réforme du cursus vétérinaire, il n'y a pas eu de diplômés, c'est pourquoi les écoles vétérinaires n'ont pas participé à cette enquête.

1 645 des 1 989 diplômés de la promotion 2010 d'une part et 1 405 des 1 896 de celle 2009 d'autre part ont répondu à l'enquête, soit des taux de réponse respectifs de 82,7 % et 74,1 %. Ces populations ont été redressées afin d'améliorer leur représentativité par rapport à la population des diplômés.

## SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage - AgroSup Dijon-Eduter 2011



## 1- La situation en février 2011 des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage en 2009 et en 2010 selon le genre (%) France métropolitaine

	En emploi	En volontariat	En création ou en reprise d'entreprise	En recherche d'emploi	En poursuite d'études (hors thèse)	En thèse académique	En thèse CIFRE	Volontairement sans emploi	Total
<b>Promotion 2009</b>									
Hommes	78,0	3,8	0,9	6,9	2,2	5,8	1,9	0,6	100,0
Femmes	72,2	3,3	0,3	10,0	3,6	7,5	1,6	1,4	100,0
<b>Total</b>	<b>74,6</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>8,7</b>	<b>3,0</b>	<b>6,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Promotion 2010</b>									
Hommes	65,2	2,1	1,6	17,6	6,8	3,0	1,6	2,2	100,0
Femmes	60,9	1,9	0,3	21,4	9,0	4,1	0,8	1,7	100,0
<b>Total</b>	<b>62,6</b>	<b>1,9</b>	<b>0,8</b>	<b>19,9</b>	<b>8,1</b>	<b>3,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>100,0</b>

**Lecture** : en février 2011, 65,2 % des ingénieurs agronomes diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage en 2010 occupent un emploi.

## 2- Les principaux indicateurs de la situation en février 2011 des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage en 2009 et en 2010 selon le genre (%) France métropolitaine

	TNE <sup>(1)</sup>	CDI <sup>(2)</sup>	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes <sup>(3)</sup> (en €)
<b>Promotion 2009</b>			
Hommes	92,0	78,3	31 407
Femmes	87,9	67,2	29 136
<b>Total</b>	<b>89,6</b>	<b>72,0</b>	<b>30 146</b>
<b>Promotion 2010</b>			
Hommes	78,3	57,9	29 188
Femmes	73,6	46,4	28 036
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>51,2</b>	<b>28 533</b>

**Lecture** : en février 2011, parmi les ingénieurs diplômés de la promotion 2009, 78,3 % bénéficient d'un CDI.

(1) Les thésards CIFRE sont considérés en emploi mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

(2) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(3) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

## DÉFINITIONS

### Secteurs d'activité des ingénieurs

Les entreprises, établissements ou organismes dans lesquels travaillent les ingénieurs agronomes sont classés selon une nomenclature élaborée par les établissements d'enseignement supérieur agronomique et inspirée de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE. Les grandes catégories de cette nomenclature sont les suivantes :

- les productions agricoles, qui regroupent les productions végétales et services très proches de la production végétale, les productions animales et services très proches de la production animale (insémination...), l'aquaculture, la pêche, la forêt, la gestion et l'exploitation forestière ;
- les industries agroalimentaires et de l'alimentation animale ;
- la restauration collective ;
- les autres industries correspondent à l'industrie pharmaceutique, des cosmétiques, des biotechnologies, de l'énergie ou de la construction ;
- l'agrofourmiture et l'agrochimie comprennent la production d'engrais, de produits phytosanitaires, ainsi que les substrats et supports de culture ;
- les autres activités de fabrication sont celles des machines et du matériel (agricoles notamment), du bois, du papier... ;
- dans le développement, l'aménagement, l'environnement, le paysage sont classés des bureaux d'études, des sociétés de conseil, des associations de protection des ressources naturelles ou d'éducation à l'environnement, des services d'aménagement paysager, des structures de gestion, de concertation en aménagement (dont les syndicats mixtes, PNR, GIE...) ainsi que les activités en lien avec l'urbanisme et les services urbains tels que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets ;
- on trouve dans les services aux entreprises les sociétés de conseil et d'ingénierie (cabinets d'expertise, de certification), des centres de gestion, les banques, les assurances, les sociétés d'informatique et de bases de données, mais aussi l'édition, la presse ou encore les transports ;
- les organisations professionnelles agricoles incluent les chambres d'agriculture, des centres d'expérimentation, des instituts techniques, les syndicats agricoles, des structures interprofessionnelles ;
- les administrations sont celles de l'État (services déconcentrés) et des collectivités locales, et les établissements publics en font également partie ;
- l'enseignement et la recherche publics et privés ;
- les organismes internationaux, humanitaires et d'appui au développement (ambassades, ONG, UE...);
- le commerce et la distribution de gros et de détail, grande distribution, intermédiaires compris (centrales d'achat, coopératives);
- les activités de loisir et culturelles.

## NOTE

Une enquête sur la primo-insertion des ingénieurs et des DPLG du paysage diplômés de l'enseignement supérieur agronomique en 2009 et en 2010 a été réalisée en 2011. L'ensemble des anciens étudiants des établissements suivants ont été interrogés : AgroCampus Ouest, AgroParis Tech, AgroSup Dijon, El Purpan, ENGEES, Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITAB), ENSP, ESB, ESITPA, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, ISARA, Montpellier SupAgro, Oniris, VetAgro Sup.

En 2009, du fait de la réforme du cursus vétérinaire, il n'y a pas eu de diplômés, c'est pourquoi les écoles vétérinaires n'ont pas participé à cette enquête.

1 645 des 1 989 diplômés de la promotion 2010 d'une part et 1 405 des 1 896 de celle 2009 d'autre part ont répondu à l'enquête, soit des taux de réponse respectifs de 82,7 % et 74,1 %. Ces populations ont été redressées afin d'améliorer leur représentativité par rapport à la population des diplômés.

## SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage - AgroSup Dijon-Eduter 2011

## 1- Les secteurs d'activité dans lesquels les ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage en 2010 travaillent en février 2011 (%)

France métropolitaine

Secteurs d'activité	Répartition	Part de femmes	Part en CDI <sup>(1)</sup>	Part de cadres	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes <sup>(2)</sup> (en €)
Industrie agroalimentaire	20,6	69,6	48,4	63,3	31 056
Services divers aux entreprises	13,7	56,6	74,2	64,6	31 200
Aménagement/Environnement/Paysage	11,4	48,9	36,7	69,0	26 896
Productions agricoles	10,0	44,3	55,0	61,9	26 088
Organisations professionnelles agricoles	9,9	63,4	48,2	52,6	24 533
Enseignement, recherche	8,4	70,0	20,0	73,4	23 035
Administrations (État, collectivités territoriales, hôpitaux)	7,2	59,0	51,7	78,3	28 355
Commerce/Distribution	6,9	57,9	60,4	62,0	31 010
Autres industries et activités de fabrication	6,4	47,1	58,8	67,4	32 598
Autres secteurs	5,5	60,4	54,8	54,3	28 582
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>58,4</b>	<b>51,2</b>	<b>64,8</b>	<b>28 513</b>

**Lecture** : 20,6% des ingénieurs diplômés d'un établissement de l'enseignement supérieur agronomique et du paysage en 2010 qui exercent une activité professionnelle en février 2011 travaillent dans le secteur d'activité de l'industrie agroalimentaire. Parmi eux, 69,6 % sont des femmes, 48,4 % bénéficient d'un CDI et 63,3% du statut de cadre. Ils perçoivent en moyenne une rémunération de 31 056 €.

(1) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(2) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

## DÉFINITIONS

### Taux net d'emploi

Le taux net d'emploi (TNE) mesure la part des individus qui occupent un emploi, parmi ceux qui sont entrés dans la vie active. Son calcul est le suivant:  $\text{individus en emploi} / (\text{individus en emploi} + \text{individus en recherche d'emploi})$ .

### Volontariat

Le volontariat s'appuie sur un statut juridique sous lequel des personnes peuvent s'engager dans un travail, dans l'intérêt collectif, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle. Il existe plusieurs formes de volontariats (volontariat en entreprise, volontariat en administration...).

## NOTE

Une enquête sur la primo-insertion de la promotion 2008 des docteurs vétérinaires a été réalisée en 2010. L'ensemble des anciens étudiants des quatre écoles nationales vétérinaires a été interrogé.

218 des 447 diplômés de la promotion 2008 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 48,8 %. Cette population de répondants a subi un redressement statistique afin d'améliorer leur représentativité par rapport à celle des diplômés.

## SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des docteurs vétérinaires - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## La primo-insertion des docteurs vétérinaires

1- La situation en février 2010 des docteurs vétérinaires de la promotion 2008 selon le genre (%) France métropolitaine

	En emploi	En volontariat	En création ou en reprise d'entreprise	En recherche d'emploi	En poursuite d'études (hors thèse)	En thèse académique	Volontairement sans emploi	Total
Femmes	80,0	0,8	1,7	7,5	6,6	2,1	1,3	100,0
Hommes	83,7	0,8	0,0	3,3	8,8	3,4	0,0	100,0
<b>Total</b>	<b>81,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>6,1</b>	<b>7,3</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en février 2010, 81,2 % des docteurs vétérinaires diplômés en 2008 occupent un emploi.

2- Les principaux indicateurs de la situation en février 2010 des docteurs vétérinaires de la promotion 2008 selon le genre (%) France métropolitaine

	TNE <sup>(1)</sup>	Travailleurs indépendants <sup>(2)</sup>	CDI <sup>(3)</sup>	Emplois à temps partiel <sup>(2)</sup>	Rémunération brute moyenne annuelle avec primes <sup>(4)</sup> (en €)
Femmes	92,0	11,1	62,4	38,9	32 138
Hommes	96,8	18,4	74,7	10,7	32 158
<b>Total</b>	<b>93,6</b>	<b>13,6</b>	<b>65,9</b>	<b>28,9</b>	<b>32 145</b>

(1) Les thésards CIFRE sont considérés en emploi mais pas les volontaires. Les élèves-fonctionnaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

(2) Parmi tous ceux en activité professionnelle (dont les volontaires).

(3) Parmi les salariés (donc hors indépendants) et hors volontaires.

(4) Toutes les rémunérations perçues en France, temps plein.

## DÉFINITIONS

### Fonctions des vétérinaires

La liste des fonctions pouvant être exercées par les vétérinaires est le fruit d'une collaboration entre les 4 écoles nationales vétérinaires :

- vétérinaires animaux de compagnie ;
- vétérinaires animaux de production ;
- vétérinaires équins ;
- vétérinaires mixtes : animaux de compagnie et animaux de production ; animaux de compagnie et équins ; animaux de production et équins ; animaux de compagnie, animaux de production et équins ;
- autres fonctions : administration/inspection ; R&D études ; enseignement recherche ; qualité ; commerce/marketing...

### Secteurs d'activité des vétérinaires

La liste des secteurs d'activité des vétérinaires est le fruit d'une collaboration entre les 4 écoles nationales vétérinaires :

- cabinet/clinique animaux de compagnie ;
- cabinet/clinique animaux de production ;
- cabinet/clinique équins ;
- cabinet/clinique mixtes : animaux de compagnie et animaux de production ; animaux de compagnie et équins ; animaux de production et équins ; animaux de compagnie, animaux de production et équins ;
- autres secteurs d'activité : pisciculture-aquaculture ; faune sauvage-parc animalier-réserve ; autres industries agroalimentaires ; fabrication d'aliments pour animaux ; restauration collective ; industries pharmaceutiques ; biotechnologies ; bureau d'études/société de conseil (hors environnement) ; OPA ; administrations (État, collectivités) ; organismes internationaux, humanitaires et d'appui au développement ; enseignement ; recherche ; commerce/distribution...

## NOTE

Une enquête sur la primo-insertion de la promotion 2008 des docteurs vétérinaires a été réalisée en 2010. L'ensemble des anciens étudiants des quatre écoles nationales vétérinaires a été interrogé.

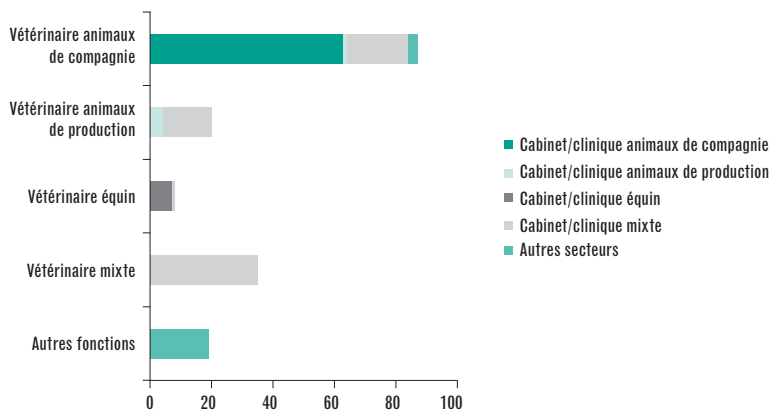
218 des 447 diplômés de la promotion 2008 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 48,8 %. Cette population de répondants a subi un redressement statistique afin d'améliorer leur représentativité par rapport celle des diplômés.

## SOURCES

- Enquête sur la primo-insertion des docteurs vétérinaires - AgroSup Dijon-Eduter 2010

## Les fonctions des docteurs vétérinaires

1- Les fonctions et les secteurs d'activité en février 2010 des docteurs vétérinaires de la promotion 2008 (%)  
*France métropolitaine*



## DÉFINITIONS

### Accès difficile à un emploi stable

Sont considérés comme ayant connu un accès difficile à un emploi stable, les ingénieurs en contrat précaire ou restés en recherche d'emploi 9 à 12 mois après la sortie de formation, et ayant occupé un emploi ou plus en CDI, en indépendants ou en tant que fonctionnaires.

### Accès rapide à l'emploi durable

Sont considérés comme ayant connu un accès rapide à l'emploi durable, les ingénieurs occupant le même emploi depuis la sortie de formation jusqu'au moment de l'enquête, en CDI, en tant que fonctionnaires ou indépendants.

### DNO

Le diplôme national d'œnologue (ou DNO) est un diplôme à bac+5. Le recrutement s'effectue parmi les diplômés à bac+3.

### Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

### Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

### MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

## NOTE

Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

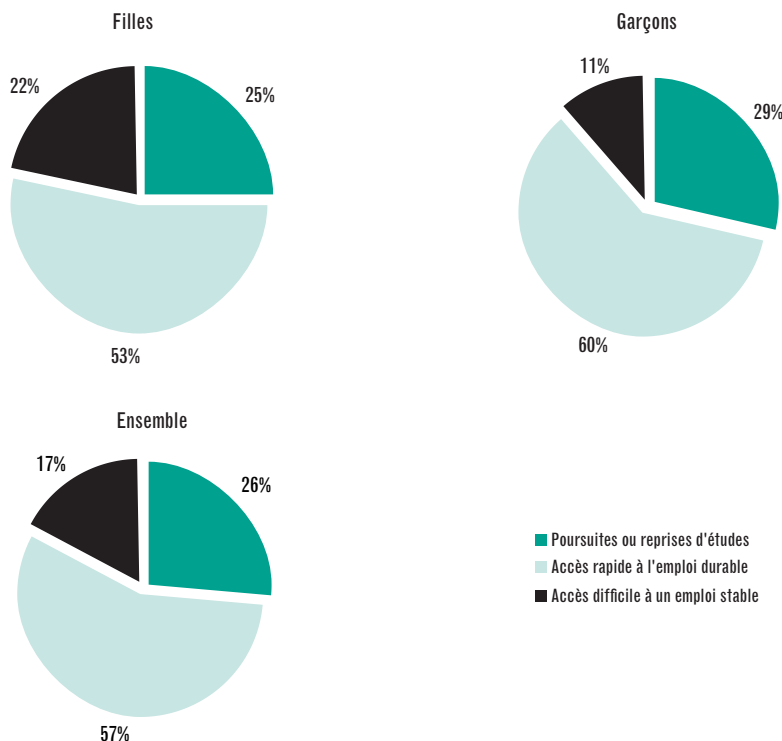
## SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2007



## Les trajectoires des ingénieurs

1- Les trajectoires suivies entre 2002 et 2007 par les ingénieurs sortis en 2002 de l'enseignement supérieur agricole<sup>(1)</sup>  
selon le genre *France métropolitaine*



2- Les études poursuivies<sup>(2)</sup> entre 2002 et 2007 par les ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole<sup>(1)</sup> (%) *France métropolitaine*

Études	Femmes	Hommes	Total
Doctorat	36,1	27,9	32,2
Mastère spécialisé	18,7	19,4	19,0
DESS, master pro	11,1	15,5	13,2
DEA, master recherche	3,5	10,8	7,0
Master à l'étranger	4,2	7,8	5,9
École d'application <sup>(3)</sup>	7,6	3,9	5,9
DNO	2,8	7,7	5,1
Autres <sup>(4)</sup>	16,0	7,0	11,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGRFet et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT ne sont pas présentées.

(2) Les reprises d'études des ingénieurs sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 23,8 %.

(3) Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT, ENSV et cursus IGRF.

(4) Diplômes de niveau II ou I (concours d'enseignement, études universitaires, médecine, TH), diplômes de niveaux IV et III (CS, technicien).

## DÉFINITIONS

### CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

### CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est un contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

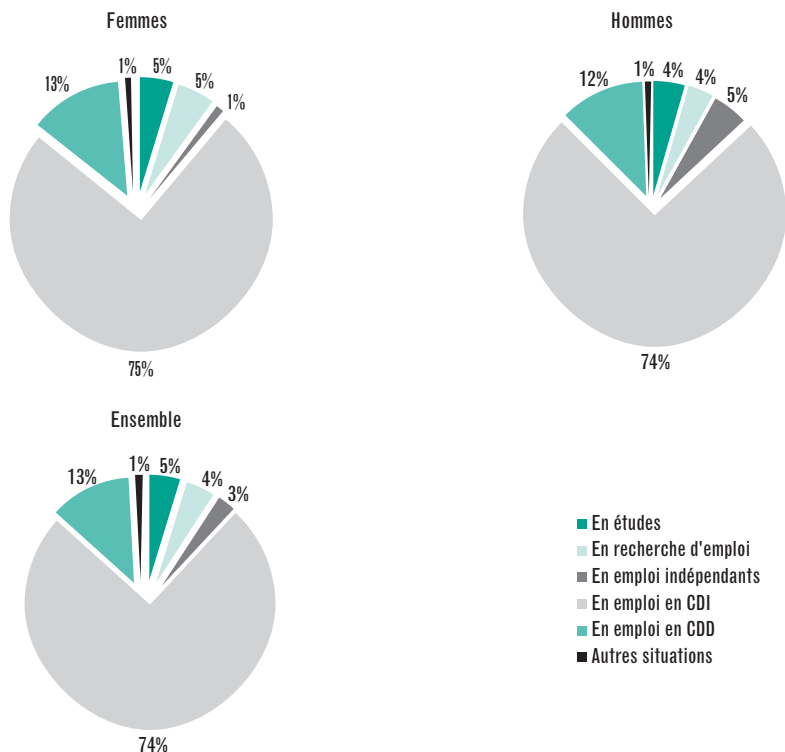
## NOTE

Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

## SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole » - AgroSup Dijon-Eduter 2007

## La situation des ingénieurs

1- La situation en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole<sup>(1)</sup> selon le genre  
France métropolitaine2- Les secteurs d'activité en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole<sup>(1)</sup>  
selon le genre (%) France métropolitaine

Les secteurs d'activité	Femmes	Hommes	Total
Industries agroalimentaires	21,7	15,0	18,8
Administrations (État, collectivités territoriales, hôpitaux)	14,0	12,1	13,1
Organisations professionnelles agricoles (OPA)	16,7	10,4	13,9
Entreprises de services	12,8	15,0	13,8
Commerce/Distribution	9,9	15,7	12,5
Enseignement et recherche	9,1	5,3	7,4
Aménagement/Environnement/Paysage	3,3	5,8	4,4
Productions agricoles	2,7	7,5	4,8
Industries de la chimie, pharmacie	2,7	3,4	3,0
Agrofourniture-agrochimie	3,1	2,9	3,0
Organismes internationaux, humanitaires	1,7	1,7	1,7
Autres activités de fabrication	0,0	2,9	1,3
Restauration collective	1,6	0,5	1,1
Autres activités	0,7	1,8	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** on estime que 21,7 % des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole travaillent en 2007 dans les industries agroalimentaires.

(1) Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGRF et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT ne sont pas présentées.



# 11

	Présentation du chapitre .....	422
<b>11.0</b>	Les définitions transversales .....	424
<b>11.1</b>	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics .....	426
<b>11.2</b>	Le temps de travail des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics .....	430

## Les effectifs (11.1)

À la rentrée 2010, les établissements publics du second degré et de l'enseignement supérieur court emploient 10 901 personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels, relevant de la Fonction publique d'Etat. Entre les rentrées 2009 et 2010, la diminution des effectifs de ces personnels s'élève à 3 %, soit en ETP, -2,5 % (10 357,5 ETP en 2010).

À la rentrée 2010, les 8 307 personnels d'enseignement représentent environ 75 % de l'ensemble des personnels d'enseignement et hors enseignement titulaires et contractuels (10 901 agents), ce qui correspond à 76 % du volume ETP représenté par l'ensemble de ces mêmes personnels.

Au sein de la catégorie des personnels d'enseignement, entre les rentrées 2009 et 2010, les évolutions sont identiques : la diminution des effectifs des personnels titulaires de 2,7 % se traduit par la diminution en ETP de 2,2 %, la diminution des effectifs des personnels contractuels d'environ 4,3 % se traduit par une baisse en ETP de 3,5 %. Les ACER sont 2 fois plus nombreux en 2010 qu'en 2009 alors que parallèlement, les effectifs et le volume en ETP des ACEN diminuent. La part en ETP des ACER en 2009 est de 1,2 % (91,6 ETP).

En 2010, les PCEA/Biadmissibles (3 305 agents) et les PLPA (2 989 agents) représentent 89,6 % des effectifs et 89,6 % des ETP des personnels d'enseignement titulaires. Parmi les ingénieurs, qui ne constituent que 5,6 % des personnels d'enseignement, 72,9 % appartiennent au corps des IAE. La proportion des IAE au sein des personnels d'enseignement titulaires et non titulaires du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court publics est peu élevée (3,4 %). Ils sont aussi nombreux qu'en 2009 alors que l'évolution est plutôt négative pour les IPEF/ISPV (-8,6 %).

Parmi les personnels détachés de l'Education nationale, qui représentent environ 4,7 % de l'ensemble des personnels titulaires d'enseignement, les PC EN et agrégés sont les plus nombreux (332 agents en 2010). Même si les effectifs des personnels d'enseignement détachés de l'Education nationale baissent par rapport à la rentrée 2009 (337 contre 381 agents), la part en ETP de ce même groupe augmente, passant de 5,3 à 4,8 % des ETP des personnels d'enseignement titulaires.

Depuis 1995-1996, les personnels non enseignants enregistrent une forte diminution de leurs effectifs en relation avec, d'une part, des modalités de recrutement différentes des maîtres d'internat et d'autre part, le transfert aux régions de la gestion de la filière ouvrière et de service.

Entre les rentrées 2009 et 2010, l'âge moyen des personnels d'enseignement et hors enseignement, titulaires et contractuels (hors ACER) augmente sensiblement passant de 44,1 ans à 44,4 ans. L'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires et contractuels suit aussi cette tendance : 43,4 ans en 2009 contre 43,6 ans en 2010.

L'augmentation de l'âge moyen est de 0,2 an pour le groupe des personnels hors enseignement (46,4 ans en 2010).

Parmi les personnels d'enseignement, la tendance au vieillissement pour les titulaires et les ACEN est faible (+0,1 an d'âge moyen par rapport à 2009). A noter l'important écart entre l'âge moyen des personnels d'enseignement titulaires (44,7 ans) et les ACEN (37 ans).

En 2010, sur l'ensemble des personnels titulaires et non-titulaires du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court publics relevant de la Fonction publique d'Etat, la catégorie « autres » enregistre la moyenne d'âge la plus élevée (53,6 ans) suivie par les IGRF-IPEF-ISPV (49,8 ans) . Les ACEN et les IAE apparaissent comme étant les populations les plus jeunes, avec des moyennes d'âge de 37 ans pour les ACEN (les plus jeunes de tous) et de 38,6 ans pour les IAE. En ce qui concerne les personnels hors enseignement, les moyennes d'âge des différents groupes varient de 48,8 ans pour les personnels de direction et d'administration à 40,4 ans pour les personnels d'éducation et de surveillance.

À la rentrée 2010, au sein de la catégorie des personnels hors enseignement du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court publics, les fonctions administratives sont celles qui occupent le plus de personnes (1 301 personnes soit 50,2 % des effectifs hors enseignement et 11,9 % de effectifs totaux), devançant largement la catégorie des personnels de laboratoire et de santé ainsi que celle de direction qui ne représentent chacune que 3,6 % des effectifs totaux. Seule la catégorie des personnels de direction cumule un volume en ETP équivalent à son effectif (exercice à temps plein).

Les femmes représentent 56,4 % de l'ensemble des personnels de l'enseignement technique public à la rentrée 2010. Si au sein des personnels d'enseignement, l'écart hommes-femmes est peu important (51,5 % de femmes), le ratio est nettement à l'avantage des femmes pour l'ensemble des personnels non enseignants (71,8 %).

## Le temps de travail (11.2)

À la rentrée 2010, 84 % des personnels du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court publics, titulaires et titulaires détachés ou en position normale d'activité, exercent leur activité à plein temps. Plus du tiers des non-titulaires travaillent à temps partiel. Au sein des personnels titulaires, 13 % exercent à temps partiel.

En dehors des personnels de direction, la proportion de personnels titulaires du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur court publics qui travaillent à temps partiel varie selon les catégories, de 8 % pour les personnels d'éducation et de surveillance à 33 % pour les personnels d'administration.

# 11 Les personnels



### Effectif des personnels

Les effectifs correspondent au nombre d'agents rémunérés à une date donnée, quelles que soient leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.

### Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAAPRAT regroupe les BTSA, les CPGE. Le diplôme délivré est le BTSA.

### ETP

L'équivalent temps plein (ou ETP) prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la seule quotité de travail.

À titre d'exemple : un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETP.

### Gestion décentralisée

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère, entre autres, aux régions, la responsabilité des services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique, assurés dans les lycées dont elles ont la charge.

### Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2<sup>nd</sup> degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAAPRAT hors BTSA et CPGE.

## SAVOIR PLUS

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 09-05 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2008-2009
- StatEA 08-09 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2007-2008
- StatEA 07-07 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

## DÉFINITIONS

### ACEN

Voir non-titulaires.

### ACER

Voir non-titulaires.

### IAE

Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

### IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

### IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou de recherche...

### Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

### PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

### PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAPRAT pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

### PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

### PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAAPRAT pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

### Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la Fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

## SOURCES

- Application Géode (données antérieures à 2008)  
DGER - MAAPRAT
- Application Guépard (données à partir de 2008)  
DGER - MAAPRAT

## 1- L'évolution des effectifs des personnels<sup>(1)</sup> du second degré et de l'enseignement supérieur court publics entre les rentrées 1995 et 2007<sup>(2)</sup> France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Rentrées									
	1995-1996		2000-2001		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Personnels d'enseignement titulaires	6 038	5 744,7	7 325	6 888,0	8 517	7 940,0	8 288	7 786,7	7 948	7 518,0
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACEN)	1 171	819,4	988	772,8	309	265,6	355	299,8	473	377,8
Personnels d'enseignement non-titulaires (ACER)	nd	nd	977	732,6	671	474,3	660	774,2	751	551,7
<b>Total personnels d'enseignement</b>	<b>7 209</b>	<b>6 564,1</b>	<b>9 290</b>	<b>8 393,4</b>	<b>9 497</b>	<b>8 679,9</b>	<b>9 303</b>	<b>8 860,7</b>	<b>9 172</b>	<b>8 447,5</b>
Personnels de direction	308	308,0	321	321,0	339	334,0	348	345,0	364	363,0
Personnels d'éducation et de surveillance	1 492	1 418,8	1 618	1 381,6	884	806,5	588	559,2	623	592,0
Personnels d'administration	1 426	1 334,6	1 415	1 297,6	1 624	1 482,3	1 601	1 458,2	1 511	1 395,8
Personnels de laboratoire et santé	364	343,3	334	313,8	376	341,9	379	346,3	376	348,8
Ouvriers	2 482	2 382,4	2 469	2 337,1	2 466	2 325,4	2 381	2 253,8	2 280	2 177,4
<b>Total hors personnels d'enseignement</b>	<b>6 072</b>	<b>5 787,1</b>	<b>6 157</b>	<b>5 651,1</b>	<b>5 689</b>	<b>5 290,1</b>	<b>5 297</b>	<b>4 962,5</b>	<b>5 154</b>	<b>4 877,0</b>
<b>Total</b>	<b>13 281</b>	<b>12 351,2</b>	<b>15 447</b>	<b>14 044,5</b>	<b>15 186</b>	<b>13 970,0</b>	<b>14 600</b>	<b>13 823,2</b>	<b>14 326</b>	<b>13 324,5</b>

## 2- Les effectifs et l'âge moyen<sup>(3)</sup> des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics des rentrées 2008 à 2010 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	2008-2009			2009-2010			2010-2011			
	Eff.	ETP	Âge moyen	Eff.	ETP	Âge moyen	Eff.	% femmes	ETP	Âge moyen
IAE	312	303,4	38,9	286	276,2	39,5	285	38,6	275,7	38,6
IGREF/IPEF/ISPV	115	108,1	49,1	116	110,4	49,6	106	49,8	100,6	49,8
PGEA/Biadmissibles	3 382	3 224,2	44,1	3 362	3 223,0	44,6	3 305	55,3	3 192,9	44,6
PLPA	3 077	2 964,5	44,7	3 074	2 963,7	45,0	2 989	47,9	2 895,9	45,2
PCEN/Agrégés	380	367,8	44,7	372	365,6	44,9	332	36,0	326,9	45,5
PLP EN	11	11,0	53,4	9	9,0	53,6	0	nc	0,0	nc
Autres <sup>(4)</sup>							5	53,6	4,5	53,6
<b>Total personnels d'enseignement titulaires</b>	<b>7 277</b>	<b>6 979,0</b>	<b>44,2</b>	<b>7 219</b>	<b>6 947,9</b>	<b>44,6</b>	<b>7 022</b>	<b>50,5</b>	<b>6 796,5</b>	<b>44,7</b>
ACEN	1 306	1 095,9	35,8	1 288	1 071,2	36,9	1 173	54,6	983,8	37,0
ACER	23	19,5	33,1	55	43,3	35,9	112	66,1	91,6	nd
<b>Total personnels d'enseignement non-titulaires</b>	<b>1 329</b>	<b>1 115,4</b>	<b>35,8</b>	<b>1 343</b>	<b>1 114,5</b>	<b>36,8</b>	<b>1 285</b>	<b>55,6</b>	<b>1 075,4</b>	<b>nd</b>
<b>Total personnels d'enseignement</b>	<b>8 606</b>	<b>8 094,4</b>	<b>42,9</b>	<b>8 562</b>	<b>8 062,4</b>	<b>43,4</b>	<b>8 307</b>	<b>51,5</b>	<b>7 871,9</b>	<b>(5) 43,6</b>
Personnels de direction	367	367,0	48,6	383	383,0	48,6	392	30,6	392,0	48,8
Personnels d'éducation et surveillance	558	539,6	39,3	523	510,7	40,0	500	56,0	490,3	40,4
Personnels d'administration	1 423	1 332,2	47,3	1 390	1 304,2	47,9	1 301	87,2	1 225,4	48,8
Personnels de laboratoire et santé	385	359,8	46,7	383	359,3	47,5	401	83,0	377,9	45,4
<b>Total hors personnels d'enseignement</b>	<b>2 733</b>	<b>2 598,6</b>	<b>45,5</b>	<b>2 679</b>	<b>2 557,2</b>	<b>46,2</b>	<b>2 594</b>	<b>71,8</b>	<b>2 485,6</b>	<b>46,4</b>
<b>Total</b>	<b>11 339</b>	<b>10 693,0</b>	<b>43,5</b>	<b>11 241</b>	<b>10 619,6</b>	<b>44,1</b>	<b>10 901</b>	<b>56,4</b>	<b>10 357,5</b>	<b>(5) 44,4</b>

(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) Série interrompue après la rentrée 2007 en raison de :

- la gestion décentralisée des personnels ouvriers à partir de la rentrée 2008,
- la gestion de la majorité des ACER à partir de 2008 au niveau national avec passage du statut ACER à ACEN,
- le changement de l'application de gestion du personnel en établissement : de Géode à Guépard.

(3) Âge calculé au 31 décembre 2010.

(4) Professeurs des écoles, maîtres-auxiliaires.

(5) Hors ACER.

## DÉFINITIONS

### ACEN

Voir non-titulaires.

### ACER

Voir non-titulaires.

### IAE

Les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil, la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

### IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à Agro-ParisTech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA. Depuis septembre 2009, les IGREF sont devenus IPEF.

### IPEF

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (ou IPEF) a été créé par le décret du 10 septembre 2009. Ce nouveau corps résulte de la fusion du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts et du corps des ponts et chaussées. Les IPEF exercent leur métier dans des cadres très variés : administrations centrales et locales de l'État, grands établissements publics, collectivités territoriales, organismes européens et internationaux, établissements d'enseignement ou de recherche...

### Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

### PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

### PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAAPRAT pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

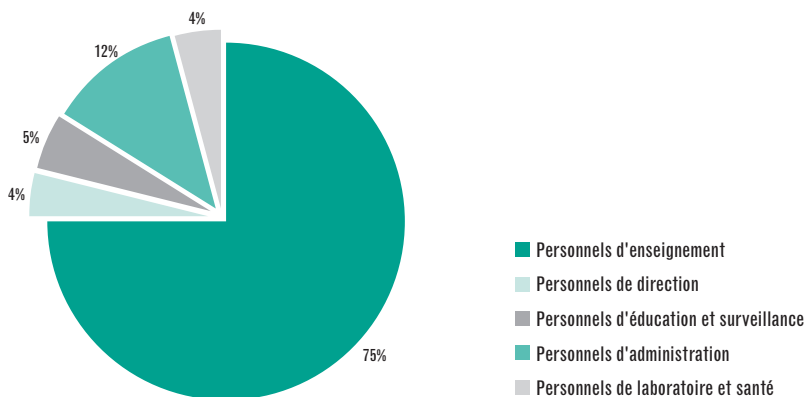
### PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

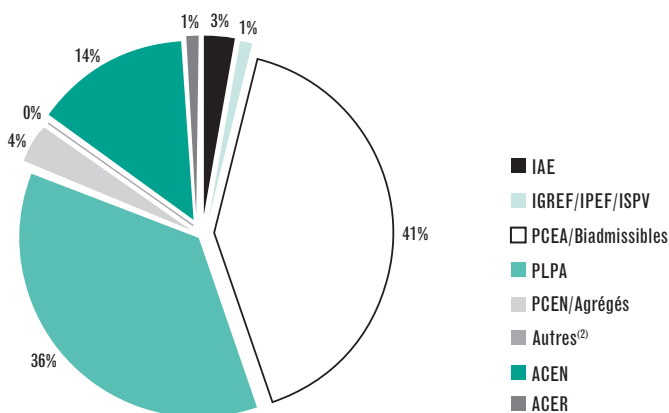
## SOURCES

- Application Guépard  
DGER - MAAPRAT

### 3- La répartition des personnels<sup>(1)</sup> du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon la catégorie à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



### 4- La répartition des personnels<sup>(1)</sup> d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le corps à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



(1) Y compris les personnels sur postes gagés. C'est le statut du corps d'appartenance qui s'applique aux agents titulaires sur postes gagés.

(2) Professeurs des écoles, maîtres-auxiliaires.

## DÉFINITIONS

### Non-titulaires

La Fonction publique peut recruter des agents non-titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

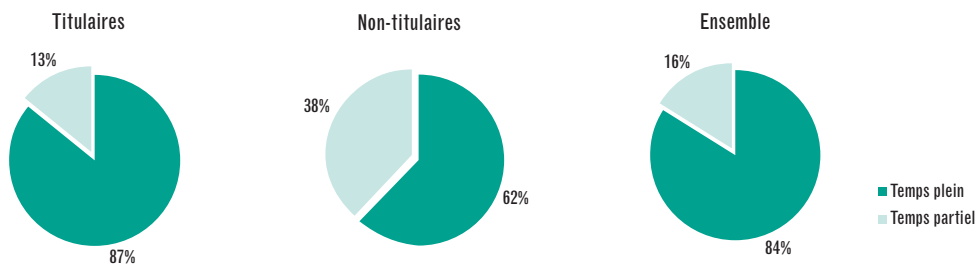
### Temps partiel

Les personnels à temps partiel sont des personnels dont la durée de travail est inférieure à la durée d'un temps plein (50 %, 60 %...).

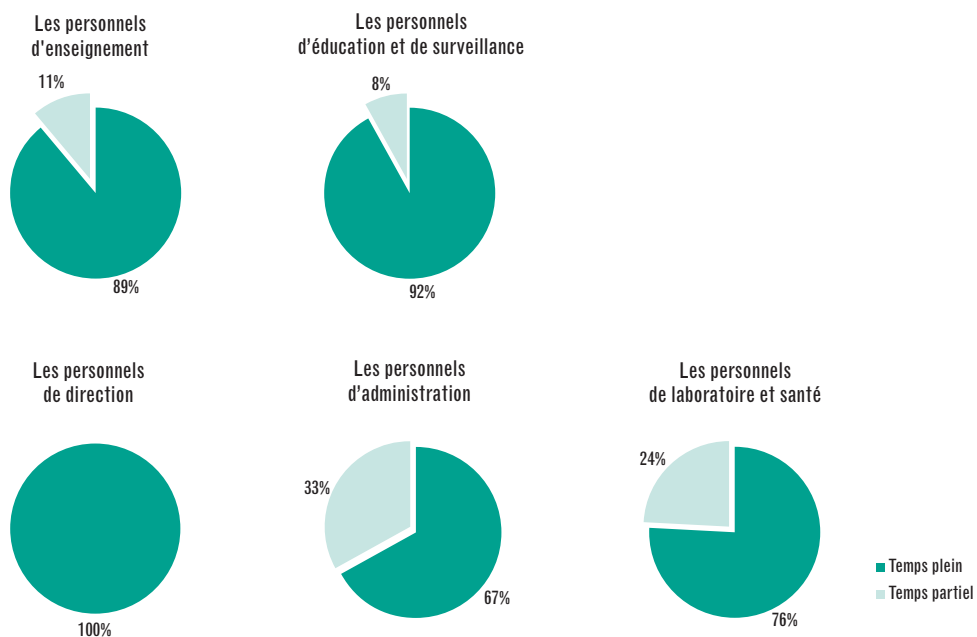
### Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la Fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

1- La répartition des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le temps de travail et le statut à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*



2- La répartition des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le temps de travail et la catégorie à la rentrée 2010 *France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie*







L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires constituent un dispositif spécifique qui accompagne les évolutions de l'agriculture et la société. Ils s'inscrivent dans une stratégie éducative innovante à la mesure de défis inédits.



Des données statistiques annualisées présentent le panorama de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires réparties en 11 chapitres.

Tableaux, graphiques, cartes, définitions, sources, références documentaires, table des sigles et commentaires synthétiques en début de chapitre constituent un ensemble complet d'informations statistiques.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- les effectifs d'apprenants, les résultats des diplômés, leur cheminement scolaire et leur insertion professionnelle,
- les structures de formation et leur personnel.



**educagri**  
éditions



Auteur

**DGER**

Savoir plus

[www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Date de parution

**Mai 2012**

Prix

**20 euros**